

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'EXPÉRIENCE DE PÈRES AYANT PERDU LA GARDE
DE LEUR ENFANT SUITE À UNE SÉPARATION

ESSAI
PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (PSY.D.)

PAR
MIREILLE CHARRON

JUILLET 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Il suffirait de l'imagination de quelqu'un – un père, un amour, quelqu'un. Lui, il saurait en inventer une de route, ici, au milieu de ce silence, sur cette terre qui ne veut pas parler. Route clémente et belle. Une route jusqu'à la mer.

Alessandro Barrico

Océan mer

Lorsque nous étions enfants, mes frères, mes sœurs et moi jouions longtemps à l'étage supérieur de la maison alors qu'il était l'heure de dormir. Mon père, parfois, exaspéré par nos jeux, nous criait du bas de l'escalier « *Ça suffit! Il y a toujours des limites!* » Mais nous, nous chuchotions entre nous « *Il y a toujours des allumettes!* » Réprimant nos rires, forts de notre interprétation de la chose, négligemment mais tout de même, nous allions nous coucher. Aujourd'hui, maintenant qu'il est parti, j'essaie encore, parfois, de me donner une petite chance!

Cet essai est dédié à mon père et à ma mère.

REMERCIEMENTS

Je désire, tout d'abord, remercier ma directrice Marie Hazan pour son soutien et sa confiance dans l'élaboration de cet essai et pour la liberté qu'elle m'a laissée dans mon projet de recherche.

J'aimerais remercier les membres du jury qui ont accepté d'évaluer mon travail et m'ont soumis leurs précieux commentaires. Je tiens à remercier Véronique Lussier de m'avoir soutenue et offert ses conseils méthodologiques judicieux malgré ses horaires plutôt chargés. Je tiens à remercier Marc-Simon Drouin duquel j'ai toujours senti une confiance et une complicité qui m'ont aidée à persévérer dans les moments difficiles. Un merci particulier à Doris-Louise Haineault qui a accepté de se joindre au comité d'évaluateurs et qui s'est montrée très ouverte et enthousiaste à ce projet.

J'aimerais aussi remercier de façon toute particulière Jalène Allard qui a été un soutien indéfectible tout au long du travail de recherche. Elle a su assumer son rôle de tiers de la recherche avec diplomatie, tact et intelligence. Elle s'est toujours montrée présente, disponible et à l'écoute à chacun des détours de ce long parcours. Ses conseils avisés et généreux ont été sources de stimulation et d'approfondissement.

Un merci particulier aux pères que j'ai rencontrés dans le cadre de cette recherche. Grâce à leur confiance et leur générosité, j'ai pu faire des découvertes passionnantes et des apprentissages insoupçonnés.

Remerciements particuliers à mon frère Dominique et à sa compagne Évelyne, qui est aussi mon amie. Je les remercie pour leur patience, leur écoute, leur intelligence et leur optimisme qui m'ont permis de mener à terme ce projet. Je tiens à souligner particulièrement la rigueur d'Évelyne, sa perspicacité et sa foi en moi. Dominique a su faire preuve d'un regard empreint de sagesse, d'ouverture et de lucidité qui m'ont apaisée pendant les heures de doute. Il m'a encadré par son soutien intellectuel et son esprit de synthèse.

J'aimerais remercier mes amies, Suzanne, Guylaine et Brigitte, qui m'ont accompagnée moralement au cours de toute cette aventure de la recherche doctorale et qui ont su m'écouter de longues heures à leur parler des pères séparés. Toutes trois ont su m'encourager et, surtout, partager avec moi mes moments de doute et de questionnements. Je les en remercie.

Merci aussi à ma famille, à ma mère particulièrement qui s'est toujours intéressée à mes questionnements et à mes découvertes. Elle a fait preuve d'une sensibilité particulière en m'apportant son point de vue original sur des concepts parfois complexes et redoutables. Merci à Paul pour sa curiosité et son soutien. Merci aussi à mes frères et sœurs qui n'ont pas douté de moi. Ma famille a été une source d'inspiration pour comprendre le vécu familial particulier de mes sujets de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	x
CHAPITRE I	
PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE	1
1.1 Contexte socio-politique.....	1
1.2 Problématique.....	4
1.3 Buts de la recherche	9
CHAPITRE II	
CONTEXTE THÉORIQUE : LE PÈRE EN PSYCHANALYSE.....	12
2.1 Introduction	12
2.2 Le mythe du père.....	14
2.2.1 <i>Totem et tabou</i>	14
2.2.2 Complexe paternel et identification.....	16
2.2.3 La menace de castration	18
2.3 Le père symbolique	20
2.3.1 Père réel, imaginaire et symbolique	21
2.3.2 <i>Le phallus</i>	22
2.3.3 La fonction du père dans la dialectique Œdipienne.....	24
2.3.4 La mort dans le processus de paternalisation	25
2.3.5 La demande du père et de l'enfant	27

2.4	Le père et l'interdit dans l'Institution sociale.....	27
2.4.1	L'institution sociale du père : la nécessité de l'interdit.....	28
2.4.2	Les procédures judiciaires comme demande de la limite.....	29
2.5	Un nouveau père?.....	31
2.5.1	Introduction.....	31
2.5.2	Un peu d'histoire récente.....	33
2.5.3	Certains préjugés sociaux envers le père.....	34
2.5.4	La fonction paternelle aujourd'hui: un père ni tout à fait ancien, ni tout à fait nouveau?.....	37
2.5.5	La garde de l'enfant : pour ou contre une garde alternée?.....	41
2.5.6	Conclusion.....	46

CHAPITRE III

	CONTEXTE THÉORIQUE : SÉPARATION, DEUIL ET PERTE.....	48
3.1	Introduction à la notion de séparation en psychanalyse.....	49
3.2	« Deuil et mélancolie ».....	52
3.2.1	Le « travail du deuil ».....	53
3.2.2	L'issue dans la manie.....	56
3.2.3	Quelques commentaires sur « Deuil et mélancolie ».....	56
3.3	Après Freud : Karl Abraham et la position dépressive de Mélanie Klein.....	58
3.4	La symbolisation de la perte.....	60
3.4.1	Narcissisme primaire et perte.....	60
3.4.2	Élaboration interne de l'objet perdu.....	62

3.4.3	Processus de l'élaboration des affects reliés à l'objet perdu	63
3.4.4	Le deuil narcissique et ses mécanismes de défense.....	66
3.5	Les deuils difficiles.....	68
3.5.1	Du travail du deuil au travail du négatif.....	69
CHAPITRE IV		
	MÉTHODOLOGIE	71
4.1	Recrutement des sujets et échantillon.....	72
4.2	Méthode de collecte des données	74
4.3	Stratégies utilisées pour assurer la validité interne et favoriser la rigueur.....	75
4.4	Justification du choix d'une analyse thématique	77
4.5	L'éthique de la recherche.....	79
4.6	Construction de l'arbre thématique et préparation à l'analyse dynamique des thèmes.....	80
4.7	Avantages et limites de la recherche.....	87
CHAPITRE V		
	PRÉSENTATION DES DONNÉES	90
5.1	Profil des sujets	90
5.1.1	Profil de Mathias	91
5.1.2	Profil de Maurice.....	94
5.1.3	Profil de Didier.....	97
5.2	Attitudes des sujets au cours des entrevues.....	100
5.2.1	Mathias.....	101

5.2.2	Maurice.....	101
5.2.3	Didier.....	102
5.3	Présentation des thèmes descriptifs	102
5.3.1	Le couple	102
5.3.2	La paternité.....	107
5.3.3	La crise	115
5.3.4	Le système judiciaire.....	127
5.3.5	La garde des enfants.....	133
CHAPITRE VI		
ANALYSE DYNAMIQUE DES THÈMES		
6.1	Les thèmes interprétatifs.....	143
6.1.1	Premier thème interprétatif : Blessures et mise en place des mécanismes de défense : les antécédents.....	143
6.1.1.1	Un lien créé par l'absence : la sur-idéalisation du père.....	143
6.1.1.2	L'adolescence fracturée : la fuite en avant.....	145
6.1.1.3	Le couple : une image en négatif	147
6.1.1.4	Le déni du manque.....	151
6.1.2	Deuxième thème interprétatif : Avoir un enfant ou Être un père?	154
6.1.2.1	Le père comme refuge.....	154
6.1.2.2	Le désir d'enfant : l'enfant réparateur.....	155
6.1.3	Troisième thème interprétatif : Un deuil impossible	158

6.1.3.1	Une perte identitaire : le désaveu du «bon père de famille»	159
6.1.3.2	La perte du pouvoir	162
6.1.4	Quatrième thème interprétatif : Conséquences du refus du deuil	163
6.1.4.1	La lutte dans la sphère sociale : à la recherche d'un témoin parental.....	163
6.1.4.2	Silence sur la perte au profit de la lutte : l'absence de l'autre	166
6.1.4.3	La demande du père adressée à l'enfant : des rôles inversés	168
6.2	Essai d'interprétation clinique	171
6.2.1	La quête de l'enfant perdu : le désir d'emprise	172
6.2.2	Témoigner et trahir?	174
6.2.3	Le refus de l'offre.....	176
6.2.4	Le silence sur les enfants.....	176
6.2.5	La parole au silence.....	178
6.2.6	Repenser le silence dans la clinique	181
	CONCLUSION	183
	APPENDICE A	188
	APPENDICE B	190
	APPENDICE C	192
	RÉFÉRENCES	198

RÉSUMÉ

Dans la théorie psychanalytique, le père représente un intérêt majeur par le rôle qu'il tient dans la structuration du psychisme. Freud et ses successeurs ont permis de déterminer la fonction psychique spécifique qui lui est assignée. Le père est celui qui médiatise la relation entre la mère et l'enfant et autorise les relations entre les générations. C'est ce que Lacan a appelé la fonction paternelle. Les mutations structurales apportées par cette fonction ne sont pas tant attribuables au père qu'au triangle œdipien. La fonction du père est donc essentiellement symbolique.

Les avancées scientifiques et idéologiques de notre société moderne ont entraîné une révolution des familles. La clinique actuelle s'interroge sur la fonction paternelle au sein des nouvelles familles et des nouveaux modes de vie. Il semble que la fonction varie selon le milieu ethnoculturel par exemple ou encore se modifie compte tenu des phénomènes d'adoption, des nouveaux modes de reproductions et de la recomposition des familles (Levet, 2006; Tort, 2005; Castelain Meunier, 2003; Delaisi de Parseval, 2000; Hurstel, 2000; Théry, 1987). Les bouleversements des rôles au sein de la famille inquiètent divers acteurs dans nos communautés et ont incité plusieurs chercheurs à porter leur intérêt sur l'engagement paternel post-rupture par exemple. Ces recherches s'élaborent à partir de l'approche écologique ou des modèles de l'adaptation au stress et au changement familial. Cependant, peu de chercheurs se sont intéressés, d'un point de vue psychanalytique, à l'expérience subjective des pères suite à la séparation et à la perte partielle de la garde de leur enfant. La présente recherche s'est intéressée à trois de ces pères québécois.

Au plan théorique, la recherche s'est inspirée principalement des écrits de Freud, de *Totem et Tabou* en particulier, et des travaux de P.L. Assoun, J. Dor, P. Legendre, M. Hanus et F. Hurstel sur la fonction symbolique du père et sur le travail du deuil. De plus, un regard est porté sur le sens donné à la fonction paternelle dans le cadre d'une société en changement sur le plan de la famille et des relations conjugales. Des entrevues individuelles semi-dirigées ont été menées à deux reprises auprès de trois pères qui ont perdu la garde de leur enfant suite à une séparation. Les pères avaient toutefois du temps de garde octroyé par la Cour. Nous avons choisi une méthodologie de recherche qualitative qui s'inspire, au niveau de la collecte des données, de l'analyse par théorisation ancrée de Paillé (1994). L'analyse de contenu s'est inspirée de l'analyse thématique de Paillé et Mucchielli (2003). Ce type d'analyse fait intervenir des procédés de réduction des données. L'analyse des récits a donné lieu à un arbre thématique de treize thèmes descriptifs qui sont rattachés à ces cinq rubriques: le couple, la paternité, les crises, le système judiciaire et la garde des enfants. Ces données, de très faible inférence, reflètent l'histoire des sujets.

Ensuite, une analyse dynamique permet d'identifier des thèmes interprétatifs plus conceptualisants qui renvoient aux blessures du passé, aux défenses inconscientes et aux phénomènes qui caractérisent l'expérience actuelle des pères. Des abandons et des pertes dans l'enfance difficile des sujets viennent expliquer une sur-idéalisation du père des sujets qui est décrit comme un « tout ». Cette édification du père est interprétée comme une forteresse narcissique visant à protéger les sujets du désaveu du « bon père » de la part de la

conjointe et du système judiciaire dans ce contexte de crise. Nous proposons que le refus du deuil actuel du père idéalisé auquel le père s'identifie a pu occasionner une hyper-agitation dans la lutte. Cette lutte devient une tentative du maintien de la défense et peut mener à une forme de distorsion du processus de paternalisation et des rôles père-enfant au sein de la relation. Nous situons le vécu de ces pères dans le registre d'un deuil impossible à faire au risque d'une désorganisation psychique du Moi. L'identification importante au parent tout-puissant a maintenu l'identité fragilisée dans l'enfance et est réactualisée dans cette problématique familiale. Pour ces pères, l'épouse et les magistrats viennent détruire cette théorie infantile et déstabilisent leur identité.

Un essai d'interprétation clinique conclut l'analyse dynamique. Une écoute particulière du silence sur la place des enfants dans les récits des sujets sert d'indicateur pour une réflexion sur la souffrance de ces hommes et sur la clinique.

Mots clés : père, perte, garde d'enfant, travail du deuil, fonction paternelle.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

I.1 Contexte socio-politique

Depuis une quarantaine d'années, nos sociétés ont été remuées par une transformation profonde des mœurs et des idéologies. Cette crise sociale entraîne des façons nouvelles de vivre la sexualité, la conjugalité et la parentalité. La contraception, le célibat prolongé des femmes et leur entrée sur le marché du travail, l'augmentation des divorces, les familles monoparentales et recomposées, les méthodes de procréation assistée, l'homoparentalité et autres phénomènes sociaux ont modifié le portrait des familles contemporaines. Ces nombreux remaniements au niveau des comportements ont été largement attribués à l'émancipation féminine. La perte de repères traditionnels a provoqué une fragilisation dans les relations hommes-femmes d'où découle la recomposition des identités masculine et féminine. Une modification des rapports entre les hommes et les femmes a ébauché de nouveaux modèles autant chez les hommes que les femmes ; la « superwoman » ou « l'homme rose » par exemple. Les relations, devenues plus éphémères, ont entraîné une révolution sociale du couple et de l'image du père. La question de la filiation, dans la durée, devient un problème majeur dans la société. Il n'y a qu'à observer le nombre croissant de familles monoparentales, gérées uniquement par les mères. Le rôle du père a changé. Aux prises avec ces bouleversements, le père se trouve confronté à de nouveaux choix, à la recherche d'un mode de reconnaissance identitaire.

Le sujet de recherche se situe au cœur même de la controverse sociale actuelle entourant l'attribution de la garde des enfants lors d'une séparation ou d'un divorce. En 2005, une commission parlementaire de l'Assemblée Nationale a analysé la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. On y a questionné, entre autres sujets, la partialité des juges

dans l'attribution de la garde des enfants. Certains regroupements d'hommes évaluent en effet que la justice favorise injustement les femmes lorsque vient le temps d'attribuer la garde des enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Selon un rapport du Gouvernement du Québec¹ la garde des enfants lors d'un jugement de divorce au Québec est attribuée à 12,5% au père, à 58,7% à la mère et de 28,6% en garde partagée. Ces chiffres ne s'appliquent pas dans le cas des enfants issus d'unions libres rompues. La perte de la garde des enfants ferait surgir chez certains hommes un sentiment d'injustice envers les tribunaux face à leur désir de négocier une garde conjointe (Rapport Rondeau, 2004)². De ce sentiment d'injustice naîtrait puis se propagerait une colère plus généralisée envers les femmes et l'impression que la société, aux valeurs féministes, a réduit les droits et le bien-être des hommes. Faisant suite à la commission parlementaire de 2004, le Secrétariat à la condition féminine a présenté, en 2007, le plan d'action de sa nouvelle Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes³. Une des orientations du plan d'action vise spécifiquement les familles et propose une meilleure répartition des responsabilités familiales. Il y est précisé que l'équité nécessite une vision révisée des rôles de père et de mère dans la sphère familiale et des représentations positives de l'investissement paternel.

Au Québec, si les pères sont plus actifs et présents dans les familles, la question de l'engagement paternel demeure une préoccupation tout à fait actuelle. Selon la Direction de la Santé Publique⁴, les pères s'engagent de plus en plus mais cet engagement est encore fragile. Dans un article paru dans *La Gazette des femmes* de juin 2007⁵, nous pouvons lire « un papa sur 20 préfère changer les couches que de faire du 9 à 5 dans un bureau ». Ces pères engagés soutiennent, dans la même foulée, « qu'ils n'ont jamais connu métier plus difficile que celui

¹ Gouvernement du Québec. 2007. Chap. « Modalité de garde des enfants lors d'un jugement de divorce » in *D'égalité à égalité. Un portrait statistique des femmes et des hommes*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

² Rondeau, Gilles. 2004 « Les hommes : s'ouvrir à leur réalité et répondre à leurs besoins ». Rapport du *Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes*. Ministère de la santé et des services publics du Québec.

³ Gouvernement du Québec. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action 2007-2010. Culture, Communications, et Condition féminine. 2007

⁴ Prospère. Un projet de soutien à l'engagement paternel. Direction de la santé publique Montréal-Centre. 2003.

⁵ *Gazette des femmes*. Juin 2007. Le papa nouveau. Jean-François Gazaille. Conseil du statut de la femme du Québec.

de parent » (p.22). Ils ajoutent que ce « métier » est très peu valorisé socialement. Du reste, des études montrent que l'équité dans le domaine du partage des tâches dans la famille contribue à un meilleur engagement paternel mais qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine (Bouchard, 2001). Un rapport du Gouvernement du Québec⁶ montre qu'en 1998, pour les personnes vivant en couple où les deux sont en emploi et ayant des enfants, le pourcentage de temps quotidien assumé par les personnes aux activités domestiques est de 57% pour les femmes et de 43% pour les hommes. Six ans plus tôt, en 1992, nous retrouvons une proportion de 61% pour les femmes et de 39% pour les hommes. Si la parité n'est pas encore atteinte, les chiffres montrent une répartition des tâches plus équitable. Ces résultats nous offrent donc une perspective positive concernant un engagement paternel plus important dans l'avenir.

Certains pères s'engagent donc plus facilement et acceptent les modifications du rôle et de l'image du père au sein de la famille. Cependant, cette pression exercée par la société provoque des bouleversements sur l'identité masculine que certains accusent moins bien. Cette crise profonde entraîne les hommes à rechercher un nouvel équilibre dans leur vie. Plusieurs groupes d'hommes, par exemple le Réseau Homme-Québec instauré par Guy Corneau, ont été mis en place afin de permettre aux hommes de s'exprimer et de chercher à mieux se comprendre.

Pour certains, cette crise est sans issue. Certains font un lien entre les ruptures et le taux élevé de suicides chez les hommes (3,77 hommes pour 1 femme au Québec). Une recherche a rapporté que, dans 51% des cas étudiés, les suicides chez les hommes sont survenus après une séparation (Michel Tousignant, communication personnelle, 2005). Dans l'Avis du Gouvernement du Québec sur le suicide et la toxicomanie⁷, il est écrit que « les suicides (et les tentatives de suicide) sont souvent liés à des pertes et à des ruptures » (1998, p.11). La proportion de suicide qui pourrait être associée à la séparation nous amène à nous

⁶ Gouvernement du Québec. 2007 Chap. « Emploi du temps – travail – famille – étude » in *D'égal à égal. Un portrait statistique des femmes et des hommes*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

⁷ Gouvernement du Québec. Avis sur le suicide et la toxicomanie. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 1998.

interroger sur les enjeux entourant la séparation et plus particulièrement sur la question de la garde des enfants.

Nous savons maintenant le rôle important que joue le père dans le développement social, intellectuel et psychologique de ses enfants (Forget, 2001; Turcotte et al., 2001). En conséquence, nous pouvons croire que l'absence du père aura un impact important sur le développement de l'enfant. Cependant, nous en savons moins sur le vécu particulier des pères qui se voient privés de leurs enfants. Les souffrances reliées à la diminution ou à l'absence de relation père-enfant ne peuvent être ignorées par les cliniciens et demandent à être examinées de plus près. Il s'avère donc pertinent de mener une étude afin d'apporter une connaissance plus exacte de ce vécu particulier.

1.2 Problématique

Des différences dans la façon de vivre et d'exprimer les souffrances du deuil entre les hommes et les femmes sont souvent observées dans la sphère privée. Ces inégalités des genres face au deuil ont intéressé certains chercheurs au cours des dernières années. Dallaire, (2006), Martin et Doka, (2000) et Bacqué (1998) sont d'avis que, de façon générale, les hommes et les femmes n'utilisent pas les mêmes stratégies pour faire face au deuil. Sans constituer un déterminant de l'expérience du deuil, le genre serait un des facteurs qui l'influencent. Martin et Doka (2000) ont situé les façons de faire face au deuil sur un continuum entre un « pattern instrumental » – ce pattern plus cognitif est généralement associé aux hommes – et un « pattern intuitif » ou émotif, plus souvent associé aux femmes.

Dans sa pratique avec des endeuillés, la psychanalyste Marie-Frédérique Bacqué (1998) a dégagé certaines constances dans les inégalités des sexes face au deuil. Les femmes ont tendance à exprimer de façons variées les affects, elles verbalisent davantage la souffrance et font un appel concret à l'aide. Elles vivent plus de dépression que les hommes mais elles présentent moins de troubles en termes de morbidité et de mortalité qu'eux. Ces stratégies sont évaluées de façon plus positive en rapport à celles qui sont utilisées par les hommes. Ceux-ci fréquentent moins les groupes de soutien auprès d'autres parents endeuillés susceptibles de les aider à surmonter le deuil. Nous observons chez les hommes une façon de

réagir qui est plus empreinte de colère : excès de travail, consommation d'alcool, fuite et suicide. Un constat similaire est constaté par Dallaire (2006) à l'égard des stratégies utilisées par les hommes en période de deuil. Il fait ressortir quatre stratégies principales d'adaptation des hommes en deuil. *La nature privée du deuil* signifie que la tristesse est exprimée en solitaire alors que la composante sociale du deuil est niée. *L'action* permet à l'homme de garder un contrôle sur l'expression de sa tristesse. *La colère* est une émotion qu'il serait plus facile à l'homme d'exprimer et constituerait un moyen de défense contre l'impuissance. Enfin *le cognitif*, par l'utilisation du rationnel, éviterait à l'homme de paraître vulnérable ou faible, voire « féminin ». Cette position se rapprocherait du « pattern instrumental », ou cognitif, du continuum de Martin et Doka.

Ces données sont intéressantes en regard de notre recherche puisqu'elles nous permettent d'identifier certaines variables qui sont liées à la façon dont les hommes vivent une séparation et une perte. Toutefois, il est nécessaire de préciser les facteurs psychologiques propres à ce deuil particulier que vivent les pères qui, après des procédures judiciaires longues et coûteuses, perdent la garde de leur enfant. Une étude de Statistique Canada (2007)⁸ rapporte que la perte de la garde des enfants ou un changement en ce qui a trait aux responsabilités parentales constituent l'un des aspects les plus stressants de la vie d'un homme à la suite d'une rupture. Le Rapport Rondeau⁹, indique quelques réactions des pères concernant certains aspects légaux liés à la paternité. Le sentiment le plus souvent exprimé par les pères suite à la rupture d'union en Cour est le sentiment d'injustice. Ces pères considèrent que le tribunal est hostile à la demande du père d'une garde conjointe et qu'il entretient des biais en faveur des femmes. Leur façon de vivre la perte est empreinte de colère. Ils refusent la décision de la Cour, ne font pas de demande d'aide et ont davantage recours à l'action. Pensons à ces pères dont certains font parfois la manchette des journaux?¹⁰

⁸ Statistique Canada. Le quotidien du 22 mai 2007. Étude : Rupture conjugale et dépression subséquente.

⁹ Ibid., p. 26-27

¹⁰ Voir l'article intitulé *Les pères ont-ils raison de se plaindre?* de R. Joyal et É. Lapierre-Adamcyk publié dans Le Devoir du 26 septembre 2005 au sujet des revendications des membres de Fathers 4 Justice. L'article est paru suite à l'escalade d'un membre de cet organisme du pont Jacques-Cartier afin d'y afficher une banderole sur laquelle on pouvait lire « Papa t'aime ».

S'il est impossible de généraliser, nous sommes à même de constater que certains pères tentent de sonner l'alarme derrière ces cris. Entendue dans le contexte d'injustice tel qu'ils se l'expliquent, cette colère apparaît tout à fait compréhensible. Conséquemment, la détresse et la colère des pères qui ont perdu la garde de leur enfant nous convient à regarder de plus près leurs réactions. Les stratégies adoptées par les pères sont-elles efficaces pour faire face à la perte et à un nouveau mode de vie? Perte partielle, parfois complète, il s'agit néanmoins d'un deuil à faire d'une situation familiale passée et irrémédiablement perdue. Les pertes sont multiples : départ et parfois rejet de la conjointe, rupture de la vie en famille, accès réduit à son enfant, altération du sentiment d'identité de père. Un nouveau mode de vie à inventer implique nécessairement un certain remaniement psychique avec sa part d'acceptation. Alors comment la question du deuil doit-elle être posée si l'on veut tenir compte de la spécificité de la situation? Est-il possible de « faire son deuil » quand les raisons de la perte sont contestées par le père? Comment un père peut-il composer à la fois avec sa colère, avec son refus de la perte et avec la réalité d'une vie partagée partiellement avec son enfant? Quel est l'impact de ses choix sur sa vie psychique? Les stratégies utilisées par les pères pour faire face à un deuil constituent-elles une forme de déni de la souffrance due à la perte ou plutôt d'une façon de s'exprimer et de se défendre qui soit salvatrice? La détresse de ces pères peut-elle être entendue, à la lumière de la théorie psychanalytique, comme une réaction à une perte qui serait assimilable au deuil? S'agit-il d'un même phénomène et dans quelle mesure le « travail du deuil » tel que l'a conceptualisé la psychanalyse peut-il nous aider à l'appréhender ?

Cette question multiple de la perte et du deuil nous porte à réfléchir sur la demande du père. Que veut-il au juste? Selon le rapport Rondeau¹¹, les pères qui se disent lésés par la société revendiquent une modification de la façon dont est attribuée la garde des enfants par les juges pour une plus grande équité homme-femme. Ils demandent une allocation plus importante aux organismes venant en aide aux pères en détresse et une symétrie au niveau des droits hommes-femmes dans la société. Ces demandes sont très précises mais laissent une grande part de silence sur la souffrance des pères et sur leur désarroi face à la perte. Les

¹¹ ibid.

questions du deuil et de la demande doivent donc être considérées dans une optique clinique et compréhensive.

Les ruptures conjugales modifient non seulement le fonctionnement du système familial mais elles influent sur la nature et les contacts entre le père et son enfant. Une Enquête Longitudinale Nationale sur les Enfants et les Jeunes (ELNEJ)¹² a été réalisée au Canada auprès des parents d'enfants âgés de 4 à 15 ans en 1998-1999 qui se sont séparés au cours des deux années précédentes. Cette étude révèle que la garde a été accordée dans une proportion de 12 % en garde partagée et de 7% à la garde exclusive au père. Plus des deux tiers des enfants de l'Enquête vivent avec leur mère. Parmi ces enfants, les deux tiers voient leur père toutes les semaines (27%) ou aux deux semaines (22%). Près du tiers des enfants voient leur père sur une base mensuelle, durant les vacances seulement ou de façon irrégulière. Le reste des enfants (19 %) n'avaient aucune visite paternelle.

Ces données indiquent que la relation avec le père se fragilise après la rupture. Selon une autre étude de Statistique Canada¹³, la période qui suit immédiatement la séparation paraît cruciale au maintien de relations durables entre les pères ayant quitté le ménage familial et leurs enfants. La fréquence des visites dès les premiers mois suivant la séparation va avoir tendance à se maintenir. Une revue de littérature (voir recension de Gaudet, 2005)¹⁴ sur l'engagement paternel a permis de dégager quelques variables associées au maintien de la relation père-enfant post-rupture. Les études montrent que l'accès facilité à des droits de garde ainsi que le soutien du rôle parental par l'ex-conjointe et l'entourage sont favorables au maintien du lien. Il est intéressant de considérer les caractéristiques personnelles du père qui ont un impact majeur sur sa capacité à maintenir le lien avec son enfant : sa capacité d'adaptation, sa souplesse face aux arrangements de la garde et ses préoccupations concernant le bien-être de son enfant. Il apparaît donc que la relation déjà établie avec

¹² Enquête Longitudinale Nationale sur les Enfants et les Jeunes, Heather, J., Marcil-Gratton, N., et C. Le Bourdais. *Quand les parents se séparent: nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ministère de la Justice du Canada 2004-FCY-6F. Les analyses présentées dans ce rapport sont fondées sur un échantillon d'environ 32,000 enfants.

¹³ Statistique Canada. Étude : Fréquence de contact entre les pères et leurs enfants après une séparation. 1994-1997 Le Quotidien, 29 OCT 2007.

¹⁴ Gaudet, J. (2005) « Exploration des processus d'adaptation et des trajectoires parentales post-rupture : la situation des pères présents dans la vie de leurs enfants ». Thèse de doctorat en psychologie. Montréal, UQAM

l'enfant avant la rupture conjugale et des caractéristiques adaptatives et hétérocentriques du père sont déterminantes sur la poursuite de la relation. Ces données semblent plus importantes encore quand on considère que malgré un accès aux visites, le non-exercice de droit de visite des pères est très fréquent et pose souvent problème.¹⁵ Il semble donc que le juste équilibre des variables favorisant l'engagement paternel soit difficile pour bon nombre des pères dans ce contexte de transition familiale.

Ces résultats sont intéressants puisqu'ils nous permettent d'identifier les facteurs qui influencent le maintien du lien père-enfant. Néanmoins, peu de recherches se sont intéressées à la signification que le père accorde au lien qu'il a avec son enfant suite à l'éclatement de la famille nucléaire. Les recherches de Turcotte et al. (2001) ont identifié l'identification au rôle parental comme un déterminant important de l'engagement paternel. Cependant, devant le nombre important de pères désinvestis de leur rôle parental, il est intéressant de se demander quelle forme prend le lien père-enfant et quel sens le père lui accorde sur le plan identitaire. La fragilisation du sentiment de paternité nous interpelle à mieux comprendre le sens que prend la demande de la garde du père. Quelle est la limite entre le besoin de conforter son identité de père et celui d'avoir la garde concrète de l'enfant? Compte tenu des sentiments prédominants de colère et d'injustice, est-il possible que la question de se réapproprier son identité paternelle soit encore plus prégnante dans la requête du père? S'agit-il donc d'être ou d'avoir et dans quelle proportion? La prévalence de la question identitaire pourrait infléchir sur les capacités adaptatives du père et pourrait augmenter ou limiter ses capacités à maintenir le lien avec son enfant. Tout dépend du sens que le père donne à la relation avec son enfant. Ces questions nous aideront peut-être davantage à mieux nous expliquer les stratégies d'adaptation des pères face à la perte et leur besoin d'être entendus dans la sphère publique.

Nous constatons donc que certains pères se désengagent auprès de leurs enfants suite à la rupture. Un certain nombre de pères refusent la perte de la garde de leur enfant et réagissent par la colère, par un sentiment d'injustice et par des revendications dans la sphère

¹⁵ Selon un avis de 164 avocats et juges rapporté dans une étude commandée par Justice Canada, le non-exercice du droit de visite des pères est un problème important. Wichmann, C. et G. Rick (2004).

sociale. Considérant les souffrances occasionnées par la rupture pour les pères et leurs enfant, il est essentiel d'étudier ces phénomènes associés à la perte post-rupture de la garde de son enfant. Comment le psychologue peut-il accompagner le père en détresse de façon à ce qu'il puisse s'inscrire dans un processus identificatoire faisant appel à la symbolisation de la perte plutôt qu'à l'agir? Est-ce bien la voie appropriée pour penser l'intervention? Travail, fuite, colère, manifestations publiques doivent-ils être entendus différemment afin de mener à une résolution qui soit acceptable pour le père? Peut-on envisager les stratégies utilisées par ces pères pour faire face à la perte dans un processus qui pourra mener à la symbolisation nécessaire au « travail du deuil » sans trop mettre en péril une identité masculine en question?

1.3 Buts de la recherche

Il s'agit, au cours de cette recherche, d'effectuer une observation clinique, par l'écoute du discours du vécu de pères séparés ayant perdu la garde de leur(s) enfant(s) après un jugement de la Cour. Cette observation se déroule dans un contexte social où l'identité paternelle et masculine est en mutation. Nous nous intéressons à la singularité de l'expérience afin de faire ressortir les enjeux de l'évaluation que font les hommes de leur propre histoire et des résonances possibles au niveau de l'identité paternelle, masculine et sociale.

Le phénomène très actuel que présentent les pères séparés réclamant la garde de leur enfant a fait naître une curiosité et un besoin de comprendre. Nous savons que certains pères se désengagent alors que d'autres cherchent à se défendre en Cour pour obtenir plus de justice. Aucune étude n'a encore décrit, d'un point de vue psychanalytique, comment se vit pour un père québécois la perte de la garde de son enfant. Il nous est apparu intéressant de mieux comprendre les particularités de cette expérience à partir d'une lecture qui s'inscrit dans une approche clinique d'orientation psycho-dynamique. La psychanalyse nous enseigne que la paternité émerge essentiellement du travail du deuil. Il nous semble donc nécessaire d'amorcer le travail d'analyse sur cette question spécifique à partir des considérations variées et larges que représentent le champ de la paternité et celui du deuil. Le caractère exploratoire de la recherche vise à défricher le terrain afin que les résultats obtenus puissent être utilisés ultérieurement pour la formulation de nouvelles pistes et d'hypothèses.

Le champ théorique couvre donc deux angles. La *paternité* aborde les thèmes de la conjugalité, du lien père-enfant et de l'état de paternité. Le *deuil* traite de la séparation conjugale, de la perte de la garde de son enfant et du « travail du deuil ». Ces questions de la perte, du deuil et de l'état de paternité ramènent ultimement à la fonction paternelle qui sera sous-tendue tout au long du parcours de recherche. Ce concept central sera interrogé par le biais du symbolique et de la perte comme facteurs structurants de l'individu.

Dans la clinique, et abondamment dans les médias ces dernières années, nous avons pu constater qu'il est fréquent que le choc provoqué par la perte de la garde de l'enfant avec toutes ses implications juridiques ait fait basculer le sujet dans une colère exprimée sur la scène publique. Cette perte particulière, parce que souvent partielle, peut-elle être néanmoins comprise de la même façon qu'un deuil? Il semble pertinent de l'entendre comme un événement traumatique qui peut mener à une désorganisation profonde chez « l'endeuillé » pour qui le risque de passage à l'acte par identification à l'objet perdu est parfois à craindre (Laufer, 2006).

La recherche vise plus spécifiquement à vérifier si, dans l'histoire du sujet, cette perte n'est pas une répétition de deuils anciens non résolus qui auraient laissé une brèche narcissique réactivée par l'événement. Comme nous le précise Brunet « pour la psychanalyse, ce qui appartient au passé n'est pas dépassé [...] Ici il y aurait beaucoup à dire, à commencer par rappeler que l'archaïque peut investir même les structures et les organisations les plus tardives » (Brunet, 2003, p.5). On peut alors entendre la perte non pas comme un événement unique mais plutôt comme un processus d'évolution progressive (Green, 1993).

Nous tenterons de mieux cerner les mécanismes de défenses utilisés au cours de cette crise. On peut penser par exemple, que se situant du côté de la mélancolie ou de la manie, les pères séparés peuvent avoir recours aux mécanismes de déni ou de triomphe afin de colmater la brèche de cette rupture. Finalement, la place de l'enfant est bien sûr centrale dans la recherche. Les conditions particulières dans laquelle se trouve la place de l'enfant dans la vie du père peuvent être abordées sous l'angle d'un conflit psychique possible provoqué par la quête de la garde. En effet, le père peut se trouver aux prises avec la question identitaire

d'« être père » alors qu'il s'agit de récupérer la garde de l'enfant afin d' « avoir » cet enfant et de vivre avec lui.

Enfin, comme cliniciens interpellés, est-il possible d'envisager, sur le plan clinique, qu'une telle perte puisse recouvrer une valeur structurante par de nouveaux échanges symboliques permettant un regard différent sur l'enfant et sur la famille? En éclairant la question du deuil particulier chez ces pères, peut-on espérer être davantage en mesure de leur offrir les moyens de se réapproprier une identité paternelle renouvelée par la symbolisation de la perte? Encore faut-il que le clinicien soit capable d'adopter la place du témoin afin de laisser une parole à ces pères susceptible de les mener à une transformation de la perte en un nouveau mode de vie avec l'enfant. C'est ce que la recherche vise ultimement.

CHAPITRE II

CONTEXTE THÉORIQUE : LE PÈRE EN PSYCHANALYSE

2.1 Introduction

Ce chapitre vise à présenter la fonction du père en psychanalyse. Il faut rappeler que dans le champ psychanalytique, la notion du père, inscrite dans la ligne droite de Freud et de Lacan, ne renvoie pas simplement à l'existence d'un père incarné ou d'une psychologie du père. Il s'agit plutôt de comprendre les valeurs du père dans l'inconscient comme une entité symbolique qui ordonne une fonction. Nous verrons comment le Père symbolique, l'origine d'un mythe universel, structure le psychisme en qualité de sujet.

La mise en doute de la légitimité du père a relancé perpétuellement la question du père dans l'histoire.¹⁶ Dans l'évolution de la théorisation psychanalytique, la question du père a aussi décrit des vagues en ce sens que le père a toujours été, selon les époques et les écoles, source de controverses concernant la prévalence maternelle ou paternelle dans la structuration psychique de l'enfant¹⁷ (Golse, 2001). Mais en quelques générations le rôle du père a connu des modifications beaucoup plus importantes qui contrastent avec tout ce qu'ont connu les époques précédentes. Les transformations sociales sont si majeures qu'elles suscitent des questions sur lesquelles nous devons nous pencher. La réponse de la psychanalyse à cette

¹⁶ Cette assertion sera à repenser en fonction des nouvelles découvertes scientifiques. Jean-François Saucier aborde cette question. « La découverte de l'ADN est en train de transformer la situation car son application clinique met fin à tout doute sur l'identité du père biologique. On peut cependant se demander si cet avancement scientifique récent mettra fin à court terme au doute des pères. vu cette longue tradition d'hésitation et de questionnement » (Saucier, 2001), p. 20).

¹⁷ Parmi les différentes écoles, citons principalement l'école Britannique et deux théoriciens de la relation d'objet, M. Klein et D.W. Winnicott, qui privilégient la relation pré-œdipienne de la mère et de l'enfant. Les écoles plus « freudiennes », en France notamment, mettront l'accent sur le père comme principe séparateur dans la relation triangulaire propre à la résolution de l'Œdipe.

question du père a toujours été et continue de poser le père comme présumé de tout être désirant. Reste à voir si de cette réponse ne découleront pas de nouvelles polémiques.

Dans ce chapitre, nous abordons plus spécifiquement les éléments théoriques de notre problématique sur la paternité. Le cadre théorique s'inspire des questionnements concernant les difficultés de certains pères à faire valoir leur rôle paternel dans une situation de requête de la garde partagée ou de maintenir leur engagement paternel post-rupture. Certains phénomènes intrapsychiques associés à la perte de la garde de leur enfant peuvent être interrogés à la lumière de la demande de ces pères dans un contexte social qui réclame plus d'équité entre les hommes et les femmes. Le cadre théorique, en tenant compte de ces données, s'ouvre sur quelques notions dégagées de l'ensemble immensément riche de l'œuvre de Freud et de Lacan et de leurs successeurs sur la question du père en psychanalyse. Les notions théoriques présentées sont celles qui nous ont semblé les plus appropriées à la compréhension du problème.

La première partie du chapitre dresse un portrait théorique très sommaire de quelques concepts élaborés par Freud relatifs au mythe du père dans *Totem et tabou*. Afin de questionner ultérieurement ces notions à la lumière des phénomènes issus du contexte social actuel, il était nécessaire de présenter quelques éléments de la construction qu'en a fait Lacan, suite à son retour à Freud. Cela fera l'objet de la deuxième section. Une troisième partie traite du père et de son rapport à la Loi, soulignant ainsi le lien entre le social et l'intrapsychique. Enfin, une dernière partie questionne la venue du « nouveau père » dans notre société alors que nous observons un effacement croissant des différences entre les sexes ainsi qu'un étiolement des limites qui définissent nos liens avec le social. Il est important de noter que les quelques notions présentées sur le père ne reprennent pas l'entièreté de ce concept multiple et complexe. Elles servent néanmoins à introduire le concept de paternité en psychanalyse telle qu'il a été développé d'abord par Freud puis par ses successeurs jusqu'à aujourd'hui.

Pour élaborer ce chapitre, quelques ouvrages pertinents sur la construction du Père dans l'œuvre de Freud et de Lacan ont été retenus : de Sigmund Freud, « *Totem et tabou* » (1913/1965); de Paul-Laurent Assoun, « *Le père : métaphore paternelle et fonctions du père* » (1989); de Joël Dor, « *Le père et sa fonction en psychanalyse* » (1989); et de Pierre

Legendre « *Le crime du caporal Lortie. Traité sur le père* » (1989). La section sur le « nouveau père » recouvre de nombreux auteurs contemporains tels que Christine Castelain-Meunier, Geneviève Delaisi de Parseval et Françoise Hurstel.

2.2 Le mythe du père

Le père revêt une grande importance en psychanalyse. Dans l'œuvre de Freud, le père a une portée hautement significative notamment en ce qu'il est directement rattaché au complexe d'Œdipe. Nous nous intéresserons dans cette section à quelques concepts freudiens qui concernent directement le père en lien avec l'Œdipe. D'abord, le mythe élaboré par Freud dans *Totem et tabou* sert de fondement à une réflexion sur la fonction du père à partir de ces deux interdits fondateurs de la civilisation: celui du meurtre du père et celui de l'interdit de l'inceste. Le sentiment de culpabilité expliqué par ce mythe est une composante essentielle du complexe paternel (qui sera nommé par Freud, par ailleurs, le complexe d'Œdipe) par lequel le père devient le principe de tensions : il définit le désir tout en le limitant. Dans cette même foulée, c'est le complexe de castration qui est abordé. Le père renvoie inévitablement au caractère insoluble de ce complexe qui institue un rapport au père tel que le sujet puisse assumer son rapport à lui-même.

2.2.1 *Totem et Tabou*

La notion du père symbolique se réfère au mythe du père de la horde primitive développé par Freud dans *Totem et Tabou* (Freud, 1911-1913). Ce mythe est une tentative de Freud de fonder le passé de l'individu sur le passé de l'espèce en expliquant que la fondation de l'humanité dans l'histoire phylogénétique se rejouerait, comme un mythe d'initiation, dans l'histoire individuelle. Bien que cette oeuvre ait suscité quelques oppositions de la part d'historiens (Dictionnaire international de la psychanalyse, 2002), cette histoire mythique est néanmoins nécessaire à la compréhension du père en psychanalyse. De plus, Freud voulait expliquer l'universalité du complexe d'Œdipe. La thèse de Freud se développe ainsi : le père de la horde possédait toutes les femmes. Les fils, contestant solidairement ce despotisme paternel, s'entendent pour le tuer et, afin de s'approprier une part de sa force, ils le consomment lors d'une cérémonie cannibale. Cependant après ce meurtre, chacun des fils,

dans son désir de s'emparer des femmes, réalise qu'il est devenu le rival de tous ses frères. Prenant conscience que la lutte entre les frères aurait engendré la ruine de la société, ils deviennent tous soudainement en proie au repentir. Ils réalisent qu'aucun homme ne doit dépasser les autres par sa puissance et assumer le rôle du père. De là s'institue l'interdit : interdit du meurtre et de l'inceste. Une ritualité sacrificielle, commémorant le meurtre accompli en commun, exorcise la culpabilité. Le père antique de la horde devient la figure sacrée du Père mythique.

Pour le psychanalyste Joël Dor (1989), le repas cannibalique identificatoire expliqué symboliquement est conforté par le rite du repas totémique de la cérémonie sacrificielle. Un animal sert de substitut au père. Cet animal totémique tué (tristesse) est consommé lors d'une fête (joie). Le caractère ambivalent de cette fête traduit le contenu ambivalent du complexe paternel des enfants. L'enfant hait le père, s'oppose à sa force et l'admire en même temps. Après avoir supprimé le père, il lui démontre une tendresse exagérée, manifestation du repentir. Ainsi le père mort devient plus puissant que jamais. Ce qui était défendu par le père vivant est désormais défendu par le fils lui-même qui se positionne dans une « obéissance rétrospective ». Le fils désavoue son acte et se refuse ainsi les femmes.

Donc « seule la mort, à la fois célébrée et pleurée institue le défunt dévoré comme Père » (Joël Dor, 1989, p.47). Le repentir et la culpabilité instaurent le défunt en un lieu unique où il conviendra d'assurer un culte. Ce culte a pour objet d'édifier symboliquement l'homme qui avait toutes les femmes tel un dieu à aimer et vis-à-vis duquel chacun nourrira une dette sans fin. La dette sera honorée à travers le culte rendu à l'institution symbolique de la prohibition de l'inceste par laquelle tous les hommes renonceront aux femmes dont la possession relève d'un seul homme, symboliquement reconnu comme le Père.

L'intérêt de Freud pour les questions de l'interdit du meurtre et de l'inceste dans l'humanité primitive a posé le problème du renoncement et du sacrifice comme condition du fonctionnement de la Loi en toute société. Nous verrons plus loin comment l'interdit du meurtre viendra fonder la Loi.

2.2.2 Complexe paternel et identification

Dans *Totem et tabou*, le complexe paternel explique l'ambivalence créée par le sentiment de culpabilité et l'angoisse de castration éprouvés par les fils de la horde primitive après le meurtre du père. C'est ce complexe paternel qui conduit les fils à réprimer leur désir incestueux adressé à la mère. Le sens du complexe paternel est donc étroitement lié à ce que Freud nommera par ailleurs le complexe d'Œdipe. Le complexe paternel, selon Laplanche et Pontalis, spécifierait « une des dimensions majeures du complexe d'Œdipe, : la relation ambivalente au père » (1967, p. 84).

Paul-Laurent Assoun (1989), dans un texte intitulé « Fonctions freudiennes du père »¹⁸, explique que pour Freud, la relation au père est caractérisée par le lien père-fils et par l'identification au père constitutive du complexe paternel. L'identification au père, incluant l'amour et la haine, provient de la capacité de celui-ci à cristalliser une activité symbolique et idéalisante chez son enfant.

L'identification secondaire à une relation déjà établie avec une autre personne se différencie de ce que Freud a appelé l'identification primaire qui désigne une identification au père « de la préhistoire personnelle ». L'identification primaire est une forme originaire du lien affectif avec autrui. Par l'identification primaire au père, l'enfant incorpore le Moi¹⁹ du père, il l'imité et le prend en lui. Cette première identification au père constitue une forme de lien originaire très importante et différente du choix d'objet. Pour Freud, l'identification primaire au père constitue l'idéal ou le prototype des relations ultérieures. Les toutes premières relations intersubjectives réelles et fantasmatiques avec l'entourage familial créeront des imago.²⁰

¹⁸ Assoun, P.L. 1989. Fonctions freudiennes du père. In *Le père : métaphore paternelle et fonctions du père*. Collectif dirigé par Patrick Guyomard et Maud Mannoni. Paris : Denoël, p. 25-51.

¹⁹ Le Moi est écrit avec une majuscule dans le texte lorsqu'il est employé dans le sens d'une instance psychique. La deuxième topique de Freud comprend deux autres instances : le Surmoi et le Ça, aussi écrits avec une majuscule.

²⁰ L'imago est « le prototype inconscient de personnes qui oriente électivement la façon dont le sujet appréhende autrui » (Laplanche et Pontalis, 1967, p. 196).

L'identification primaire se distingue donc de l'identification paternelle subséquente à l'Œdipe. L'identification paternelle est un processus par lequel l'autorité paternelle, introjectée dans le Moi, vient façonner le Surmoi. Cette identification donnera accès au désir propre du fils. Le petit garçon s'identifie au père qui lui livre le modèle d'une relation complètement étrangère à la relation d'objet libidinale. C'est ce vécu d'ambivalence par les sentiments tendres et haineux à l'égard du père œdipien qui atteste le rapport œdipien masculin. Dans ce conflit d'ambivalence l'enfant déplace ses sentiments hostiles et angoissés sur un succédané de père. Ainsi, le père va pouvoir devenir ce qui lui permet de nouer amour et haine et d'assumer son être contradictoire. C'est par cette ambivalence rendue possible par le père que s'oriente l'identification de son objet œdipien.

Tout en conservant sa mère, le sujet œdipien rêve d'un père idéal dont il serait le descendant imaginaire. Le père réel est mis de côté mais simultanément il est élevé sous la figure du père idéal. « Il s'agit d'illégitimer le géniteur réel au nom du père tel qu'il devrait être » (Assoun, 1989, p. 39). Dans ce roman familial où les fantasmes du garçon s'entremêlent, c'est la mère, la séductrice, qui est inculpée mais c'est le père qu'il s'agit de sauver. Le père a pour fonction de supporter l'ambivalence et de la travailler.

Du côté de la fille, c'est le lien au père qui prépare le terrain à la masculinisation psychique par l'identification. Le lien à la mère se déplace au lien au père. La vie sexuelle, d'abord introduite par la mère en terme de séduction, a été transférée au père. C'est le père, dans la scène originaire de la fille, qui est le séducteur. La scène primitive met à jour l'inculpation du père comme séducteur. C'est l'élaboration du fantasme de fustigation dans *On bat un enfant*²¹ en 1919, nous dit Assoun, qui permettra à Freud d'analyser le travail d'élaboration incestueuse chez la fille comme une source de négociation avec l'amour du père.

²¹ Dans ce texte, Freud introduit l'idée que c'est la culpabilité, à l'intérieur de l'acte de refoulement, qui constitue l'agent de transformation du sadisme en masochisme. Le masochisme féminin serait fondé sur le masochisme primaire qui renvoie à un sentiment de culpabilité. Le fantasme de l'enfant battu exprime le désir inconscient d'avoir des rapports sexuels passifs. La sexualisation de la relation au couple parental sera surmontée à la fin de l'Œdipe et conduira à l'émergence du Surmoi (Roudinesco et Plon, 1997).

Les mouvements affectifs conduisent l'enfant à privilégier à certains moments l'amour pour l'un ou l'autre de ses deux parents. Ces deux versants de l'Œdipe seront désignés par Freud dans le *Moi et le Ça* (1923) : Œdipe « positif » et « négatif » ou « direct » et « inversé » selon que le désir incestueux est dirigé pour le parent de l'autre sexe ou du même sexe. La dynamique complexe de ces deux versants de l'Œdipe se fonde sur le postulat freudien de la bisexualité psychique²². Selon que l'enfant portera son amour et ses désirs vers l'un ou l'autre des parents prévaudront ses choix d'objet et ses préférences sexuelles.

Le lien au père et l'identification donneront naissance à la différence sexuelle. Le lien au père prépare donc à la bisexualité psychique. Il y a déplacement de fils-au-père et de la fille-au-père par rapport à leurs rôles psychosexuels. L'enfant est situé par rapport à deux instances : l'instance maternelle, d'abord, puis à l'instance paternelle ensuite. Ces deux pôles sont opposés et complémentaires. C'est ainsi que la différence des sexes est reconnue. Elle sera essentielle pour qu'apparaisse le complexe de castration. Cette double différence, celle des sexes et celle des générations, est la condition de tout développement psychique. Cette structure de base est donnée par l'universalité du complexe d'Œdipe.

2.2.3 La menace de castration

La menace de castration, selon la définition psychanalytique freudienne, signifie pour les petits garçons une réalisation possible de la menace de châtiment paternelle en réponse à ses activités sexuelles. Cette angoisse est associée au complexe d'Œdipe dont l'enjeu principal est justement de la surmonter. La menace de punition provenant du père et dont la mère est le porte-parole organise la relation au père, au-delà de la mère. Ces conflits donnent lieu à une vie fantasmatique qui, sous l'effet du refoulement, sera rejetée dans l'inconscient. Freud²³ écrit que le complexe d'Œdipe sombre du fait de la menace de castration et donne lieu à l'apparition du Surmoi et aux identifications.

Les investissements d'objet sont abandonnés et remplacés par une identification. L'autorité du père ou des parents, introjectée dans le moi, y

²² En psychanalyse, « la bisexualité psychique désigne une disposition psychique inconsciente propre à toute subjectivité humaine, dans la mesure où celle-ci est fondée sur l'existence de la différence des sexes[...] » (Roudinesco et Plon, 1997, p. 124).

²³ Freud, S. 1969. La disparition du complexe d'Œdipe In *La vie sexuelle*. PUF, p. 117-122.

forme le noyau du surmoi, lequel emprunte au père la rigueur, perpétue son interdit de l'inceste et ainsi, assure le moi contre le retour de l'investissement libidinal de l'objet. Les tendances libidinales appartenant au complexe d'Édipe sont en partie déssexualisées et sublimées, ce qui vraisemblablement arrive lors de toute transformation en identification, et en partie inhibées quant au but et changées en motions de tendresse (Freud, 1923/1969, p. 120).

La résolution de l'angoisse de castration tient donc un rôle central dans le conflit œdipien auquel le père est directement rattaché. L'enfant ne pourra accéder à l'identification paternelle que s'il refuse l'usage de son pénis comme objet de satisfaction de la mère. Ainsi, le complexe de castration est référé à l'ordre culturel en ce sens qu'il règle les échanges sexuels entre humains tels que spécifié dans *Totem et tabou* (Laplanche et Pontalis, 1967). Freud indiquait dans ce mythe qu'après avoir tué le père, les fils se sont refusés les femmes de la tribu et ont instauré le totémisme. Par ces deux tabous, ils intériorisaient ces deux interdits fondateurs de toute société : l'interdit de l'inceste et l'interdit de tuer le père.

L'amour ambivalent et l'angoisse de castration se joignent. Lorsque l'enfant tente de se départir du père rival, surgit alors l'angoisse de castration. C'est par celle-ci que s'opère le renoncement et à la mère et à l'élimination du père réel. L'abandon du complexe d'œdipe, conséquence du complexe de castration, offre la place aux identifications et aux sublimations. Le renoncement contient cependant un risque de féminisation se trouvant comme objet potentiel d'amour du père. La haine du père cède au refoulement directement. Une des conséquences du complexe de castration est son rôle de stimulation intellectuelle sur les questions relatives à la bisexualité psychique (Green, 1990).

C'est par le meurtre du père que naît l'ambivalence constitutive du rapport au père. Assoun (1989) spécifie que c'est dans *Totem et tabou* et dans le cas *Dostoïevski* que Freud fait du meurtre du père le meurtre principal et originaire de l'humanité comme de l'individu. L'acte primitif, le meurtre du père, se matérialise en réalité psychique par le sentiment de culpabilité. Le meurtre du père fait naître le « Père tout-puissant » et prend sa valeur psychique. En absorbant le père de l'identification, les fils font leur entrée dans la culture : c'est le père qui fait sa marque dans les organisations sociales, les limitations morales et la religion.

La fonction symbolique propre du père c'est de rendre possible l'intériorisation de l'angoisse en ayant permis la maturation du désir de meurtre.

Bref, c'est le pas décisif de la peur du réel à l'angoisse du père qui rend possible une histoire de l'humanité. Belle trouvaille, somme toute, que ce père auquel « accrocher » son angoisse ce qui distrait de l'horreur du réel et ouvre la voie à un rapport à un désir qui soit sien, dans lequel le sujet puisse rendre sa forme intelligible (Assoun, 1989, p. 43).

2.3 Le père symbolique

La base de la contribution psychanalytique, nous dit le psychanalyste Paul-Laurent Assoun, a été de comprendre que la fonction paternelle n'est pas simplement une relation à un père. Le rapport au père devrait plutôt être pensé comme une fonction de corrélation. Toute variable inconsciente est telle qu'elle est fonction du père dit-il. Le père n'est pas *cause* mais il est toujours en *jeu* dans l'inconscient (Assoun, 1989).

Nous présentons dans cette section quelques concepts lacaniens qui viendront enrichir notre compréhension de la notion théorique de la fonction paternelle qui soutiendra ensuite notre analyse du vécu des pères qui ont perdu la garde de leur enfant. Le psychanalyste français Jacques Lacan (1901-1981) a redéfini le complexe d'Œdipe en situant davantage le père symbolique. Afin de mieux cerner la fonction paternelle, il est nécessaire de distinguer les concepts de père réel, imaginaire et symbolique introduits par Lacan. Ensuite, son concept de *phallus* nous sert à mieux cerner cette question du père symbolique en ce qu'il agit comme un agent de négociation dans la triangulation œdipienne. Les apports théoriques des psychanalystes inspirés de l'école de Lacan, Piera Aulagnier (1923-1990) et Pierre Legendre, né en 1930, viendront ajouter quelques éléments de réflexion qui sont pertinents concernant le devenir père et la demande du père adressée à son enfant.

Nous croyons pertinent, dans le contexte de cette recherche où nous observons des pères souvent en colère réclamant une plus grande place au sein de la famille, de souligner comment Lacan en est arrivé à faire une relecture du complexe d'Œdipe et l'importance qu'il accorde au père comme porteur de la Loi.

Vers 1938, Lacan observe une dégradation du rôle du père dans la famille et de son image dans la société. Il cherche alors à dégager le mythe freudien de l'Œdipe en s'appuyant sur la théorie anthropologique de Lévi-Strauss (né en 1908). Les découvertes de ce grand chercheur lui ont permis d'émettre des hypothèses relativement à ce qui est universel à travers toutes les cultures. Lévi-Strauss fait ressortir un seul critère rigoureux qui puisse permettre à l'homme de passer de la nature à la culture : la règle de la prohibition de l'inceste. Cette règle possède un caractère d'universalité dont Lacan se sert dans sa théorie pour renforcer la hiérarchisation entre nature et culture. De même, elle lui permet de situer à l'origine : le Père, le Phallus et le Verbe. À partir de ces trois concepts, il revisite l'Œdipe en l'inscrivant dans l'inconscient qui, pour lui, « est structuré comme un langage ». D'aucuns se demanderont ce qui en est aujourd'hui de cette place accordée au Père dans un monde où hommes et femmes tendent désormais vers une plus grande « égalité », voire une uniformisation et ce, dans un contexte de procréations assistées, d'adoption, d'homoparentalité, etc. Nous y reviendrons en dernière section de ce chapitre.

2.3.1 Père réel, père imaginaire et père symbolique

Nous avons vu que le père est une pure représentation symbolique, à ne pas confondre avec le géniteur. Une distance importante est donc constatée entre la figure du père œdipien et la personnalité du père au sein de sa famille. Si le père ne peut, comme père réel, s'enorgueillir d'être le Père symbolique, il lui revient de faire valoir qu'il en est le représentant. Il sera alors important de distinguer les niveaux et les fonctions des références au père. Pour ce faire, à la lumière des enseignements de Lacan, le père aura à assumer la tâche de distinguer le père symbolique et sa fonction paternelle du père réel et incarné. Il devra aussi faire la part au Père imaginaire, pour qu'advienne le Père symbolique qui résulte d'un symbolisme légaliste en référence à la Loi de la prohibition de l'inceste. Cette tâche n'est pas une mince affaire si l'on en juge par les subtilités et l'impact de chacun des trois concepts : le Père réel, le Père imaginaire et le Père symbolique (Joël Dor, 1989, p.20).

Le Père réel est celui qui, par exemple, s'occupe de subvenir aux besoins primordiaux. Il est celui qui aura à faire la preuve qu'il possède bien le pénis réel, que c'est lui qui possède la mère. Il doit cependant, parce qu'il désire la mère, prescrire à l'enfant la

castration symbolique. Chemama (2003) ajoute qu'il est beaucoup demandé à ce père réel de représenter et de faire valoir la Loi symbolique. À ce propos, il ajoute que Lacan précisait que ce recouvrement du symbolique et du réel est insaisissable, et que, dans une structure sociale telle que la nôtre, le père est toujours « un père discordant par rapport à sa fonction, un père carent [...] » Cette carence serait au cœur de la « grande névrose contemporaine » (Chemama et Vandermersch, 2003, p. 308). Nous y reviendrons.

Le Père imaginaire est le père de la réalité psychique. Il recouvre la notion d'imaginaire de Freud et ne se construit pas en fonction du père réel. Le père imaginaire est le père idéal ou tyrannique que l'enfant fait porter à son père. Le père imaginaire est aussi un concurrent phallique. Ce qui est attribué au père, c'est la castration, plus précisément la privation de la mère du fait qu'elle ne possède pas le phallus symbolique auquel l'enfant s'est d'abord identifié.

Le Père symbolique n'est que le dépositaire d'une Loi qui vient d'ailleurs. C'est le père mort de *Totem et Tabou*, celui qui incarne la Loi référée à une instance idéalisée. Cette Loi prévaut à toutes règles concrètes légalisant les échanges entre les sujets d'une même communauté. Le rôle du Père symbolique est sous-entendu par l'attribution imaginaire de l'objet phallique. Il n'est possible que s'il y a en place un tiers médiateur du désir de la mère et de l'enfant. Pour assumer la fonction symbolique, le père doit devenir un interprète, nous dit Legendre (1989), c'est-à-dire qu'il doit pouvoir parler le langage du désir des protagonistes mère-enfant. C'est en tant que signifiant du *Nom-du-père* que peut advenir la castration qui limitera et ordonnera le désir du sujet. Le père symbolique peut donc être ramené au statut d'un *signifiant* que Lacan désigne alors *Nom-du-Père*.

2.3.2 Le phallus

En psychanalyse, l'emploi du terme *phallus* souligne la fonction symbolique remplie par le pénis dans la dialectique intra et intersubjective, le terme de pénis étant plutôt réservé pour désigner l'organe dans sa réalité anatomique (Laplanche et Pontalis, 1967).

La prescription symbolique de la Loi nécessite une négociation imaginaire préalable entre les protagonistes familiaux de la triangulation œdipienne. Cette triangulation est

toujours référée à un quatrième élément : le *phallus*. Lacan a ajouté le *phallus* comme seul paramètre fondateur capable d'inférer le Père symbolique à partir du Père réel, via le Père imaginaire. La triangulation œdipienne n'est, en quelque sorte, que le désir en regard du phallus.

Le *phallus* représente l'unité signifiante du réel de la différence des sexes. Il permet au Père réel de parvenir à assumer la représentation symbolique. Le père doit faire la preuve de sa capacité à actualiser l'incidence phallique comme l'agent régulateur de l'économie du désir et de sa circulation au regard de la mère et de l'enfant. Au cours de cette opération symbolique, l'enfant substitue au signifiant du désir de la mère le signifiant *Nom-du-Père* et contribue à conférer au père un statut original. Le père n'est alors qu'une pure *métaphore* nous dit Lacan (Dor, 1989).

Le *phallus* est l'objet désigné que l'on doit posséder et dont on est dépourvu. C'est uniquement à ce titre que la fonction paternelle sera structurellement identifiée à la fonction phallique. Cette édification symbolique est implicite au mythe freudien. On doit cependant, écrit Joël Dor, en ressaisir l'articulation à la lumière de l'apport lacanien au niveau de la *sexuation* et de *l'attribution phallique*.

L'homme advient Père dès lors qu'il est mort en tant qu'homme. Cela se fait au prix d'une promotion symbolique maintenue uniquement par un interdit qui fait force de Loi : tous les hommes sont castrés. C'est l'exception, le *au moins un*, soustrait à la fonction phallique (la castration) qui fonde la Loi imposant la castration à tous les autres.

L'édification du Père symbolique ne se fait qu'à ce prix. Le Père ne l'est que symboliquement et, face à la femme, cet homme n'en demeure pas moins un ex-fils non détenteur du phallus. Il doit donc faire la preuve d'avoir ce qu'il n'a pas, que lui seul possède l'attribut qui le fait à la fois haïr et aimer. Il aura ainsi droit à la femme convoitée. Comme homme réel (tyran), il sera symboliquement mis à mort afin d'être investi et admis comme Père garant du maintien de la Loi.

2.3.3 La fonction du père dans la dialectique Œdipienne

La place de la fonction symbolique du père par rapport à la notion du père réel est une base fondamentale de la clinique psychanalytique. Lacan insiste sur le statut du père structurellement impliqué dans le complexe d'Œdipe. Au seuil de l'Œdipe, la relation entre la mère et l'enfant est dyadique; rien ne vient médiatiser les enjeux du désir. L'enfant se constitue comme le seul objet qui peut combler le désir de la mère. L'enfant entretient une relation au phallus étrangère à la castration puisqu'il est lui-même le phallus. Cependant, le phallus étant, par essence, l'objet imaginaire de la castration, cette identification phallique le convoquera éventuellement à la castration. La présence du père apparaît graduellement de plus en plus gênante en ce sens qu'elle prend une consistance significative vis-à-vis du désir de la mère. Cela questionne l'économie du désir de l'enfant sous une forme intrusive et remet en question l'identification imaginaire à l'objet du désir de la mère. Cette incertitude confronte l'enfant dans le registre de la castration (Dor, 1989).

Graduellement le père apparaît comme ayant droit quant au désir de la mère et s'actualise sur le terrain de la rivalité phallique vis-à-vis de la mère. La figure paternelle sera alors investie comme père *privateur, interdicteur et frustrateur*. Apparaît chez l'enfant une incertitude de l'identification phallique. L'enfant craint que le désir de la mère à l'endroit du désir du père ait toujours été là. Ainsi, l'enfant appréhende le père réel sous un jour de plus en plus imaginaire. C'est donc en tant que père *imaginaire* que l'enfant perçoit le père comme celui qui prive, interdit et frustré. Ce sont ces trois formes d'investissement qui viennent médiatiser la relation fusionnelle d'avec la mère.

La rivalité phallique incite l'enfant à vivre le père comme un tyran totalitaire. Un glissement s'opère autour du phallus lui-même. L'attribution phallique est amorcée sur le mode d'*être* le phallus; le père n'est pas encore supposé d'*avoir* le phallus. Mais l'enfant est désormais conduit à rencontrer la Loi du père. Par la frustration, l'enfant découvre que la mère est dépendante du désir du père. Ainsi, le désir de l'enfant pour la mère est régi par la Loi du désir de l'autre (le père) à travers le désir de la mère. L'économie de son désir est régie par cette prescription formulée par Lacan : *le désir de chacun est toujours soumis à la loi du désir de l'autre*.

Cela entraîne un autre déplacement de l'objet phallique. Le désir de la mère étant soumis à l'instance paternelle interdictrice, la mère reconnaît aussi la Loi du père, médiatrice de son propre désir. Elle reconnaît que cette Loi n'est autre que celle qui régule le désir qu'elle a d'un objet qui n'est plus l'enfant mais que le père, en revanche, est supposé avoir. La mère désire un objet que l'autre a ou n'a pas. Ce déplacement de l'objet phallique instaure le moment du complexe d'Œdipe où l'instance paternelle va laisser ses restes imaginaires pour mettre en place le Père symbolique, c'est-à-dire en un lieu où il va être investi comme celui qui a le *phallus* (Dor, 1989).

Chez Lacan, la question centrale du complexe d'Œdipe est d'être ou non l'objet du désir de la mère, c'est-à-dire le phallus. Le rôle du père devient alors symbolique, il représente l'impossibilité d'être l'objet du désir maternel, le phallus n'appartenant à personne.

2.3.4 La mort dans le processus de paternalisation

Un père n'est pas une mère, mais en supposant la croyance au Père, il fait naître aussi. Non pas que le père relève de la biologie; il touche plutôt à « la politique des images, dont émerge la Raison » (Legendre, 1989, p. 169). Être né du père rend compte du meurtre entre père et fils; la rivalité entre les deux sujets se résout dans le sens de la raison, dans le renouvellement de la vie. Le père, écrit Legendre, en s'inspirant du récit d'Abraham occupant la place du sacrificateur, « est en position d'être à la fois le meurtrier de l'enfant et celui qui le gracie ». L'idée est de désamorcer dans l'espèce humaine « le collage de la toute-puissance ». Pour cela, le père devra faire preuve de la capacité de « passer sur son propre cadavre » (Legendre, 1989).

Pour devenir père et conquérir cette place de père, celui-ci doit renoncer à sa place d'enfant et la céder à son enfant. Le danger de l'image du père fraternel des temps modernes est perçu lorsqu'une nouvelle génération n'a pas renoncé à sa position d'enfant. L'observation clinique et sociale nous montre que l'opération se transforme souvent en déroute avec ses répercussions à long terme. Sans cela, c'est la destitution de la limite.

On comprend mieux, avance Legendre, ce qu'est un père quand on le pose lui-même comme fils qui, subjectivement, doit conquérir la condition de père au bénéfice de son propre fils. Ce passage de la condition de fils à celle de père « ne peut se comprendre qu'à partir de la conception du mécanisme qui lie le sujet humain aux catégories langagières du droit, aux signifiants juridiques de la généalogie » (Legendre, 1989, p.36).

La généalogie ne fonctionne pas par accumulation de places dit-il. L'enjeu primordial de la filiation est une question de perte dans la dialectique père-fils. Sans perte, il n'y aurait que des doubles des uns et des autres. C'est ce que signifie la fonction paternelle exprimée par le concept de permutation symbolique des places entre générations : le père cède sa place à son enfant. Sur la base de la relation œdipienne, la notion de père implique dans son principe une rivalité entre deux fils : celui qui devient père et le nouveau né (fils ou fille).

Piera Aulagnier apporte un regard intéressant sur le père, notamment sur la question du désir du père pour l'enfant. Dans son livre *La violence de l'interprétation* écrit en 1975, elle apporte des éléments toujours d'actualité en ce qui concerne la place du père en bas âge. D'abord, elle fait intervenir le père et sa Loi bien avant l'Œdipe. L'enfant, dans sa rencontre avec le père, d'abord par la voix paternelle puis par son désir, se voit confronter très tôt à cette brèche obligée dans la collusion avec sa mère. L'enfant rationalise sa déception de ne pas être l'objet du plaisir de sa mère en ce qu'elle est tenue d'obéir à l'ordre du père. Du fait que la mère soit obligée, mère et enfant demeurent complices. Ainsi cette déception pourra être projetée à l'extérieur par un désir de meurtre du père. Mais ce désir de meurtre vient, en fait, se substituer à un désir de mort qui était déjà présent. Cette substitution à une haine indicible et sans objet apporte une réassurance à l'enfant. Puisqu'il est impossible de tuer son père du fait de sa supériorité, l'enfant est rassuré. La culpabilité inconsciente longtemps interprétée en relation avec le désir incestueux serait davantage reliée au désir de mort vis-à-vis du père. Ce désir de mort a précédé le désir de meurtre œdipien. Le père serait le premier représentant des autres, la Loi du déplaisir à laquelle on ne peut échapper. La mort occupe donc une place centrale dans la fonction paternelle. La naissance de l'enfant peut provoquer chez le père un affrontement avec l'inconscient de l'enfant et son désir de mort pour le père. Le père doit donc régler pour son compte son propre désir de mort envers son père. Son désir pour l'enfant, preuve apportée sur sa fonction phallique, devient un signe que son père ne l'a

pas châtré. Il peut alors accepter son fils comme celui à qui il léguera sa fonction, son nom. Le fils pour le père est celui qui confirme que la mort est la conséquence de la Loi universelle.

Cette réflexion de Aulagnier rend compte du travail psychique propre au père devant son enfant. Elle soulève aussi combien les problèmes non réglés du père face à la mort pourront influencer son désir et affecteront le développement de l'enfant. Selon Aulagnier, le désir paternel est tout autant inducteur de psychose que celui de la mère. Il semble que le désir du père, si intimement lié au désir de mort, peut nous aider à comprendre les exigences et les difficultés du père à accepter son rôle et ses responsabilités paternelles.

2.3.5 La demande du père et de l'enfant

Un père est d'abord un fils. Il ne cède jamais totalement sa place de fils à son enfant. Il peut rester plus ou moins fixé à son statut de fils adressant une demande d'enfant à ses propres parents à travers sa descendance. En demeurant un enfant, le père adresse à son propre enfant une demande d'enfant et le met ainsi en place de père. Le père qui demeure enfant se positionne comme le père de la horde primitive qui ne connaît pas l'interdit. Il est tout-puissant et ne connaît pas la culpabilité. La demande adressée à l'enfant est une demande de séparation d'avec soi. C'est en réalité la demande fondamentale et inconditionnelle de tout enfant envers son père. Elle inclut une demande de limite, de par sa position de vivant dans l'espèce. Un père doit à son fils la limite (Legendre, 1989).

Pour entrer dans la paternité, le père doit renoncer à soutenir sa propre demande d'enfant face à son enfant. Comprendre l'importance de la croyance au Père suppose que l'on convient d'accepter de voir en l'enfant, non pas un adulte miniature, mais l'humain en train d'apparaître. Selon cette perspective, l'interdit a quelque chance d'entrer en scène pour ce qu'il est, un apprentissage de la limite (Legendre, 1989).

2.4 Le père et l'interdit dans l'institution sociale

Dans cette section, nous nous intéressons au lien entre l'intrapsychique, le social et le juridique. Les pères qui ont perdu la garde de leur enfant se défendent en Cour, parfois en

vain, afin d'obtenir davantage de temps de garde de leur enfant. Nous pouvons nous demander, suite à la lecture que nous avons faite du père symbolique, quelle est la nature de la demande inconsciente de ces pères sur le plan intrapsychique? Et ce qu'elle signifie comme message adressé à la conjointe, au juge et aussi à la société. Nous nous sommes inspirée des travaux de Legendre²⁴, plus particulièrement de son ouvrage *Le crime du caporal Lortie* dans lequel il aborde la question de la place du père et de l'interdit en Occident.

2.4.1 L'institution sociale du père : la nécessité de l'interdit

C'est le mythe du père qui rend possible le lien entre la valeur inconsciente du père et la structure de la socialisation. Nous avons vu chez Freud que lors du repas totémique, le père a été absorbé aux fins d'identification et d'idéalisation. Chacun des fils s'est ainsi identifié au père. Par ailleurs, les fils, en tant qu'ensemble, ont mis le père comme idéal du Moi et par conséquent les frères se sont identifiés les uns aux autres. Le père originaire, père égoïste et intolérant, fait entrer ses fils dans le lien social et donne ainsi l'image de la souveraineté, de la puissance et du pouvoir. L'idéalisation est ce par quoi se noue la vocation sociale de la paternité.

L'humanité coïncide donc avec l'interdit de l'inceste et du meurtre, qui sont les deux faces inséparables de la même institution. Cependant, Legendre soupçonne notre société contemporaine, par ce qu'il appelle « ses Sujets-rois autofondés », de tenter de s'affranchir de la « logique de la différenciation » en refusant cette seconde naissance, celle de l'institution du sujet par la construction institutionnelle du principe de Raison. Mais pour pouvoir effectuer une métamorphose du concept, soutient-il, il faudrait d'abord définir l'interdit et en clarifier les enjeux.

Legendre se pose la question à savoir comment, dans nos sociétés, s'érige le discours des origines de l'interdit. « Nous aurions donc à repenser l'interdit du meurtre dans l'humanité en renouant avec ce qui fonde cet interdit soit la représentation du Père au cœur

²⁴ Legendre, P. 1989. *Le crime du caporal Lortie*. Fayard. Cet ouvrage constitue le volume VIII des *Leçons* : enseignements de Pierre Legendre à la Section des Sciences religieuses de l'EPHE. Il peut être envisagé comme un développement des leçons IV sur la filiation. L'essentiel des notions de cette section du chapitre provient de ce livre en conservant le langage propre de l'auteur.

des montages légalistes d'une société » (Legendre, 1989, p.10). Le meurtre du père est un mythe important qui nous permet de lier à la parole « la vérité du rapport à la Loi ». Dans Totem et tabou, Freud aurait tenté de représenter le meurtre sur une scène semblable aux scènes fondatrices érigées par les sociétés anciennes, tel l'Œdipe-Roi de Sophocle. Cette tragédie met en scène les fondements mêmes de l'interdit. C'est à partir de ces représentations de l'inceste et du meurtre que s'établit l'écart entre la Loi et le sujet. La mise en scène des fantasmes de meurtre permet de désintriquer la pulsion meurtrière du sujet en la reléguant à « l'espace divin ». Cet écart fait passer le sujet du registre de l'agir à celui de la parole. La théâtralité serait donc nécessaire au fonctionnement de la normativité afin de « manier l'imparable » écrit-il. En tant que transgression, le crime doit être représentable : sa mise en scène rend l'interdit présent en représentant le drame de sa transgression. La métaphore du Père mythique est mise en place pour qu'il y ait de la parole à la place du non dit, du non su, du gouffre.

Mais à l'échelle des institutions, comment donner statut à l'imparable? Aujourd'hui, à l'époque du Sujet-roi, quels sont nos oracles, demande-t-il? Cette question renvoie à la problématique du refoulement et de la pulsion, donc de la dialectique culture-subjectivité. À partir de la tragédie de Sophocle, Freud a porté sa réflexion sur l'interrogation fondatrice du sujet humain : celle du désir dans l'humanité. Des profondeurs du drame surgit l'interdit de l'inceste. La première conclusion que Legendre tire de l'Œdipe-Roi est que la leçon s'adresse au sujet lui-même et que chaque génération sera appelée à rejouer la mise en scène incestueuse. Enfin, la deuxième leçon à en tirer concerne la paternité et la mise en évidence de ses deux niveaux : la paternité biologique (père géniteur) et la paternité symbolique (père transmetteur).

2.4.2 Les procédures judiciaires comme demande de la limite

Le système institutionnel se trouve sollicité, dans une perspective de justice généalogique. C'est là, nous dit Legendre, qu'apparaît « l'enjeu de la ritualité judiciaire aux prises avec les limites du plausible, afin d'offrir à quelqu'un une nouvelle mise quant à son rapport vital à la Loi, au père » (1989, p. 105). C'est l'analyse qu'il fait à partir du cas de Lortie sur la question du meurtre: question qui déborde inévitablement sur celle des pères,

pères en déroute, en dépossesion de leur enfant. Cette question de Legendre ne peut que nous interpeller « Les constructions normatives du droit ont-elles une part à jouer dans l'ordre généalogique, dans la capacité institutionnelle d'humanisation du sujet moderne? »

La médiation judiciaire, utilisée pour remettre quelqu'un à la raison, vient lui restituer l'image institutionnelle du Père, soutient Legendre. Le juge joue justement cette place de médiateur « emblématisé » en exerçant sous l'égide d'un discours de garantie. Les discours actuels – idéologies, productions esthétiques, scientifiques et autres – valent institutionnellement par la place symbolique qu'ils occupent dans la société. Ils font office d'oracles. Le discours est promu mythiquement et se transmet par des interprètes. Dans ce « théâtre de justice », les interprètes-juges interviennent comme représentants de *l'au nom de* fondateur, c'est-à-dire en représentants légaux de la Référence absolue.

Dans les affaires juridiques, c'est le procès comme tel qui tient le devant de la scène. Sans la ritualité des procédures, la fonction symbolique du juge devient incompréhensible. Il faut pouvoir concevoir les procédures, soutient Legendre, comme une relation entre criminel et justice, dans laquelle se situe le juge comme tiers institutionnel. La culpabilité subjective traduit chez un sujet son lien avec l'interdit. Le sujet est entré dans le discours d'une société qui a mis en scène la Loi, qui a institué la causalité, la Raison. Ainsi, « juger quelqu'un coupable, c'est lui adresser le discours des formes grâce auxquelles tout humain est pris, saisi, arrimé par avance [...] dans le rapport à la Référence fondatrice » (Legendre, 1989, p. 51).

La condamnation pose l'ordre légal des limites comme fondement de la vie pour l'inculpé aussi bien que par rapport à sa descendance. La ritualité judiciaire rend possible la projection du sujet dans un « espace de transfert » où il peut se percevoir comme sujet humain divisé sous une Loi qui le dépasse. Par la ritualité judiciaire, le sujet peut être appelé, en termes œdipiens, à « nettoyer son lien à la Référence », au Père. Le procès a comme vocation de « désensorceler, si j'ose dire, le sujet inconscient de sa culpabilité en la socialisant » (p. 45). La condamnation peut avoir valeur d'interprétation au sens psychanalytique du terme et de notification de la Loi du Père.

En résumé, le principe de paternité est ce par quoi on accède à la raison, c'est-à-dire la non folie. Ce principe de paternité représente la mise en place de la limite et signifie que tout être humain doit être soumis à la Loi, à défaut de quoi la folie le guette. Dès lors que le principe de paternité fait défaut, l'accès à la raison n'étant pas construit, le symptôme qui se manifestera constitue la demande de la limite.

2.5 Un nouveau père?

2.5.1 Introduction

Le but de cette section est de poser un regard élargi sur la situation actuelle des pères. Nous tracerons un court historique des changements survenus au cœur des familles ces dernières décennies. Nous nous pencherons ensuite sur la question de la fonction paternelle, de sa pertinence aujourd'hui et de l'impact des changements de la perception des pères sur l'attribution de la garde des enfants en justice.

Lorsque nous lisons sur la question du père aujourd'hui, que ce soit par les titres des ouvrages en librairies ou sur les sites internet, nous pouvons constater combien la paternité a changé depuis ces trente à quarante dernières années : *Valorisation de la paternité, Congé de paternité, Pères en mouvement, Droit des pères, Revanche des pères, Pères en colère, Pères au foyer*, etc... L'homme prendrait davantage sa place auprès des enfants dans la famille. Les publicités et la télévision présentent un « nouveau père » heureux, qui donne les soins au poupon avec une tendresse particulière, mais tout occupé par ailleurs à ses fonctions professionnelles. Pour Jean Delumeau et Daniel Roche (2000)²⁵, ce qui serait différent aujourd'hui n'est pas tant le sentiment du père envers son enfant que sa démonstration qui autrefois était cachée. Le père est plus affectif. C'est ce que confirme la recherche de M. Lamour (2004) dans laquelle la majorité des deux-cent trente neuf « nouveaux-pères » interrogés se sont qualifiés eux-mêmes, et en premier lieu, comme pères affectueux. S'il est affectif, le père n'assume cependant pas encore un partage équitable des tâches et des soins quotidiens avec la mère. Selon des enquêtes rapportées dans *L'histoire des pères et de la paternité*, les hommes priorisent toujours la vie professionnelle sur la vie familiale. Les

²⁵ Histoire des pères et de la paternité. 2000. Sous la direction de J. Delumeau et D. Roche. Paris : Larousse.

tâches qu'ils occupent auprès des enfants demeurent les tâches dites qualifiées (éveil aux jeux, apprentissage) alors que les tâches non qualifiées reviennent majoritairement à la mère (nourriture, lessive, entretien). Ce sont les jeunes pères, néanmoins, qui atteignent les meilleurs scores au niveau du partage des tâches. Il est intéressant de souligner que, selon une enquête menée par J.P. Robinson²⁶ (2004) auprès des pères québécois, canadiens et américains, ce sont les jeunes pères québécois qui consacrent le plus de temps à leur enfant. Les pères québécois consacrent autant d'heures que les mères à leur enfant mais les femmes occupent plus d'heures qu'eux dans les soins de base à donner à l'enfant : changer les couches par exemple. Les enquêtes concluent que l'opinion des pères sur le partage des tâches domestiques est plus prévalente que les pratiques réelles dont le nombre d'heures / semaine restent encore relativement bas. D'autres études suggèrent que la satisfaction à l'égard du partage des tâches a un impact positif sur la santé psychologique des mères et sur la qualité de la relation de couple (Levine et al, 1993, Meyers, 1993; Hawkins et Roberts, 1992; Lamb, Pleck et Levine, 1985; Levine, 1985; cités par Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001).

Si le « paternage », terme employé en assimilation à celui de « maternage », est un critère de la nouveauté, les autres rôles, eux, n'ont donc pas tellement changé soulignent G. Delaisi de Parseval et F. Hurstel. (2000a). Le paternage, tel qu'il est montré par les images publicitaires, serait néanmoins un signal social, une manifestation de ce qui est en train de changer. Concrètement, la nouveauté réside dans les transformations sociales au niveau de la famille, des fonctions parentales, du mariage, des lois, etc. Mais sur le plan psychologique, elle se traduit pour le père en une possibilité inédite de parler de son identité paternelle. Cette parole lui permettrait de mieux assumer les profonds processus psychologiques du devenir père.

²⁶ John P. Robinson. 2004. *Regards sur les parents d'aujourd'hui*. No. 1. Changements et facteurs explicatifs de l'emploi du temps chez les parents, aux États-Unis, au Canada et au Québec. Sous la direction de : Gilles Pronovost, Directeur : Gilles Pronovost. Éditeur : Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) Université du Maryland, College Park.

Aujourd'hui, l'homme ne peut plus compter sur un pouvoir qui, dans la famille traditionnelle, lui était jadis conféré automatiquement en devenant père. Il a, dès lors, à inventer ce nouveau père. Doit-on alors dire, comme Christiane Castelain-Meunier²⁷, « On ne naît plus père, on le devient » (2003, p.1)?

2.5.2 Un peu d'histoire récente

Autrefois, la conjugalité légitimait la paternité. Le mariage assurait la paternité à l'époux et avec elle, la puissance paternelle. Mais depuis le début du XX^{ème} siècle, le mouvement d'industrialisation, l'urbanisation, les migrations et les guerres ont prolétarisé la figure du père. Les changements de la paternité ont été caractérisés par la perte du pouvoir et de l'autorité entraînant le déclin social du père. Dans la période d'après-guerre, en France notamment, la notion de pères « carents » a été mise de l'avant pour dénoncer les pères qui abusaient de leurs droits paternels. Puis, le droit des femmes est venu restreindre celui du père. L'évolution de la famille conjugale dans les pays occidentaux des années 1970 a transformé les rôles du père, de la mère et de l'enfant au sein de la famille. Les pratiques paternelles et maternelles se sont peu à peu indifférenciées et sont devenues interchangeables. Les lois ont remplacé l'autorité paternelle par l'autorité parentale tout en privilégiant dorénavant l'intérêt supérieur de l'enfant. Le *paterfamilias* est bel et bien disparu. Le père tout puissant s'est fragilisé et, de père défaillant, il s'est transformé, dans le meilleur des cas, en un père affectif. L'analyse des publicités a démontré que si le père donne affectueusement les soins, on ne le verra désormais plus donner des leçons aux enfants (Delumeau et Roche, 2000). Les gestes de commandements, jadis présents dans les représentations figurées, sont désormais proscrits. Tous ces mouvements des cinquante dernières années, déjà amorcés depuis le début du vingtième siècle, ont créé des effets idéologiques concernant les pères dont le principal, selon Delaisi de Parseval et Hurstel, a été d'accuser les pères de faiblesse, d'impuissance et de mauvaise volonté. Aujourd'hui règne encore une confusion dans ce procès des pères entre la personnalité de l'homme et la fonction du père qui résulte en une accusation généralisée à l'encontre des hommes (Delaisi de Parseval et Hurstel, 2000a).

²⁷ Castelain-Meunier, C. 2003. *Être père aujourd'hui, un rôle qui n'est plus donné par la fonction*. Publication n° 677 du 11 septembre 2003. Lien Social / dossier en ligne.

Yves Pélicier (2000) et Castelain Meunier (2003) nous mettent en garde d'attribuer le déclin de l'image du père à l'ascension sociale des femmes dans les années 1970. Cette donnée, bien qu'importante, ne serait qu'un élément parmi de nombreux autres qui ont transformé l'institution paternelle. Delaisi de Parseval (2000) insiste néanmoins sur la participation des femmes dans la révision du concept de paternité. Elle pose principalement, comme responsables de ces transformations du père, l'histoire et la conjonction de la médecine et du droit dans le champ des techniques médicales de la procréation. La science est venue renverser les façons de penser. Par un contrôle toujours grandissant de la conception, la femme jouit désormais d'un pouvoir primordial dans la constitution de la famille et, de ce fait, remet en jeu le rôle du père.

2.5.3 Certains préjugés sociaux envers le père

De nombreux préjugés envers les pères seraient toujours présents aujourd'hui. Un de ces préjugés pourrait s'expliquer par la place privilégiée traditionnelle accordée à la mère dans l'éducation. Au Québec, outre les tâches domestiques accomplies majoritairement par les femmes, les mères occupent davantage de temps auprès des enfants lorsqu'il s'agit des soins corporels, lieu d'un contact privilégié avec l'enfant. Ces réalités pourraient venir alimenter les préjugés dans une société qui privilégie l'égalité entre les hommes et les femmes.

Paradoxalement, la crainte de comportements incestueux facilités par le caractère intime des soins vient souvent remettre en cause la pertinence de l'implication du père dans les soins physiques au bébé féminin. Or deux importantes études américaines (Parker et Parker, 1986; Williams et Finkelhor, 1995) citées par J.F. Saucier (2001)²⁸ montrent que cette inquiétude est non fondée. Au contraire, les pères, qui se sont impliqués dans les soins physiques de leur fille avant l'âge de deux ans avaient par la suite deux fois moins de comportements incestueux que les pères qui ne s'étaient pas impliqués.

Dans un autre ordre d'idée, en France, lors de l'attribution de la garde, les juges français entretiendraient des préjugés sociaux à l'égard des jeunes pères notamment à l'égard

²⁸ Santé mentale au Québec. *Dossier Paternité et santé mentale*. Volume XXVI no. 1 (printemps). 2001.

de ceux qui vivent en concubinage (Delaisi de Parseval, et Hurstel, 2000a). Ces préjugés tiendraient du fait que le paiement des pensions alimentaires ne serait pas encore totalement respecté et que les pères ne profitent pas toujours des droits de visite. Au Québec, la loi sur la perception automatique de la pension alimentaire de 1995 a réglé une bonne partie à ces manquements mais les préjugés des magistrats persisteraient tout de même si on en juge par les arguments des pères « activistes » des dernières années qui réclament la garde partagée obligatoire.²⁹ Ceux-ci se disent victimes de préjugés des juges qui privilégieraient injustement les mères lors de l'attribution de la garde (Cross, 2003).

Près des travailleuses auprès de la petite enfance, on retrouve aussi certains préjugés envers les pères. En France, Martine Lamour (2004) a dirigé une recherche-action qui visait à mieux comprendre le développement et l'exercice de la « paternalité » par les nouveaux-pères. Ses observations portaient sur deux cent trente neuf pères qui participaient à l'intégration de leur poupon à la crèche. Il ressort de son étude que les professionnelles de la crèche où se déroulaient les observations étaient désemparées face aux comportements de ces pères. Ceux-ci ne correspondaient pas à l'image qu'elles se faisaient d'eux. Elles les considéraient comme des hommes « trop présents » dans le milieu de garde et les associaient davantage à la dimension de séduction plutôt qu'à celle de pères impliqués auprès des poupons. Peu à peu, elles ont modifié leur perception et ont accordé plus d'importance à la relation précoce que peuvent entretenir les pères avec leur poupon.

Certains phénomènes du devenir père font aussi partie des préjugés à l'égard des pères. À partir de ses études ethnologiques, Delaisi de Parseval (1981) nous démontre combien le partage du pouvoir procréatif des attributs des deux sexes est artificiel, symbolique et non « naturel » dans nos sociétés contemporaines. Alors que dans certaines sociétés, le père participe à toutes les étapes de la procréation (conception, grossesse, accouchement et post-partum), le père, en Occident, est court-circuité dans toutes les phases sauf à la conception. C'est ainsi qu'elle préconise une prise de conscience du phénomène de la couvade; phénomène présent mais dénié et dont la prise en compte permettrait d'accorder une place aux pères dans le processus de la procréation. Au cours de la grossesse de la mère,

²⁹ Pamela C. Cross. 2003. Coordinatrice de la campagne de réforme du droit de la famille. *Les partisans des "droits des pères" veulent imposer la garde partagée obligatoire*. Sysiphe.org

se produisent des phénomènes que l'on appelle la couvade du père au cours de laquelle peuvent se manifester chez le père certains symptômes corporels facilement associés à la grossesse de la mère, par exemple des troubles digestifs, une prise de poids, etc. Ces phénomènes inconscients accompagnent un remaniement psychologique et permettent à l'homme, s'ils sont bien vécus, d'assumer sa nouvelle fonction.

Un autre obstacle important dans le processus du devenir père résiderait dans le fait que les pères sont en panne de modèle et qu'ils n'aient pas recours à des mots précis pour traduire le nouveau père qu'ils sont en train de devenir. Castelain-Meunier (2003) soutient que les pères d'aujourd'hui ont, à partir de leur désir de rapprochement, à choisir ou à inventer le père qu'ils veulent être. Or, pour certains auteurs (Pélicier, 2000, Théry 1987), les racines du problème de la paternité résideraient justement dans les multiples désignations de la paternité : nouveaux conjoints, pères adoptifs, père donneur de sperme, homoparentalité, etc. Le père est désigné tantôt du côté du biologique, tantôt du côté juridique ou encore du côté socio-affectif selon les besoins du moment. En bout de ligne, le père, croient-ils, serait d'abord et avant tout celui qui se perçoit comme tel. Sans doute que les mots viendront peu à peu. En attendant, c'est parfois la confusion dans la littérature actuelle concernant les pères.

Mais le père est aussi celui que les autres perçoivent comme un père. Irène Théry (1987) rappelle alors ce concept fondamental en psychanalyse : la fonction paternelle qui instaure la reconnaissance de la différence des sexes et des générations, c'est-à-dire l'interdit de l'inceste. Or, le manque de mot pour désigner le nouveau conjoint de la mère ouvre trop souvent la porte aux fantasmes sans trouver de limites assignées par la Loi du père et par les paroles adressées à l'enfant. Elle se demande alors si l'invention des « nouveaux-pères » ne requiert pas que nous fassions aussi une place réaménagée à la fonction paternelle?

À défaut de s'expliquer encore comment procéder à ce réaménagement, on peut néanmoins faire le lien avec ce qu'une recherche québécoise rapporte en ce qui concerne l'absence de modèle de « père idéal » au Québec (Dike et Saucier In Saucier 2001).³⁰ Dans cette étude, seulement 17% des pères québécois interrogés étaient capables d'identifier un

³⁰ J.F. Saucier relate quelques résultats d'une recherche qu'il a menée en collaboration avec N. Dyke en 2000. *Cultures et paternités : impact de l'immigration*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

modèle de père idéal dans leur entourage. Le plus intéressant est que la phrase type issue du discours de l'ensemble des pères interrogés incapables d'identifier un tel modèle était : « En tout cas, surtout pas mon père! » Comme quoi les pères eux-mêmes, en panne de modèle, ont le poids énorme sur les épaules de, non pas seulement l'imaginer, mais de s'en fabriquer un. Leur propre père ne faisant pas le poids, c'est toute la tradition, la filiation et la fonction paternelle qui sont remises en question.

2.5.4 La fonction paternelle aujourd'hui : un père ni tout à fait ancien, ni tout à fait nouveau?

Aujourd'hui, avec la présence des femmes sur le marché du travail, l'accroissement des divorces et des familles recomposées, le pouvoir, jadis accordé automatiquement au père, est maintenant assuré par la loi. La spécificité des rôles des hommes et des femmes s'est étioyée au profit de l'accès des mères aux fonctions jadis réservées à l'homme et d'une implication plus concrète des pères auprès des enfants. On peut désormais attribuer à différents personnages la possibilité de jouer les rôles du « désirer, porter et éduquer un enfant » (Delaisi de Parseval et Hurstel, 2000b). Mais si la mère, elle, garde la spécificité de l'enfantement, qu'en est-il de la fonction paternelle? Cette fonction se dissipe-t-elle dans cette perte de spécificité des rôles? Il ne s'agit plus de l'identité de l'un ou de l'autre des parents mais d'une fonction que la mère, nantie de l'autorité parentale, peut aussi assumer. Avec les familles recomposées, les nouvelles techniques de procréation assistée, l'adoption, la paternité différée par la congélation du sperme et autres, on peut se demander « mais qui est le père »? Si le père n'a plus à lui seul à assumer cette fonction, est-ce à dire que la fonction est désuète?

Dans l'histoire des pères et de la paternité, Ménard (2000) nous dit que chaque siècle a son nouveau père et que dans l'évolution des mœurs, les pères sont toujours différents de ceux des générations précédentes. Du côté de la psychanalyse, la place accordée au père depuis un siècle serait aussi en constant mouvement et souvent source de conflits, nous dit Golse (2001). D'abord, pour Freud, c'est la dimension de mythe qui est essentielle à la fonction du père. La psychanalyse nous a amené à donner à la filiation une place plus symbolique et culturelle. Dans le complexe d'Œdipe, le père est celui qui régule le désir et interdit la jouissance. Ainsi, l'Œdipe a un rôle fondamental dans la structuration de la

personnalité et dans l'orientation du désir humain. Le père apparaît comme répressif, mythique mais permet ainsi la socialisation. Pour Lacan, le père est instauré comme nom par la mère car c'est elle qui inscrit une place dans l'ordre symbolique. Elle installe un tiers entre elle et son enfant. Le père devient le représentant de la Loi. On accorde alors l'importance à la mère en ce qu'elle introduit le père dans l'ordre de son désir. L'importance du père revient en ce qu'il est intériorisé au fond de soi.

Bien qu'elles ne remettent pas en question la fonction paternelle, les psychanalystes Delaisi de Parseval et Hurstel (2000a) ont cherché à mettre en perspective certains propos de Lacan afin de dénoncer un certain immobilisme en ce qui concerne les stéréotypes à l'égard des pères. Elles citent une phrase tirée de l'œuvre de Lacan intitulée « *Les complexes familiaux* »³¹ de 1938 alors qu'il parlait de l'origine des névroses « Notre expérience nous porte à en désigner la détermination principale dans la personnalité du père, toujours carente en quelque façon » (2000a, p.387)³². Parle-t-on de l'homme ou du père demandent-elles? Elles s'interrogent notamment sur le procès du père qui n'est toujours pas élucidé, de ses enjeux et de ses issues. Le stéréotype du père « carent » serait toujours au point fixe et cela depuis cent ans ajoutent-elles.

Pour Castelain-Meunier (1997), la place de père symbolique s'accommoderait de plus en plus mal du quotidien. Le père en psychanalyse ne se confond pas avec le père de famille. Il transcende la famille. Le père est désincarné et en l'instituant dans le registre de l'inconscient, la psychanalyse élude au quotidien la question des changements et donne au père une dimension appauvrissante, dit-elle. Cela vient en contradiction avec la puissance symbolique du mythe œdipien. Finalement, si le rôle du père n'est plus donné par la fonction, être père aujourd'hui implique la construction d'un rôle, d'une co-construction, ajoutons-nous, dans une société qui privilégie encore les mères.

³¹ « Les complexes familiaux » de J. Lacan ont été publiés en 1938 dans le volume VIII de l'Encyclopédie intitulée La vie mentale.

³² Lacan, J. 1938. Les complexes familiaux; cité dans Delaisi de Parseval, G. et F. Hurstel. (2000a) « Le pardessus du soupçon ». Histoire des pères et de la paternité. Paris. Larousse. p.381-398.

Ainsi, la théorie psychanalytique, avec Freud et Lacan, aurait servi d'écran à la question du père réel, concret, dans sa relation précoce avec le bébé. Il y aurait trop de symbolique et pas assez de réel, peut-être trop de mère et pas assez de père concret?

Dans un article tiré du recueil intitulé *L'Oubli du père*, Catherine Chabert (2004) soutient que le père serait un pivot essentiel mais non exclusif de l'édifice freudien. Déjà le titre de cet ouvrage collectif suggère que la place accordée à la paternité actuellement est éventuellement mise à l'écart. Peut-être que le reproche à l'égard de Freud de certains auteurs et féministes était-il juste demande-t-elle? La métapsychologie de Freud était sans doute phallocentriste et ses théories édifiées exclusivement sur les fondements masculins du complexe paternel. Afin de combler les manquements de Freud, plusieurs auteurs se seraient alors tournés du côté de la mère. Pensons simplement à Klein et à Winnicott notamment.

Selon les époques et les écoles, l'attention des psychanalystes aurait été portée vers le père ou vers la mère dans un mouvement de balancier. Mais pour Golse (2001), peu important les conflits entre la place accordée au père œdipien et pré-œdipien ou à la prévalence de l'imago maternelle primordiale plus comblante ou moins ambivalente. L'important, dit-il, est de considérer les couples de perspectives opposées en maintenant vivants et ouverts la tension et le paradoxe créateur. Chabert (2004) fait aussi ressortir de façon créatrice l'opposition entre Winnicott et Freud en faisant de leurs différences, des complémentarités. Chez Freud, la doctrine est éditée sur les effets de la rencontre de l'enfant avec le sexuel. Chez Winnicott, il y a un en deçà du sexuel qui qualifie la nature des échanges entre l'enfant et son environnement. C'est pourquoi il est important pour elle d'insister sur la référence au père et à la mère comme partenaires de fantasmes originaires. Chabert insiste sur le *et* entre père *et* mère. Elle s'interroge notamment sur l'infléchissement théorique qui détournerait le psychanalyste du père au profit de la mère « peut-être dangereusement ». Porter l'accent sur l'archaïque entraînerait un risque de déssexualisation de la psychanalyse, c'est-à-dire de l'abolition de la différence des sexes. S'il fallait ne plus tenir compte des deux références père et mère, l'oubli du père aurait l'effet de maintenir un système narcissique excluant toute différence, il serait au service d'une tranquillité pulsionnelle, écrit-elle. L'oubli du père serait-il dû au fait d'une banalisation du complexe d'Œdipe demande-t-elle? La concentration sur la relation mère-enfant serait-elle un contre-investissement du sexuel

œdipien laissant s'effriter, avec le déclin du père, le destin du Surmoi et sa force contenante et civilisatrice?

D'un pôle opposé et dans une perspective plus sociale et historique, le psychanalyste Michel Tort nous met en garde, dans ce mouvement de balancier concernant le père, de vouloir conserver à tout prix l'ordre symbolique du « Père majuscule ». Il y aurait, selon Tort, aujourd'hui, une nostalgie des figures des formes antérieures du pouvoir et un culte serait entretenu envers « le Père ». On trouve dans son essai intitulé *Fin du dogme paternel* (2005) un examen très critique des constructions analytiques sur le père. Pour Tort, « le Père » est une organisation psychique historique du pouvoir. Il y discute le dogme du père séparateur; dogme établi, écrit-il comme vérité fondamentale et qui exclut donc toute discussion. Si le dogme est posé comme une certitude, il serait alors anhistorique. Ainsi la forclusion du *Nom-du-Père* serait un « prêt-à-penser » dont la société aurait passablement abusé pour expliquer, par l'absence du père, les malheurs de nos jeunes générations. Delaisi de Parseval écrit au sujet de cet ouvrage: « Tort dénonce à juste titre le travers d'une certaine psychanalyse : prêter au symbolique, abusivement amalgamé avec une mythique fonction paternelle, les caractères d'un ordre qui serait universel et qui échapperait à toute mise en perspective historique ». Or, dit-elle, « l'évolution de la société, au niveau législatif notamment, a amené à réfléchir sur l'ordre symbolique du modèle patriarcal pour y déceler non un ordre de choses, immuable par nature, mais un ordre social historiquement constitué » (Libération, mars 2005).

Cet ordre symbolique serait maintenu « désespérément » par des « spécialistes » afin de perpétuer des formes historiquement dépassées de la famille et son ordre patriarcal autoritaire écrit Tort. Les méthodes adoptées par ces analystes tenteraient de conserver le modèle du couple hétérosexuel à l'ancienne et refuseraient toutes autres figures contemporaines de la parentalité; pensons aux procréations médicalement assistées, aux donneurs de gamètes et à l'homoparentalité. Cette tentative de maintien de l'ordre symbolique se ferait au prix d'une distorsion du fonctionnement psychique des sujets concernés. Tort propose plutôt de voir comment chaque figure de la paternité construit sa propre fonction du père en y incluant les conditions nouvelles tout en s'accommodant des « ruines des anciennes normes ».

Paradoxalement, le maintien de l'ordre symbolique impliquant la prévalence du contact avec la mère en bas âge avec la venue, dans un deuxième temps, du père séparateur, s'il conserve le modèle patriarcal traditionnel tel que dénoncé par Tort, a aussi permis aux femmes d'accéder à des droits leur permettant, ainsi qu'à leurs enfants, d'accéder à des conditions de vie plus stables. Pensons aux pensions alimentaires et à l'attribution du droit de garde des enfants aux mères dont le mari était violent. Et si la garde des enfants a été souvent confiée à la mère, c'est, entre autres, parce que les psychanalystes depuis Freud ont évalué scientifiquement la pertinence de sa présence auprès du bébé pour un sain développement psychique. Cette évolution a aussi entraîné des modifications dans les rôles, notamment ceux du père.

Il y a donc un jeu entre l'ancien et le nouveau dans lequel on peut se perdre dans « l'oubli du père » ou encore devenir nostalgique dans le recours au « Père majuscule ». Mais c'est ce mouvement de balancier qui permet aussi une ouverture à une créativité que certains pères ne manquent pas de saisir pleinement pour se réinventer! C'est par ailleurs, ce que suggèrent certains auteurs comme Pélucier (2000) ou Castelain Meunier (2003) lorsqu'ils proposent que les pères, dans leur désir de rapprochement, ont à inventer le père qu'ils veulent être.

2.5.5 La garde de l'enfant : pour ou contre une garde alternée?

En matière de garde des enfants, la Loi sur le divorce prévoit que la décision du juge doit favoriser le plus de contacts possibles entre l'enfant et les parents (Justice Québec, 2007). La préférence des juges serait portée pour les accords entre les conjoints notamment par le recours à la médiation familiale. Le juge opérera, le cas échéant, un contrôle d'opportunité. Selon la loi canadienne sur le divorce, le tribunal ne tiendra compte que de l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est un critère qui prévaut sur le tort d'une personne envers son conjoint au sein de la famille par exemple (Granet, 2000). Au Québec, le père a été longtemps perçu comme « démissionnaire » après la rupture du couple. Mais aujourd'hui, il obtient plus souvent qu'avant la garde partagée. Si en 1990, l'ordonnance de la garde était attribuée dans 11% des cas à la garde partagée après un divorce, elle est passée à 23 % en 2000. Pour cette même année, la garde était attribuée uniquement à la mère dans 63% des cas

et au père dans 14% des cas.³³ Si la principale modalité de garde demeure celle accordée à la mère, l'évolution va dans le sens, non pas d'une garde exclusive au père mais d'une garde partagée entre les deux parents. Le père doit désormais prendre toutes les responsabilités qui lui incombent avec la garde d'un enfant.

En ce qui concerne le développement de l'enfant au sein de sa famille, les études sur l'attachement ont montré la prévalence initiale de la mère comme objet d'amour, le père devenant plus significatif au moment de l'Œdipe avec la séparation obligée de l'enfant et de la mère. Pour les psychanalystes, les interactions maternelles et paternelles ne sont pas égales mais complémentaires; la mère serait investie par le bébé comme une personne plus sécurisante que les autres. De nombreuses recherches citées par Berger (2002) telles celles de Spitz, Robertson et autres, ont démontré la souffrance des bébés qui ont été soumis à des séparations répétées et prolongées d'avec leur mère. Les interventions des « spécialistes » que dénonce Tort (2005) ne seraient alors pas toutes portées, comme il le dit, par leurs seules idéologies ou fantasmes. Elles s'appuient sur des recherches élaborées sur plusieurs années par des spécialistes de notoriété internationale.

Cependant, les résultats des recherches actuelles sur la paternité³⁴ démontrent l'importance du père sur le développement social, affectif et intellectuel de l'enfant. L'engagement paternel aurait un impact positif sur les compétences sociales et sur l'identité sexuelle, il diminuerait les risques de délinquance juvénile et augmenterait le niveau de scolarité (Turcotte et al., 2001). L'étude de M. Lamour (2004) fait ressortir la nécessité d'aller chercher un autre modèle que le modèle classique dyadique mère-nourrisson. L'organisation triadique est primaire, dit-elle et doit être repensé en y intégrant les composantes affectives, comportementales et fantasmatiques des interactions triadiques. L'étude de Lamour a confirmé que le père a une importance particulière dans la relation précoce parent-nourrisson; il aurait un rôle à jouer dans la qualité des relations mère-enfant et dans la possible transmission de la maltraitance. Dans une autre étude, Delamazière et Kremp

³³ Duchesne, Louis. 2002. « Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée ». *Institut de la Statistique du Québec*. Bulletin, vol.7, no. 2, (Octobre)

³⁴ Forget, G. « L'itinéraire d'une formation : Pères en mouvement, pratiques en changement ». *Colloque du groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE)*, Sainte-Adèle, novembre 2001.

(2001), font état d'un même type d'observation dans le cas des naissances prématurées du nourrisson. Le père jouerait un rôle de contenant des affects négatifs de la mère et servirait d'intermédiaire entre les intervenants et celle-ci.

Ce type de résultats, donnés en exemples ici, a servi d'arguments à des groupes de pères séparés réclamant le même droit de garde que les mères. Au Québec, le sociologue Martin Dufresne³⁵ croit cependant que ces groupes de pressions de pères séparés pourraient entraîner du coup la perte des droits acquis des mères. Il s'inquiète notamment du sort qui serait réservé particulièrement aux mères si le droit automatique de garde de l'enfant à chacun des deux parents qui divorcent était mis de l'avant. Les demandes de modifications à la loi s'inspirent des travaux qui préconisent la présence du père pour le développement de l'enfant. Cependant, la garde partagée automatique risquerait de compromettre le droit des femmes en leur retirant un accès facilité aux tribunaux et le droit à la garde des enfants après un divorce soutient Dufresne. De tels projets se feraient au nom de la « responsabilité parentale ». Ironiquement, Dufresne associe cette notion à celle de l'autorité masculine traditionnelle et la reconnaissance de celle-ci favoriserait l'attribution de la garde au père même lorsque celui-ci ne la « mérite » pas. On retrouve peut-être ici, par la demande de certains groupes de père, la marque de la nostalgie du « Père majuscule » que dénonce Michel Tort qui pourrait entraîner des abus ou du moins un retour en arrière. En tout cas, pour Dufresne, la garde partagée automatique ne proposerait pas une amélioration. L'évolution sociale impose-t-elle alors réellement un changement ou un retour en arrière? Devant ce constat, on peut se demander alors si, comme le dit Tort, le symbolique ne peut échapper à l'histoire, comment l'évolution sociale pourra-t-elle ajuster cette mythique fonction paternelle à ce nouveau contexte social pour un meilleur bien-être des hommes, des femmes et des enfants? Peut-être le rôle du père doit-il simplement être enrichi?

Le pédopsychiatre et psychanalyste Maurice Berger (2002) se prononce contre la garde alternée automatique. Il s'appuie sur les rôles spécifiques du père et de la mère dans le développement psychique du bébé tels qu'ils ont été compris par la psychanalyse. Dans ses propos, il s'inquiète particulièrement du sort réservé aux enfants. Dans un texte faisant suite à

³⁵ Dufresne, M. 2003. *La « responsabilité parentale » tiendra-t-elle ses promesses? Projet de réforme du droit de la famille au Canada*. Dimanche 8 juin 2003. Sisyphé.

un article paru dans la revue Dialogue en 2002, il présente ses arguments en faveur de la garde du bébé par la mère et met en garde les décideurs qui, par des décisions prises sous les pressions de groupes d'hommes, séparerait trop rapidement la mère du bébé. Ses écrits font référence à des spécialistes tels R. Spitz, J. Robertson, J. Bowlby, T.G. Bower, S. Lebovici, M. Ainsworth, N. Main et autres.

Il est souhaitable de réfléchir à ces questions en prenant le point de vue de l'intérêt de l'enfant, hors des mouvements idéologiques actuels. Ce n'est pas parce que des personnes forment des groupes de pression qu'elles ont forcément raison, mais peut-être a-t-il fallu la création de tels groupes pour sortir d'un certain immobilisme. Si l'on s'en tient aux connaissances actuelles reconnues par la communauté scientifique, on peut affirmer que le père a une place spécifique à prendre auprès de son bébé, importante pour son développement affectif, mais qu'elle n'est pas équivalente à celle de la mère. Ce n'est pas parce que père et mère ont une égalité de droit au niveau de l'autorité parentale qu'ils sont à égalité dans le psychisme du bébé. Ce n'est pas parce que des adultes décident d'exercer différemment leur rôle parental dans une société en évolution que les besoins relationnels des bébés changent. Ils sont les mêmes depuis des siècles et demeureront toujours les mêmes. Et la manière dont la co-parentalité est présentée par certaines personnalités politiques est incompatible avec plusieurs de ces besoins essentiels (Berger, 2002, p. 1).

Berger va alors proposer aux juges de tenir compte du « *principe de précaution* » dans les cas de garde alternée. Ce principe exige l'établissement de normes établies afin de décider à partir de quel âge et pour combien de temps l'enfant peut être séparé de sa mère pour être graduellement confié à son père. Jusqu'à trois ans, les normes sont clairement établies par Berger afin de favoriser le plein épanouissement de l'enfant. Après cet âge, les besoins de chaque enfant seront différents et l'équilibre psychique normalement mieux assuré.

Ses travaux psychanalytiques sont assez conventionnels en ce qui concerne la place de la mère et du père auprès du bébé dans l'établissement de l'attachement. Ainsi, il cite les travaux de Winnicott relatif à la nécessité du contact physique de la mère avec son enfant et sa capacité à elle de régression psychique pour un vécu affectif empreint d'un vécu biologique commun. Il présente ensuite l'établissement du sentiment de filiation. Ce sentiment se construit lors d'une première étape, dans un registre maternel, par le lien charnel

avec la mère puis en deuxième étape, dans un registre paternel, par des expériences identificatoires, de ressemblances, plus abstraites et symboliques. Ce lien serait davantage associé à ce que Piera Aulagnier appelle un « *contrat narcissique* » par lequel le parent accueille l'enfant comme un prolongement de soi dans l'histoire de la famille. Ce contrat se caractérise par son inconditionnalité. Ce désir de filiation du parent est proportionnel au plaisir éprouvé dans son enfance alors que ses parents s'occupaient de lui. Il revit alors avec son enfant une identification à ce plaisir.

Berger n'aborde pas le désir du père comme l'a fait Piera Aulagnier que nous avons présentée précédemment. Il fait cependant preuve de nuances en ce qui concerne l'importance de la présence du père dès le jeune âge et propose les travaux d'auteurs plus récents tels Le Camus et C. Zaouche-Gaudron.

J. Le Camus souligne avec justesse que de nombreux psychanalystes ont considéré que le premier temps, qui passe essentiellement par des expériences corporelles et bien sûr affectives, correspond au rôle de la mère, le père intervenant éventuellement comme double ou comme substitut de la mère, et que la deuxième phase est plus "d'essence paternelle", une fois passé "l'âge de la mère", avec une ouverture de la relation duelle mère-enfant. On a aussi beaucoup écrit que la place du père était celle "désignée" à l'enfant par la mère, qu'elle dépendait de la place du père dans le psychisme de la mère. J. Le Camus montre que ces points de vue doivent être fortement relativisés : oui, la mère demeure la personne qui procure le plus de sécurité à l'enfant (cf. infra), mais le père a très tôt dans l'histoire du bébé une place différente de celle de la mère, non dépendante de cette dernière, spécifique (Berger, 2002, p.7).

Pour Le Camus (1995), il n'y aurait pas un « âge de la mère » au cours duquel l'enfant aurait simplement besoin d'affection, puis un « âge du père » au cours duquel prévaudrait le besoin d'autorité. Ce serait dès le commencement et tout au long de l'enfance que la mère et le père auraient à se rendre présents et à s'impliquer, chacun responsable à leur manière de la structuration psycho-affective et du développement de leur enfant. La mère et le père auraient un style d'échange différent et complémentaire. Le *dialogue tonique* de la mère mettrait en jeu un langage préverbal constitué de vocalisations, de mimiques et de postures. Ces éléments contribueraient à faire naître des sentiments de sécurité et de continuité d'existence. Ce dialogue s'exprimerait dès le cinquième mois de la vie intra-

utérine, ce qui donnerait une avance à la mère. Les contacts peau à peau et les échanges verbaux éveilleraient davantage les émotions dans un registre de tendresse et de réconfort. Le *dialogue phasique* du père se situerait dans un registre plus physique, dans un rapport émotionnel intense et stimulant, et serait plus adapté à l'ouverture sur l'environnement. Ces échanges contribueraient davantage à l'autonomisation du bébé et à sa socialisation. Les deux parents ne seraient donc pas équivalents dans le registre émotionnel et comportemental mais tout aussi importants et ce, dès la naissance (Berger, 2002).

2.5.6 Conclusion

Il serait donc nécessaire de reconnaître la diversité et la complémentarité des rôles à jouer auprès de l'enfant afin de favoriser son bien-être. Le modèle du père symbolique ne serait peut-être pas si désuet mais peut-être pourrait-il être véhiculé dans une perspective moderne des rôles du nouveau-père? Car c'est aussi au père concret que nous devons faire une place. Dans le cadre de la famille, peu importe sa structure, le père étant reconnu comme tel avec toutes ses particularités de père, pourra se reconnaître et ainsi mieux reconnaître son enfant.

La disparition du père autoritaire s'accompagne avantageusement d'un mouvement générateur d'une plus grande charge affective et relationnelle entre le père et ses enfants. L'engagement, porteur d'une grande liberté, ne peut être que plus fort. Les rôles étant complémentaires, les deux parents doivent pouvoir assumer pleinement leur présence auprès de l'enfant sans ignorer la spécificité de chacun. La présence nouvelle du père exige une collaboration entre les deux conjoints et cet ajustement est, bien que spécifique à chacun, à inventer autant par le père que par la mère. De plus, ainsi que le suggère Golse (2001), la dialectique fonctionnelle du maternel et du paternel ne se joue pas seulement entre le père et la mère mais aussi au sein de chacun d'eux. Les parents seraient le composé du paternel et du maternel ancré dans la bisexualité psychique.

Dans le cas des séparations, le père devrait pouvoir jouer son rôle auprès de l'enfant tout en acceptant de laisser à la mère le temps et les dispositions psychiques nécessaires afin d'établir le premier lien fondamental de sécurité avec l'enfant. De même la mère doit laisser

au père la possibilité de prendre sa place dans le respect de sa différence. La part du père peut être tout autant concrète que symbolique sans avoir à jeter la fonction paternelle avec l'eau du bain, que les deux parents auront su donner au bébé!

CHAPITRE III

CONTEXTE THÉORIQUE : SÉPARATION, DEUIL ET PERTE

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, l'importance de la perte en ce qu'elle agit comme un agent d'internalisation de l'interdit imposé par les lois de la filiation et par le principe séparateur que représente le père. Cette perte fondatrice, nécessaire au devenir humain, n'est cependant jamais terminée et sera inévitablement accompagnée tout au long de l'existence d'une série de deuils et de séparations narcissiques et œdipiennes. Les récits que nous avons recueillis concernant l'expérience de pères qui ont perdu la garde de leur enfant nous ont portée à réfléchir sur l'impact de cette perte de la garde et de la séparation sur leur vie. Mais bien avant l'âge adulte, l'enfance et l'adolescence de ces hommes ont été marquées par de nombreuses pertes et traumatismes éprouvants : abandons, adoption, décès prématuré d'un parent. Une lecture sur la perte et le travail psychique du deuil nous a paru importante afin de mieux comprendre, à la lumière de leur passé, leur réalité dans cette situation de vie complexe pour finalement tenter d'en mieux saisir les nuances dans leur dynamique personnelle et relationnelle actuelle.

Dans ce chapitre, nous présentons, en premier lieu, la notion de perte et de séparation telle qu'elle est étudiée en psychanalyse dans son sens fondateur de l'organisation de la vie psychique. Nous verrons ensuite comment Freud a expliqué, dans *Deuil et mélancolie*, le long et douloureux « travail du deuil » qui suit la perte d'un être cher mais aussi comment le Moi de l'endeuillé peut parfois subir des pertes importantes dans le cas de la mélancolie. Ensuite, en nous appuyant sur les travaux de Michel Hanus, nous explorerons le processus de symbolisation de la perte en ce qu'il constitue une transformation de la perte grâce à la liaison affect-représentations dans une prise en compte des dimensions de l'ambivalence et

de la haine envers la personne aimée. Nous concluons sur les possibles complications du deuil.

3.1 Introduction à la notion de séparation en psychanalyse

Que veut dire se séparer en psychanalyse? Dans le langage courant, se séparer signifie « cesser d'être avec, de vivre avec » (Petit Robert, 2008). Mais la notion de séparation est ambiguë puisqu'elle peut désigner à la fois le processus expérientiel de la séparation, l'action de quitter, l'action de trier ou encore le résultat de cette action. Elle comporte un spectre de nuances importantes alliant coupure, désunion, cloison et triage jusqu'à pénétrer les dimensions intrapsychiques de différenciation et de distinction (Bouchard et Coblence, 2001).

En psychanalyse, le terme séparation désigne un processus intrapsychique structurant. En fait, selon le psychanalyste Jean-Michel Quinodoz (1991), il y a au moins deux acceptions, deux valeurs à accorder à la notion de séparation. Il rappelle que dans son texte *Deuil et mélancolie*, Freud (1915) s'est intéressé aux cas où la séparation provoquait une perspective de danger pour le Moi du sujet en deuil. La psychanalyse, depuis Freud, a étudié la séparation en lui attribuant deux significations en fonction de la voie empruntée par le sujet. La séparation peut être vécue en tant qu'expérience avec ses souffrances psychiques liées à la perte mais elle peut aussi être vécue en tant que processus impliquant une menace à l'intégrité du Moi. Il s'agit alors d'une problématique associée au développement infantile que l'on pourrait nommer, par exemple, le processus de « séparation-individuation » qui a été introduit par M. Mahler. Afin d'éviter toute confusion avec cette notion, Jean-Michel Quinodoz (1991) propose d'utiliser les termes de *séparation* lorsqu'il s'agit de quitter une personne, de s'en séparer et d'*individuation* quand on se réfère au processus de différenciation moi-objet. Quoi qu'il en soit, les psychanalystes continuent de parler de séparation indifféremment, dans différentes acceptions. Cette ambiguïté persistante fait dire à Michel de M'Uzan, dans son article « *Séparation et identité* », que cette notion se doit d'être « démembrée » (2001, p. 355). Il insiste par ailleurs sur le fait que, de toute façon, il s'agit toujours d'un phénomène intrapsychique et que la séparation d'avec l'objet est en réalité une séparation d'avec une représentation investie ou de la trace d'une perception.

De fait, on ne retrouve dans le *Vocabulaire de la psychanalyse* (Laplanche et Pontalis, 1967) aucune rubrique consacrée à la séparation. Cette absence a fait l'objet d'un article de Josette Frappier intitulé *La séparation, un concept psychanalytique?*³⁶ La séparation n'est peut-être pas, à proprement parler, un concept psychanalytique mais on ne peut ignorer cependant toute l'importance de la séparation et de ses conséquences sur le psychisme. Pensons aux effets potentiellement dévastateurs de la séparation de la mère et de son bébé qu'a étudiés René Spitz avec sa notion d'*hospitalisme*.³⁷ La séparation, en psychanalyse, est associée au « travail du deuil » lorsqu'elle concerne la relation triangulaire avec l'objet différencié. La venue du père au sein de la relation fera apparaître une angoisse alors appelée l'angoisse de castration. Lorsqu'il s'agit de la perte d'un objet d'attachement précoce, la séparation est associée au travail intrapsychique de subjectivation, et son angoisse est l'angoisse de séparation (Bernard, 1989, Frappier, 2001).

Marie-Louise Bernard dans un article intitulé *Séparation, deuil, dépression* (1989), dresse un portrait général de la notion de séparation dans l'œuvre de Freud. Elle soutient que pour lui la séparation se rapproche de la problématique du deuil tel qu'il l'élabore dans *Totem et tabou* (1913) et dans *Deuil et mélancolie* (1915). Il s'agit alors du travail du deuil qui concerne le Moi. Plus tard, dans son texte *La disparition du complexe d'Édipe* (1923)³⁸, Freud se sert de la séparation comme modèle pour penser l'angoisse de castration. La séparation s'intègre dans les phases successives du développement libidinal et de la relation d'objet qui mèneront à la symbolisation de la castration. En 1926, dans *Inhibition, symptôme et angoisse*, Freud introduit l'angoisse de séparation liée à la perte de l'amour de la mère. Cette angoisse sera appelée « l'angoisse originaire » de la naissance. Ensuite, avec son concept de *l'après coup*, on ne pourra plus envisager les expériences de séparation selon un schéma de temporalité linéaire. Le sujet aura remanié, dans l'après coup, en fonction d'expériences nouvelles, des expériences et impressions passées. Ce remaniement, apportant

³⁶ Frappier, J. 2001. « La séparation un concept psychanalytique? » in *La séparation*. Revue Française de Psychanalyse. Paris : PUF, p. 361-368.

³⁷ La notion d'*hospitalisme* a été introduite par Spitz en 1945. Ce terme recouvre un ensemble de troubles physiques et un état dépressif se manifestant chez certains jeunes enfants privés précocement de leur mère.

³⁸ Freud, S. 1923/1969. *La vie sexuelle*. Paris : PUF

un sens nouveau et une efficacité psychique, aura ou non un pouvoir pathogène (Bernard, 1989).

Ces questions d'angoisse originaire et de temporalité seront étudiées ensuite par divers auteurs post-freudiens (A. Freud, D. Burlingham, R. Spitz et Bolwby) notamment en ce qui concerne le caractère traumatique de l'expérience de séparation précoce; séparations brèves ou prolongées et en fonction de l'âge de l'enfant. Ces auteurs se sont attachés à définir l'angoisse de séparation en mettant l'accent sur les états de détresse de l'enfant. Ces séparations mère-enfant auront une incidence sur le processus de séparation-individuation proposé par M. Mahler et renverront à des niveaux d'intégration et à des types différents d'attachement, à la capacité de l'enfant à se séparer et à acquérir ses propres représentations. De son côté, l'étude de la vie psychique précoce des nourrissons a mené Mélanie Klein en 1934 à proposer la « position dépressive »³⁹ non pas seulement comme un stade de développement mais comme un fonctionnement mental susceptible de mener le sujet à intégrer les sentiments de tristesse et de culpabilité (Bouchard et Coblence, 2001).

La séparation et les deuils sont des passages obligés de la vie. Le « travail du deuil » a été étudié par le biais de la mélancolie ou dépression mais il est aussi impliqué dans la plupart des processus psychiques et ne concerne pas uniquement la perte d'une personne réelle. On associera donc le « travail de séparation » au « travail du deuil » en introduisant la symbolisation de la perte et la nécessité de penser l'objet interne comme un objet externe. On pourra penser aussi la séparation en des termes winnicottiens où l'opposition présence-perte dans le champ de l'espace transitionnel permet à l'enfant d'être « seul en présence » parce que « le sentiment de la perte peut devenir un moyen d'intégrer sa propre expérience de soi » (Winnicott, 1975, p. 33).

Le « travail du deuil » joue donc un rôle central dans le développement du Moi. Ce sont les deuils de la vie normale. Pensons au passage de l'enfance et de l'adolescence ou aux ruptures amoureuses. Avec le renoncement à la satisfaction œdipienne, le deuil sera un facteur important dans la résolution de l'Œdipe notamment et dans l'élaboration des angoisses de séparation et d'individuation. Ce qui fait dire à J.D. Nasio que le complexe

³⁹ Cette notion sera vue plus en détail dans la prochaine section du chapitre.

d'Œdipe « trouve son sens majeur dans l'expérience d'une séparation, d'une perte, celle de la mère [...] On devrait même presque dire que l'Œdipe est le complexe de la séparation d'avec la mère » (Nasio, 1995, p. 91). Le deuil est constitué de douloureuses étapes nécessaires à la récupération graduelle des aspects propres au Moi qui étaient restés liés à l'objet perdu et menant à l'intégration de la vie psychique et au sentiment d'identité (Quinodoz, 1991).

Dans certaines conditions pathologiques, le « travail du deuil » sera au cœur des élaborations des relations d'objet. C'est ce qu'on retrouvera dans la mélancolie ou la dépression. Le besoin de faire un avec l'objet et l'angoisse de s'en séparer se retrouveront dans certaines formes de perversions, états psychotiques ou autres psychopathologies. Par exemple, les « cas-limites » seraient les pathologies par excellence de la distance à l'objet (Bouchard et Coblenz, 2001).

Le « travail du deuil », contiendrait-il, ultimement et s'il devait être parfaitement réussi, la promesse d'une fin au processus de la perte? Pouvons nous espérer nous libérer de la douleur et du dur labeur du deuil? Nicolas Lévesque dans son essai *Le deuil impossible nécessaire* (2005) apporte cette réflexion en guise de réponse:

La fin (à prendre ici dans les deux sens) du deuil coïnciderait, de ce point de vue, avec une sorte d'idéologie du progrès qui laisse miroiter l'utopie d'un au-delà du deuil, c'est-à-dire un lieu privilégié, non conflictuel, quelque soit le nom [...](Lévesque, 2005, p. 26).

Le deuil, s'il doit être travaillé, ne peut en rien promettre la fin. La perte est essentielle... et comme l'écrit Winnicott « En ce type de travail, nous savons qu'il nous faut toujours recommencer et que mieux vaut ne pas trop espérer » (1975, p. 54).

3.2 « Deuil et mélancolie »

« *Deuil et mélancolie* » a été écrit en 1915, en même temps que « *Métapsychologie* », mais a été publié en 1917. Dans ce texte, Freud fait une comparaison entre deuil et mélancolie en étudiant les mécanismes psychologiques observés chez ses patients qui vivent un deuil et ceux de ses patients déprimés. Il retrouvera dans ces deux états des traits similaires comme, par exemple, une fixation douloureuse des préoccupations, une absence de désir et la perte d'intérêt. Une première observation cependant est portée sur le fait que si le

deuil est habituellement considéré comme un état normal que l'on juge même nuisible de perturber, la mélancolie, elle, que nous appelons aujourd'hui *état dépressif*, sera considérée comme une pathologie. Dans les deux cas, il y a perte réelle d'une personne, d'un idéal ou autres abstractions. La différence cependant réside dans le fait qu'on retrouvera dans le cas de la mélancolie, en plus des états d'âme douloureux, la perte de l'estime de soi qui se manifesterá chez le patient par des auto-reproches.

3.2.1 Le « travail du deuil »

Freud décrit le travail du deuil à partir de sa théorie des pulsions; théorie qui unifie toutes les formes d'attachement à un objet autour d'une énergie commune : la libido. Le travail du deuil entraînerait un détachement progressif de l'objet auquel la libido était fixée, un désinvestissement des représentations de cet objet (Widlöcher, 1983). Ainsi la libido des liens entretenus avec la personne sera retirée de cet objet pour être ensuite redirigée vers un autre objet. Cela ne sera pas facile et le sujet résistera, se rebellera même jusqu'à halluciner l'objet et le maintenir dans ce que Freud appelle la « psychose hallucinatoire de désir » (Freud, 1915/1968, p. 150). Le deuil demandera beaucoup de temps et de travail afin que la libido se détache complètement et que le Moi redevienne libre.

L'explication du travail du deuil provient de l'observation clinique de Freud. Ce travail s'accomplit grâce à l'épreuve de réalité qui montre cruellement au sujet que l'objet aimé n'existe plus. Cependant, quand l'objet disparaît, le sujet conserve pendant un moment l'illusion que cet objet demeure. Ce sont les faits de la vie quotidienne qui vont lui apporter à chaque instant la preuve de la disparition de cet objet jusqu'à ce que la croyance cède la place à la conscience définitive de la perte. L'investissement vers d'autres objets sera alors possible. Dans ce processus, le sujet, non totalement maître de ses pensées, est aux prises avec des opérations mentales inconscientes, contradictoires et en rapport de force (Widlöcher, 1983).

Dans le cas de la mélancolie, bien que Freud maintienne son hypothèse selon laquelle il y a aussi une perte d'un objet aimé, il s'avère que, bien souvent, la perte ne sera pas clairement identifiée par l'analyste, ni par le patient. Si celui-ci sait *qui* il a perdu, il ne saura

peut-être pas *ce* qu'il a perdu en cette personne (les italiques sont de Freud). Widlöcher explique ce phénomène du deuil impossible dans la mélancolie :

En ce cas, la mélancolie réalise le deuil d'un objet inconscient. On comprend dès lors que le travail de deuil ne puisse se faire, puisqu'aucune épreuve de réalité ne peut être opposée efficacement à un objet inconnu. Le mélancolique se fige dans l'expérience consciente d'une perte dont il ne connaît pas le motif. De ce seul fait, il ne peut y renoncer (Widlöcher, 1983, p. 92).

Des signes cliniques n'apparaissant que dans le cas de la mélancolie vont nous aider à mieux comprendre les raisons de cette ignorance du patient. Le patient se rabaisse, se condamne et se dit incapable d'amour et indigne d'intérêt. La perte d'estime de soi montre que le Moi du patient s'est considérablement appauvri. Cette sévère autocritique, parfois injuste, paraît cependant quelquefois bien justifiée. Or, le patient ne se comporte pas de la même façon que quelqu'un qui est réellement accablé de remords. Il s'épanche librement et n'exprime aucune honte; trouvant même satisfaction à se mettre à nu devant autrui. Ce sont ces signes cliniques qui amènent Freud à suggérer que la perte n'est pas une perte d'objet mais une perte au niveau du Moi. Une partie du Moi est clivée, s'érige en instance morale, et attaque une autre partie du Moi, d'où l'ignorance du patient. Cette aversion morale à l'égard de son propre Moi est la clé du mécanisme de la mélancolie.

Freud observe ensuite que les plaintes portées contre soi sont simultanément dirigées inconsciemment contre la personne de l'entourage visée. Les reproches du patient, plutôt qu'être adressés à l'objet d'amour, ont été renversés sur le patient lui-même. Cela explique qu'il n'ait pas honte puisque ces reproches s'adressent, au fond, à quelqu'un d'autre. Ainsi, suite à une perte ou à une déception de la part de l'objet aimé, la libido s'est retirée de l'objet mais n'a pas su se déplacer sur un autre objet et est allée se retirer dans le Moi où elle a servi à une identification du Moi avec l'objet abandonné.

L'ombre de l'objet tomba ainsi sur le moi qui put alors être jugé par une instance particulière comme un objet, comme l'objet abandonné. De cette façon la perte de l'objet s'était transformée en une perte du moi et le conflit entre le moi et la personne aimée en une scission entre la critique du moi et le moi modifié par identification (Freud, 1915/1968, p. 158).

Le mélancolique s'est attaché à un objet qui a mobilisé des sentiments opposés soit, comme le dit Freud, « une forte fixation à l'objet en même temps qu'une faible résistance à l'investissement ». Cette identification du Moi avec l'objet amène le patient à transformer l'image de soi pour ressembler à l'image de l'autre. « Cette assimilation de la représentation inconsciente de l'objet à une représentation consciente de soi dénote une caractéristique fondamentale du mécanisme mélancolique : la tendance narcissique à assimiler l'image d'autrui » (Widlöcher, 1983, p.94). À côté des représentations conscientes de l'objet, se retrouvent des représentations inconscientes de scènes réelles ou de fantasmes où l'objet joue un rôle hostile et destructif. « L'identification narcissique avec l'objet devient alors le substitut de l'investissement d'amour, ce qui a pour conséquence que, malgré le conflit avec la personne aimée, la relation d'amour n'a pas été abandonnée » (Freud, 1915/1968, p.159). Cela explique que la perte n'a pas été douloureusement ressentie puisque l'attachement n'a eu qu'un rôle très limité.

Freud ajoute : « Si nous pouvions admettre que l'observation s'accorde avec nos déductions, nous n'hésiterions pas à intégrer dans les traits caractéristiques de la mélancolie la régression à partir de l'investissement d'objet jusqu'à la phase orale de la libido qui appartient encore au narcissisme » (Freud, 1915/1968, p.160). La mélancolie fonctionne comme le deuil mais emprunte ses caractéristiques au processus de la régression à partir de choix d'objet narcissique jusqu'au narcissisme. C'est le caractère ambivalenciel d'amour et de haine qui confèrera à la mélancolie sa forme pathologique. Si l'amour pour l'objet ne peut être abandonné alors que l'objet est lui-même abandonné, l'amour ira se réfugier dans l'identification narcissique et la haine pourra alors s'exprimer par des accusations contre soi. La satisfaction sadique de faire souffrir, que s'inflige lui-même le mélancolique par un retournement contre soi, lui procure une jouissance. « Ainsi l'investissement d'amour que le mélancolique avait fait sur son objet a eu un double destin; pour une part il a régressé sur l'identification, pour une autre part, il a été reporté, sous l'influence du conflit ambivalenciel, au stade de sadisme qui est plus proche de celui-ci » (Freud, 1915/1968, p.162). Ici l'objet, malgré qu'il ait été supprimé, a été plus fort que le Moi. L'hostilité visant l'objet s'est dirigée vers le Moi et l'a écrasé. Le Moi se vide, par des contre-investissements, jusqu'à s'appauvrir complètement.

3.2.2 L'issue dans la manie

Une des particularités de la mélancolie se trouve dans la tendance à se renverser dans l'état opposé, soit la manie. «[...] la manie n'a pas d'autre contenu que la mélancolie, les deux affections luttent contre le même complexe auquel il est vraisemblable que le Moi a succombé dans la mélancolie alors que dans la manie il l'a maîtrisé ou écartée» (Freud, 1915/1968, p.166). Cependant, Freud ajoute que dans ce triomphe, tout ce qui a été surmonté reste caché pour le Moi. Le Moi a surmonté la perte de l'objet et récupère toute la charge du contre-investissement et est en quête de nouveaux investissements.

Au point de vue économique le deuil et la mélancolie possèdent le même caractère soit le détachement de la libido. La mélancolie cependant possède dans son contenu quelque chose de plus que le conflit ambivalenciel vient compliquer. L'ambivalence entraîne la menace de la perte de l'objet. C'est pourquoi la mélancolie peut être déclenchée par autre chose que la mort réelle de l'objet. C'est dans la relation à l'objet que se joue la lutte entre les sentiments d'amour et de haine en tentant à la fois de détacher la libido de l'objet et de la maintenir. Alors que le deuil fait passer ces processus de détachement de l'inconscient au préconscient puis au conscient, le travail de la mélancolie maintient le combat ambivalenciel dans l'inconscient. L'issue de la mélancolie consiste à l'abandon de l'objet afin que l'investissement libidinal puisse se retirer sur le lieu du Moi (Freud, 1915/1968).

3.2.3 Quelques commentaires sur « Deuil et mélancolie »

Daniel Widlöcher (1983) nous dit que la littérature n'a rien retranché aux mécanismes fondamentaux décrits par Freud dans « Deuil et mélancolie » : l'ambivalence des sentiments, le rôle de la perte de l'objet, l'intériorisation de celui-ci. Ce modèle serait encore applicable à toutes les formes de dépression. Cependant, pour cet auteur, ce qui pourrait être complété dans le schéma freudien initial tient à la diversité des mécanismes d'intériorisation.

Freud n'envisageait que la situation dans laquelle l'objet est identifié à une partie de nous-même contre laquelle nous dirigeons notre agressivité. Or ce mécanisme n'est pas le seul. Le déprimé peut, à l'inverse, mettre l'objet dans la position d'un juge agressif et se constituer comme victime de cette agression méritée (Widlöcher, 1983, p. 107).

Natch et Racamier, dit-il, parlent d'un « masochisme moral ». De toute façon, il s'agit toujours de violence. Quand il se parle à lui-même, le déprimé parle toujours à autrui, qu'il soit jugé ou le juge lui-même. Cette intériorisation est une introjection puisque l'objet est devenu une partie de soi.

Quinodoz (2000) nous dit qu'en découvrant le retournement contre soi d'une haine destinée à l'objet aimé, Freud a eu une intuition clinique fondamentale mais qui reste encore aujourd'hui en partie incomprise et insuffisamment exploitée par les psychanalystes dans la pratique de l'interprétation de transfert. Cela vient sans doute, nous dit-il, de certaines ambiguïtés dans les formulations successives utilisées par Freud. Par exemple, Quinodoz pose certaines questions à savoir dans quelle partie du Moi Freud situe le Moi-sujet « je » et dans quelle autre partie il situe le « Moi critique » ou ce qu'il nommera plus tard « l'idéal du Moi » et le « Surmoi ». Pour lui, les réponses à ces questions sont importantes car elles influenceront la manière de l'analyste d'interpréter les mouvements transférentiels de projection et d'introjection de l'objet perdu lorsqu'ils se produisent au cours de la cure. À ce sujet il mentionne que certains auteurs, dont Jean Laplanche et Donald Meltzer se sont intéressés à la question de la provenance du discours. Est-ce le Moi qui accuse ou si c'est l'idéal du Moi qui se retourne contre le Moi? Qui éprouve la souffrance? Qui attaque qui? Quinodoz propose que c'est le Moi-sujet qui critique l'objet, et non l'inverse. Les deux parties du Moi, séparées par clivage, s'opposent l'une à l'autre : l'une correspond au Moi-sujet « je », l'autre correspond à la partie du Moi identifiée à l'objet perdu introjecté. La première dirige sa « critique » contre la seconde confondue avec l'objet (Quinodoz, 2000).

En effet, il apparaît clair que la question de « Qui fait quoi à qui ? » sera fondamentale dans l'analyse du transfert. Cependant, l'ambiguïté ne provient peut-être pas tant des écrits de Freud que des propositions faites par des contemporains de Freud et qui n'ont pas été acceptées de tous, soutient Widlocher (1983). On a vu l'importance que Freud a accordé à l'ambivalence qui, présente chez tous, constituerait une menace potentielle; le but étant d'amener l'amour à prendre le dessus sur la haine. À ce propos, nous verrons ce que Karl Abraham et Mélanie Klein ont proposé à la suite de Freud.

3.3 Après Freud : Karl Abraham et la position dépressive de Mélanie Klein

Le psychanalyste allemand Karl Abraham (1877-1925) s'est beaucoup intéressé aux états maniaco-dépressifs et s'est distingué de Freud sur certains points. Alors que Freud situe les fantasmes primitifs d'incorporation cannibalique de l'introjection dans le contexte œdipien, Abraham ramène ces fantasmes au stade oral lui-même. Il rattache la mélancolie à un point de fixation dans l'enfance en le situant à la fin du stade oral et au début du stade anal. Il se différencie donc de Freud et attribue à la mère une importance essentielle dans les états dépressifs. « Abraham estime qu'il existe une « dépression originaire » chez le nourrisson à laquelle régressent le mélancolique et celui qui fait un deuil » (Segal, 1979, p. 82).

Le travail d'Hanna Segal (1979) « *Mélanie Klein: développement d'une pensée* » a servi de référence pour la présentation théorique de la position dépressive. Mélanie Klein introduit la notion de position dépressive en 1935 dans son article « *Contribution à la psychogenèse des états maniaco-dépressifs* ». La notion de position dépressive de Klein serait une extension de la « dépression primaire » d'Abraham mais placerait les relations d'objets encore plus tôt. Cette notion a été introduite par Klein afin de donner un statut plus structural à l'idée de stade. La position schizo-paranoïde qui précède la position dépressive se caractérise par un état archaïque de psychose. En la considérant d'un point de vue évolutif, la position dépressive permet au sujet de passer de la position persécutive à un état de fonctionnement normal. Le mot position se distingue de celui de stade dans le fait que l'état décrit n'a pas un début et une fin mais qu'il peut se répéter, de façon structurale, dans divers moments de la vie (Roudinesco et Plon, 1997).

Klein accorde de l'importance aux objets internes dans le développement psychique et à la façon dont l'enfant structure ces objets qu'il intériorise dans les premiers mois de la vie. L'évolution des relations d'objets passera d'une relation aux objets partiels (le sein clivé en objet de désir et en objet persécuteur caractéristique de la position schizo-paranoïde) à une relation à l'objet externe séparé et total qui marquera le début de la position dépressive. La relation à l'objet partiel, propre à la position schizo-paranoïde, indique un mode de fonctionnement qui organise le monde en le séparant en bon (en soi) et en mauvais (à

l'extérieur). Des parties de soi senties comme mauvaises sont projetées sur l'objet externe qui menace de faire un retour sur le self et de détruire l'objet idéalisé. C'est l'angoisse paranoïde.

Au cours de la position dépressive, si tout va bien, l'enfant perçoit sa mère comme un objet total qu'il peut aimer et introjecter afin qu'elle le protège de ses peurs persécutrices. Cependant, elle est aussi un objet exposé à un danger et aux attaques possibles. N'étant plus clivé, cet objet total devient à la fois source de ses gratifications et source de ses frustrations et souffrances. L'amour pour la mère devient ambivalent et laisse apparaître la haine qui constitue alors une nouvelle menace pour la mère. La menace de l'objet interne sera aussi attribuée par l'enfant à ses propres fantasmes et pulsions. S'ajoutera, aux sentiments de perte et de culpabilité, un mélange d'angoisses paranoïdes, vestiges de la position schizo-paranoïde. Le Moi se sent menacé par la possession de ses bons objets internes. Le but de la position dépressive est d'établir un bon objet interne total et sûr.

Le début de la position dépressive serait, pour Mélanie Klein, le point de fixation de la mélancolie en ce que le mélancolique serait incapable de se donner un bon objet interne. En ce cas, le Surmoi, trop sévère, est lié à la persécution des peurs paranoïdes et aux reproches des bons objets internes introjectés attaqués. La position dépressive mobilisera des défenses visant à annuler, par le déni, la réalité psychique et la souffrance dépressive. La toute puissance devant la dépendance et l'ambivalence face à l'objet permettra un contrôle triomphant de la souffrance et de la culpabilité. La souffrance nostalgique de ces bons objets internes entraînera le mécanisme de réparation visant à restaurer le bon objet interne. L'enfant réussit à contrôler ses objets internes et externes et le monde qui l'entoure est plus rassurant. L'organisation du Surmoi se modifie et l'enfant se sent plus en pouvoir de réparer. Les sublimations serviront à contrer la dépression.

Pour Klein, la disparition de l'objet aimé dans le deuil réveille chez le sujet les conflits de la position dépressive. Par la perte du bon objet externe, le sujet se trouve confronté à ses peurs originaires paranoïdes et dépressives et à la menace de perte du bon objet interne. Selon Freud, le travail du deuil consistait dans l'épreuve de la réalité. Pour Klein s'ajoutera à la redécouverte de l'absence de l'objet dans le monde extérieur, « l'état des objets internes originaires auxquels la personne aimée et perdue est identifié » (Segal, 1979,

p. 77). Le travail du deuil sera alors associé à la capacité ou non qu'a eu le sujet, au cours de son développement psychique, à surmonter les angoisses de la position dépressive. En découlera un deuil normal ou pathologique. Un deuil bien réussi aura un effet créateur en ce sens qu'il permettra au sujet de rétablir en lui-même ses premiers objets d'amour, ses « bons » parents et de retrouver la sécurité (Segal, 1979).

3.4 La symbolisation de la perte

La symbolisation est consécutive à la perte en ce sens qu'elle permet une articulation entre le temps de l'être et celui de l'avoir. Freud écrit que « L'enfant exprime volontiers la relation d'objet par l'identification : je suis l'objet » (1938/1985, p. 287). Plus tard, après la perte de l'objet, vient l'avoir. L'enfant n'est plus le sein, il a le sein et de ce fait ne peut plus l'être (Freud, 1938/1985).

La symbolisation de la perte est présentée par Hanus (2000), dans son ouvrage *La mort retrouvée*, à la fois comme le processus et le résultat du travail du deuil. Nous avons retenu prioritairement cet ouvrage pour la clarté de son exposé et son exhaustivité afin de présenter cette section du travail. Le travail de symbolisation de la perte se traduit comme un mode d'élaboration psychique des représentations et des affects. La symbolisation de la perte est porteuse de sens en ce qu'elle implique un travail d'élaboration, d'organisation, d'expression et de participation. La perte nous renvoie en premier lieu à la symbolique de la castration avec ses menaces et son angoisse. La symbolisation de la perte vise à transformer la perte narcissique en gain de sens qui, au terme du processus, s'exprimera dans une symbolique objectale.

3.4.1 Narcissisme primaire et perte

Le narcissisme primaire est une antithèse du deuil et de la symbolisation de la perte nous dit Hanus. Le narcissisme primaire représente une étape du développement subjectif au cours de laquelle l'investissement du sujet porte sur lui-même. Freud (1914/1969) caractérise cette phase précoce du développement comme un premier état de vie dans laquelle le Moi et les objets sont indifférenciés. Le sujet n'est alors que toute-puissance, omnipotence, dans un déni de la réalité et une absence de limites. Le narcissisme primaire est un narcissisme surtout

corporel. Il mènera vers une autre forme de narcissisme au moment où la libido s'investira également dans des objets extérieurs au sujet (Chemama et Vandermersch, 2003).

Le passage entre narcissisme et relation d'objet est au centre de l'élaboration de l'angoisse de séparation et jouera un rôle essentiel dans la capacité au travail du deuil. Quinodoz (2000) nous expose les grandes lignes de ce passage. En premier lieu, l'alternative entre narcissisme et relation d'objet correspond aux deux niveaux d'angoisse distingués par Freud, *l'angoisse de séparation* qui se développe dans les stades pré-génitaux et correspond à une relation entre deux personnes et *l'angoisse de castration* qui correspond à la relation triangulaire. Mais, sur le plan théorique, le narcissisme fait l'objet de conceptions opposées selon que l'objet est perçu ou non par le sujet dès la naissance. Selon la théorie du narcissisme primaire élaboré par Freud, en 1914⁴⁰, le Moi est, à l'origine, non différencié de l'objet. Le sujet se dégagera progressivement de l'objet pour se différencier. Entrera en jeu l'angoisse de séparation dans le développement libidinal. De nombreux auteurs ont retenu cette position dont A. Freud, W.R.D. Fairbairn, M. Mahler, H. Kohut et B. Grunberger. Par contre, pour des psychanalystes comme Mélanie Klein, le Moi et l'objet sont perçus dès la naissance. Il n'y a pas de narcissisme primaire bien que la notion de narcissisme soit présente dans le concept d'identification projective où existe une confusion d'identité entre objet et Moi. Parmi les psychanalystes postkleiniens, figurent H. Rosenfeld, H. Segal, W.R. Bion et D. Meltzer (Quinodoz, 2000).

André Green (1983) dans son texte *La mère morte* propose une autre approche dans laquelle il ne fait pas de différence entre narcissisme primaire et amour primaire d'objet. Dans ce texte, il nous invite à comprendre l'impact qu'aura sur l'enfant et sur l'imago maternelle une dépression vécue par la mère suite à un deuil. Pour lui, le narcissisme primaire serait l'accomplissement du sentiment d'unité qui s'installe après une phase de morcellement. Freud opposait le narcissisme primaire, où toute la libido dès le départ est accumulée dans le Moi, à la libido objectale où la libido est ensuite dirigée vers des investissements. Contrairement à Freud, Green croit que le narcissisme primaire englobe tous les

⁴⁰ S. Freud introduit le concept de narcissisme dans son texte intitulé *Pour introduire le narcissisme* en 1914. Roudinesco et Plon définissent le narcissisme primaire ainsi : « *Le narcissisme primaire concernerait l'enfant et le choix qu'il fait de sa personne comme objet d'amour, étape qui précède la pleine capacité à se tourner vers des objets extérieurs* » (2000, p. 722).

investissements y compris l'amour primaire d'objet et la haine primaire d'objet. C'est « [...] l'indistinction primitive sujet-objet qui caractérise le type et la qualité des investissements. C'est donc lorsque la séparation est accomplie qu'on peut à bon droit opposer le narcissisme primaire plus tardif comme désignant les seuls investissements du Moi, opposés aux investissements d'objets » (Green, 1983, p. 248).

Green voit le narcissisme primaire positif (rattachable à Eros) aspirant à l'unité du Moi au détriment de l'objet et le narcissisme primaire négatif (rattachable aux pulsions de destruction) comme une tendance du Moi à défaire son unité pour tendre vers le niveau zéro d'excitation. Cette conception rend compte de phénomènes cliniques comme ceux manifestés par le sentiment du vide du complexe de la « mère morte » ou « l'attaque aux liens » de Bion (Green, 1983).

« La mère morte est l'échec de l'expérience de séparation individuante de Mahler » nous dit Green (1983, p. 248). Le Moi, au lieu de se constituer en réceptacle des investissements postérieurs à la séparation, s'acharne à retenir l'objet primaire. Il revit alors sa perte, ce qui entraîne, au niveau du Moi primaire confondu avec l'objet, le sentiment d'une perte narcissique se traduisant par un sentiment de vide.

Quelles que soient les différentes nuances de ces conceptions du narcissisme primaire, il est sans doute raisonnable de se rallier à la proposition de Michel Hanus qui soutient que la capacité du sujet à distinguer progressivement le Moi de l'objet proviendra de l'alternance d'un éprouvé d'un manque dans le va-et-vient du manque-satisfaction. Une partie du narcissisme primaire restera en soi, investie dans le corps; une autre partie se portera sur l'objet; une autre encore s'adressera à une image idéalisée de l'objet alors que la dernière servira à se fabriquer un idéal du Moi. Ces conditions seront nécessaires afin de se conserver néanmoins une image idéalisée d'un Moi et d'un objet tout-puissants (Hanus, 2000).

3.4.2 Élaboration interne de l'objet perdu

Le travail d'élaboration de la perte va être conditionné par l'investissement objectal et narcissique des objets perdus. C'est l'absence qui, au cours du développement de l'*infans*,

rendra possible peu à peu la distinction entre le Moi et le non Moi. Le manque créera des angoisses paranoïdes qui creuseront la distance entre la représentation de l'objet et l'objet réel. Les représentations de l'objet sont clivées en bon et mauvais tant qu'elles sont sous l'obédience des pulsions et des besoins et non de la réalité. Les ambivalences sont en rapport avec les stades de développement : ambivalences orales quand il s'agit d'incorporer l'autre, ambivalences anales, quand il s'agit de l'expulser ou de le contenir et ambivalences phalliques quand il s'agit d'être dominé par l'envie ou en rivalité avec autrui. Les forces destructrices peuvent entraîner deux types d'effet : forces extérieures et persécutrices ou intérieures et dépressives. L'ambivalence ne se résume pas uniquement au pôle agressif, les scénarios peuvent être aussi réparateurs (Widlocher, 1983). Si tout va bien, l'ambivalence s'estompera à la venue du stade sadique-anal où l'objet interne se stabilisera (Hanus, 2000).

Dans *Jeu et réalité*, Winnicott (1975) explique le mouvement qui conduit de la relation aux objets subjectifs refermée sur elle-même à l'utilisation de l'objet. La destructivité y prend une importance toute particulière. C'est l'objet transitionnel qui jouera un rôle dans la relation entre la mère et l'enfant après la période de l'illusion. Cet objet, choisi par l'enfant, est la première possession non-Moi. Il n'est perçu ni comme faisant partie de la mère, ni comme un objet extérieur. Ainsi, il permet à l'enfant de faire le pont entre le subjectif et l'objectif tout en lui permettant de lutter contre l'angoisse dépressive. Par la manipulation de l'objet transitionnel, le bébé renonce graduellement à l'omnipotence et acquiert peu à peu un certain sentiment de contrôle. L'objet, la « mère suffisamment bonne »⁴¹, doit cependant survivre à la haine en n'exerçant pas de représailles afin d'offrir à l'enfant un vécu de la séparation non angoissant. L'espace transitionnel fait peu à peu place à la réalité. Plus tard, l'objet transitionnel sera désinvesti au profit d'un espace donnant accès au jeu et aux activités culturelles que l'on nommera l'espace transitionnel.

Dans le mode de relation à l'objet, le sujet autorise certaines modifications du Moi par les investissements. L'objet est devenu significatif. Il y a projection et identification. Dans l'utilisation de l'objet, celui-ci doit être réel. En faisant partie de la réalité partagée, il

⁴¹ La mère suffisamment bonne est une mère «[...] attentive à toutes les formes de dialogue et de jeu créatif, elle doit se montrer capable d'inspirer à l'enfant une nécessaire frustration afin de développer son désir et sa capacité d'individuation » (Roudinesco et Plon, 2000).

n'est plus un faisceau de projections. La « mère suffisamment bonne », amène son enfant à passer du mode de relation à l'utilisation de l'objet. C'est un temps nécessaire de construction, pour l'enfant, de la représentation de sa mère en sa présence. En présentant l'objet, celle-ci laisse le sein être trouvé là où il est créé. La mère fournit un environnement indestructible et permet à l'enfant de jouer seul en sa présence tout en demeurant prête à répondre à son appel. Winnicott explique que le bébé crée l'objet qui se trouvait là en l'investissant : le nourrisson hallucine la mère qu'il perçoit quand elle est trouvée-crée. La mère étant le premier objet à symboliser, elle se présente comme l'objet à utiliser. La capacité d'utiliser l'objet fait partie d'un changement intervenant dans le principe de réalité. Elle fait partie du processus de maturation mais dépend aussi d'un environnement facilitant. Ainsi l'espace potentiel peut advenir et offrir une aire de séparation.

Entre la relation à l'objet et son utilisation, l'objet sera placé en dehors de l'aire de contrôle omnipotent. C'est par la destruction de l'objet que celui-ci se trouvera placé en dehors de l'aire du contrôle omnipotent du sujet. Afin de devenir un phénomène extérieur et non une entité projective, l'objet doit être détruit et doit survivre à la destruction. Le sujet peut alors utiliser l'objet. Il y a, et seulement à cette condition, un échange possible. Le sujet crée l'objet au sens où il trouve l'extériorité elle-même en autant que l'objet n'applique pas de représailles (Winnicott, 1975).

C'est la permanence de l'objet qui permettra à l'enfant de se constituer une image interne stable grâce à la succession des séquences répétées *besoin-manque-satisfaction* par lesquelles l'objet sera ressenti comme toujours existant malgré l'absence. Ces expériences confrontent l'enfant à l'épreuve de la réalité : opération psychique essentielle chez tout être humain. La stabilité de l'objet interne interfèrera dans l'élaboration de sa perte dans la réalité. La perte viendra néanmoins le modifier et quelle qu'en soit la modalité, le sujet la ressentira comme un abandon (Hanus, 2000).

Quand l'objet vient à manquer, l'objet interne recueille une partie des investissements qui ne peuvent plus être portés à l'objet réel. Les représentations de l'objet dans le passé subissent un remaniement du fait du nouveau mode d'investissement : le manque se fait sentir et provoque une idéalisation mais aussi une agressivité. La perte

entraînera aussi une dimension narcissique par une régression profonde pouvant mener au désir de mort. Ce sont par ces divers réaménagements narcissiques et par des représentations plus réalistes de l'objet perdu que la symbolisation de la perte pourra être réalisée (Hanus, 2000).

3.4.3 Processus d'élaboration des affects liés à l'objet perdu

Afin d'élaborer les affects liés à l'objet perdu, l'endeuillé devra parcourir certaines étapes. La douleur ressentie par la perte le renvoie à l'ambivalence de la relation et la symbolisation de la perte nécessitera une prise en compte de la dimension hostile envers la personne aimée. Vivre cette partie inconsciente de soi qui a pu désirer, à certains moments, la mort de l'être cher nous permet de soulager le remord engendré par le sentiment de culpabilité. Par ailleurs, un autre auto-reproche consiste en ce que l'endeuillé n'a pu garder en vie la personne aimée. Une blessure narcissique provient de cette atteinte à la toute-puissance du narcissisme primaire qui rappelle cruellement cette limite ultime de notre propre mort (Hanus, 2000).

La première étape de cette élaboration consiste à accepter de ressentir les affects. Ce travail d'acceptation vise tout autant la réalité objective que sa propre réalité psychique. S'accepter dans cette situation relève de la confiance de base en ses propres capacités à survivre qui sont directement reliées aux qualités des premières relations objectales et à son histoire familiale. L'intégration des premières pertes influera sur la tolérance à la souffrance et sur la capacité d'acceptation des limites.

Ensuite, c'est par l'expression des affects que les représentations mentales pourront leur être de plus en plus reliées. Les souvenirs s'enchaînent et font émerger la douleur. Le processus d'acceptation porte sur la réalité objective des faits qui ont conduit à la perte et concerne aussi la réalité affective intérieure avec ses peines et ses limitations. Le rapprochement de ces représentations objectives et subjectives mène à l'intégration des affects/représentations. C'est l'épreuve de la réalité : on passe alors du principe de plaisir au principe de réalité.

Selon Hanus (2000), la mentalisation, qui a pour fonctions la représentation et la liaison, est le point de départ de la symbolisation. Peu à peu la mémorisation permet d'appliquer aux souvenirs le principe de réalité. La douleur devient l'expression de la mentalisation avec l'acceptation de la perte.

L'acceptation porte sur le passé et surtout sur le futur puisqu'il n'y aura plus d'avenir à vivre ensemble. La culpabilité opère sur la liaison affect-représentation. Si l'ambivalence due à des conflits était trop importante au cours de la relation, les aspects négatifs ne peuvent refaire surface et l'intégration est impossible. Cela crée un risque d'une complication du deuil. L'ambivalence ne fait pas appel uniquement à la qualité de l'objet interne et de sa relation avec l'objet externe. La qualité du narcissisme de l'endeuillé est aussi en cause. Quand les sentiments de haine et d'amour sont aussi intenses l'un que l'autre, la situation conflictuelle est instable et rappelle qu'elle est de l'ordre du besoin prégénital. L'amour n'est donc pas objectal et l'autre devient un moi-auxiliaire, pourvoyeur de satisfactions.

Le mouvement régressif du deuil se fait du narcissisme secondaire au narcissisme primaire. Les qualités du narcissisme sont identifiées lorsque derrière le sentiment de culpabilité se cache la toute-puissance. Le narcissisme primaire, avec sa toute-puissance, reprend potentiellement tout son pouvoir au moment des crises, en occultant toutes limites et toute différenciation (Hanus, 2000).

3.4.4 Le deuil narcissique et ses mécanismes de défense

Le deuil narcissique sert à maîtriser la perte subie lors de la naissance du Moi. Cette perte est ressentie comme une castration narcissique. C'est un moment symbolisant qui lie l'agressivité envers l'objet qui fait défaut et le plaisir à devenir autonome. Le déplaisir causé par l'absence de l'objet n'est pas nié mais transformé par la présence de l'objet interne. C'est la maîtrise de l'absence telle qu'élaborée par Freud dans le jeu de la bobine. Ce jeu de la bobine fait référence à une observation de Freud d'un jeu d'un petit garçon de dix-huit mois au cours duquel celui-ci fait disparaître puis réapparaître une bobine à laquelle est rattaché un fil (Freud, 1920/2001). Ce jeu aide à comprendre le processus de symbolisation. Il manifeste une tentative de maîtrise de l'absence maternelle chez l'enfant. L'enfant chasse et fait revenir

la bobine (mère) tout en prononçant les mots *Fort-Da* (loin-là). Le jeu lui permet non seulement de passer d'une attitude passive à une attitude active de sujet mais encore il se rend maître et se venge de la mère absente. L'enfant renonce psychiquement à son identification à l'objet tout-puissant. Les deux sentiments narcissiques qui émergeront de ce processus sont l'identité et l'estime de soi. Le deuil, processus fondamental et précoce va à l'encontre de la toute-puissance. Ce travail de maîtrise du manque et de l'agressivité modifie l'investissement narcissique et ses qualités.

Le travail du deuil se fait dans un monde secondarisé : mouvement de désidentification qui sépare, distingue l'objet du Moi. Les affects doivent aussi passer par une évolution les faisant passer de l'origine corporelle (le temps du tout bon, tout mauvais) à une psychisation. La liaison affect-représentations implique la capacité à supporter le déplaisir et une confiance dans ses capacités à supporter cette situation difficile « pour souffrir en continuant de penser » (Hanus, 2000, p. 283).

[...] tous nos attachements sont menacés par le déroulement du temps. Ce sont les rejets du narcissisme primaire qui empêchent de se penser pour ce qu'on est : des créatures contingentes, des êtres dans le temps. Aussi bien le deuil n'est pas un moment passager dans l'existence et le travail de deuil un exercice provisoire (Hanus, 2000, p. 308).

Le travail de symbolisation de la perte nous conduit à intégrer la négativité de l'existence sans nous laisser détruire. Le deuil narcissique est un processus qui commence dès l'aube de la vie jusqu'à la mort. Ce travail nous guide à trouver le bonheur dans ce qui est à notre portée sans trop souffrir de ce qui est inaccessible.

La liaison affects-représentations peut être perturbée par des mécanismes de défense. Parmi les plus courants, on retrouve l'anesthésie affective. Les affects sont bloqués et le deuil est différé. On retrouve ce phénomène au cours de l'enfance et de l'adolescence notamment. Des deuils ultérieurs permettront de libérer les affects bloqués. Un autre mécanisme correspond à une sorte de besoin de mortification, il s'agit du retournement contre soi. C'est la mise en risque de soi-même dans une identification personnelle au disparu. Il s'agit d'un mécanisme archaïque, expression de la régression et de l'auto-punition, mis en place pour se faire expier sa culpabilité. La régression et l'identification narcissique dans la mort est un

phénomène obligé dans le travail psychique de la perte. Identification, projection, idéalisation, clivage du Moi et déni sont des fonctionnements qui permettent à la psyché d'éviter l'effondrement.

Néanmoins ces mécanismes, utilisés comme des moyens de fonctionnement normal, peuvent aussi s'enliser en mécanismes de défense servant à dénier la réalité ou à tenter de maintenir en lui l'objet vivant dans ses souffrances, par exemple. Le déni et l'idéalisation sont des moyens de fonctionnement propre à l'enfance. Ils ont un rôle particulier dans le passage du narcissisme primaire tout-puissant au narcissisme secondaire. Si l'idéalisation, lors de ce passage, garantit la possibilité d'un Moi idéal, elle pourra aussi, dans le cas d'une formation réactionnelle contre l'agressivité refoulée à l'égard de la personne perdue, venir renforcer le narcissisme entamé par la perte.

Une présence d'affliction, de violences contre soi, de déni, d'idéalisation et de crainte de représailles du perdu sont des manifestations de complications de la symbolisation de la perte s'ils sont utilisés de façon excessive. La limite entre deuil difficile et deuil compliqué est mince (Hanus, 2000).

3.5 Les deuils difficiles

Afin de déterminer si un deuil est difficile, compliqué ou pathologique, il faudra observer son évolution dans le temps. Outre la capacité de faire la liaison affects-représentations, l'évolution du deuil repose aussi sur des changements qualitatifs dans l'investissement de l'objet perdu. Cela suppose une meilleure prise en compte de l'ambivalence dans l'après coup. La chronicisation de la dépression serait la conséquence des difficultés de la relation antérieure à la perte qui viennent rendre son dépassement impossible. Hanus, depuis Abraham et Klein, ne situe pas la différence entre deuil et mélancolie dans l'estime de soi, comme le faisait Freud, mais dans la haine de soi, en relation avec la haine de l'objet. La prise en compte de sa propre agressivité amène le sujet à la dépasser. La personne perdue peut alors recouvrer ses qualités. La douleur comporte plusieurs sens dont la blessure narcissique, l'identification et l'expiation. La douleur et la dépression aident à prendre conscience de la survie.

Le deuil devient *difficile* soit du fait de la fragilité de la personne en deuil (son jeune âge, par exemple), soit en raison des circonstances inhabituelles et tragiques du décès. Le deuil se traduit par les manifestations habituelles du deuil mais elles sont aggravées et prolongées dans les domaines psychique, physique et comportemental. Ce type de deuil, particulièrement dans le cas des enfants, nécessite un soutien psychologique. Le deuil *compliqué* se manifeste par la décompensation d'une pathologie psychologique ou physique qui était connue antérieurement mais qui s'aggrave du fait du deuil. Le deuil *pathologique* est celui qui inaugure une maladie qui ne s'était pas manifestée jusque-là. Les deuils compliqués et pathologiques nécessitent des soins (Hanus, 2000).

Sans aller plus à fond dans un type de problématique très précis, nous soulignerons cependant que les personnes porteuses de fragilité particulière, corporelle, psychologique ou sociale sont moins disponibles à la symbolisation de la perte. Cela peut être attribué à des possibilités atténuées de vivre, d'exprimer et de partager sa souffrance, nous dit Hanus. La dépendance et une grande ambivalence propres à une relation pré-génitale sont aussi d'autres facteurs de risque. Le deuil est en soit un facteur de risque de tentative de suicide et de suicides consommés, particulièrement chez les hommes dont la surmortalité⁴² est élevée. D'autres complications viennent aussi s'ajouter tels l'alcoolisme ou la toxicomanie.

3.5.1 Du travail du deuil au travail du négatif

Le travail du deuil est donc essentiel mais encore faut-il qu'il puisse mener le sujet, en réinvestissant ses objets internes d'amour et de haine, à mettre à jour son désir dans l'espoir qu'il y renonce, souligne Lussier dans son article *L'objet ou le rien* (1995). Qu'en est-il, demande-t-il, des structures limites aux prises avec un objet qui manque? Winnicott, écrit Green (1993) « suggère que les expériences traumatiques qui ont mis à l'épreuve la capacité d'attente de l'enfant à l'égard de la réponse ardemment souhaitée de la mère, conduisent, faute de cette réponse, à un état où seul ce qui est négatif est réel » (p. 15). Qui plus est, c'est toute la structure mentale qui se fixera sur l'absence, en devenant désormais indépendante du mouvement de va-et-vient d'absence et de présence. L'objet présent ne peut

⁴² La surmortalité masculine indique que le taux de mortalité des hommes est supérieur à celui des femmes.

alors modifier en rien cet investissement du vide. C'est sur le modèle négatif que s'élaborera toute relation objectale organisée, c'est-à-dire une relation indépendante de l'objet, qu'il soit présent ou absent. L'expérience structurante et positive offerte par la séparation lors de la création de l'objet transitionnel est renversée. L'angoisse de la perte, à travers la séparation, n'a pas donné l'occasion de créer l'objet.

Pour Green (1993), la souffrance et la rage dues à l'absence, plutôt que de venir créer un espace transitionnel, seraient transformés en une paralysie psychique. Il s'agit d'une expérience dans laquelle la négativité est traitée de façon répétitive et se referme sur elle-même. L'absence vient à prendre plus d'importance que l'objet réel. C'est le manque qui est investi, c'est le seul type de relation qui est sécuritaire.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche utilise une méthodologie qualitative dont les données ont été recueillies par entrevues auprès de pères ayant perdu la garde de leur enfant. Nous nous sommes efforcée de comprendre le discours des pères, d'en faire émerger un sens explicatif dans le contexte actuel entourant la question de la paternité et de la garde des enfants. Dans cette recherche, nous n'avons pas avancé d'hypothèses de départ bien que certaines pistes posées par quelques auteurs psychanalytiques issus de la revue de littérature ont sous-tendu l'écoute.

L'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2003) a été choisie comme type d'analyse des données en ce qu'elle répond le mieux au caractère exploratoire de cette recherche. Considérant le peu de recherches similaires réalisées dans le domaine des pères séparés qui ont perdu la garde de leur enfant et les questions qui sous-tendent l'étude, cette approche méthodologique s'avère très pertinente. Le sens se construit, au cours du processus, à partir des thèmes et des concepts surgissant du discours des sujets. Le caractère exploratoire de la recherche permet de garder les objectifs de recherche suffisamment larges et variés. Comme il s'agit d'un domaine de recherche peu exploré, le traitement d'un tel sujet n'a pu faire l'économie de concepts aussi larges que ceux du deuil et de la paternité. Cette ouverture était nécessaire afin d'amorcer un travail d'analyse sur cette problématique spécifique. Graduellement, l'analyse a pu être en mesure de documenter certains facteurs jouant un rôle dans la compréhension de certains phénomènes associés au vécu de ces pères. La recherche a permis ainsi de comprendre et d'explorer en profondeur l'expérience de pères qui ont perdu la garde de leur enfant. En ce sens, l'analyse thématique constitue un excellent outil de

recherche qui a pu offrir en fin de parcours des pistes tant sur le plan clinique que sur le plan de la recherche.

Cette approche méthodologique est intéressante du fait qu'elle est près des gens et des expériences, ce qui en fait une option socialement significative. Afin de mieux comprendre le vécu de ces pères et leur réalité propre, une participation active a été réalisée lors d'une visite dans un groupe de pères en difficulté où il nous a été possible d'échanger avec eux. De même, la participation de la chercheuse à diverses rencontres publiques, colloques et autres sur la situation des hommes d'aujourd'hui lui a permis de porter une attention particulière à la signification que les sujets attribuent non seulement à leur expérience individuelle mais aussi au monde qui les entoure (Mucchielli, 2002).

4.1 Recrutement des sujets et échantillon

Afin de constituer le groupe de participants, nous avons d'abord approché l'équipe de recherche et d'intervention Prospère qui œuvre pour la Direction de la Santé Publique de Montréal-Centre. Un des coordonnateurs nous a présenté les divers organismes de Montréal qui œuvrent auprès des familles et des pères. Les groupes militant pour les droits des pères ont été exclus. Les organismes recherchés devaient offrir des ressources sur un plan personnel. C'est ainsi que les participants à la recherche ont pu être recrutés au sein d'une ressource dont la mission est de soutenir les hommes dans leur paternité. Au cours de la rencontre avec le directeur de la ressource choisie, nous lui avons présenté les critères d'inclusion pour les sujets de la recherche. Ceux-ci devaient avoir perdu, par jugement de la Cour, la garde de leur(s) enfant (s) suite à une rupture conjugale. Cette condition de base assurait l'homogénéité de cet aspect crucial de l'expérience de la perte des sujets. Afin d'être représentatifs de la société actuelle, les sujets pouvaient avoir été mariés ou non. Ils devaient avoir un ou deux enfants et être âgés entre dix-huit et quarante-cinq ans. De plus, nous souhaitions que la rupture ait eu lieu idéalement au minimum deux ans auparavant afin de rencontrer des pères qui ne soient pas dans un tumulte émotionnel trop important.

Après la rencontre avec le directeur de cette ressource de Montréal, celui-ci a présenté les buts de la recherche à un certain nombre de pères qui répondaient aux critères. Ceux-ci ont eu le loisir de me contacter s'ils désiraient participer à la recherche.

Trois pères ont participé à la recherche. Chacun de ces hommes avait perdu partiellement la garde de son ou ses enfants suite à une séparation ou à un divorce. Ils avaient tous eu recours au tribunal. Le groupe d'âge étant assez homogène (trente-cinq à quarante-cinq ans), il semble que les sujets sont suffisamment représentatifs du contexte social actuel concernant la paternité : congés de paternité récents au Québec, implication plus importante chez les jeunes pères, nouvelle « conscience » paternelle, etc. (Castelain-Meunier, 1997). Les sujets étaient séparés depuis au moins trois ans.

Nous sommes sensible au fait que les hommes volontaires qui ont accepté de parler peuvent représenter les pères qui en ont le plus besoin et qui présentent potentiellement une plus grande souffrance.

[...] certains enquêtés, surtout parmi les plus démunis, semblent saisir cette situation comme une occasion exceptionnelle qui leur est offerte de témoigner, de se faire entendre, de porter leur expérience de la sphère privée à la sphère publique; une occasion aussi de s'expliquer, au sens le plus complet du terme, c'est-à-dire de construire leur propre point de vue sur eux-mêmes et sur le monde et de rendre manifeste le point, à l'intérieur de ce monde, à partir duquel ils se voient eux-mêmes et voient le monde, et deviennent compréhensibles, justifiés, et d'abord pour eux-mêmes (Bourdieu, 1997).

Ce petit échantillon ne prétend à aucune généralisation. Néanmoins, en considérant, comme le dit Bourdieu (1997), que « l'individu veut parler car il veut donner du sens à son expérience », nous pouvons assumer que cet échantillon de pères en quête de sens, présente un intérêt sur le plan clinique.

4.2 Méthode de collecte des données

La collecte des données a été effectuée au moyen de deux entrevues semi-dirigées de type associatif pour chacun des sujets. Une grille d'analyse, formée de thèmes pré-choisis issus du relevé de littérature, a été utilisée de façon à guider les entretiens tout en gardant le devis de recherche ouvert (voir le guide d'entretien, appendice A). En couvrant tous les thèmes pour chacun des sujets, cet outil nous assurait une certaine homogénéité. Par ailleurs, ce type d'entretien semi-directif laisse une liberté au sujet dans le choix et l'explication des thèmes. Le sujet doit se sentir respecté dans son intention de communication et dans son expérience unique. Pour cela, nous avons mis en place des dispositifs assurant la liberté et le respect de l'expérience du sujet tels l'attitude du chercheur, son écoute, son empathie et la règle fondamentale⁴³. Ainsi, par exemple, la première entrevue a fait l'objet d'une première question qui laissait toute la place au sujet pour parler de son expérience de père ayant perdu la garde de son enfant. Les sujets ont élaboré pleinement en abordant les thèmes qu'ils désiraient. La seconde entrevue laissait davantage d'espace pour revenir sur les thèmes du précédent entretien tout en ouvrant sur de nouveaux thèmes, comme l'histoire d'enfance du sujet et les relations avec leurs parents.

Le nombre de trois sujets, bien que restreint, nous apparaît suffisant pour cette recherche de type exploratoire. Chaque sujet a été rencontré à deux reprises. Un écart d'une dizaine de jours entre les entrevues a permis de soutenir le sujet dans sa démarche introspective sans perdre l'effet d'après-coup. Le fait de raconter son histoire et de relater des souvenirs aura potentiellement provoqué chez le sujet un effet de remaniement des impressions en fonction de cette deuxième expérience. Chacun des sujets, lors de la deuxième entrevue, a en effet témoigné des impressions que la première rencontre avait eues sur lui. Il semble que la deuxième entrevue ait pu mener le sujet à un second degré de développement en offrant un sens nouveau à son expérience (Laplanche et Pontalis, 1967). Le résultat des deux entrevues combinées nous a permis d'obtenir un maximum de données riches et diversifiées axées sur une approche compréhensive plutôt qu'explicative.

⁴³ La règle fondamentale est la « *règle qui structure la situation analytique : l'analysé est invité à dire ce qu'il pense et ressent sans rien choisir et sans rien omettre de ce qui lui vient à l'esprit* » (Laplanche et Pontalis, 1967, p. 398).

Le chercheur doit renoncer à la volonté de trouver ce qu'il souhaiterait secrètement trouver. Une attention a dû être portée aux différences de valeurs entre le sujet et le chercheur afin de ne pas l'influencer. L'écoute a été teintée de l'attention flottante en laissant de côté, le plus possible, les *a priori* concernant la théorie. Le chercheur a dû laisser aller sa propre activité psychique et avoir accès à ses pensées inconscientes, indicateurs éventuels de l'inconscient du sujet (contre-transfert). De son côté, par la libre association, le sujet a été invité à parler librement, de façon la moins orientée possible afin qu'il puisse éliminer la sélection volontaire de ses pensées. Le but étant de mener les représentations inconscientes à la surface (Laplanche et Pontalis, 1967).

L'enjeu véritable est que l'acte du sortir du silence soit pris au sérieux, de telle sorte que fantasme subjectif et réalité objective ne soient pas disjoints, que psychique et social ne soient pas séparés, dans la mesure même où l'inconscient provient à la fois de l'un et de l'autre indistinctement. Ainsi la réponse « Je vous crois » instaure une relation nouvelle selon laquelle le désir du sujet parlant peut advenir à partir du désir de l'autre (Julien, 2000, p. 95).

4.3 Stratégies utilisées pour assurer la validité interne et favoriser la rigueur

La validité a été assurée par un tiers en la personne d'une collègue doctorante chercheuse en psychologie. Le tiers a permis de comparer les observations et les interprétations et ainsi de valider les données recueillies. Ce type de validation qui permet à une autre personne de venir confirmer ou non l'analyse faite par le chercheur se nomme la *validation du chercheur* (Mucchielli, 2002). L'essentiel est d'effectuer plusieurs inscriptions et de les trianguler afin d'obtenir la marge d'erreur qui permet de situer l'approximation de l'événement et d'en tenir compte dans les interprétations que l'on fera par la suite (Van der Maren, 1995). Enfin, les données brutes ont été préservées par des enregistrements divers (audio et verbatim) et ont été disponibles lors de vérifications par la chercheuse de la véracité des conclusions (Arseneault et Boudreau, 1994).

Une autre façon d'assurer la validité a été de faire un retour, lors de la deuxième entrevue, sur des points qui demandaient à être élucidés auprès du sujet. Ainsi, le sujet de recherche a pu mieux révéler le sens qu'il donne aux événements (Mucchielli 2002).

Finalement, l'analyse des données est davantage valide lorsque le contexte écologique et temporel est défini et décrit. Le contexte social et culturel des sujets aura une portée importante dans l'analyse des données afin d'en mesurer les influences. De même l'histoire des sujets est tout aussi importante afin d'assurer l'intégrité de l'analyse de l'expérience. En fait, il s'agit d'étudier l'inter influence entre le sujet et son milieu (Van der Maren, 1995).

Au cours de cette recherche, nous avons utilisé le terme rigueur plutôt que celui d'objectivité. Les auteurs en recherche qualitative auxquels nous nous référons accordent une place primordiale à la subjectivité du chercheur. L'aptitude de l'analyste à réfléchir sur sa propre subjectivité est un paramètre servant de digue aux dérives impressionnistes. Étant donné la taille de l'échantillon, il est important de tenir compte des interactions entre les protagonistes de l'entretien incluant le chercheur. Celui-ci doit tenir compte dans l'analyse des données des influences de l'écoute, du déroulement de l'entretien, des interventions et des hypothèses de recherche inconscientes.

Il y a donc nécessité pour le chercheur d'un engagement de sa personne dans le processus de recherche. Le chercheur, faisant partie des phénomènes qu'il étudie, doit reconnaître et tenir compte de sa subjectivité, du rôle de l'intentionnalité et des valeurs dans sa façon d'appréhender la recherche. Cette notion de la subjectivité nécessite une rigueur faisant le plus possible obstacle aux biais qu'elle implique (Devereux 1980).

[...] l'existence de l'observateur, son activité d'observation et ses angoisses (même dans l'auto-observation) produisent des déformations qui sont, non seulement techniquement mais aussi logiquement, impossibles à éliminer. L'étude scientifique doit exploiter la subjectivité inhérente à toute observation en la considérant comme la voie royale vers une objectivité authentique plutôt que fictive. Cette objectivité doit être définie en fonction de ce qui est réellement possible, plutôt qu'en fonction de ce qui devrait être (Devereux 1980, p.17).

Les mouvements contre-transférentiels doivent donc être intégrés dans l'analyse puisque ceux-ci ont un effet sur le déroulement de l'entretien. Ils sont donc traités par le chercheur comme du matériel à analyser afin d'augmenter la crédibilité des résultats. Il faut néanmoins différencier les mouvements transférentiels de la cure et ceux qui peuvent

survenir lors de l'entretien de recherche. L'entretien pourrait en effet mobiliser certaines défenses du sujet, ne seraient-ce que les appréhensions que leurs propos soient rendus publics ultérieurement. Il s'agit pour le chercheur d'être à l'écoute de ses mouvements contre-transférentiels particulièrement à l'étape de l'analyse alors que le chercheur transforme ce qu'il a compris, ses interprétations, en données. C'est à ce moment critique que les biais contre-transférentiels peuvent sournoisement se manifester (Lepage et Letendre, 1998). Une manifestation contre-transférentielle est analysée au cours de la présentation des résultats au chapitre V.

Étant donné la taille de l'échantillon, nous ne pourrions prétendre à des conclusions généralisables. Selon d'Unrug (1974), on ne peut espérer atteindre une saturation des données en deçà d'un échantillon d'une quinzaine de sujets. Ce petit échantillon de trois sujets explique le choix d'une recherche exploratoire. Dans cette recherche, nous avons tenté de rendre compte de la complexité de certains facteurs en jeu dans cette situation de perte de la garde d'un enfant. Les stratégies associées à la validité externe ont été de décrire, par l'analyse thématique et conceptuelle, les caractéristiques distinctes de l'expérience de trois pères. La description des conditions sociales et l'analyse des résultats ont permis d'identifier les conditions menant à une comparaison possible avec d'autres groupes ou d'autres contextes.

4.4 Justification du choix d'une analyse thématique

Afin de répondre aux questions de recherche, nous avons opté pour une analyse thématique. Ce type d'analyse nous a paru convenir aux exigences et à l'envergure de cet essai doctoral de type exploratoire. L'analyse thématique a pour avantage de présenter clairement, par l'arbre thématique, une synthèse des propos des sujets interviewés. Afin de rendre compte de l'expérience de ces pères, nous avons donc fait appel à l'analyse des thèmes issus du discours pour en faire émerger les aspects fondamentaux. L'analyse thématique des données se fait à partir d'une conception psychanalytique des concepts, sous bassemment des constructions de la recherche.

Bien que cette analyse ne soit pas interprétative, elle devrait tendre, en fin de discours, lors de l'analyse dynamique des thèmes, à un niveau plus important d'abstraction.

En tout premier lieu, les thèmes doivent présenter le plus précisément possible la teneur expérientielle des propos analysés. Ils posséderont donc un faible niveau d'inférence. La problématique et la question de recherche auront déjà, en partie, circonscrits certaines avenues thématiques (par exemple la question *Racontez-moi votre histoire concernant la séparation et la perte de la garde de votre enfant?*). Les données sociales plus descriptives (conditions de la séparation, attribution de la garde de l'enfant) sont prises en compte mais ne sont pas nécessairement au premier plan. Par contre, les questions des identifications et des deuils dans l'histoire du sujet présentent davantage d'intérêt.

L'arbre thématique permet donc de constituer une représentation synthétique de l'essentiel du propos à l'intérieur du corpus. Chacun de ses thèmes est choisi et réparti selon sa récurrence aussi bien que par sa pertinence dans la recherche. Cela est important puisque la validation d'un thème s'évalue par la qualité de ses liens avec les objectifs de la recherche. La deuxième entrevue offre l'avantage de conserver un faible taux d'inférence en permettant à l'interviewer, par un retour à l'entretien, de préciser certaines informations obscures.

L'arbre thématique nous conduit ensuite vers l'analyse dynamique des thèmes et des extraits correspondants. Ces thèmes sont interrogés et examinés à la lumière de la théorie psychanalytique. La formation à l'approche psycho-dynamique de la chercheuse a certainement influencé la façon d'aborder le corpus. Cette « sensibilité théorique et expérientielle » a mis à profit l'analyse à toutes les étapes de la recherche; que ce soit au niveau de l'écoute, de l'attention portée au choix des mots du sujet ou à la suite associative des thèmes abordés librement (Paillé et Mucchielli, 2003). De plus, elle favorise la capacité d'abstraction des thèmes lors de l'analyse par l'expérience de l'écoute du contenu latent. Nous souhaitons ainsi que cette analyse puisse offrir une meilleure compréhension des implications possibles de ces résultats, notamment sur le plan clinique.

4.5 L'éthique de la recherche

Cette recherche s'est conformée aux principes éthiques de la recherche de façon à respecter les sujets humains qui ont consenti à se prêter à la recherche. Le devis de recherche a reçu l'approbation du Comité Déontologique de la Direction du Département de Psychologie de l'UQAM en 2005.

Le but de cette recherche est d'ordre clinique. Elle devrait apporter une meilleure compréhension du vécu paternel de pères en situation de séparation au cours de laquelle ils ont perdu la garde de leur enfant. Le sujet porte sur un phénomène social actuel. Les nouveaux modèles paternels ont mis les pères en déroute. Le stress et les sentiments de colère et d'injustice occasionnent une souffrance particulière chez les pères qui perdent la garde de leur enfant. Le choix de cette recherche est motivé par sa portée clinique puisqu'elle vise le mieux-être des pères et des hommes.

Le sujet est libre de participer ou non à la recherche. Il a accepté, de son gré, suite à l'information reçue de la ressource qui a collaboré à la recherche, de contacter la chercheuse. Le but de la recherche lui a été expliqué ainsi que le type d'entretien semi-directif. Afin d'être en mesure de poser un choix libre et éclairé quant à sa participation, le sujet a disposé des informations nécessaires concernant la recherche : respect de l'anonymat, enregistrement des entrevues. Il lui a ensuite été accordé un temps de réflexion avant de donner son consentement (voir formulaire de consentement en appendice B). Il a été informé qu'il était libre de refuser de participer ou de se retirer en tout temps. L'engagement du sujet se posait en terme de deux rencontres d'une à deux heures.

Les avantages pour les sujets impliqués dans la recherche nous apparaissent plus importants que les effets négatifs. Les sujets ont été prévenus, avant le consentement, que le but de la recherche n'était pas thérapeutique. Les sujets, en se racontant, ont pu bénéficier de ces entrevues comme une occasion de s'expliquer et de construire leur propre point de vue sur eux-mêmes et sur leur relation conjugale. Ce bien doit donc prévaloir sur les bouleversements émotionnels que peut occasionner la divulgation d'une part de leur vie

intime. Les risques possibles ne présentent pas un danger plus important qu'une situation de la vie quotidienne réelle.

Des dispositions ont été prises à propos de la vie privée des sujets notamment au niveau de l'histoire personnelle du sujet et de ses rapports avec autrui. L'anonymat est protégé que ce soit au niveau de l'analyse des données ou de la diffusion des résultats. L'utilisation du « déguisement » permet d'éviter des révélations involontaires qui pourraient se produire lors d'associations de renseignements. Ces modifications dans l'histoire des sujets ont été ajustées de façon à présenter plus d'avantages au niveau de la protection de la vie privée du sujet que d'inconvénients en ce qui concerne les avancées de la recherche (Gabbard, 2000). Seule la chercheuse connaît le nom des sujets qui a été codé afin d'éviter toute reconnaissance de l'identité.

4.6 Construction de l'arbre thématique et préparation à l'analyse dynamique des thèmes

L'arbre thématique et l'analyse dynamique sont construits en parallèle. Bien que chaque partie, avec sa fonction distincte, soit élaborée séparément, par étapes, les données sont souvent manipulées en passant de l'une à l'autre selon une logique propre à la théorisation ancrée (Mucchielli, 2002)⁴⁴. C'est pourquoi il est nécessaire de présenter, sur le plan méthodologique, ces deux types d'analyse sous une même section de chapitre. Si l'arbre thématique, dans un premier temps vise à schématiser l'essentiel du propos, la seconde partie, soit l'analyse dynamique, vise davantage une démarche de mise en relation et de « caractérisation du sens » (Mucchielli, 2002). Ces deux étapes servent donc à élaborer, de façon continue, deux niveaux d'analyse. L'analyse thématique procède à une réduction des données qui s'achemine vers une synthèse du corpus sous la forme d'un schéma : l'arbre thématique. Parallèlement, des notes, réflexions et questions sont enregistrées afin de nous préparer à un deuxième temps soit celui de l'analyse dynamique permettant de mieux cerner le sens des expériences des sujets.

⁴⁴ L'analyse par théorisation ancrée « vise à générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressives et validées de données empiriques qualitatives ». (Mucchielli, 2002, p. 183).

L'arbre thématique et l'analyse dynamique ont été construits en six étapes. Au tout début du travail d'analyse, des thèmes sont élaborés afin d'organiser l'essentiel du propos en le classifiant de façon méthodique. Parallèlement à ce travail systématique et très descriptif, des notes sont prises, travail plus interprétatif, en fonction des unités de sens qui se dégagent de chacun des thèmes. En fait, le travail ne se construit pas linéairement mais plutôt par un chevauchement de la thématisation descriptive et d'une analyse plus conceptualisante (Paillé, 1994). Ainsi, les marges des pages des verbatims servent du côté gauche, à élaborer les thèmes, et du côté droit, à dégager des notes, des énoncés et des questions plus interprétatives. L'organisation de l'arbre thématique se construit, d'abord, en fonction des thèmes, très proches du matériau, pour s'en dégager peu à peu par la suite vers une nomination bien ancrée dans le discours mais légèrement plus inférentielle. La description plus détaillée de ce parcours guidera le lecteur dans sa compréhension du processus; en voici les étapes.

Étape 1 : Transcription et lecture des verbatims (avec prises de notes sur les impressions cliniques, les questions et réécoute des entrevues)

La toute première étape du processus consiste à lire plusieurs fois les verbatims et à réécouter les entrevues en laissant libre cours aux associations qui en ressortent au fur et à mesure. Ces premières impressions sont inscrites sur des mémos puis organisées de façon à ce qu'on puisse y revenir plus tard au besoin. Ces notes, d'abord mises de côté, ont en effet servi, beaucoup plus tard, de mesures comparatives au moment où la chercheuse a eu besoin de vérifier son analyse avec ses impressions de départ. Par exemple, les impressions dues au contre-transfert sont ainsi conservées et peuvent être mieux traitées à la lumière de ce que nous offre la première analyse de l'arbre thématique. Les éléments du contre-transfert peuvent servir à l'analyse dynamique qui est plus interprétative.

Étape 2 : La codification du matériel par thèmes

Afin de rendre compte de l'essentiel du discours des sujets, les verbatims sont codifiés à l'aide de codes et de thèmes (Van der Maren, 1995; Paillé 1994). Chacun des segments du verbatim est séparé à l'aide de tirets afin qu'il puisse être codé par un code de

rappel (numéro du verbatim et numéro de page), d'un nom générique (thème) et d'une formulation synthèse du propos (énoncés descriptifs). Le thème doit être assez précis afin de nous renseigner sur ce qui a été dit tout en demeurant très concis. L'énoncé est une phrase, une courte synthèse qui vient reformuler l'extrait. Prenons l'exemple d'un code inscrit en marge d'un verbatim de Didier : *DI 1/14 : Système judiciaire : En Cour, des faits anodins deviennent démesurés.*

Nous retrouvons dans ce code le thème *Système judiciaire* qui est suivi d'un court énoncé que nous avons écrit dans la marge de gauche du premier verbatim de Didier à la page 14. Cet énoncé est assez explicite et concret.

Par ailleurs, certains énoncés, plus conceptuels, renvoient à un phénomène, et ne font pas, à proprement parler, partie de la codification puisqu'ils sont beaucoup plus abstraits. Ils ont pu être inscrits dans la marge de droite au moment de la codification et faire ensuite l'objet d'une analyse plus poussée en la comparant à d'autres extraits et en faisant ressortir tout son sens. Par exemple, l'énoncé *L'enfance idéalisée* reflète un phénomène d'idéalisation que l'on retrouvera à divers moments chez ces trois sujets dans leurs propos concernant leur enfance. Cet énoncé est conservé pour le reprendre ensuite dans l'analyse dynamique puisqu'il propose une lecture significative de l'expérience de ces sujets.

Étape 3 : Organigramme des thèmes pour chacun des sujets (voir appendice C)

Les deux verbatims de chacun des sujets ont fait l'objet d'une organisation de tous les thèmes afin de constituer leur thématisation propre. Par exemple, les apparitions du thème « le couple » qui évoque tout sujet relatif au couple est regroupée. Ensuite, ce thème est fragmenté en fonction de ses différents thèmes secondaires. Cependant, puisque les thèmes sont nombreux, nous les organisons en les classifiant sous des rubriques. Ainsi, le thème « *le couple* » devient une rubrique qui, tout en conservant son nom générique, peut rattacher tous ses thèmes. On peut, par exemple, autour de la rubrique « *le couple* » retrouver les thèmes « *historique du couple* », « *couple-rupture* », « *choix du partenaire* », « *désir d'enfant* ».

Afin de visualiser l'ensemble des thèmes de chaque sujet, un organigramme a été constitué pour chacun d'eux. L'aperçu de l'organigramme donne accès aux sujets abordés et

des intérêts du sujet au cours des entretiens sans toutefois en livrer un sens plus approfondi. L'organigramme consiste à regrouper les thèmes autour de chaque rubrique. Les verbatims de chacun des sujets font l'objet d'une douzaine de rubriques contenant parfois jusqu'à cinquante thèmes (Voir l'appendice C).

Étape 4 : Préparation à l'analyse dynamique des thèmes

Nous avons vu à l'étape 2, que chaque segment du verbatim se voit attribuer un code et un thème. Ce thème est aussi accompagné d'un court énoncé descriptif servant à résumer le contenu afin de servir de rappel pour les étapes suivantes. Cet énoncé se veut le plus objectif possible. Lorsque les thèmes sont organisés et hiérarchisés, nous manipulons chaque code avec ses énoncés descriptifs, et ce pour chaque sujet. Ces énoncés servent à élaborer l'arbre thématique.

Parallèlement, dans la marge de droite et sur des mémos, nous créons de nouveaux énoncés et des notes reflétant davantage les phénomènes, impressions, questionnements plus inférentiels. Il s'agit ici de proposer une signification, en lien avec un événement ou un phénomène, qui soit fondée directement sur le verbatim. Il est utile, à ce moment, d'ajouter que le début de ce travail d'interprétation ne reposait pas sur des référents pré-construits. Il n'y a donc pas eu de théorie préétablie qu'il aurait fallu vérifier par la suite. Néanmoins, des référents sont cependant existants, en arrière-fond, puisque l'analyse ultérieure s'inspire de l'approche psychanalytique. Il s'agit aussi de faire une analyse qui puisse répondre aux buts de la recherche. Les questions de la perte et des événements passés par exemple, sont sans doute significatives dans la lecture des propos. Déjà la structure du canevas d'entretien semi-dirigé est en partie responsable de l'organisation des thèmes bien que la liberté laissée aux répondants a permis une part d'inattendu. Il est évident donc que l'univers conceptuel psychanalytique est présent sans toutefois en faire une contrainte forte à cette étape de la recherche (Paillé et Mucchielli, 2003).

Afin d'illustrer cette première approche interprétative nous nous servons de l'exemple suivant. Sous le thème « *Le jugement* » issu des verbatims de Didier nous pouvons

lire ces quelques énoncés et questions. Cette première ébauche servira plus tard à l'interprétation (voir tableau 1).

Tableau 1

Exemple de mémos concernant un thème pour une utilisation possible lors de l'interprétation

Énoncés et questions à propos du thème « Le jugement »

Par le choix offert aux enfants par la Cour, ceux-ci décident et « annulent » le père.

Les enfants auraient choisi la facilité selon Didier (mais peut-être disent-ils aussi quelque chose à leur père : laisse-nous un peu de pouvoir?)

Didier voit l'historique du père ignoré : sentiment de Didier que le système judiciaire méprise et rejette le père et la paternité.

Didier se sent trahi par le juge : le jugement annule le père?

La garde de l'enfant n'est pas le seul enjeu. Il s'agirait aussi de l'identité du sujet comme père?

Nous voyons, à la lecture du tableau 1, que la réflexion se situe autour de phénomènes sans trop savoir encore s'il s'agit d'un seul phénomène et si tous les énoncés doivent être nécessairement rattachés à ce thème « *Le jugement* ». Il faudra alors faire des relectures de l'ensemble du corpus afin de faire des associations, des recoupements et une lecture non plus verticale mais aussi transversale avec des mises en relation. L'ensemble des énoncés, mémos et questions offre un premier matériel et prépare le terrain à l'analyse dynamique des thèmes.

Étape 5 : Élaboration de l'arbre thématique de faible niveau d'inférence.

Le travail de codification des entrevues fait ressortir cinq sections présentant les treize thèmes. Les thèmes sont construits de façon à schématiser l'essentiel des propos des trois répondants. À partir des organigrammes des thèmes de chacun des sujets et avec l'aide

des énoncés descriptifs, sont élaborés les thèmes communs pour l'ensemble des trois sujets. Nous devons alors faire une recherche des thèmes récurrents et des similitudes dans les expériences évoquées. Ensuite, plusieurs regroupements doivent être aménagés afin de rendre l'arbre thématique clair et synthétique. La thématisation fait l'objet d'un travail continu et se transforme peu à peu en cours de route.

D'abord, les thèmes liés à un sujet sont découpés puis comparés et questionnés avec ceux des autres sujets. Ils sont ensuite regroupés, organisés et hiérarchisés en fonction des similitudes et du sens qui s'en dégage. Ce regroupement permet de relever un premier niveau de sens de l'ensemble du corpus dont émergent les thèmes communs.

Au total, treize thèmes sont dégagés de l'ensemble du corpus. Ces thèmes sont regroupés sous les cinq rubriques : *le couple, la paternité, la garde de l'enfant, la crise, le système judiciaire*. La nomination des thèmes provient directement des verbatims des sujets. L'arbre thématique est donc très descriptif. En le lisant, on peut voir l'ensemble des propos sans toutefois en comprendre la teneur profonde si ce n'est du parcours douloureux de ces trois pères. L'arbre s'élève donc avec ses cinq « branches » (les rubriques) réparties en treize thèmes. Chacun de ces thèmes fait l'objet d'une élaboration spécifique pour chacun des participants et laisse place à des extraits des verbatims pour les illustrer. Cette description fera l'objet d'une section du chapitre sur la présentation des données. Mais voici d'abord l'arbre thématique (voir tableau 2).

Tableau 2

L'arbre thématique

Rubriques	Thèmes
<i>Le couple</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Le choix des partenaires b) Le désir d'enfant c) La rupture
<i>La paternité</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) La relation avec le père b) Être un père c) Impacts de la crise parentale sur l'état de père
<i>Les crises</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Évènements douloureux b) Impacts de la crise sur la vie psychique
<i>Le système judiciaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Les représentations du système judiciaire b) Relation avec les représentants de la loi.
<i>La garde des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Les enjeux de la garde b) Responsabilités c) Impact sur les enfants

Étape 6 : Élaboration de l'analyse dynamique des thèmes

La description des thèmes permet l'élaboration plus systématique de l'analyse dynamique. La description de l'arbre thématique nous assure une compréhension du matériel, une base solide sur laquelle nous pouvons alors compter pour élaborer cette partie plus interprétative et abstraite. Nous avons vu que des énoncés plus interprétatifs étaient notés dès les premières lectures. Ces énoncés sont modelés tout au long du processus d'analyse à l'aide des informations retenues du contre-transfert et du sens qui a émergé au cours du travail.

Les notes, les mémos et les énoncés interprétatifs nous renvoient à quelques phénomènes ou à des pistes de compréhension plus abstraite. En revenant à la base, dans les verbatims, et en retravaillant les interprétations, nous pouvons regrouper ces notes en laissant émerger de nouvelles analyses. Cette analyse dynamique conserve les propriétés essentielles du corpus tout en offrant un mode de lecture plus conceptualisant. L'analyse dynamique fait appel aux concepts psychanalytiques pour finaliser la compréhension des phénomènes issus du corpus.

Les thèmes et leur analyse se détachent graduellement du sujet pour en faire une analyse dynamique des thèmes communs et non pas une étude de cas de chaque sujet. Nous procédons alors à une comparaison des thèmes en interrogeant davantage les phénomènes à savoir ce qui est commun, particulier ou encore contradictoire. Graduellement, il s'agit non plus de mettre seulement en relation des thèmes et des énoncés mais plutôt des expériences et des phénomènes. Le retour aux verbatims permet d'avoir toujours recours au témoignage afin d'assurer la validité.

Étape 7 : Essai d'interprétation

Lorsque les thèmes interprétatifs sont complétés, on peut alors procéder à une interprétation davantage clinique. On a alors recours davantage à la théorie et à l'expérience clinique de la chercheuse.

4.7 Avantages et limites de la recherche

L'entrevue semi-dirigée de type associatif utilisée pour cette recherche semble avoir été un avantage puisque les sujets ont pu parler avec aisance et parcourir une large part de leur expérience. Nous avons aussi remarqué que la deuxième entrevue est très fructueuse puisqu'elle permet de valider des informations de la première entrevue, de les approfondir et d'aborder de nouveaux aspects du vécu de ces pères. Ce temps alloué aux sujets leur permet aussi de trouver un sens à leur expérience. En effet, les participants ont manifesté, lors de la deuxième entrevue, qu'ils avaient apprécié la première entrevue du fait qu'ils avaient été portés à réfléchir sur leur situation et à mieux la comprendre. Le fait de revoir les sujets permet aussi de créer une plus grande relation de confiance avec eux. Ils sont plus à l'aise de

livrer des aspects de leur monde intérieur. Cela permet aussi au chercheur de considérer l'importance des récurrences et des absences de certains propos qui témoignent à la fois de leurs préoccupations et des enjeux psychiques inconscients.

La limite qui pourrait être associée à ce type de collecte de données tient dans le fait qu'une possible désirabilité sociale des pères aurait pu influencer leur discours. Ils auraient pu chercher à faire valoir de façon positive leur rôle de père et de conjoint. Une façon de contrer cette limite serait de faire des observations de la relation père-enfant sur le terrain ou encore, d'interroger les ex-conjointes afin de recueillir les perceptions qu'elles ont d'eux. Néanmoins, le récit des pères, malgré les distorsions possibles, offre une occasion intéressante de comprendre leur expérience. Ces distorsions, lorsqu'elles sont envisagées, peuvent apporter des éléments de compréhension du vécu de ces pères, notamment en ce qui concerne leur demande inconsciente.

Le petit nombre de sujets constitue certainement une limite puisqu'il ne permet pas une saturation des données. Néanmoins, le caractère exploratoire de la recherche permet d'ouvrir sur un champ inexploré et propose des pistes intéressantes au plan du développement des connaissances sur le plan clinique.

Un avantage de cette recherche est le recours à un tiers qui a permis une validation des données de la recherche par la comparaison des observations. Les interprétations ont tenu compte de la marge d'erreur obtenue par la triangulation des données recueillies au cours de l'analyse et de l'interprétation.

Un dernier élément intéressant à considérer en ce qui a trait aux limites et aux avantages tient du fait que la recherche, portant sur des hommes, a été effectuée par une femme. Or, il s'avère que certaines différences peuvent interférer dans l'analyse du matériel entre les hommes et les femmes lors d'observations cliniques. Une étude sur les observations directes des bébés de Bowlby rapportée par Golse (2001) démontrait que l'observateur était plus sensible à l'extérieur et à l'environnement alors que l'observatrice se concentrait davantage sur le corps et la gestualité du bébé en lui-même. Le même matériel ne donnait pas du tout les mêmes résultats. Il semble que l'homme apporte davantage de la tiercité dans son regard

même alors que la femme se centre davantage sur l'expérience. Cette remarque n'enlève rien à la rigueur apportée dans cette recherche. Cependant, il est intéressant d'en tenir compte au cours de l'analyse et de l'interprétation afin d'en diminuer les effets ou de les utiliser consciemment. Par exemple, une limite possible aurait pu être réduite si le tiers avait été un homme. Par contre, le fait d'analyser pour une femme chercheuse, une situation vécue par des hommes, peut procurer des avantages en ce que le regard est différent et que la curiosité peut mener à de nouvelles pistes.

CHAPITRE V

PRÉSENTATION DES DONNÉES

5.1 Profil des sujets

Dans cette partie, chacun des sujets est présenté selon une grille servant à l'étude cas en psychologie clinique proposée par N.D. Sundberg¹ (Nietzel et al., 1998) Cette grille n'est liée à aucune approche théorique particulière. Elle a donc l'avantage de la neutralité dans la présentation des sujets. Dans le but d'alléger le texte, les dix-sept items de la grille sont couverts globalement sous les cinq rubriques suivantes :

1. *Les données biographiques* couvrent l'âge, le sexe, l'occupation, le lieu de naissance, le statut marital, la religion, la formation professionnelle et l'identité culturelle.
2. *L'enfance et le développement au sein de la famille* relatent des souvenirs de l'enfance, la constellation familiale (parents, fratrie, etc.) et tous autres événements marquant le développement du sujet.
3. *La situation conjugale et parentale* présente les éléments importants concernant le couple du sujet et de sa famille, la rencontre des conjoints, la venue de l'enfant, la séparation, les démarches judiciaires et la situation parentale actuelle.
4. *Les buts pour l'avenir* concernent les choix, les intérêts actuels et les espoirs évoqués par les sujets concernant leur situation de père.

¹ Sunberg, N.D. *Assesment of persons*, 1977, p. 97-98; cité dans Nietzel, M., Douglas, A.B. et R. Milich. *Introduction to Clinical Psychology*, New Jersey , Prentice Hall, 1998, tabl. 3.2, p.91.

5. *Chronologie des évènements de vie récents* : cette section est ajoutée afin de guider le lecteur dans la chronologie des évènements.

Les éléments présentés proviennent des verbatims et ne constituent pas une interprétation mais sont directement issus des propos des sujets. Afin d'assurer l'anonymat des sujets, quelques informations ont été transformées à l'occasion (nom, lieu de naissance, occupation professionnelle, etc.)

5.1.1 Profil de Mathias

Données biographiques

Mathias est un homme âgé de 40 ans né en 1965 dans un petit village de la Colombie. Il parle l'espagnol et le français. Il a une formation comme technicien de laboratoire et a travaillé dans son domaine jusqu'à ce qu'il immigré au Canada en 1995. Ici, ne pouvant exercer son métier, il trouve quelques emplois divers. Il est actuellement au chômage et cherche à développer de nouvelles avenues de travail. Il est divorcé et vit seul à Montréal.

Enfance et développement au sein de la famille

Mathias est le cadet d'une famille de quatre enfants. Il a trois sœurs aînées. Au cours de la petite enfance, Mathias a été victime d'un accident de voiture. Il a dû être amputé de la jambe droite et doit maintenant porter une prothèse pour marcher. Le père de Mathias possédait une petite entreprise dans laquelle Mathias passait beaucoup de temps à travailler avec lui à l'adolescence. Sa mère restait à la maison pour s'occuper de la vie domestique. Au moment de l'entrevue, elle vivait encore alors que son père, lui, était décédé depuis plusieurs années. Mathias n'avait que seize ans quand il a perdu son père. Pour de vieilles querelles d'héritage familial, ce décès a créé une scission dans la famille entre Mathias et ses oncles paternels. Mathias ne reverra plus jamais ses oncles par la suite. Après quelques années de vie professionnelle, alors que certains évènements politiques bouleversent son pays, Mathias choisit de quitter la Colombie et vient s'établir au Canada. Au cours de cette même année, une de ses sœurs décède suite à une maladie.

Situation conjugale et parentale

En 1999, quatre ans après son arrivée au Québec, Mathias rencontre sa future conjointe, une colombienne, lors d'un voyage en Colombie. Cette rencontre est née d'un arrangement par l'intermédiaire d'amis des deux familles. Au cours de cette même année, ils s'écrivent et se téléphonent. L'année suivant la rencontre, en 2000, les deux promis se marient lors d'un second séjour de Mathias en Colombie. Mathias a 35 ans. Il faut attendre un an, en avril 2001, avant que l'épouse obtienne les papiers d'Immigration Canada et vienne s'établir avec son mari. Selon Mathias, la conjointe, peu scolarisée, ne s'adapte pas très bien au pays et s'isole. Leur fils naît en février 2002. Pendant que Mathias travaille, elle reste à la maison et s'occupe de son bébé. En novembre 2002, alors que l'enfant est âgé de huit mois, le couple se querelle et Mathias pince sa conjointe. Celle-ci quitte subitement la maison familiale avec son enfant et se réfugie dans une maison pour femmes battues. Elle ne reviendra plus jamais vivre avec lui. Elle porte plainte pour violence conjugale dans le mois suivant la séparation.

Au cours du mois suivant la séparation du couple, en 2002, Mathias est accusé de violence conjugale envers son ex-conjointe. Cette accusation provoque une séparation entre Mathias et son enfant. Cette séparation va se prolonger à cause d'un malentendu concernant une visite supervisée qui aurait été manquée par le père. L'absence de lien est de douze mois. Pendant cette année d'attente d'une première visite à son fils, Mathias va chercher de l'aide psychologique et suit une psychothérapie de six mois.

À la fin de l'année 2003, Mathias obtient l'autorisation de la Cour d'une première visite supervisée à son enfant maintenant âgé de vingt mois. Quelques mois plus tard, en 2004, le divorce est prononcé. L'ex-conjointe habite toujours au Québec. Une première demande de garde partagée est refusée par la Cour. Le juge estime que la garde doit être progressive afin de recréer le lien père-enfant. Au cours de cette même année les temps de visite s'allongent. Par la suite, une fin de semaine par mois passée à la résidence du père sera autorisée en y ajoutant à chaque fois quelques heures supplémentaires. C'est en janvier 2005, que Mathias obtient de la Cour la garde de l'enfant une fin de semaine sur deux systématiquement en plus d'un souper pendant la semaine. L'enfant est alors âgé de trois ans.

La garde partagée est de nouveau demandée; les procédures judiciaires auront lieu à l'automne 2005.

Au moment de l'entrevue, en 2005, Mathias est séparé depuis presque 3 ans. Le divorce est prononcé depuis un an et l'enfant est âgé de 3 ans et 4 mois.

Buts personnels et visions du futur

Les inquiétudes actuelles de Mathias concernent la reconstruction du lien avec son enfant. Son but est de trouver un travail et de vivre sa vie avec son fils en garde partagée de façon à lui « *offrir un avenir* » dit-il. Mathias considère que la garde partagée devrait être offerte de façon systématique aux pères séparés qui en font la demande.

Chronologie des événements de vie récents

1999 : Mathias rencontre sa conjointe en Colombie

2000 : Mariage en Colombie avec sa conjointe

2001 : L'épouse de Mathias vient rejoindre son mari et s'établir au Québec

2002 : Février : L'enfant naît

Octobre : Le couple se chicane, Mathias pince sa conjointe.

Rupture définitive

2003 : Décembre : 1^{ère} visite de Mathias à son fils qui est âgé de 20 mois

2004 : Le divorce est prononcé. Les temps de visite s'allongent

Première demande de garde partagée refusée

2005 : Janvier : deux fins de semaine par mois sont autorisées et un souper par semaine. L'enfant a presque 3 ans.

Deuxième demande de garde partagée (à suivre)

5.1.2 Profil de Maurice

Données biographiques

Maurice est un homme âgé de 35 ans. Il est né au Québec en 1970 et a été adopté trois semaines après sa naissance par un couple vivant dans la banlieue de Montréal. Il est de confession catholique, non pratiquant. Il a une formation professionnelle en mécanique et travaille dans un garage depuis plusieurs années. Il habite actuellement chez ses parents adoptifs dans la région de Montréal. Il a vécu deux ans avec une femme en tant que conjoints de fait et le couple a eu une petite fille en 1995. Il est actuellement célibataire.

Enfance et développement au sein de la famille

Maurice a été adopté par ses deux parents chez qui il habite toujours. Il a un demi-frère cadet, enfant biologique de ses parents adoptifs. Ce couple ne voulait pas d'enfants pour des raisons de maladie héréditaire; il préférerait adopter un enfant. Cependant, un fils cadet, grossesse non planifiée, serait né quatre ans après l'arrivée de Maurice à la maison. Sa mère adoptive est une femme qui est souvent malade, dit-il. Son père, quasi aveugle, est présenté comme un homme très travaillant, peu manuel et souvent absent de la maison. Il possède un commerce et le dimanche, le père et le fils travaillent ensemble. À l'adolescence, Maurice fait la découverte de la drogue et devient toxicomane au fil des années.

Ses deux parents biologiques sont vivants et vivent ensemble au Québec mais Maurice ne les connaît pas vraiment. Il a vu sa mère biologique ainsi que sa sœur, plus jeune que lui, à quelques reprises. Sa mère biologique est québécoise et avait eu une relation avec un français qui était retourné en France au moment où elle attendait un enfant de lui. Après quelques années, le couple s'est retrouvé, ils se sont mariés et ont eu une fille, soit la sœur biologique de Maurice. Le père biologique a été ignorant de sa première paternité pendant de longues années. Sous prétexte de problèmes cardiaques, il a refusé de voir Maurice, qui était alors âgé de cinq ans, lorsque sa conjointe le lui a annoncé. Maurice a pu revoir sa mère et sa

sœur biologiques à quelques reprises sans jamais rencontrer son père qui, dit-il, se sentirait trop coupable pour entrer en relation avec lui.

Situation conjugale et parentale

En 1994, Maurice, alors âgé de 25 ans, a une copine avec qui il va vivre chez les parents de celle-ci. L'annonce d'un bébé à naître les conduit à se prendre un appartement ensemble. La naissance de leur petite fille a lieu en 1995. Ils vivent ensemble tous les trois pendant un an avant de se séparer. Maurice éprouve de la difficulté à rencontrer les obligations domestiques et à accompagner sa conjointe plutôt dépressive suite à l'accouchement. Il préfère sortir et consomme drogues et alcool. Bref, la relation conjugale est difficile et instable. La séparation a lieu en 1996 alors que la petite a un an.

Suite à la séparation d'avec sa conjointe, Maurice obtient la garde de sa fille deux après-midi par mois. Maurice est polytoxicomane : il consomme alcool et cocaïne. En 1997, il décide de suivre une thérapie en maison de désintoxication. Les visites restreintes à deux après-midi par mois passent à une fin de semaine sur deux et ont lieu à la maison des parents adoptifs avec qui Maurice habite. L'année suivante, en 1998, l'ex-conjointe offre à Maurice de garder leur enfant maintenant âgée de trois ans pendant les deux semaines du congé estival. Cette occasion inattendue permet à Maurice et à sa fille de nouer des liens plus soutenus pendant cette période. En plus des deux fins de semaine par mois, Maurice entame des procédures judiciaires afin d'obtenir ce même temps de vacances l'année suivante mais la requête sera refusée par la Cour.

En 2001, alors qu'elle a cinq ans, un événement important surgit dans la vie de l'enfant de Maurice : la naissance d'un demi-frère que sa mère a conçu avec son nouveau conjoint. Par ailleurs, au cours de cette même année, Maurice est soupçonné par la Direction de la Jeunesse de faire des attouchements sexuels à l'endroit de sa fille. Maurice cherche à se défendre de ces soupçons auprès de la justice. Pendant les procédures judiciaires, Maurice est privé de visite à sa fille sauf à quelques reprises où des visites ont lieu sous la supervision d'une intervenante de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). En 2003, Maurice est acquitté des accusations portées contre lui et l'enfant continue de faire ses visites une fin

de semaine sur deux chez Maurice qui vit toujours chez ses parents. De plus, ils ont maintenant le droit de passer ensemble des vacances l'été et certains jours fériés. La DPJ reste présente dans le dossier et cherche à soutenir Maurice dans sa relation avec sa fille.

Maurice entreprend une deuxième désintoxication. Il se joint souvent à l'organisme Alcooliques Anonymes afin d'y faire des « *meetings* » qui l'aident, dit-il, à vivre sa sobriété. Maurice poursuit des démarches juridiques afin d'obtenir davantage de temps de garde de sa fille. De nouvelles parutions en Cour sont à venir au moment de nos entretiens en 2005. Maurice se questionne actuellement sur une aliénation parentale possible qui serait effectuée par la mère auprès de sa fille. La DPJ a expliqué à Maurice que son enfant aurait été placée en conflit de loyauté alors qu'elle devait témoigner en Cour au sujet des attouchements sexuels. En 2005, la DPJ se retire du dossier. La fille de Maurice est âgée de neuf ans en 2005.

Buts personnels et visions du futur

Les buts de Maurice actuellement sont de vivre sobrement, de prendre soin de sa fille pendant ses moments de garde. Il a une copine actuellement mais la relation est difficile et il veut prendre du recul face à elle. Elle consomme et il ne peut l'accompagner dans plusieurs de ses sorties. Il doit rester à jeun, dit-il, s'il veut obtenir davantage de temps avec sa fille et améliorer sa relation avec elle. Il préférerait rencontrer une femme avec qui il pourra vivre une relation sans drogues ni alcool. Il veut poursuivre ses thérapies et apprendre à « *lâcher prise* ». Il dit accorder davantage d'importance qu'autrefois à sa vie spirituelle. Il ne désire pas de garde partagée.

Chronologie des événements de vie récents

1994 : Début de la vie commune de Maurice et de sa conjointe

1995 : Naissance de leur fille

1996 : Rupture du couple. L'enfant a un an.

1997 : Maurice voit sa fille deux après-midi par mois. Il entreprend une première désintoxication

1998 : Maurice garde sa fille pendant deux semaines lors des vacances d'été

1999 : Une demande de garde pour des vacances d'été est refusée en Cour

2001 : Naissance du demi-frère de la fille de Maurice. Elle a cinq ans

Des soupçons d'attouchements sexuels pèsent sur Maurice

Les visites sont rares et supervisées par la DPJ

Des procédures judiciaires sont entamées pour se défendre

2003 : Maurice est acquitté

Le temps de garde est augmenté : deux fins de semaine par mois, des jours fériés et des vacances d'été

2005 : La DPJ explique le phénomène de conflit de loyauté vécus par sa fille lors des procédures judiciaires. L'enfant a neuf ans.

Maurice entreprend une seconde désintoxication

La DPJ se retire du dossier

Des procédures pour obtenir davantage de temps garde sont en cours.

5.1.3 Profil de Didier

Données biographiques

Didier est un homme âgé de 45 ans. Il est né dans un village de la Gaspésie. Hautement scolarisé, il occupe actuellement un poste de cadre dans une compagnie pharmaceutique. Il est de religion catholique et pratiquant. Il est séparé de sa conjointe de fait

avec qui il a eu une relation d'une durée de vingt ans. Il est le père d'un garçon de seize ans et de deux filles âgées, en 2005, de dix-neuf et treize ans. Il vit présentement à Montréal avec sa nouvelle fiancée et les deux enfants de celle-ci et projette de se marier dans l'année en cours (2005).

Enfance et développement au sein de la famille

Didier est le quatrième enfant d'une famille de sept enfants. Il a trois frères et trois sœurs. Didier appréciait son rang dans la famille et dit avoir été un enfant privilégié. Ses parents vivent encore en Gaspésie. Son père possédait une entreprise rentable qu'il a, par la suite, laissée à ses deux fils aînés. Dès l'âge de dix ans, Didier y a travaillé régulièrement avec son père et ses frères aînés. Le père est présenté comme un homme travaillant et qui est souvent à l'extérieur pour des voyages d'affaire. La mère de Didier, autrefois enseignante, est décrite comme une femme religieuse et pratiquante. La religion aurait occupé une place importante chez certains des membres de la famille. Au cours de son adolescence, survient un événement éprouvant pour la famille: une des jeunes sœurs cadettes de la famille fait une psychose qui l'entraînera à vivre « *une vie de misère.* » dit-il.

Situation conjugale et parentale

Didier rencontre sa conjointe en 1983 alors que tous deux sont étudiants. Dès 1984, ils vivent en union de fait. Deux années plus tard, en 1986, leur première fille naît. Le second enfant, un fils, verra le jour en 1989. La seconde fille naît en 1992. De sa relation de couple, Didier dira « *Je ne voyais que du bonheur* ».

Au cours de l'année 2001, Didier vit des difficultés au niveau professionnel. La compagnie gaspésienne pour laquelle il travaille ferme ses portes. Il doit déménager et venir s'installer à Montréal. L'année suivante, en 2002, sa conjointe lui annonce qu'elle désire le quitter pour aller vivre avec un autre homme. En 2003, le couple se sépare. Ils tentent une médiation concernant la garde des enfants mais cette tentative échoue et les enfants vont vivre chez leur mère dans une localité voisine. En 2004, Didier entreprend une série de procédures judiciaires en vue d'obtenir la garde partagée de ses trois enfants. De plus, il réclame des dommages et intérêts au nouveau partenaire de son ex-conjointe puisque celui-ci

obtenait, par un jugement de la Cour, le privilège de vivre avec ses enfants sans être inclus dans le calcul de la pension alimentaire. Cette réclamation de Didier est évaluée comme non recevable par la Cour.

Au cours d'un jugement, en 2005, au sujet de la garde partagée demandée par Didier, le juge offre aux adolescents la possibilité de choisir entre la garde partagée ou de vivre principalement chez un seul parent. En fonction du choix qu'ont fait les enfants, la garde exclusive est alors accordée à la mère tout en offrant aux enfants la pleine liberté de visiter leur père à leur convenance. Didier se voit contraint de payer des pensions alimentaires très élevées et, furieux de ce jugement, il refuse les visites de ses trois enfants alors âgés de dix-neuf, seize et treize ans.

Depuis quatre années, Didier dit avoir vécu divers types de ruptures : santé défaillante, fermeture de son entreprise, le départ de son ex-conjointe et ses enfants qu'il ne voit plus actuellement. Il dit avoir fait un « *burn out* » ; il a été chercher de l'aide psychologique et a suivi une psychothérapie d'un an. Au moment de l'entrevue, en 2005, une révision du calcul de la pension alimentaire fait l'objet d'une requête par Didier auprès de la justice. Le procès n'a pas encore eu lieu.

Buts personnels et visions du futur

Didier se décrit comme un travailleur acharné qui s'est toujours beaucoup investi dans les causes qui lui tiennent à cœur. Il désire actuellement se battre pour l'avenir afin que les pères ne soient désormais plus privés de leurs enfants. Il considère que les pensions alimentaires devraient être plus équitables par un calcul qui inclurait les revenus des nouveaux-conjoints. Il dit que la société devrait évoluer en fonction des nouveaux modes de vie des familles recomposées. Il croit devoir se battre jusqu'à ce que la société modifie ses valeurs.

Didier est actuellement fiancé et ce projet de mariage le rend heureux. Il s'est, de plus, engagé à prendre à sa charge les deux enfants de sa nouvelle conjointe. Mais une certaine tristesse est toujours présente en lui. « *Il faut savoir vivre avec la souffrance* » dit-il.

Chronologie des évènements de vie récents

1983 : Rencontre de sa future conjointe

1984 : Début d'une vie commune

1986 : Naissance d'une première fille

1989 : Naissance du deuxième enfant : un garçon

1992 : Naissance de la seconde fille

2001 : Perte d'emploi

2002 : Annonce par sa conjointe de son projet de séparation

2003 : La conjointe quitte le foyer

2004 : Procédures judiciaires pour obtenir une garde partagée et pour dommages et intérêts contre le nouveau conjoint

2005 : La garde exclusive est accordée à la mère

Didier refuse de voir ses enfants

Projet de mariage de Didier et d'une nouvelle vie commune

5.2 Attitudes des sujets au cours des entrevues

Cette section est présentée afin de donner un aperçu des attitudes du sujet au cours des entrevues. Communication verbale, langage non verbal, tenue vestimentaire, débit de voix, etc. sont présentés afin d'offrir un portrait plus complet des sujets. Ces éléments auront créé des impressions sur la chercheuse et viendront éventuellement enrichir la compréhension du contre-transfert.

5.2.1 Mathias

L'attitude de Mathias est dans l'ensemble assez réservée : ton de voix de faible intensité, tête penchée vers l'avant. L'affect paraît plutôt déprimé (vêtements défraîchis et hygiène corporelle limitée). Malgré une certaine réserve, il installe rapidement le micro devant lui dès qu'il s'assoit à la table et commence aussitôt à parler. Lorsque nous annonçons la fin de l'entretien, il continue néanmoins à parler alors que nous rangeons le matériel. Il ne quitte pas la pièce malgré la poignée de main du départ.

Son témoignage est touchant bien qu'il présente certaines contradictions qui nous laissent perplexe. Certaines dates ne concordent pas et cela peut être interprété comme un désir de montrer l'image d'un bon père qu'il a été et qu'il continue d'être malgré les tumultes de sa vie conjugale. Mathias semble très motivé à participer aux deux entretiens. Son comportement laisse transparaître un besoin urgent de rendre crédible son histoire.

5.2.2 Maurice

Maurice est un homme de grande stature, il gesticule beaucoup lorsqu'il parle et son rire est très sonore. Son attitude au cours de la première entrevue manifeste un réel entrain qui est interprété comme un plaisir qu'il prend à se raconter. Dès son arrivée, bien avant que nous ne nous soyons présentés, il déballe, en vrac, des bribes de son histoire. Nous avons peine à introduire le sujet et la première question. L'entrevue semble être un jeu pour lui; il cherche à lire à l'envers du guide d'entrevue et répond à des questions qui y sont inscrites avant même qu'elles lui soient posées! Le débit est si rapide qu'il est laborieux de le suivre. Il est agité et se contient difficilement.

Au cours de la deuxième entrevue cependant, il est beaucoup plus calme et son affect est plus triste. Il dit que le premier entretien l'a fait réfléchir. Il est davantage capable d'introspection : il remet en question ses comportements passés et ses ressentiments obsessifs qui l'empêchent d'être heureux dit-il. Il craint pour sa relation avec sa fille et parle de ses démarches pour obtenir de l'aide psychologique. Il dit de nos entretiens qu'ils lui font du bien. Maurice semble vouloir changer sa vie.

5.2.3 Didier

Au moment de l'entrevue, Didier se présente dans une tenue impeccable, à l'image de ses fonctions professionnelles. Il se montre jovial, son regard est souvent posé de biais et il laisse transparaître un certain calme devant cet entretien qui commence. Ses paroles sont grandement modulées par des intonations et des gestes de la main qui, de temps à autre, tapent doucement la table afin de ponctuer son propos. Son humour ironique, bien qu'enrobé d'une chaleur, semble exprimer une colère sous jacente. Il nous amène toutefois à sourire avec lui, par complicité. Ses fins de phrases sont souvent interrogatives et il nous questionne souvent afin de vérifier ce que nous pensons de tout ce qu'il nous raconte. « *Vous devez penser que je suis fou, n'est-ce pas?* » Les propos de Didier sont décousus et il ne termine pas ses phrases. Laisse-t-il entendre une suite qu'il faut déduire soi-même? Quoiqu'il en soit, les fins de phrases ne sont pas toujours faciles à éclaircir et donnent l'impression qu'il cherche une approbation. Ses propos tangentiels ne répondent pas toujours aux questions

5.3 Présentation des thèmes descriptifs

Afin d'éviter trop de va-et-vient entre les thèmes et les sujets, les treize thèmes issus de l'arbre thématique sont présentés sous ces cinq rubriques : *le couple, la paternité, la crise, le système judiciaire et la garde des enfants*. Chaque rubrique comporte deux ou trois thèmes qui font l'objet d'une élaboration spécifique pour chacun des participants. Des extraits des verbatims sont utilisés pour illustrer les compte rendus. Chaque rubrique sera explicitée au début des thèmes qu'elle regroupe.

5.3.1 Le couple

Cette première rubrique relate l'historique du couple. Le premier thème traite du contexte de la rencontre et du choix du ou de la partenaire. La question « *Pouvez-vous me parler de la relation avec votre ex-conjointe, de la rencontre, de la vie commune?* » a été posée à chacun des répondants. Le deuxième thème aborde la venue de l'enfant dans la vie de ce couple. Comment est venue la décision d'avoir un enfant, comment cela a-t-il affecté le couple? Enfin, le thème de la rupture du couple est abordé; les raisons de la séparation invoquées par les participants, les éléments de discorde, etc.

Mathias

Le choix des partenaires.

Mathias a choisi une partenaire de même origine et culture que lui. Selon une coutume de son pays, Mathias raconte que la rencontre a été organisée entre familles et amis communs dans le pays d'origine. Ce type de rencontre reflète un choix axé sur les valeurs traditionnelles. Par ailleurs, pour Mathias, l'essentiel avant de se marier était de s'assurer du réel désir de sa partenaire de s'intégrer au Québec et à cette nouvelle culture qu'il avait lui-même déjà assez bien apprivoisée. L'enthousiasme des réponses de la conjointe aux questions de Mathias semblait lui indiquer qu'elle était très motivée à venir vivre au Québec et à fonder une famille avec lui. Après une fréquentation à distance épistolaire et téléphonique, le mariage a eu lieu en Colombie un an après la rencontre.

Cependant, selon le participant, sa partenaire n'aurait pas eu des intentions aussi transparentes et elle aurait caché son but secret qui était d'utiliser la relation simplement pour obtenir sa résidence au Canada. C'est ce que ses attitudes ont laissé peu à peu apparaître à Mathias dès son arrivée au Québec. Elle refusait toute activité à l'extérieur de la maison qui aurait pu l'aider à s'intégrer à la société québécoise et à la vie de couple. Mathias commençait à douter de ses intentions réelles.

J'essayais de comprendre et j'ai pas pu. J'ai pas pu comprendre. Je m'étais rendu compte que j'étais le seul à penser pour tout le monde. C'est.... c'est comme si elle,...elle avait déjà, elle avait déjà son plan.

Le désir d'enfant

Aux dires de Mathias, la proposition d'avoir un enfant est venue d'abord de sa conjointe dès les premiers mois de vie commune. Celui-ci aurait d'abord rejeté cette idée, prétextant que cette décision était trop hâtive compte tenu de la fragilité du couple. Mais l'insistance de sa femme aurait rapidement fait céder Mathias. Il raconte comment ce projet d'enfant présentait, pour lui, une possibilité qu'il offrait à sa conjointe de se construire une base solide afin de mieux s'intégrer au couple et à la société. En prenant cette décision, Mathias avait toujours l'espoir qu'elle s'adapte au pays afin qu'ils puissent construire

ensemble un foyer heureux. Cet enfant représentait, pour Mathias, le temps nécessaire afin de permettre à son épouse de s'adapter. Il dit à ce sujet : « *le temps qui pourra faire de bonnes choses* ».

La rupture

Lors de la grossesse, la conjointe de Mathias devenait peu à peu « *la reine de la maison* », dit-il. Elle donnait des ordres et prenait le contrôle de tout. Cette attitude nuisait à la relation de couple sévèrement affaiblie. Selon ses dires, c'est lorsque le bébé est venu au monde qu'il a réellement compris ce qui se jouait derrière les attitudes de sa conjointe. La naissance venait annoncer la rupture et il dit à ce sujet : « *c'est clair que là il n'y aurait pas d'avenir* ». Mathias dit s'avouer enfin qu'il s'est fait berné dans cette aventure. Il est désormais clair à ses yeux qu'il n'a plus d'amour pour cette femme qui lui a menti tout ce temps.

La vie en famille devenue improbable, le couple convient ensemble de se quitter pour le bien de tous et ce, dans la bonne entente. Toutefois, Mathias raconte, dans l'après coup, que pendant cette période, la conjointe aurait consulté le CLSC afin d'obtenir de l'information concernant ses droits en tant que femme résidente au Québec. Mathias croit qu'elle aurait alors fomenté le projet de faire accuser son mari pour violence conjugale afin de quitter la maison avec leur fils. C'est ainsi que Mathias se représente les faits. Au cours d'une querelle conjugale, alors que le petit garçon avait neuf mois, elle aurait insulté Mathias en le traitant de « *sale handicapé* ». Mathias, se sentant durement blessé, aurait cherché à lui faire ressentir cette douleur psychologique en lui infligeant une douleur physique et l'aurait pincée. « *Je l'ai pincée pour lui montrer que la douleur physique..., la douleur psychologique est des fois plus grande que la douleur physique que l'on peut ressentir* ». Sa conjointe aurait utilisé cette agression physique pour le faire accuser. Ceci se serait soldé par une interdiction d'approcher sa conjointe ou de tenter de communiquer avec elle pendant un an (article 810 du Code criminel « engagements de ne pas troubler l'ordre public »).

Quand on a discuté, on va se séparer. On s'est dit on va se séparer comme on s'était rencontré. Mais derrière ça, elle...elle...elle s'est présentée au CLSC pour s'informer et éventuellement, elle a pris la voie de déposer plainte par

rapport au pincement.... C'est la garde de l'enfant. C'est ça qu'elle a utilisé, c'est la travailleuse sociale au niveau du CLSC qui l'a... vis-à-vis de ça.....(silence de Mathias)....

Maurice

Le choix des partenaires

Maurice a peu de choses à raconter sur sa rencontre avec sa conjointe. Il avait vingt-cinq ans, elle en avait vingt et un. Il dit aimer les femmes fortes et il a souvent fréquenté des femmes « *de bicycle* » avec qui il sortait beaucoup, s'amusait et consommait alcool et drogues dures. Il dit ainsi de sa conjointe qu'elle est assez costaute et qu'elle a son franc parler. Selon ses dires, le choix de Maurice serait axé sur la possibilité de vivre des émotions fortes avec une partenaire assez autoritaire. Maurice raconte que sa mère aurait préféré cette femme aux autres parce qu'elle était moins portée sur la consommation. Elle aurait souhaité pour son fils que cette liaison dure plus longtemps.

Le désir d'enfant

Après leur rencontre, les deux amoureux vont demeurer chez ses parents à elle. Au courant de cette même année, la conjointe de Maurice tombe enceinte. Ils quittent alors la maison des beaux-parents et vont habiter ensemble, pendant deux ans, dans un appartement qu'ils louent ensemble. Le bébé est « *un accident* » dit-il et le couple choisit de garder l'enfant.

C'est un accident. On a joué avec le feu. On l'savait pis on a joué avec le feu. Pis on l'a eue. On s'est fait pogner. On s'est brûlé! [...] J'ai,...on a voulu garder l'enfant, ça c't'un fait. Ça se donne pas en adoption un enfant malgré que j'ai été adopté, en tout cas.

Maurice raconte que sa conjointe et lui étaient très heureux de la venue de cet enfant. L'accouchement est vécu comme un moment fantastique par le père. Il est heureux de prendre ce tout petit enfant dans ses bras et d'assister à ce grand moment.

Pis tout d'suite quand ça a sorti, j'l'ai eue d'in bras...c'est fantastique là, tu veux pas la lâcher là! C'est fantastique, c'est tout petit pis c'est l'fun... en tout cas.

Pendant la grossesse et les premiers mois après la naissance, Maurice dit qu'il est sobre. Le bébé est facile et agréable. Tout le monde est heureux.

La rupture

Au cours des mois suivant la naissance, Maurice a l'impression que la relation du couple « *dégénère* ». La conjointe souffre d'un « *post-partum qui s'étire* ». Puisqu'elle est dépressive, il incombe à Maurice de laver la vaisselle et de plier le linge quand il rentre à la maison après le travail. Aussi, il préfère, dit-il, aller boire à la brasserie avec ses « *chums* ». Il consomme alcool, jeux vidéo poker et cocaïne. « *Parce que j'étais malheureux et je cherchais du bonheur* ». Il travaille énormément et gagne beaucoup d'argent mais ses dépenses l'empêchent de rencontrer ses obligations financières pour la famille. La rupture devient inévitable pour le couple, la vie de famille ne peut continuer comme ça.

Didier

Le choix du partenaire

La rencontre entre Didier et sa conjointe a lieu alors qu'ils sont tous deux étudiants à l'université. La relation amoureuse ne commence cependant qu'au cours de la deuxième année après leur rencontre. La conjointe est présentée par Didier comme une femme réservée et flegmatique. Elle vient d'une famille de notables qui respecte les valeurs traditionnelles de la famille québécoise tout comme celle de Didier. Cependant, bien qu'il lui fasse sa demande à quelques reprises, elle lui refuse, chaque fois, le mariage. Le choix de sa partenaire, aux dires de Didier, répondait à son désir de conserver les valeurs traditionnelles et de fonder une famille. Par contre, le choix de la conjointe d'aller vivre avec lui aurait toujours été teinté d'un doute; ce qui expliquerait son refus du mariage et ses hésitations périodiques à poursuivre leur relation au cours de leur union de vingt ans.

C'est pas quelqu'un qui aime ça, ces implications là [...] J'l'ai demandée quand même trois fois en mariage. Elle a toujours refusé. À l'époque, elle disait c'est pas important puis, finalement, elle a fini par avouer que c'était parce qu'elle était jamais sûre d'elle[...] Elle pensait me laisser entre les enfants, ça fait quand même longtemps.

Le désir d'enfant

Didier prétend qu'il aurait aimé avoir six enfants. La conjointe de Didier lui aurait dit, pour sa part, qu'elle ne souhaitait pas d'enfant et qu'elle ne se voyait pas mère. Cependant, dès le début de leur union, Didier rapporte qu'il a fait du projet d'enfants une condition essentielle pour poursuivre leur relation. L'insistance de Didier à fonder une famille aurait conduit sa conjointe à se résoudre à un compromis avec lui : ils ont finalement eu trois enfants. Didier explique combien les trois naissances ont été vécues de son côté comme des moments intenses et agréables.

La rupture

Didier donne certaines explications au fait que sa conjointe ait voulu le quitter pour aller vivre avec un autre homme après vingt ans d'union. Ces raisons sont de tous ordres : personnel, conjugal, social et même biologique. D'une part, il se dit lui-même bien naïf de n'avoir pas su voir les difficultés qui sévissaient dans leur vie conjugale. « *Je ne voyais que du bonheur!* » dit-il. Il convient que leur rythme de vie était différent : alors qu'elle cherchait la quiétude, lui, était une « *tornade* » et travaillait tout le temps. Elle devait être plus présente à la maison auprès des enfants alors qu'il courait pour sa carrière et pour venir en aide à sa famille d'origine. Ils ne partageaient pas de vacances en famille et cela affectait sa conjointe. Par ailleurs, il croit que la rupture vient aussi du fait que la société encourage les couples à fuir les problèmes plutôt que de les affronter. Finalement, il considère que les femmes étant bien différentes des hommes sur le plan biologique, il est alors difficile de « *savoir ce qui se passe dans la tête d'une femme* ». Peu à peu, la conjointe de Didier s'est affirmée dans ses besoins et a choisi un homme qui correspond plus à ses valeurs et à son « *besoin de sérénité de vie* » comme le rapporte Didier.

5.3.2 La paternité

La deuxième rubrique concerne la paternité. Le premier thème aborde la question du lien avec le père du sujet. Quel type de relation chacun a-t-il développé avec son père? Quelle place le père a-t-il pris dans la vie du sujet? Le deuxième thème se veut la réponse à la question : *Qu'est-ce qu'« être un père »?* Les sujets ont parlé de la paternité tout au long des

entretiens. Ce thème aborde la vision du sujet sur la question de la paternité dans une perspective plus englobante. Le troisième thème de cette rubrique présente l'impact de la crise parentale dans la vie du sujet. Comment cette crise parentale a-t-elle influencé la relation du père avec son enfant? Y-a-t-il des comportements spécifiques, des affects particuliers dans la vie de ces pères en crise?

Mathias

La relation avec le père

Mathias dit avoir vécu une relation privilégiée avec son père. Alors que Mathias se sentait rejeté par les enfants de son âge parce qu'il était handicapé physiquement, son père l'accueillait dans son magasin, lui faisait confiance et lui accordait une possibilité de socialiser avec les hommes de sa communauté. Ils étaient inséparables, dit-il. Pour Mathias, cette relation compensait pour les difficultés liées à son handicap physique. Tel qu'il le rapporte, son père devenait pour lui la personne la plus significative dans sa vie. Son père, comme en témoigne cet extrait, avait su agir de façon intelligente par rapport à sa situation d'enfant handicapé physique.

Mon père était tout pour moi. Il était un père, il était un ami, et c'est mon, il était mon meilleur ami, il était mon confident, mon tout. [...] C'est... c'est plus la confiance en moi. Je me dis si mon père me confie le magasin, c'est que je suis quelqu'un de capable. Ça m'a encouragé. Ça m'a encouragé beaucoup beaucoup beaucoup. Donc, ça, ça m'efface complètement le... le ... le truc de la jambe droite. [...] Il m'a beaucoup aidé de manière indirecte [...] à ne pas me sentir démuné par rapport à mon handicap physique... mais de manière très intelligente. Il ne m'a jamais parlé de ça directement. Jamais jamais. Absolument pas, jamais jamais. Mais de manière intelligente.

Être un père

Pour Mathias, être un père, c'est contribuer à l'avenir de son enfant. Il s'agit pour le père de construire quelque chose avec l'enfant afin qu'il puisse jouir d'un bel avenir. Comme il le rapporte dans l'extrait suivant, être un père c'est aussi agir comme son propre père l'a été avec lui. Il s'agit d'être un père ami, complice et intelligent.

C'est un don de soi. J'ai reçu quelque chose, je dois donner quelque chose pour poursuivre ce que j'ai reçu de la part de mon père pour mon fils, pour l'avenir de mon fils ... Je considère que j'ai toutes les compétences que ce soit intellectuelle... que ce soit physique, que ce soit par la suite financière même s'il y a actuellement sur le plan financier ça... moi je le prends du côté secondaire le côté financier. [...] En voyant par le recul ma relation avec mon père, j'aurais aimé avoir cette relation avec mon fils tout l'temps. Donc, d'avoir cette complicité là, cette amitié là, cette... discipline avec e... avec mon fils.

Enfin, être un père, c'est être capable de poursuivre la tradition. C'est ce que montre son récit sur la famille de son père et du rôle accordé à la filiation patrilinéaire. Le père de Mathias, étant l'aîné de la famille, est devenu le représentant paternel dans la famille lors du décès du grand-père de Mathias. Son père dictait, de par son autorité, le respect des valeurs traditionnelles et de la mémoire du grand-père. Au décès du père de Mathias, les oncles n'ont pas su mener la succession de l'héritage selon les traditions. Une profonde scission dans la famille survient alors que Mathias est abandonné par ses oncles, sans appui financier.

J'ai vu que l'esprit de famille est mort. Y'avait pas de solidarité. Y'aura plus de solidarité. Même après trois mois de décès de mon père, ils ont voulu partager. J'ai vu ça comme un rejet. Ils voulaient pas être responsable alors que j'étais jeune, j'avais 16 ans, j'étais mineur. J'avais confiance dans cet esprit de famille. C'est comme si je l'ai reçu comme un coup. Comme une trahison... de cet esprit de famille.

Impacts de la crise parentale sur l'état de père.

La crise du couple mène Mathias à se questionner sur l'attachement père-enfant. La séparation brutale et l'absence de visite de l'enfant pendant les douze mois rendent Mathias inquiet quant aux liens qui subsistent entre lui et son enfant. Mathias craint que son fils, âgé de vingt mois au moment de la première rencontre, l'ait oublié. Cette rencontre est extrêmement difficile pour Mathias.

Tout à fait au début, à la première visite..., ça a été très très difficile au début. J'ai remarqué qu'il... qu'il m'avait pratiquement oublié... à la première contact. Ça a pris un bon dix minutes ou même quinze minutes pour qu'on puisse, pour qu'il puisse se calmer et prendre contact avec moi. Il voulait rien savoir en quelque sorte. Et je trouve que ça... après plus d'une année d'absence, c'est tout à fait normal. [...] Les quinze premières minutes maximum, il criait Maman Maman Maman, il cherchait, il cherchait partout.

Moi de le voir comme ça, ça me brisait, ça me déchirait encore...[...] Je m'étais dit : s'il va continuer comme ça, ça va être pratiquement impossible.

Peu à peu la relation a pu s'établir. Les premiers signes de l'enfant envers son père amènent Mathias à élaborer une forme de théorie sur l'attachement des bébés en bas âge. L'attachement du bébé serait resté contenu en lui pendant ces douze mois de séparation et lui aurait permis de reconnaître son père, dès la première visite, particulièrement par son handicap physique distinctif, comme en témoigne l'extrait suivant.

Ce que je m'étais dit c'est que... il a pu peut-être dans son monde à lui reprendre ses... sa ... sa mémoire de bébé et puis de voir de l'étincelle... de me reconnaître d'une manière ou d'une autre euh... pourrait peut-être reconnaître même une partie de ...de... de ma jambe ou bien autre chose, je ne le sais pas. Mais il m'a, il m'a reconnu par la suite après ça il m'appelait Papa Papa Papa Papa c'était...[...] je peux pas définir c'est quoi au juste mais je pense qu'il y a quelque chose qui l'a... qui lui a rendu un p'tit peu... une certaine mémoire... [...] S'il n'y avait pas quelque chose au préalable je pense pas que c'est deux heures qui va permettre de construire quelque chose la première fois.

Dans un second extrait, Mathias mentionne que ces retrouvailles sont dues, en partie, à la sensibilité et à l'intelligence de son enfant. Par ailleurs, ces qualités, Mathias se les octroie aussi quand il se décrit lui-même comme attentif et prudent, bref intelligent dans l'établissement du lien avec son enfant. N'est-ce pas les qualités que son père avait, lui aussi, démontrées dans son approche envers Mathias quand il était enfant? Le père de Mathias intervenait de façon intelligente auprès de son fils afin qu'il puisse s'épanouir sans mentionner le handicap physique, si blessant par ailleurs. Cela laisse présumer que tous trois, le père de Mathias, Mathias et son fils, possédaient les signes distinctifs propres à cette filiation : l'intelligence et cette capacité à reconnaître le handicap physique de façon silencieuse et significative.

Dans cet extrait, Mathias présente les qualités qui ont pu assurer la reprise de contact entre le père et l'enfant.

Oui, je savais que c'est, c'est... c'est un enfant très sensible. Je le connaissais déjà. Je le savais donc... La meilleure façon, la meilleure voie à emprunter pour construire quelque chose de durable. c'est d'aller doucement doucement et je sais que c'est un enfant intelligent aussi. C'est quelqu'un de très éveillé

sur le plan...moral, psychologique tout ça. [...] Oui, la place avec l'enfant, j'l'ai prise d'une manière un p'tit peu, si je me permets, d'une manière intelligente.

Maurice

La relation avec le père

Maurice dit qu'il était un enfant qui n'avait que très peu de place dans sa famille adoptive. Son père adoptif est présenté comme un homme malhabile à cause, entre autres, d'un handicap visuel. Il ne sait pas s'amuser ni se débrouiller manuellement, ce qui déçoit Maurice. Son frère, enfant biologique de ses parents, était davantage choyé par ceux-ci. Cependant, Maurice reconnaît qu'il bénéficie d'une place privilégiée auprès de son père par ses qualités de jeune homme travaillant. Le père de Maurice travaille tout le temps et la seule façon de se faire une place auprès de lui est de l'accompagner à son commerce.

J'ai eu une bonne relation avec mon père via le travail parce que mon père ne savait pas s'amuser. Lui, à part le travail, y sait rien faire d'autre. [...] Mon père, y est pas manuel. Mais t'sais, c'est pas manuel pas en toute. [...] Le seul lien comme j'vous dis, c'est quand j'ai commencé à travailler le samedi. [...] le seul lien, c'était le travail, point à la ligne. [...] Mon père, vu que j'travaillais, pis lui était très travaillant, y m'approuvait plus. Là mon frère était toute du côté de ma mère vu que c'était son fils dans l'ventre tsé veux dire? Fait que pis... y'avait quand même un certain juste équilibre.

Quand j'interroge Maurice à savoir si ses parents sont encore vivants, il répond prestement : « *Mes quatre parents sont vivants!* ». Son père biologique est donc un parent présent dans son esprit malgré le fait qu'il ne l'ait jamais vu. Sa mère biologique, qu'il a rencontrée quelques fois, lui a expliqué que son père biologique ne pourrait supporter de le voir à cause de ses problèmes cardiaques. Sans avoir de lien direct avec lui, Maurice s'est construit une certaine idée de cet homme qu'il faut protéger. « *Y'est cardiaque pis c'est un français de France pis y s'sent coupable de m'avoir laissé mais y m'a pas laissé parce qu'y savait pas avant d'avoir cinq ans que j'existais.* »

Être un père

Pour Maurice, un bon père est celui que l'enfant peut admirer grâce à sa capacité de lui faire vivre du merveilleux. Un père est celui qui laisse parfois tous ceux qui assistent à tant de prouesses et d'habiletés. Un père, c'est pour s'amuser, s'émerveiller, se laisser porter. Bref, c'est tout ce que son père n'a pu faire avec lui, comme en témoigne cet extrait.

Ben moi, je fais avec ma fille ce que ... mon père aurait.... Que j'aurais aimé ça qu'y vienne faire avec moi. Aller chasser les grenouilles, m'apprendre à pêcher, me faire faire des trucs là que... les autres que je peux conter aux autres enfants pis qu'ils me croient pas. Pis là là ma fille, ma fille a leur conte là : « Mon papa y m'a fait faire çï, pis y m'a fait faire ça ». Eux autres : « Aïe, c'pas vrai! Ayoye!

Selon les extraits suivants, on peut en conclure que pour Maurice, un père laisse son enfant s'amuser librement. Les contraintes ne sont pas nécessaires si l'enfant écoute bien son père. Le père et l'enfant s'amuse ensemble, même que parfois... «*C'pas elle qui a du fun, c'est moi. Elle a du fun mais moi j'en ai encore plus!* » Par ailleurs, la liberté est d'autant plus valorisée que les règles sont strictes chez la mère de l'enfant.

Moi, ma fille j'l'amène partout où que j'vas. J'ai pas de problème avec. A m'écoute pis a l'adore ça. [...]T'sé l'party tous les jours! [...] A l'sait qu'papa c't'un gros jouet. C't'un gros jouet. [...] Chez sa mère, c'est rigide, c'est le bain, un p'tit peu de télé pis l'dodo. Moi chez papa, le soir, écoute, t'as pas pris ton bain là? Bon ben... Let's go! Le bol de smarties, le verre de lait, le feu dans l'foyer pis on met des Télétoons. Pis là les Simpsons, a l'avait pas l'droit d'écouter ça mais chez papa, elle l'a l'droit. Pis on s'endormait devant l'sofa, ...dans l'sofa.

Finalement, pour Maurice, un père doit protéger son enfant. Le père doit assurer un sentiment de sécurité à son enfant. « *A l'aime ça quand j'la fais tourner, tourner de tous les bords... Aaaaaahhhh! (rires) T'sé c'est l'fun! Pis a s'sent en sécurité. Fait que, que j'y fasse faire n'importe quoi là... a l'sait!* ». Il doit aussi la protéger des querelles du couple afin qu'elle puisse jouer librement et se sentir heureuse. Il veille à ce qu'elle ne garde pas de ressentiment et qu'elle puisse dire ce qui ne va pas quand il la reconduit chez sa mère après une fin de semaine de garde. Ainsi, dans la voiture, il lui pose des questions pour faire un retour sur la fin de semaine qu'ils viennent de passer ensemble.

Impacts de la crise parentale sur l'état de père.

Les liens entre Maurice et son enfant étaient ténus pendant les deux années qui ont suivi la rupture du couple. Ils ne se voyaient que deux après midi par mois. Cependant, la demande inespérée de son ex-conjointe de prendre avec lui l'enfant pour deux semaines pendant l'été offre à Maurice une opportunité de retrouver une fierté d'être père et de l'assumer. Cet événement devient l'élément déclencheur de la bataille et des démarches pour obtenir davantage de temps de garde de son enfant.

Mon enfant de trois ans, a me l'envoye, occupe-toi s'en pendant deux semaines. C'est moi qui faut que j'm'en occupe de mon enfant! Quand même c'est mon enfant! Pis on a toujours eu une relation très proche moi pis mon enfant. [...] Ça l'a toujours été ma fille, important. Dans' vie j'ai pas faite grand'chose, mais ça j'veux le réussir.

Maurice a vécu de lourdes difficultés au cours de ce processus mais peu à peu, la garde est assurée, en partie par Maurice, à force de batailles juridiques. L'enfant est davantage présente dans sa vie. Il réalise qu'il n'a pas toujours été approprié comme père, avec sa fille, par ses agissements, consommations d'alcool, etc.

Mais à Pâques, j'ai fait une gaffe. J'ai envoyé mon père chercher mon enfant. [...] Mon père vient chercher mon enfant? Maurice doit être encore parti se saouler!

Il cherche à régler ses problèmes en faisant des thérapies et des désintoxications et il invite sa fille à l'aider en lui demandant de lui rappeler d'assister à ses « *meetings* » comme en témoignent l'extrait suivant.

J'ai une maladie pis j'ai besoin d'aide. J'ai demandé à mon enfant de m'aider! J'y dis, le seul moyen que j'ai pour contrôler cette maladie là, c'est de m'en aller aux réunions [...] Elle m'voit partir aux réunions pis pour elle, c'est comme... elle participe à ça... Elle, elle m'envoie!

Il dit qu'il cherche à élever sa fille comme il aurait aimé être élevé par son père et, de fait, il élève sa fille comme un garçon dit-il.

Moi, j'l'élève comme un gars...les grenouilles là, tiens v'là dans ta main pis elle la prend dans sa main la grenouille là ! [...] Moi j'me suis dit, ma fille a l'aura pas peur de rien. Pis, elle est très habile de ses mains. [...] À l'âge de

quatre ans, j'y ai acheté son premier marteau. [...] A sait un tournevis que c'est pour telle vis. Là, elle a son, son set de tournevis. C'est des jumbos à peu près ça de long. C'est des vrais tournevis pour des vraies vis. Sont ça d'longs!

Didier

La relation avec le père

Didier a avec son père une relation basée sur le travail dans le commerce paternel transmis de génération en génération aux fils. Didier aimait être avec ses deux grands frères et son père lorsqu'ils partaient tous, très tôt le samedi matin, travailler à la compagnie. Il dit que son père était fier d'avoir avec lui ses fils aussi travailleurs. Ils travaillaient physiquement très fort et cela rendait les fils heureux et fiers à leur tour. La famille est importante pour Didier et, même adulte, il continue dans ses temps de vacances, à aider son père et ses frères qui ont repris le commerce.

Être un père

« *Un père est celui qui montre le chemin* » affirme Didier. Pour lui, le père est celui qui inculque des valeurs à ses enfants « *mais pas à n'importe quel prix* » dit-il. Le père est présenté de façon traditionnelle en fonction de l'autorité qu'il doit exercer auprès de ses enfants. Il dit, par ailleurs, qu'il est un « *père gâteau* » et que les enfants ont eu une belle vie avec lui, bref qu'il a été un bon père. Néanmoins, il croit que le père est d'abord et avant tout celui qui doit prendre les décisions en période de crise. « *Il faut savoir c'est qui mène en période de crise pour donner le droit chemin là. Mais quand tu dis à l'enfant c'est toi qui mène, ben là...* »

Le père traditionnel génétique responsable est une valeur qui semble sûre pour Didier. Cependant, les changements sociaux dus à l'abandon de la religion l'ont mené à une réflexion sur la définition du rôle parental. D'une part, il s'objecte devant ces transformations sociales qui auraient mené à une responsabilisation laxiste des adultes envers les enfants. D'autre part, il croit que l'on devrait nommer « père » l'homme ou tout nouveau conjoint de la mère qui vit avec l'enfant. Il dira :

Les parents ont toujours pris leurs responsabilités de parents face à leurs enfants. Ils avaient pas l'choix c'est sûr. Y'étaient génétiques aussi pis y'avait la religion qui mettait tout ça en... tissé serré. Ben parce que y'a pus de religion, la responsabilisation des adultes qui vivent avec des enfants mineurs est.... laxiste! Je peux pas comprendre ça. J'suis pas d'accord avec cette société qu'on est en train de construire là-dessus. C'est contre mes propres valeurs. [...] Ouin, ben on n'a pas compris aujourd'hui que le parent face à l'enfant, c'est pus le parent génétique. [...] C'est qui qui est le parent? C'est celui qui vit avec l'enfant non? [...] Quand t'es un adulte responsable ben si tu vis dans un endroit où y'a des enfants mineurs, t'en es responsable. La vie dicte que ça doit être comme ça que ça se passe.

Impacts de la crise parentale sur l'état de père.

Didier se dit très ébranlé par la rupture d'avec sa conjointe. De plus, son lien avec ses enfants s'en est trouvé profondément transformé lorsque la mère et le système judiciaire ont remis aux enfants le pouvoir de décider quand et avec qui ils désiraient vivre. Didier demandait une garde partagée qui a été refusée. Il se dit révolté par le pouvoir octroyé aux enfants et explique dans cet extrait sa position de « *père non négociable* ».

J'étais non négociable à cet égard. En fait, j'ai dit, c'est pas compliqué là. Ma position de père est pas négociable. La garde partagée est pas négociable. En dehors de ça, tout est négociable.

Cette position, par respect de ses valeurs, va l'amener à refuser de voir ses enfants. Ce refus est expliqué par Didier en termes d'éducation de ses fils, comme un message qu'il leur adresse à savoir que la société agit mal en les laissant décider. Il préfère donc renoncer à ses enfants plutôt que de voir ses enfants « *mener sa vie* ». C'est, pour lui, contraire à l'ordre social traditionnel; ordre que la société actuelle est en train de détruire. Didier considère que ses principes ont influencé la Cour en sa défaveur et que cela est une insulte au respect de la vie d'un père de famille.

5.3.3 La crise

La troisième rubrique aborde la question de la crise dans la vie du sujet. Le premier thème présente les événements douloureux et significatifs qui se sont présentés dans la vie du sujet avant le couple : dans la famille d'origine, à l'adolescence et au début de l'âge adulte.

Ensuite le deuxième thème présente l'impact de la crise actuelle sur la vie psychique de ces pères.

Mathias

Évènements douloureux

Dès la petite enfance, la vie psychique de Mathias a été affectée par le handicap physique visible. À l'école ou dans la rue, Mathias était victime de petits accrochages de la part de ses camarades. Afin de contrer ces remarques qui pouvaient surgir n'importe quand et le blessaient amèrement, il décide qu'il ignorera désormais ces remarques. Cela nécessite qu'il doive demeurer toujours vigilant.

Je m'étais dit que ça, si... si je donne de l'attention à toutes ces remarques là, ça va me suivre tout... le long de toute ma vie. Donc, je m'étais dit, il faut que je trouve le moyen de faire abstraction de toutes ces mauvaises remarques là. [...] Je me sentais pas à l'aise. Il faut que je chek, il faut que je vérifie. Y'a toujours un petit quelque chose. [...] D'être persévérant. J'ai essayé de me concentrer plus sur mes études, sur mon travail, sur ma situation au lieu de donner de l'attention, d'accorder de l'attention à ces remarques là.

Plus tard, au cours de l'adolescence, un événement tragique vient de nouveau bouleverser la vie de Mathias : alors qu'il n'a que seize ans, son père décède. Les raisons du décès apparaissent équivoques dans les propos de Mathias. Le père avait été opéré pour un petit problème de santé et tout était sous contrôle mais Mathias prétend qu'au cours de sa convalescence, après avoir mangé quelque chose « *de pas bon* », il serait mort très rapidement. Cependant, il dira dans l'extrait suivant qu'il est mort suite à une maladie. Quoiqu'il en soit, Mathias percevait son père comme son « *meilleur ami* » et c'est pourquoi son décès prématuré est vécu comme un événement marquant, comme la fin du monde.

On partageait, on partageait le tout, le tout ensemble. Il me faisait confiance [...] Mon père est décédé par maladie. J'avais 16 ans à l'époque.... Je me rappelle c'est c'est c'est le ciel qui était tombé sur moi. C'est toute ma vie qui était partie. Là j'étais, j'avais tout perdu, j'avais tout perdu.

Mathias cherche à disculper sa mère quand il parle du décès de son père. Sa mère était-elle responsable de la nourriture offerte au malade? Quoiqu'il en soit, il dit en parlant de sa relation avec elle que la mort du père ne venait pas entacher leur lien.

On a jamais eu de difficulté, de problèmes entre nous deux même dans les moments difficiles quand mon père est décédé euh...non... Moi j'avais compris que c'était la faute à personne. C'était...il était malade, il était parti, y'a personne qui peut le retourner mais quoi que ce soit. C'est... on peut rien faire devant une situation pareille mais... Non, la relation entre ma mère et moi elle est restée intacte, intacte, intacte.

Néanmoins, le lien avec sa mère restait beaucoup moins significatif pour Mathias que celui qu'il avait avec son père. C'est ce que laissent entendre ses propos utilisés dans un style négatif quand il parle d'elle et du peu de temps passé ensemble.

J'ai jamais eu de difficultés avec elle,... je suis euh... non... rien de négatif, rien de négatif vis-à-vis de ma mère. [...] Sauf que le temps passé que je vivais avec elle n'est pas aussi égal que celui que je vivais avec mon père [...] Quand j'ai quitté le pays pour venir à ..., pour m'installer, pour venir ici e.. ça lui a fait de la peine mais moi, j'ai, j'étais content de quitter. C'était pas...

De plus, malgré le support offert par sa mère et sa famille, rien n'arrivait à reconforter Mathias du deuil de son père, personnage principal dans sa vie affective.

Ça a été difficile parce qu'on était toujours pratiquement ensemble. Un grand, un très très grand vide, que ce soit la famille, que ce soit les amis, j'étais pas capable vraiment... c'était pas assez pour, pour remplir le vide... Ça a pris un bon deux ou trois ans.

Mathias raconte qu'à son arrivée au Canada, alors qu'il est jeune adulte, un autre drame survient. Sa sœur aînée de trois ans décède à son tour. Parmi ses trois sœurs, c'était sa préférée, la seule avec qui il a pu jouer et partager. Pour Mathias, « *c'était une perte très très importante* ». En plus des souffrances liées au handicap physique dans son enfance, Mathias n'a pas été épargné par ces décès et toutes ces souffrances au cours de sa vie de jeune adolescent, puis de jeune adulte.

Impacts de la crise sur la vie psychique

La vie récente de Mathias a été marquée par de nombreux bouleversements sur le plan psychique. La séparation, l'empêchement des visites à son fils, la lente évolution des procédures judiciaires et, surtout, des insultes proférées par son ex-conjointe au sujet de son handicap l'ont profondément secoué. La violence dans le couple avait fait son apparition bien avant qu'ils prennent la décision de se séparer. Néanmoins, le couple avait décidé de se « *quitter comme on s'est rencontrés* », c'est-à-dire sans heurt, ce qui n'a pu être fait. Au cours d'une querelle, son ex-conjointe l'insulte en le traitant de « *sale handicapé* ». Cette violence verbale déclenche une violence physique de la part de Mathias envers son ex-conjointe. Celle-ci s'empare alors de l'enfant et quitte le foyer conjugal. Mathias est désespéré. Il cherche à savoir où elle est allée. Son témoignage nous indique d'une part qu'il a téléphoné la police mais par ailleurs, il dit ensuite que c'est elle qui a téléphoné à la police. Quoi qu'il en soit, Mathias est en désarroi. Il s'inquiète non seulement de son départ mais surtout d'une fuite possible hors du pays avec l'enfant.

C'est des douleurs, c'est l'effondrement de toute ma vie que j'ai vécu. Tout ce que j'avais construit... et d'un seul coup il est parti.... Ma grande déception toujours quand elle est partie. [...]Ma grande crainte actuellement c'est ça. Que l'été arrive et qu'elle va partir en Colombie avec l'enfant. Que j'aurai aucun moyen de le faire revenir !

Le temps d'attente avant de voir son enfant après la séparation est extrêmement long pour lui. Après plus de douze mois, la première visite est organisée et Mathias est fébrile et anxieux de le voir. Seulement la visite est ratée à cause d'un malentendu dans l'horaire. La mère a présenté l'enfant une heure après l'heure prévue par la ressource. De son côté, après avoir attendu un long moment, Mathias, amèrement déçu de ne pas voir son enfant, quitte la ressource, convaincu qu'ils ne viendront pas au rendez-vous. Il est dans un tel état de désespoir qu'il décide de consulter un centre de crise. Il dit avoir des idées suicidaires. La ressource qui a organisé la visite et créé le malentendu refuse de faire un rapport; ce refus aura pour effet d'incriminer Mathias comme père irresponsable qui manque ses visites. Pour Mathias, c'est le désastre.

Je m'étais présenté le 27. Le centre n'a même pas fait de rapport par rapport à ça. Ça m'a complètement choqué. C'est le top! C'était le top! Je ne pouvais plus. Je ne pouvais plus. Je ne pouvais plus. Déjà ces visites là je les ai difficilement acceptées. Je m'attendais à une garde partagée et... J'étais complètement anéanti, j'étais complètement anéanti. J'étais complètement anéanti.

Le temps d'attente entre les visites et les procédures judiciaires qui évoluent très lentement exigent de Mathias d'énormes sacrifices et font accroître ses craintes. En plus de suspecter la mère de vouloir quitter le pays avec l'enfant, il croit qu'elle a peut-être un nouveau conjoint. Mathias tient ces soupçons du fait que son fils l'appelle « papa » à quelques reprises d'une façon propre à sa langue maternelle alors que lui-même ne lui a appris ce mot qu'en français, à la manière d'ici. Il la soupçonne aussi d'exercer des pressions sur son fils afin de l'inciter à refuser les visites faites à son père. Lors d'une visite, alors que l'enfant refuse de le voir, Mathias cherche à s'expliquer ce refus.

Un moment donné, il (*l'enfant*) dit non...non. Alors je l'ai laissé un p'tit peu à son rythme. Pourquoi il a refusé? Certainement il devrait y avoir une raison. S'il y avait pas quelque chose directement au moins, c'est qu'il y a peut-être une raison qu'il a reçue de l'extérieur... Je n'ai pas compris le pourquoi. Mais je sais qu'il y a eu une raison.

Les agissements de son ex-conjointe sont décrits comme des tromperies, des cachotteries qui ont nui à leur relation. Il dira d'elle « *Moi je me suis fait plusieurs fois avoir. Elle me dit pas la vérité.* »

C'est (*l'ex-conjointe*) une...une personne qui ne parle jamais de ce qu'elle ressent. Déjà le fait de parler de n'importe quoi. Même tout sujet, on prend un sujet quelconque, elle a peur de parler, elle a peur que je comprenne... c'est qui s'passé à l'intérieur. Elle a peur que je comprenne ses.... Y'avait pas une confiance. Une relation de confiance. Une relation sans confiance, elle a aucune base. Elle est vouée à l'échec.

Il est important pour Mathias de dire la vérité mais il est tout aussi important de taire certaines choses parfois. En voici quelques exemples.

C'est-à-dire, moi, j'ai, j'ai un..... langage très direct, très franc. J'exprime ce que je ressens d'une manière nette, d'une manière nette et précise. Je n'ai pas de tournures, même si la vérité, elle va toujours finir par... par ressortir. Alors il vaut mieux..... dire les choses telles qu'elles sont.

Il (*le père*) m'a beaucoup aidé de manière indirecte [...] à ne pas me sentir démuni par rapport à mon handicap physique... mais de manière très intelligente. Il ne m'a jamais parlé de ça directement. Jamais jamais. Absolument pas, jamais jamais. Mais de manière intelligente.

Mathias cherche à s'expliquer les difficultés qu'il a subies sur le plan relationnel. Selon ses dires, il semble qu'il ait peu de contrôle dans sa vie qui puisse l'aider à se sortir des mauvaises situations avec les autres.

Moi, moi, j'ai toujours espoir dans la vie. La vie n'a jamais été un problème pour moi, n'a jamais été un problème pour moi. Ça n'a jamais été un problème pour moi. Ce qui est un problème pour moi, c'est les... C'est les personnes... avec attitudes négatives. C'est ça mon problème parce que... j'ai j'ai j'ai... pas d'expérience... Je n'ai pas développé quelque chose qui va contredire une attitude négative. J'ai, j'ai, j'ai toujours... quand il y a une attitude négative, je laisse tomber surtout quand il s'agit de choses, de choses euh... pas importantes...euh... Je laisse tomber. Je cherche... je cherche l'autre chemin, je trouve beaucoup mieux que ce que j'ai laissé. Je... n'accorde pas euh... je n'ai pas l'esprit de chicane ou de...euh... Je l'ai pas ça. J'aime pas avoir cet esprit de chicane. Je préfère plus avancer, chercher autre chose et avancer que de... que de...

Maurice

Évènements douloureux

Quelques années après l'adoption de Maurice, sa mère adoptive tombe enceinte « *par accident* » et arrive un second fils dans la famille. Quand il parle de son frère cadet, on découvre que Maurice a souffert de la relation avec ce frère avec qui il ne jouait pas, qui était très différent de lui et qui, surtout, aurait eu la préférence de la mère. Le frère est dépeint comme un manipulateur, gâté par sa mère qui va jusqu'à lui offrir une voiture. Ce frère, aux dires de Maurice, est un sportif qui suscite de l'admiration de la famille sans véritable raison puisqu' « *il est paresseux.* » Maurice va chercher à démontrer les différences qui existent entre lui et son frère et à se démarquer par rapport à lui.

Moi, j'travaillais depuis longtemps mais lui, y travaillait pas. Lui, y'était sportif! Mais lui, d'un coup y'a eu son char, y'a arrêté de travailler. [...]Y va dire aux autres quoi faire tout ça mais... Y'est pas fort sur le travail. Ça fait que... moi j'suis un gars plus manuel. J'ai pas peur de l'effort physique. C'est moi qui faisais ben des trucs autour de la maison.

Maurice va chercher à se défaire de ce sentiment de jalousie envers ce frère préféré de sa mère. Il dit d'elle qu'elle ne réalise pas l'admiration excessive qu'elle entretient envers ce fils dès qu'il fait la moindre petite chose sans importance.

Y'a souvent embobiné ma mère sur toutes sortes de trucs. [...] Là, j'ai déconnecté de ça, la rivalité là. En tout cas, ma mère là, tu veux-tu que j'te dise? Ça faisait six mois que je faisais la vaisselle à toutes les jours chez nous [...] Une fois, mon frère y'a juste parti le lave-vaisselle. Y'a juste tourné le piton. Ma mère en revenait pas. Ça y a pris deux jours à en revenir. Là, j'y ai dit fuck! [...] J'y ai dit Maman, reviens-en! Ça fait six mois que j'te fais la vaisselle à toutes les jours, pis lui, y'a juste tourné le piton un p'tit peu là...

La jalousie est un peu apaisée du fait que Maurice se sent davantage valorisé que son frère par le travail qu'il effectue auprès de son père au magasin.

Quand j'ai commencé à travailler pour mon père, j'voyais que mon frère, y voulait rien savoir de travailler pour mon père. Fait que là, la rivalité!!! Aïe! Je l'sais que j'suis meilleur que lui là! Parce que lui, t'tcheck le. Qu'est-ce qui fait?

La mère n'était jamais satisfaite de Maurice et il prétend qu'encore aujourd'hui, ils vivent des frictions de temps à autre. Il la dépeint comme une femme qui n'est jamais de bonne humeur, qui vit dans son monde, très centrée sur elle-même et injuste avec lui. Il l'incite à aller chercher de l'aide psychologique mais elle refuse systématiquement.

Ma mère a souvent vécu dans son monde. Elle fait sa réalité pis y faut pas la contredire! Est... égocentrique peut-être mais... Elle a un gros égo. [...] Est jamais contente... Était souvent contente de mon frère par exemple mais moi... c'était jamais assez.

D'autres souffrances ont affligé Maurice au cours de son enfance. Bien qu'il qualifie sa petite enfance comme un temps d'insouciance et de liberté alors qu'il jouait avec ses amis, la vie le mène très tôt à vivre des difficultés. Ainsi, au début de son adolescence, le monde de la drogue et ses misères fait son apparition.

C'est à partir du secondaire trois, c'est là que j'ai commencé à connaître la drogue fait que... pss! ... Tu t'fous... t'sais, pas mal des adultes là rendu à 13, 14 ans là... Tu sais que... On était une gagne de jeunes dans mon coin. Du bon monde! Ça pas reviré tout croche eux-autres! Moi j'ai reviré tout croche mais pas eux-autres.

À l'adolescence, Maurice dit qu'il n'avait pas de modèle intéressant à qui s'identifier et son monde est devenu celui de la consommation. Il a commencé à sortir avec des danseuses, des femmes du milieu de la drogue et de la prostitution. Il dit « *J'me sens bien avec eux-autres! Sont correctes! Y s'droguent, c'est vrai. Je l'sais!* ». Ces femmes avec qui sa mère lui reproche encore aujourd'hui de sortir.

Par ailleurs, il ne parle que très peu de sa famille naturelle sinon en parlant de sa « *vraie de vraie sœur* », enfant biologique de ses parents naturels qu'il n'a pratiquement jamais vus. Sa sœur, il l'a rencontrée une dizaine de fois.

Elle est légèrement plus jeune que moi pis elle m'resemble énormément pis j'aimerais ça qu'on s'revoit mais ça a pas adonné parce que... Comme si j'étais pas venu à votre rendez-vous à vous là... J'm'en allais travailler chez des amis.

La raison évoquée qui empêche les visites à sa sœur est le temps mis pour le travail qui, dit-il « *m'aide beaucoup à m'éloigner d'la boisson pis tout ça.* » Même si les visites à cette famille ont été très rares et qu'il n'ait pu jamais voir son père biologique, Maurice semble fier de cette famille.

Impacts de la crise sur la vie psychique

La polytoxicomanie de Maurice débute au début de l'adolescence et s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui malgré les nombreuses désintoxications. Il dit que ces dépendances servent à « *saouler ses émotions* » quelles soient positives ou négatives. Comme en témoigne l'extrait suivant, la consommation devient un moyen qui l'aide à contenir ses émotions tout en lui offrant une façon de se libérer de ses tensions.

Tes émotions, tu cherches à geler tes sentiments. Au lieu des vivre t'es gèle⁴⁶ ou t'es saoule. [...] J'lâchais pas prise pis la boisson me faisait comme retenir. Pis là j'faisais du ressentiment [...] J'gardais ça en dedans de moi pis tout ça. Pis le seul moyen de m'en libérer : la boisson, la drogue et le jeu. Le jeu, c'est fantastique pour se libérer. Tu penses à rien, juste à voir les p'tites crisses de cloches... Comment avoir tes sept là t'sais?

⁴⁶ Au lieu de les vivre, tu les gèles ou tu les saoules.

Au cours de ses thérapies, Maurice a appris à mettre des mots sur ses souffrances et sur tout ce qu'il a vécu. Il considère que les querelles concernant la garde de l'enfant l'ont considérablement affecté psychologiquement. Il a développé de nombreuses problématiques qui semblent issues autant de la crise actuelle que des problèmes antérieurs reliés à la consommation et/ou du syndrome de sevrage. Il parle alors de : *dépression, ressentiment, obsessions, solitude, ivresse mentale, paranoïa, acting out et dépendance affective*.

Là, l'idée me trotte dans la tête. Qu'est-ce qui se passe avec les accusations au criminel ? Là, j'commence à freaker. Pis là y vont venir me chercher chez nous. Pis là j'buvais, fait que un petit peu de paranoïa là dedans?... Un soir de brosse... j'pogne le téléphone, j'appelle la police. [...] Il est tard la nuit fait que j'pogne toutes les boîtes téléphoniques. Fait que j'dis « J'm'appelle Maurice. Venez pas m'chercher chez nous avec le char de police. J'vas me rendre! »

Maurice dit de lui-même qu'il est un « *homme-enfant* » et qu'il fait de la dépendance affective à l'égard de sa fille : « *J'voulais me faire aimer par ma fille pis si j'étais pas capable de me faire aimer par ma fille ben là, je compensais par d'autres substances.* » Certains jours s'il devenait trop ivre, Maurice oubliait d'aller chercher sa fille. Ces situations envenimant les choses l'ont mené à penser au suicide.

La question de l'argent est très présente et intimement liée à ses variations d'humeurs et elle affecte la relation entre Maurice et sa fille. Les frais élevés d'avocat et la consommation intermittente influent sur sa capacité d'offrir des cadeaux et des sorties à sa fille.

Maurice utilise des stratégies afin de mieux se contenir : le travail, le contrôle de soi et le « *lâcher prise* ». Être actif dans le travail l'aide à s'éloigner de l'alcool et de la drogue. Il a réussi à « *dépasser une dépendance aux jeux vidéos* ». Il cherche aussi à « *lâcher prise* » en évitant de broyer du noir la nuit et de chercher des moyens de se venger de son ex-conjointe. Une de ses stratégies utilisées face aux difficultés rencontrées avec son enfant sera de garder sous silence les aspects délicats qui les font souffrir : les mensonges de l'enfant, ses propres maladresses, la vie de l'enfant avec sa mère et les réactions de l'enfant en Cour. « *Tout d'suite, on arrête de parler... de ça . [...] Moi, comme j'te dis, c'qui s'passe ailleurs là, je regarde pas.* » Maurice suit des thérapies qui lui feront prendre conscience de ses

dépendances affectives, de ses tendances paranoïdes et de son immaturité sur le plan affectif. Il travaille sur ces aspects dans le but de développer une spiritualité et de devenir un bon père pour sa fille.

Didier

Évènements douloureux

L'évènement marquant dans la vie de Didier avant sa vie conjugale vient du fait qu'il est issu d'une famille nombreuse. Étant au centre d'une famille de sept enfants, Didier devait « *jouer du coude* » et se battre pour obtenir une place auprès des parents. Il dit cependant qu'il était un enfant privilégié pour deux raisons. D'abord il dit qu'en réussissant bien à l'école, sa mère était fière de lui et en faisait un modèle pour ses frères et sœurs. Par ailleurs, son rang dans la famille lui a valu d'être plus près des frères aînés que des enfants plus jeunes que lui. Il n'était donc « *pas assez vieux pour s'occuper des plus jeunes pis pas assez jeune pour se faire emmerder par les plus vieux. C'est fantastique!* »

Didier soulève le fait que, étant associé aux plus vieux, il ne se soit pas intéressé aux plus jeunes et n'a pas perçu ce qui se jouait dans la vie de sa sœur cadette d'un an : « *Moi, je regardais ce qui était en avant. J'ai pas vu c'qui était en arrière de moi n'est-ce pas?* » Aussi, lorsque sa sœur fait une psychose à l'âge de dix-sept ans, Didier tente de comprendre les évènements passés de leur enfance qui pourraient venir expliquer cette maladie. Il a des doutes mais refuse d'aller plus à fond : « *Je suspecte qu'elle a été abusée quand elle était jeune mais... j'aime autant pas savoir c'qui s'est passé...* ». Il dit qu'il est toujours resté « *sensible* » à ce qui se passait dans la famille mais il n'a pas voulu éclaircir son hypothèse concernant sa sœur. Sa façon à lui de rester présent dans la famille était de venir donner un coup de main à son père et à ses frères dans le commerce familial pendant ses vacances.

Le respect excessif des valeurs religieuses a été la cause de quelques malheurs au sein de la famille. Il dit de sa mère qu'elle était « *très dévote et très pratiquante* » alors que sa sœur aînée était, de son côté, d'une rigidité excessive en ce qui concerne le respect des préceptes de la religion catholique. Aussi, lorsque, devenus adultes, les couples des plus vieux ont commencé à rompre, la sœur aînée a carrément renié ses frères et sœurs qui

optaient pour le divorce. Avec les divorces survenant les uns après les autres au cours des années, la famille s'est trouvée alors divisée en deux clans : les divorcés contre les religieux dans une « *guerre basée sur les valeurs religieuses entre les frères et sœurs* ». Didier, pour sa part, se trouvait en équilibre entre ces deux clans, puisque non marié, il maintenait tout de même le record de longévité de son couple avec ses vingt ans de vie commune. Il était de nouveau un modèle pour ses frères et sœurs jusqu'à ce que son couple éclate lui aussi et crée l'émoi dans la famille. « *J'étais pas l'seul à être surpris non. En fait personne s'attendait à ça! [...] On était un modèle... ce modèle s'est effondré..... (silence).....*»

Impacts de la crise sur la vie psychique

Didier se présente comme un travailleur acharné si bien qu'on dit de lui qu'il est « *workaholic* ». Dès son enfance, le travail était valorisé alors qu'il partait avec ses grands frères et son père à l'entreprise familiale. Adulte, au travail et dans les activités de sa vie, il est passionné et participe activement à la vie sociale. Si bien que l'excès de travail est devenu dans sa vie de couple l'objet de plaintes de la part de sa conjointe. C'est, sans doute, la raison principale de la rupture et de la crise qui s'en suit. « *Mais moi, elle me regardait aller parce qu'elle m'aimait là mais c'était pas son rythme à elle ça. Mmm? De voir un... une tornade!* »

Au cours des dernières années, Didier est mis à pied et cette épreuve le mène à vivre une dépression pendant un an. L'annonce de la séparation faite par la conjointe a lieu dans ce contexte extrêmement douloureux et est décrit comme un véritable « *raz-de-marée*. » Pour Didier, il s'agit d'une « *brisure fondamentale de la vie des enfants et des parents* ».

Une demande de garde partagée sera refusée par la Cour sous prétexte que les enfants, âgés entre treize et dix-neuf ans, peuvent choisir le parent gardien; ce qui est accepté par tous sauf par Didier. Les difficultés sur le plan psychologique émergeront surtout du fait que son ex-conjointe, ses enfants et le juge ne partagent pas les mêmes valeurs que lui au sujet de la liberté offerte aux enfants. Les propos suivants de Didier concernant le jugement expriment l'état d'esprit dans lequel il se trouve.

Je ne peux rien faire... bah! Qu'est-ce que je pourrais faire? Et oui, je pourrais dire je vais accepter le jugement, je vais ...pff!. Mmmmm... je vis mon calvaire... Et à mon avis euh..... la relation avec mes enfants est finie. [...] On m'a vidé de tout, on m'a vidé dans ma relation avec mes enfants... de tout ce que j'ai été avec eux. Non seulement on m'a vidé de ça, mais dans le jugement quelqu'un qui peut lire ça de l'extérieur, j'suis un mauvais père... Parce que je laisse pas mes enfants venir à moi.

Didier est inquiet du jugement des autres à son égard et ce, particulièrement dans sa décision de ne plus accueillir ses enfants. Des gens de son entourage lui auraient reproché « *d'être méchant, intransigeant et de se battre pour rien.* » Les femmes lui diraient qu'il est « *absent d'amour.* » Peut-être craint-il que nous le jugions aussi comme en témoigne l'extrait suivant.

Moi, je passe pour le méchant qui ne veut pas voir ses enfants... Là, j'suis le méchant là de ne pas voir mes enfants...

Q. C'est ça qu'on vous reprochait?

R. Mais tout le monde me reproche ça! Peut-être vous-même? Mais là vous pouvez pas, vous êtes neutre après-midi. Ce soir, vous en ferez autre chose!

Les valeurs traditionnelles concernant les rôles parentaux sont souvent évoquées comme la base sur laquelle il dit s'appuyer pour orienter ses choix et ses comportements.

Mes principes de base sont simples. Pis les principes de base sur lesquels je me rattache, c'est ceux que l'humanité a toujours respectés dans toutes les sociétés dans la relation parents-enfants. Sauf que moi j'accepte, je veux que la société, que toutes les civilisations ont mis de l'importance dans les relations parents-enfants, on la continue.... Dans les adultes qui vivent avec les enfants.

Didier essaie de justifier sa position. Le recours au rationnel et au combat semble l'aider à traverser la souffrance du refus de la garde partagée et à tolérer cette sourde colère que fait naître sa décision de rompre avec ses enfants.

On arrête pas de dire que cette société évolue. Ben, si cette société-là évolue, y'a quelqu'un qui faut qu'il se batte pour qu'elle évolue. On veut que ça aille dans le bon sens? Ça dépend des valeurs qu'on veut se donner là. [...] Ce que je défends comme principe est juste. Mais le droit et la justice, c'est deux mondes. Pss... et... (souplesse)... C'est très intellect peut-être tout ça. En même temps c'est très émotif.

« *Il faut savoir vivre avec sa souffrance* » dit-il, et se battre pour les générations futures. S'il se bat aujourd'hui, ce n'est peut-être pas pour gagner à court terme mais sûrement pour obtenir des gains, plus tard.

Je me bats pour les enfants de mes enfants, pas pour mes enfants. [...] Peu importe la pièce que je vais bouger, je vais perdre.... à court terme bien sûr... [...] J'me bats pour mes valeurs fondamentales, c'est ça. Pis ces valeurs là, j'aimerais les transmettre. Pis je vais me battre jusqu'à temps que je pense que je puisse les transmettre.

La bataille est longue et ardue mais nécessaire au fonctionnement de Didier. Dans le respect des valeurs qu'il met de l'avant, Didier a choisi de refaire sa vie avec sa fiancée actuelle et de l'épouser. Malgré les difficultés financières encourues par les batailles juridiques et les pensions alimentaires, il a pris l'engagement de prendre en charge ses deux enfants à elle comme s'il s'agissait des siens. On peut dire, en effet, comme il le dit si bien lui-même, que Didier est « *opiniâtre* »!

5.3.4 Le système judiciaire

La quatrième rubrique porte sur le système judiciaire. Elle comporte deux thèmes. Le premier thème présente les représentations qu'a pu se faire chacun des sujets sur le système judiciaire. Que disent les sujets sur leur expérience avec le système judiciaire : son fonctionnement, les requêtes, les jugements de la Cour et les procédures? Ensuite, vient le thème des représentants de la loi. Quelle a été la relation avec le juge, l'avocat et les policiers? Quelle place ces témoins de la justice ont-ils pu prendre dans la vie du sujet?

Mathias

Les représentations du système judiciaire

Mathias considère qu'il a été injustement traité par le système judiciaire. À son avis, le système judiciaire dévalorise le rôle du père, idéalise la mère et en fait un parent parfait. On n'attribuerait au père qu'un rôle secondaire, un rôle de pourvoyeur auprès de l'enfant en reconnaissant à la mère seule la capacité de soutenir l'enfant sur les aspects d'ordre psychologique, social, culturel et éducatif. Il est inadmissible pour Mathias que l'on

demande au père de prouver qu'il est un bon père. « *C'est le monde à l'envers!* » dit-il. Il ajoute que le système judiciaire serait un système figé auquel il faut se soumettre néanmoins afin d'en tirer le meilleur parti.

Selon les dires de Mathias, il y aurait entre le système judiciaire et la mère une forme de collusion porteuse de préjudices pour le père en matière de garde. Le système judiciaire aurait d'emblée un préjugé favorable envers la mère; que ce soit chez les travailleurs sociaux, les avocats, les policiers ou autres intervenants. Ceux-ci prendraient des décisions qui mèneraient à une meilleure cause pour la mère tout en sous-estimant l'impact qu'elles auront sur le père et l'enfant. Ainsi, dans le cas de Mathias, la violence conjugale aurait été l'objet d'une accusation sans preuve qui, de plus, ignorait la part de l'ex-conjointe et le fait que ce soit elle qui ait commencé.

Plutôt que de le protéger, le système judiciaire aurait abandonné Mathias. Il en serait devenu la victime par une double discrimination soit, en tant que père, parce que le père n'est pas reconnu, et en tant qu'handicapé. L'abandon est lourd et le silence en Cour après une intervention de son ex-conjointe en est une bonne illustration.

Elle (*l'ex-conjointe*) a répondu c'est parce qu'il est handicapé, il ne peut pas, il n'est pas, il ne peut pas prendre soin de l'enfant. Ça c'est en plein Cour, en plein Cour! C'est venu comme un couteau qui vient... directement dans le cœur qui me déchirait encore plus. Devant le juge, devant mon avocate, y'a personne qui a prononcé aucun mot... Un acte que je vois comme discrimination physique vis-à-vis de ça. Y'a personne, ni le juge, ni mon avocate, ni personne n'a prononcé un mot.... (Silence)...

Les représentants de la loi

Mathias a une position ambivalente envers le juge. Il le trouve injuste de ne pas tenir assez compte de lui comme père mais il sait aussi honorer son jugement. Ainsi, au moment où la garde partagée est refusée au père, le juge est néanmoins évalué par Mathias comme un homme logique. Mathias accepte l'argument du juge puisque ses décisions tiennent compte des besoins relationnels entre l'enfant et le père.

Il (*le juge*) m'a dit je peux pas vous l'accorder puisque ...il y a une absence de relation père-enfant. Peut-être vous a-t-il oublié? Peut-être que ça prendra

un certain temps pour... pour avoir une certaine adaptation? Chose qui est logique. Pour moi, je trouve ça très très logique. Ça prend un certain temps pour rebâtir un enfant de de de ... juste de quelques mois. Logiquement, c'est correct.

Par ailleurs, le juge a reconnu les capacités paternelles de Mathias quelques temps après que l'ex-conjointe ait allégué le fait que, handicapé, il ne pourrait s'occuper de son enfant. Malgré le fait que le juge ne soit pas intervenu immédiatement après « *l'insulte* » proférée par son ex-conjointe, cette reconnaissance du juge rend celui-ci plus acceptable à ses yeux.

Maurice

Les représentations du système judiciaire

Pour Maurice, ses démêlés avec la justice proviennent surtout de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Maurice était soupçonné d'attouchements sexuels envers sa fille. Notons que, « *sans doute raisonnable* », dit-il, il a été « *blanchi* » par la Cour après de longues démarches juridiques. Suite à cette douloureuse expérience, il considère que la DPJ était incompétente, qu'elle était biaisée et qu'elle entretenait envers lui des préjugés défavorables. Par exemple, une intervenante de la DPJ aurait mal interprété des gestes du père à l'endroit de sa fille lors des jeux physiques avec elle alors qu'ils étaient tous trois dans une salle en attente d'une audience. En Cour, Maurice croit que les psychologues de la DPJ posaient des questions suggestives à sa fille afin de la mener à dire ce qu'ils désiraient entendre.

Moi, mon gros problème, ça a été la DPJ. Moi j'ai souvent dit que la DPJ, ceux que j'ai eus à faire, c'est des féministes enragées. Tout c'qu'y voulaient faire, c'est briser ma relation avec mon enfant. Mais j'ai réussi à les vaincre. [...] C'est comme ça qu'a fonctionné la DPJ. Au lieu de poser des questions interrogatives pour savoir la vérité, ils vont te poser des questions suggestives. L'enfant, l'histoire se développe dans sa tête de façon naturelle. Mais quand elle l'sait qu'elle devrait... m'avouer des mensonges!

Selon Maurice, la DPJ aurait été incapable de voir une bonne relation entre sa fille et lui. Il présente la DPJ comme un adversaire dans une joute au cours de laquelle il a dû faire preuve de stratégies : se contenir, faire des aveux, se plaindre à la direction, piquer des crises

et, finalement, collaborer. Il entretient de l'amertume envers la DPJ, entité contre laquelle il continue de se battre quitte à faire semblant de s'y plier.

Une seule intervenante a été évaluée positivement par Maurice puisqu'elle aurait mené la DPJ à reconnaître que Maurice avait été victime d'aliénation parentale et que l'enfant se trouvait en conflit de loyauté entre ses deux parents. Parce que si la DPJ est dépeinte comme « *des crasses* », elle a aussi aidé Maurice dans son entreprise.

Les représentants de la loi

Pour Maurice, le représentant de l'ordre et de la loi le plus significatif semble être incarné par son avocat. Celui-ci est décrit comme un bon avocat, jeune, qui le défend avec force et adresse. Il n'a pas la langue dans sa poche et déjoue habilement ses adversaires: DPJ, policiers et avocat de l'ex-conjointe. Cet avocat ne manque pas de ruses et va en profondeur pour aller chercher les moindres arguments en faveur de son client. Maurice parle de son avocat de façon enthousiaste et colorée.

Pis là aussi, mon avocat y commençait à être arrogant. Y s'est reviré d'bord pis y a dit à l'avocat de mon ex.: « Allez toute passer votre crise d'hystérie avec votre cliente! »... (*rires*)... Ah! lui... lui y n'avait assez! Y dit : « criss, c'est ridicule!

Une autre figure a pris une place importante parmi les représentants de l'ordre évoqués dans le discours de Maurice; ce sont les policiers. Contrairement à l'avocat, ceux-ci sont dépeints de façon menaçante. Il les craint et a peur d'être arrêté.

Fait que là, y font venir le policier qui a filmé les enregistrements. Pis en passant, le policier, on y a demandé : « Qu'est-ce qui se passe avec vos accusations au criminel? » J'ai pas été interrogé... Venez pas chez nous avec vos menottes là! J'ai pas été interrogé! J'vas m'rendre pis...

Les deux juges interpellés dans cette affaire, un homme, puis ensuite une femme, auront été aussi assez significatifs puisque tous deux ont été convaincus de la fausseté des allégations de la part de l'ex-conjointe et se sont prononcés en faveur de Maurice. Ils auraient été parfois exaspérés par les incohérences et les manigances de la partie adverse.

Didier

Les représentations du système judiciaire

Quand Didier aborde la question du système judiciaire, il inclut souvent les valeurs de la société et ses lois et il en fait le procès. Il considère que le fonctionnement du système judiciaire est très arbitraire et ne tient pas compte de l'ensemble de la vie commune de la famille et particulièrement de l'historique du père dans son analyse de la situation en matière de garde des enfants. Le système judiciaire appliquerait de façon systématique une mécanique gagnant/perdant dans laquelle un parent serait démoli au profit de l'autre.

Didier critique aussi la part qui est réservée aux pères par le système judiciaire et ce, notamment, dans le calcul de la pension alimentaire qu'il juge trop élevée, non adaptée au vécu actuel des pères en séparation et non équitable. Il dit que les pères payeurs de pensions alimentaires sont victimes du mouvement social qui a mené la société à rejeter trop brusquement les valeurs familiales traditionnelles.

À ces critiques s'ajoute celle qu'il applique à la notion de « responsabilité parentale » qui selon lui devrait être révisée de façon à modifier les lois et les rendre plus aptes à répondre aux vécus actuels des couples en rupture et plus particulièrement au vécu des pères. Il propose que les frais de garde d'un enfant puissent alors être partagés entre conjoints et nouveaux-conjoints de façon à alléger les pères payeurs de pensions alimentaires. Il se désole de sa situation de père pourvoyeur alors que ses enfants vivent avec le nouveau conjoint de son ex-conjointe sans que celui-ci ait à assumer de responsabilité parentale. Didier s'explique ainsi :

On peut pas vivre dans une société juste avec la jouissance ! C'est l'fun la jouissance mais il faut aussi prendre ses responsabilités, et de tout temps là! [...] Pis aujourd'hui, on a réussi à faire en sorte qu'on vit dans une société où un des adultes a aucune responsabilité envers les enfants avec qui il vit. Ben moi, j'ai pas à être fier de ça.

Néanmoins, toutes ces critiques à l'égard du système judiciaire et de la société semblent fondées, au plan affectif, sur un profond découragement devant les lois qui ont conduit le juge à laisser à ses jeunes adolescents le choix de décider avec quel parent ils

désiraient habiter et à quel moment. Les lois, dictées par l'intérêt supérieur de l'enfant, auraient, avec l'accord de la mère, légué aux enfants le choix du parent et des moments pour partager la vie avec chacun d'eux.

La mère a dit : « C'est les enfants qui décident ». Puis le juge a dit : « Oui, c'est les enfants qui doivent décider ». Eh ben moi je dis, écoutez, si c'est les enfants qui décident ben, qu'ils m'élèvent! Et s'ils m'élèvent eh bien moi, je vais devenir à la charge de mes enfants et puis c'est eux qui vont payer des impôts.

La décision du juge mène Didier dans une impasse où il se sent dépourvu du pouvoir parental face à ses enfants. Le jugement est perçu par Didier comme un acte d'annulation du père. C'est ce dont témoigne cet autre extrait.

Sérieusement, la personne qui perd la garde de l'enfant là, elle n'est rien. Tellement rien là... que le système judiciaire procède en parallèle de la personne (rires sarcastiques). Honnêtement là, on peut pas bâtir une société en disant aux enfants que c'est eux qui décident comment les choses vont se passer après une séparation!

Les représentants de la loi

Pour Didier, c'est le juge qui est le représentant principal de l'ordre et de la loi dans son récit. Ce juge est perçu comme castrant, puisqu'il annule le père et son autorité. Le juge se substituerait au père en utilisant le pouvoir qui lui est conféré socialement. En premier lieu, il retire le pouvoir au père de décider. Ensuite, en vertu du principe qui prône l'intérêt supérieur de l'enfant, il donne ce pouvoir à la mère qui laisse le choix aux enfants. Pour Didier, c'est le juge qui décide de son avenir en tant que père avec ses enfants.

Totalement, c'est lui (*le juge*) qui a le pouvoir parental au moment où ils prennent la décision de qui, avec qui l'enfant va vivre. C'est lui le père!... Mais c'est un père sans responsabilité parce qu'au fond, y'est, l'père mais c'est moi, c'est moi l'responsable. Parce que là, y dit, au fond, ... c'est moi l'fautif. Y l'a dit d'ailleurs, hein? Je suis le seul responsable de mon malheur n'est-ce pas?

Le juge est comparé par Didier à un « *psychologue incompetent* », sans compassion, sans capacité d'analyser une situation particulière. Il éviterait de prendre en compte les valeurs du père et les besoins particuliers des enfants en cette période critique qu'est

l'adolescence. Pour Didier, « *le juge n'a pas d'écoute* ». Il tranche rapidement une situation délicate, satisfait de son autorité, sans tenir compte de la complexité des enjeux sociaux et personnels dans la vie de Didier. Le juge fait naître une révolte de moins en moins contenue chez lui.

Selon Didier, le juge est offensant parce qu'il lui remet la responsabilité, dès lors que le jugement est prononcé, de vivre avec la décision de la Cour. Le juge l'invite à se remettre en cause et à réfléchir sur cette nouvelle façon de vivre la vie de famille qui lui est imposée; une vie en famille qui laisse de la place aux adolescents lors des prises de décision. Didier refuse de se soumettre à cet ordre en s'objectant à voir ses enfants tant que la garde partagée systématique ne lui sera pas allouée.

Même le juge dit : « Y va transcender sa souffrance pour reprendre l'estime de ses enfants » Come on! Je vais transcender ma souffrance pour reprendre l'estime de mes enfants... parce que les enfants ont plus l'estime de leur père? (*rires sarcastiques*) Et ben, si les enfants ont pu l'estime de leur père... et là, il faudrait que je reprenne l'estime de mes enfants? Han? C'est ce qui est écrit n'est-ce pas? Je suis sûr... le juge dit : « Je suis sûr que le père va transcender sa souffrance pour reprendre l'estime de ses enfants ». Il me fait chier monsieur le juge!

5.3.5 La garde des enfants

La dernière rubrique porte sur la lutte qu'ont dû mener ces trois sujets afin d'obtenir davantage de temps de garde de leur enfant. Le premier thème aborde les enjeux de cette lutte. Pourquoi ces pères se sont-ils battus? Que désirent-ils obtenir au juste? Quelle place la bataille juridique a-t-elle eue dans leur vie? Le deuxième thème regroupe les portions des témoignages des sujets à propos des responsables de la perte de la garde de leur enfant. Comment les sujets s'expliquent-ils cette perte de la garde? Le troisième thème aborde la question des enfants et de l'impact de cette lutte sur leur vie personnelle et psychique. Comment ont réagi ces enfants? Qu'ont dit les sujets au sujet de leur enfant, de ce qu'ils ont dit ou fait au cours de ce processus juridique?

Mathias

Les enjeux de la lutte

Pour Mathias, la garde partagée est demandée dans le but de répondre « *aux besoins d'équilibre de son enfant et ainsi contribuer à son avenir* ». À son avis, l'intérêt de l'enfant, c'est de vivre avec ses deux parents. Mathias explique cela par un principe selon lequel l'enfant a besoin de ses deux parents pour développer un équilibre psychologique. Selon Mathias, la garde partagée devrait être attribuée automatiquement afin de répondre à ce principe de justice pour l'enfant et, du même coup, libérer les pères de ces démarches juridiques douloureuses et absurdes.

Idéalement pour moi, lorsqu'il y a une séparation de couple, et qu'il n'y ait pas de raisons vraiment valables, de raisons très très, comment dirais-je, négatives de la part de l'un des deux parents. Pour moi idéalement les enfants qui vont continuer à vivre... en garde partagée avec les deux parents pour garder l'équilibre des deux parents.

Par ailleurs, la lutte pour obtenir la garde soulève un enjeu financier. Mathias a dû déboursier et emprunter beaucoup d'argent pour que sa future épouse puisse acquérir sa résidence canadienne. Depuis, Mathias n'a plus de travail et se trouve dépourvu financièrement. L'argent dans cette lutte représente un double sacrifice que le mari a dû faire pour son épouse. D'abord, en lui offrant un lieu où elle puisse vivre et ensuite en continuant de payer pour rembourser sa dette alors qu'elle est partie du foyer familial; tout cela, en espérant avoir accès plus souvent à son enfant qu'il a aussi perdu.

Aux dires de Mathias, un des enjeux principaux de la lutte pour obtenir la garde réside à l'intérieur du couple; c'est la rivalité parentale. Cette rivalité est présente entre les deux conjoints dès le moment où l'enfant est né. Mathias a perçu, dès lors, dans les agissements de son épouse, des tentatives d'empêcher la relation entre le père et son fils parce qu'elle aurait été très jalouse du lien positif qui existait entre eux. Elle n'aurait pas été sensible à l'intérêt de l'enfant mais au sien propre. Elle aurait tenté de priver l'enfant de son père dès la naissance, puis ensuite, après la séparation.

J'étais pas à l'aise de le prendre quand je le veux. Quand on est au lit.... je joue avec lui au lit... Elle vient, elle se met entre nous... elle le tasse complètement au fond pour elle... J'la voyais comme.... très jalouse... très possessive. [...] Il se sentait mieux avec moi qu'avec sa maman... Il y avait un attachement tout à fait au début, ça elle l'a remarqué [...] Une mère qui prive son enfant de son père, de sa relation, je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Responsabilités

Mathias s'explique la perte de la garde partagée à partir de deux facteurs dont l'ex-conjointe serait responsable. En premier lieu, Mathias relate qu'elle a invoqué, en Cour, le handicap physique comme une incapacité pour le père d'assumer son rôle parental. Ensuite, ce serait la mère, en collaboration avec une travailleuse sociale, qui aurait organisé toutes sortes de manigances pour faire en sorte que le lien père-enfant ne puisse s'établir dans le but d'obtenir plus facilement le divorce et la garde de l'enfant. Mathias ne s'attribue aucune responsabilité de la perte et ne comprend pas pourquoi la garde partagée a été refusée.

Impacts sur les enfants

Mathias n'en dit que très peu sur les réactions de son fils. Après quelques visites chez son père, l'enfant aurait une fois refusé de le voir en criant « *non, non, non* ». Le père considère que le statut de père visiteur n'est pas suffisant pour guider son fils dans la vie. Pour Mathias, l'impact sur l'enfant se situe au cœur des difficultés du père à rétablir les liens père-enfant. Les conséquences sont présentées en termes d'une mise en péril de la construction de l'avenir de son enfant et ce, en fonction d'un père présent qui aura su se battre pour s'en occuper et prendre ses responsabilités.

Parce qu'un père qui... qui insiste pour la garde de son enfant, c'est qu'il y a une raison vraiment, une volonté.... Il veut apporter quelque chose à la vie de l'enfant, et à son avenir surtout. [...] Mon fils je peux pas le trouver ailleurs. C'est aujourd'hui qu'on peut construire l'avenir. C'est aujourd'hui qu'il a besoin de moi. Donc en tant qu'enfant, je pourrais le supporter, pour l'orienter.

Mathias s'explique sa situation et se positionne en fonction du rôle traditionnel du père au sein de la famille. L'impact que peut avoir cette crise sur la vie de l'enfant est donc évalué en termes d'une durée de la relation qui assure ou non un avenir à l'enfant. Le père ne

parle pas de la situation actuelle de l'enfant en fonction de ses particularités propres. Pour Mathias, c'est la filiation paternelle qui doit être assurée afin de guider l'enfant dans sa vie.

Maurice

Les enjeux de la lutte

Pour Maurice, les enjeux de la lutte pour obtenir davantage de temps auprès de sa fille s'expriment en termes de jeux de pouvoir entre lui et son ex-conjointe. La lutte est décrite sous forme de bons et de moins bons coups qui lui auront valu de marquer des points. « *Avoir le gros boutte du bâton* », « *reprendre du pouvoir* », « *victoire sur mon ex.* », « *se venger* », « *lâcher prise* », « *avoir le beau jeu* », « *se battre jusqu'à la mort* » sont autant d'expressions qui décrivent l'importance de se mesurer à l'autre, de s'affirmer. Le pouvoir est aussi pris dans un sens financier où l'un et l'autre doivent payer ou utiliser des stratégies pour affaiblir l'autre financièrement et ainsi espérer le voir « *flancher* », se soumettre. La lutte est le lieu d'expression d'une haine toujours présente dans les « chicanes » qui surviennent lorsque vient le temps de trouver des arrangements nouveaux pour les visites. Maurice est hanté par ces ressentiments tel qu'il le rapporte dans cet extrait.

Là, j'essaie de sortir madame de mon système. De la voir le moins souvent possible... dans la tête. Parce que je fais du ressentiment dans c'temps-là. Pis ça, ça m'empêche d'avancer... Du ressentiment, c'est pas bon. Pis ça m'amène un peu à la bouteille psss! Fait que... t'sé veut dire? Écoutez, j'me levais avant pour faire... pour haïr. Je me réveillais dans la nuit pour haïr madame.... Mais là, c'est passé ça. Écoutez, depuis que j'ai été chercher le bâton.

Maurice est habité par des émotions très intenses envers son ex-conjointe. Il semble que le fait d'avoir obtenu du temps de garde lui procure un sentiment de pouvoir qu'il exprime lorsqu'il dit qu'il a été chercher le « gros bout du bâton ». L'aide de son avocat offre un appui qui, lorsqu'il gagne en Cour, vient apaiser ses ressentiments.

Responsabilités

Pour Maurice, il y a deux responsables de la perte provisoire de la garde de l'enfant : son ex-conjointe pour une grande proportion et lui-même lors de ces moments de rechutes où

il s'intoxique. L'ex-conjointe aurait pratiqué sans relâche, au cours des procédures judiciaires, une aliénation paternelle auprès de sa fille. Elle aurait incité sa fille à mentir ou à faire des demandes à son père qui, en acceptant, se voyait plus tard compromis dans des affaires de soupçons d'attouchements sexuels ou autres. Maurice relate toutes sortes de stratégies qui auraient été utilisées par son ex-conjointe, afin d'inciter l'enfant qui, du reste aimait bien son père, à le détester. Pour sa part, Maurice avoue que de dormir avec sa fille n'était certes pas une bonne idée et que lors des rechutes d'alcoolisme, il lui est arrivé d'oublier d'aller chercher sa fille.

Impacts sur les enfants

Maurice raconte que sa petite fille se serait trouvée prise entre les deux ex-conjoints. Il dit qu'une intervenante de la DPJ lui a expliqué qu'il s'agissait d'un conflit de loyauté. Les comportements de l'enfant en étaient teintés de façon parfois incompréhensible et blessante pour son père. Maurice raconte que son enfant lui ment lors de son témoignage en Cour. Elle dit: « *Tu as mis ton doigt sur mon vagin* ». Le père ne comprend pas pourquoi elle dit cela et il prétend que c'est faux. Une autre fois, alors qu'il la rencontre par hasard, accompagnée de sa mère au théâtre, sa petite fille lui fait une grimace. Il est surpris et ébranlé qu'elle puisse faire une chose pareille. À un autre moment, elle menace son père en lui disant « *Tu veux l'avoir ma main?* » d'un geste de la main qu'elle imiterait de sa mère. Celle-ci, plus autoritaire, susciterait de la crainte chez la petite et la placerait dans une situation délicate envers son père qui, lui, est beaucoup plus permissif. Maurice cherche à s'expliquer le fonctionnement de cette obligation de fidélité de son enfant à l'égard de sa mère en évoquant les différences parentales dans l'exercice de l'autorité.

(Chez moi, elle avait) plus de liberté, elle avait des jeux... Mais les seize mois que la DPJ m'a l'a enlevée, c'est sa mère qui l'a inculquée à me détester... Mais quand l'enfant est avec moi, elle peut pas m'détester. Mais quand l'enfant est avec sa mère, elle peut l'faire. C'est pour ça, quand les deux mondes se touchent, là tu vois c'est à qui elle fait d'allégeance. Comme elle l'a fait avec sa mère, d'allégeance. C'est pour ça qu'elle m'a fait des grimaces pis elle a refusé d'me parler. Pis vu qu'sa mère est autoritaire, pis moi j'suis moins autoritaire. Tu vas t'placer en conflit d'intérêt. Euh... c'est de la... le conflit de loyauté.

Maurice relate de quelle façon la petite devient peu à peu incapable d'exprimer ce qu'elle ressent lorsqu'elle est avec ses deux parents et qu'on l'interroge à la Cour. On lui demande de témoigner au sujet des attouchements sexuels présumés. Elle fournit un témoignage décousu qui ne sera pas retenu contre le père. On la questionne aussi sur ses agissements à l'endroit de son père lorsqu'elle lui a fait une grimace. Elle se roule en boule et refuse de parler. Maurice, lui, se résout à taire ces écarts de comportement devant les difficultés insurmontables de sa fille à en parler. Il pense qu'elle se sent responsable alors que pour lui, c'est son ex-conjointe qui est responsable des agissements de sa fille à son égard.

Pendant ... une demi-heure en position fœtale dans sa chaise. Moi au bout de dix minutes, j'suis sorti. J'étais pas capable. Quand j'suis revenu, était encore en position fœtale. [...] J'ai dit « T'aimes ça venir chez papa? » Elle a dit oui. Là, elle a commencé à décamper un peu pis on a parlé de complètement autre chose. Mais j'ai jamais su pourquoi elle l'a fait. Là, madame, naturellement c'est : « On a rien faite ». Écoute! Si elle a un comportement comme ça, ça vient pas de moi, ça vient de... On est deux, ça fait que! Moi quand je vois ma p'tite fille en position fœtale, je dis arrête, on en parle pus. C'est rendu primaire l'affaire...[...] Elle l'sait qu'il est arrivé quelque chose pis elle pense que c'est d'sa faute. C'est pour ça qu'elle veut pas en parler. C'est madame qui C'est madame qui parle au travers de l'enfant.

Selon les dires de Maurice, l'enfant serait prise entre les injonctions de sa mère de ne pas aimer son père et l'intérêt qu'elle a à voir son père, à jouer et rigoler avec lui lorsqu'ils sont ensemble. Maurice fait ressortir du rapport psychologique de sa fille une phrase qu'elle aurait prononcée : « *Maurice, c'est plus mon papa. C'est maman qui a dit ça* ». Par ailleurs, il relate de nombreuses occasions qu'ils ont à partager des moments de plaisirs très agréables entre eux. Maurice n'y comprend rien si ce n'est de cette nouvelle notion du « conflit de loyauté » que la DPJ lui a enseignée. La tension devient tellement forte pour sa fille qu'elle commence à menacer de fuguer si elle doit aller chez son père. Par contre, lorsqu'elle y est, elle joue avec ses amis sans manifester aucun comportement de malaise ou de désir de fugue.

DidierLes enjeux de la lutte

Les enjeux de la lutte pour Didier sont multiples, complexes et interreliés. Nous pourrions résumer l'ensemble de ses démarches juridiques sous la forme de trois questions auxquelles il tente d'apporter des réponses : Quel pouvoir doit-on accorder aux enfants concernant la négociation de la garde alors que la famille est plongée dans la situation de crise engendrée par la séparation? Quelle responsabilité doit-on attribuer au nouveau conjoint par rapport aux enfants et ce, notamment, dans le calcul de la pension alimentaire? Quel est l'impact de la disparition des valeurs traditionnelles au profit de valeurs actuelles de notre société sur l'attribution de la garde des enfants lors des séparations? Ces multiples critiques des enjeux sociaux deviennent pour Didier non seulement des éléments de réflexion et de réponses mais aussi, et peut-être surtout, une façon d'articuler la déroute dans laquelle il se trouve. Didier se bat pour des valeurs traditionnelles soutenant la famille nucléaire tout en proposant une révolution dans la notion de responsabilité parentale qui inclurait les nouveaux conjoints. À chacun de se remettre en cause aujourd'hui pour vivre avec ses enfants et/ou ceux des autres. *« Aujourd'hui, le parent face à l'enfant, c'est plus le parent génétique. C'est qui est le parent? C'est celui qui vit avec l'enfant, non? »*

Plus tard dans son récit, Didier critique la société actuelle. Cette société, il la décrit d'abord comme une société hédoniste qui refuse de prendre ses responsabilités. Ensuite, il la juge comme une société en perdition dans laquelle les jeunes hommes se suicident, où l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît et dans laquelle les jeunes font ce qu'ils veulent et se marient (et se séparent) pour des raisons d'ordre économique. *« On est dans une société trop libérale et trop permissive et trop axée sur la jouissance. [...] J'suis révolté contre ma génération c'est très clair. J'aime pas ma génération. »*

Responsabilités

Didier n'a pu obtenir la garde partagée qu'il demandait et les artisans de cette perte sont nombreux : il s'en prend d'abord à lui-même, mais viennent ensuite les enfants, l'ex-conjointe, le système judiciaire puis la société. Le père reconnaît que son autorité parfois

rigide à l'égard des enfants a pu être un argument légitime utilisé par son ex-conjointe pour obtenir gain de cause en Cour. Cependant, en cédant son autorité aux enfants, la mère aurait causé préjudice au père devant la Cour et le juge. Les enfants quant à eux, en choisissant leur parent gardien, devenaient responsables de l'échec de la garde partagée systématique. Mais, au bout du compte, c'est à la société, avec ses valeurs qui permettent tout à n'importe qui, qu'incombe cette responsabilité. Pour Didier, le père d'aujourd'hui a perdu ses repères dans cette nouvelle société libérale. D'une part, elle retire au père le rôle traditionnel d'autorité, autrefois inébranlable, ensuite, elle lui offre des mesures parentales lui permettant de bien jouer son nouveau rôle de père présent auprès de son enfant. Nouveau rôle qu'il remet en question.

À un moment donné, on veut tellement être près de nos enfants aujourd'hui, t'sais, faut quasiment s'habiller comme eux-autres! Cou'donc c'est qui... ils sont où les parents hein? [...] En réalité, on mêle tout! Ah! le père, il faut qu'il soit plus près de ses enfants. Là, je comprends qu'il faut être près là mais... Tant mieux là pour la société si effectivement là mère peut partager le congé parental après l'accouchement avec le père là. Est-ce que ça en fait un meilleur père?

Les prises de position face à cette société en déroute sont une façon d'organiser une vie chamboulée par les décisions des autres : femme, enfants, juge. Didier a besoin d'ordre, il se choisit une cause. Il choisira de se défendre seul, sans avocat et d'affronter les revers successifs du système judiciaire qui, par ailleurs, ne l'empêcheront pas de poursuivre sa lutte pour les pères, pour ses enfants et les générations futures.

Impacts sur les enfants

Les enfants de Didier ont respecté l'ordre de la Cour et ont choisi de vivre avec leur mère et de voir leur père quand cela leur semblerait opportun. Cependant, dans l'esprit de Didier, les enfants ont préféré la facilité plutôt que d'assumer la situation de crise dans laquelle ils ont été plongés. Aussi, assumer la crise, pour les enfants, aurait été d'accepter de vivre avec leur père en garde partagée. La façon de réagir de Didier face à la proposition de la Cour et au choix final de ses enfants consiste en un refus de les voir tant que la garde partagée ne sera pas prononcée. Le père se sent rejeté par le système judiciaire et par les enfants et, à son tour, il rejette les enfants.

J'suis seulement quelqu'un qui a une obligation financière [...] J'suis tellement rien que dans l'jugement, c'est l'enfant qui va décider quand il va voir son père. Eh bien moi le jour du jugement, j'ai appelé mon fils. J'ai dit : « J'suis désolé mais tu décideras pas quand tu vas voir ton père. Je maintiens ma position. Tant qu'il n'y aura pas de garde partagée, tu ne peux pas me voir ».

Les enfants sont privés de leur père. Ils s'ennuient et sont fâchés contre lui mais pour Didier, en refusant la garde partagée, ce sont les enfants qui se sont rejetés eux-mêmes. Didier croit que les enfants, en faisant ce choix, doivent maintenant apprendre à en assumer les conséquences. Ainsi, ils sont punis de leur décision et tenus responsables du fait que Didier se sent rejeté.

Donc, au fond, ils (*les enfants*) se sentent rejetés. Mmm... Mais là, je dis aux enfants, regardez là, vous vous rejetez vous-mêmes là! Moi, la maison est ouverte. Vous avez juste à accepter la garde partagée. Y'a aucune raison là... que vous viviez pas avec moi [...] Si des adolescents pis un jeune adulte pour la société, ils sont assez adultes pour décider qu'ils ne vivent plus avec leur père, y sont assez adultes pour endurer les conséquences d'adultes. Pis des conséquences d'adultes quand tu décides de ne plus vivre avec ton père, eh ben, c'est que tu t'arranges pour vivre sans ton père

La décision de la Cour d'octroyer le pouvoir aux enfants a été prise en fonction des lois actuelles concernant la garde des adolescents de plus de douze ans. Selon Didier, la mère était d'accord et a donné son approbation au juge; celui-ci a donné le pouvoir aux enfants qui, eux, l'ont pris à leur tour. Cela mène Didier à voir son rôle de parent annulé par cette décision. Ce sentiment de rejet est plus important que la relation actuelle à reconstruire avec ses enfants. Ce sont alors les enfants qui sont punis en retour.

Pis quand vous me demandez c'est quoi le rôle de père. Ouin, c'est d'aimer ses enfants. J'les ai aimés mes enfants là, ils le savent d'ailleurs. Je sais que je leur manque comme je leur manque, comme moi ils me manquent. Mais je peux pas acheter la paix. Parce que ce qu'on est en train de me demander c'est de... d'oublier mon rôle de père. Regarde, vas chercher tes enfants ! Écoute-les! Prends-les encore! Laisse-les libres de décider!... Laisse-les libres de décider. J'peux pas laisser mes enfants de décider quand ce qu'ils font.... C'est moi qui en a la responsabilité. Ça marche pas, ça peut pas marcher... Naturellement, tout l'monde dit que je suis dur.

CHAPITRE VI

ANALYSE DYNAMIQUE DES THÈMES

L'analyse dynamique des thèmes est structurée en deux parties. Faisant directement suite aux thèmes descriptifs, la première partie expose quatre thèmes interprétatifs qui donnent lieu à un premier niveau d'interprétation en lien avec la théorie psychanalytique. Les thèmes interprétatifs ont été regroupés et élaborés de façon à présenter une séquence « temporelle » qui découle d'une logique issue de l'interaction entre les phénomènes découverts. Le premier thème aborde les antécédents de l'enfance et de l'adolescence et la mise en place des mécanismes de défense. Ensuite, la paternité constitue le deuxième thème où il est question du désir d'enfant, de l'identification au père et à l'importance du rôle de père dans la vie des sujets. Le troisième thème est consacré à la perte; au sens qui lui est accordé au niveau identitaire et aux stratégies utilisées par les sujets pour la contester. Le quatrième et dernier thème aborde les conséquences du refus du deuil en ce que la perte vient réactiver une blessure ancienne et révèle une menace pour le Moi des sujets. La lutte utilisée comme moyen de défense constitue une demande. Le refus du deuil affectera la relation avec autrui. Les concepts de la perte, de l'idéalisation et de la fonction paternelle forment les pivots autour desquels gravitent les phénomènes qui se sont dégagés de l'analyse dynamique.

Suite à la présentation des thèmes interprétatifs, une seconde partie de l'analyse dynamique des thèmes est présentée sous la forme d'un essai d'interprétation clinique. Les commentaires tiennent compte de l'ensemble des thèmes auxquels s'ajoutent les données subjectives du contre-transfert de la chercheuse. Cette mise en place ouvre sur des concepts issus de la littérature. Le but de cette partie est d'enrichir la réflexion sur des pistes possibles d'intervention clinique auprès des pères présentant des difficultés psychologiques analogues aux sujets de recherche. Cet essai vient conclure la présentation des résultats.

6.1 Les thèmes interprétatifs

6.1.1 Premier thème interprétatif : Blessures et mise en place des mécanismes de défense : les antécédents

Ce premier thème aborde la mise en place de quelques mécanismes de défense utilisés par les sujets au cours de l'enfance, de l'adolescence et de l'âge adulte. Les résultats ont permis d'identifier certaines défenses tels la sur-idéalisation du père, la fuite, le clivage et le déni. Nous avons pu observer au cours de cette analyse que les sujets font de leur histoire une reconstruction idéalisée. Nous interprétons ce phénomène comme une tentative de symboliser une blessure narcissique due à un abandon archaïque. Quatre sous-thèmes forment le premier thème interprétatif.

6.1.1.1 Un lien créé par l'absence : la sur-idéalisation du père

Pour chacun des sujets, l'enfance a été perturbée par des événements marquants, voire traumatisants : handicap physique dû à un accident, abandon par adoption, rejet, famille nombreuse dysfonctionnelle, moralité ambiguë, etc. Cependant, malgré les difficultés propres à chacun des sujets, l'enfance est décrite comme un temps passé idéal. Il semble qu'il était important pour eux de décrire leur enfance comme un temps heureux sur lequel ils puissent s'appuyer en cette période de vie actuelle si douloureuse. Quelques souvenirs évoqués, notamment ceux qui concernent le temps passé à travailler avec le père, reflètent une part de nostalgie de l'enfance. Si cette époque de l'enfance est idéalisée, c'est la relation avec le père qui est davantage marquée du sceau de l'idéal. Les sujets racontent qu'ils ont su obtenir de leur père un lien privilégié, unique, que ce soit par un contact direct ou encore, et peut-être surtout, par son absence. *« Il était assez présent malgré tout dans son absence. Il était pas loin t'sais? (...) J'ai jamais eu l'impression qu'il me manquait ».*

Le père est décrit de la même façon que les sujets se sont décrits eux-mêmes comme pères, c'est-à-dire celui qui doit guider et préparer l'avenir, le père *« présent dans l'absence »*, celui qui efface le mal, le *« tout »*, le modèle, celui qui n'abandonne pas. Le père, par son absence, est présent dans l'avenir de ses enfants comme en témoigne cette forte identification des sujets à l'image paternelle.

Le sens que les sujets accordent au père, en dépit de son absence, nous amène à penser qu'il a pu jouer un rôle important dans leur enfance sur le plan psychique. Du moins, dans l'expérience actuelle des sujets, la figure dépeinte du père est imprégnée des références traditionnelles en accordant davantage d'importance au « *père fort* » et protecteur. Ce père pourrait être associé au Père imaginaire décrit par Lacan en ce qu'il est présenté tel qu'il devrait être dans la réalité psychique et non tel qu'il est en tant que Père réel. Le Père imaginaire serait alors le père rêvé et dont l'enfant se croit le descendant imaginaire.

Quant à la place de la mère ou à la relation avec elle, elle est peu abordée dans le récit des sujets sinon qu'il s'en dégage une femme « *triste* », « *peu présente* » dans la vie de l'enfant ou encore « *femme dévote* ». Le père sur-idéalisé vient-il compenser ce triste portrait de la mère « absente dans sa présence » que l'on pourrait comparer à la « *mère morte* » d'André Green⁴⁷ ? Ce père sur-idéalisé serait alors saisi comme un rempart, réactualisé aujourd'hui, qui a déjà protégé l'enfant d'un possible effondrement psychique dû à une situation familiale trop douloureuse. Il est possible d'émettre l'hypothèse que si l'enfant a préféré se réfugier auprès du père, c'est qu'il se trouvait peut-être aux prises avec une mère envahissante par ses plaintes et ses prières. Le père était absent mais néanmoins nécessaire, donc imaginé. Quoi qu'il en soit, les témoignages établissent clairement que le père est actuellement érigé en un idéal par lequel le sujet peut mesurer ou projeter son état actuel de père. Cela nous pousse à nous demander si le père idéalisé ne recouvre pas l'échec d'une identification au père œdipien? Il semble que le père absent n'a peut-être pas été suffisamment sécurisant pour permettre au sujet d'assumer l'ambivalence amour-haine et par là même de surmonter l'angoisse de castration.

Hanus nous présente l'idéalisation comme un fonctionnement propre à l'enfance qui permet le passage de la toute puissance au narcissisme secondaire. Cependant, dans certains cas, l'agressivité refoulée à l'égard de la personne perdue peut venir renforcer le narcissisme entamé par la perte. Pour les besoins de notre interprétation, nous utilisons le terme de sur-idéalisation en ce sens qu'il s'agirait d'une identification au père « glorifié » qui assure la sauvegarde du narcissisme. Ce type d'identification ne réfère pas à un modèle comme le

⁴⁷ Green, A. 1983 « La mère Morte » in *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*. Paris : Les Éditions de Minuit, p. 222-253.

ferait le père œdipien craint et respecté par l'enfant car il n'implique aucunement la culpabilité. L'identification serait plus primitive, dans le sens d'une identification à une figure archaïque omnipotente, et la sur-idéalisation agirait comme mécanisme de défense qui renverra, comme nous le verrons, à des expériences traumatiques cumulées et à des deuils expulsés.

6.1.1.2 L'adolescence fracturée : la fuite en avant

Au cours de l'adolescence, un événement important vient marquer la fin de l'enfance chez ces jeunes garçons : entrée dans le monde de la drogue, rivalité fraternelle, décès prématuré du père ou psychose d'une sœur cadette présumée avoir été victime d'inceste. Ces événements bouleversants auront un impact sur la poursuite de la vie de ces hommes. Il semble que chacun des sujets ait éprouvé de la difficulté à surmonter cette épreuve au cours de son adolescence mais qu'il en occulte plus ou moins l'importance. « *Moi, comme j'te dis, c'qui s'passe ailleurs là, je regarde pas pis même dans ces années là, j'voulais rien savoir de c'qui s'passait entre ma mère pis mon frère. Y'a rien là!* » Le discours traduit une forme de dénégation⁴⁸ bien que l'événement semble avoir marqué inéluctablement le passage de l'enfance à l'âge adulte. Plutôt que d'évoquer la souffrance, cette transition est présentée sous l'angle de l'idéal.

Ainsi, le père décédé de Mathias est demeuré l'idéal de l'adolescent. Après le décès de son père, Mathias s'est isolé. « *J'avais tout perdu. [...] Il était mon tout.* » Cette perte a été mutée en une fuite dans le père idéalisé offrant ainsi quelque équilibre dans la vie psychique du jeune homme qui subissait les railleries des camarades et se refusait une vie amoureuse. Pour Maurice, c'est la fuite du jeu et la drogue qui ont perpétué l'idéal de l'innocence dans les plaisirs excitants et intenses. « *On s'foutait pas mal de toute* » est devenue une forme de conduite nécessaire afin de se protéger d'un vide intérieur qui l'empêchait de faire sa vie, de fonder une famille solide et de vivre une stabilité émotionnelle. Didier, lui, a continué à regarder en avant en perpétuant une fuite dans le travail à l'extérieur de la famille où régnait un silence déroutant concernant la violence de l'inceste portée à l'égard de sa sœur

⁴⁸ La dénégation, terme avancé par Freud, caractérise « un mécanisme de défense par lequel le sujet exprime de façon négative un désir ou une pensée dont il refoule la présence ou l'existence » (Roudinesco et Plon, 1997, p. 217).

psychiquement perturbée. La dévotion outrée de ses sœurs et de sa mère contribuaient sans doute à alimenter un sentiment de sourde inquiétude et un désarroi dans la famille. Voici ce qu'il dit au sujet de sa sœur cadette de dix-sept ans hospitalisée qu'il soupçonne d'avoir subi un inceste au cours de son enfance.

J'aime autant pas savoir c'qui s'est passé. Je regardais en avant. J'ai pas vu ce qui se passait en arrière de moi. C'qu'on m'dit pas, j'en prends pas compte.

Le travail avec le père à l'extérieur était-il une façon de ne pas regarder en arrière, de se protéger de cette indicible découverte : que ce qu'on ne lui a pas dit était déjà inscrit psychiquement en lui et au cœur de sa famille?

Nous pensons que ces blessures de l'adolescence auraient contribué à l'idéalisation rétrospective du père et de l'enfance des sujets. Cette sur-idéalisation marque certains signes de fragilité narcissique. Il s'agirait d'un mécanisme de protection visant à pallier les insuffisances psychiques propres à l'adolescence. L'adolescent, se préparant à vivre sa vie d'homme et soumis à de tels bouleversements, aura manqué de repères qui lui auraient permis de s'individualiser. Il semble que la limite n'a pu faire sa démarcation claire entre l'interne et l'externe et qu'elle n'a pas pu être intériorisée.

La sur-idéalisation rappelle cette forme de tendresse exagérée du petit garçon en guise de repentir face au désir de mort et au sentiment de haine envers le père. Les sujets se positionneraient-ils en une obéissance rétrospective au père de façon à mieux avoir accès à l'ambivalence amour-haine? La sur-idéalisation marquerait une faiblesse de l'identification au père et la rupture conjugale l'aura ramenée à la surface.

Nous croyons que la dénégation, la fuite et l'idéalisation de la vie familiale passée auront servi au cours de cette fracture à l'adolescence à remanier psychiquement, dans l'après coup, les sentiments d'abandon et de culpabilité rattachés à la période œdipienne et pré-œdipienne. Nous verrons que ce sont ces mêmes mécanismes de défense qui seront reconduits dans l'expérience actuelle de la rupture.

6.1.1.3 Le couple : une image en négatif

Pour chacun des hommes interrogés, le choix de la partenaire était basé sur des critères relativement précis : une « *femme forte* » avec qui vivre des émotions fortes; une femme de son pays d'origine déterminée à s'adapter à la vie québécoise; une femme qui accepterait de vivre une vie familiale aux valeurs et aux rôles traditionnels. Or, pour chacun de ces pères, la femme qu'il a choisie s'est avérée agir de façon très différente de ce qu'il avait d'abord espéré. Une part de désillusion se fait sentir dans leur témoignage. Non pas que ces femmes soient décrites en des termes accusateurs, du moins ce n'est pas généralisé. Mais il y a une part d'étonnement chez ces hommes face à leur femme qui ne répondait plus à leurs attentes initiales. Ils diront : « *J'ai été naïf!* » ou « *J'ai pas vu venir le train* ». Il s'avère que ces femmes étaient fortes en effet et qu'elles aient été déterminées à être elle-mêmes et à développer leur vie selon leur propre désir en refusant de vivre dans le rôle traditionnel qu'on leur aurait d'emblée attribué : refus de rester uniquement à la maison à s'occuper des enfants et du ménage, recherche auprès d'un tiers afin de s'informer de ses droits comme nouvelle arrivante au Canada, refus réitéré de mariage, désir d'une carrière et d'une vie paisible. Il y aura eu, à l'intérieur du couple, un désaccord au sujet de la place que doit prendre la femme au sein de la famille.

La famille s'est écroulée lorsque la conjointe, refusant de se confiner à une place qui ne lui convenait pas, a choisi de quitter le mari. Au terme de la vie de famille, la relation conjugale est vécue par ces pères comme un leurre et une trahison de la part de leur femme. Mathias dira « *elle m'a utilisé* ». La détérioration de la relation est alors imputée à la femme : les conjointes auraient fait preuve de tromperie, hypocrisie, mensonges, plaintes répétitives, fuite. Si ces hommes peuvent reconnaître une petite part de responsabilités dans cette rupture (naïveté, crédulité), il apparaît qu'ils ne se remettent pas de ce volte-face de leur femme. La réflexion semble ne pas pouvoir se développer dans une perspective plus compréhensive à l'égard de la conjointe ou à l'égard de la relation du couple. L'homme s'est senti blessé et il se positionne davantage comme une victime pour le moment. Il semble que

les sujets utilisent le clivage⁴⁹ comme mécanisme de défense afin de protéger le Moi d'une angoisse dépressive.

Ainsi, Mathias assure que le pincement était bien peu de chose pour le faire accuser de violence conjugale alors que lui-même venait d'être insulté par sa conjointe. Maurice ne voit pas pourquoi il aurait dû faire la vaisselle et le ménage alors qu'il travaillait à l'extérieur bien que sa conjointe ait été en dépression post-partum. Didier ne comprend pas que sa femme lui ait caché une relation extra-conjugale alors qu'elle lui demandait depuis des années plus de présence et du temps de quiétude en famille.

Cette attitude de clivage face aux responsabilités personnelles au sujet de la rupture semble dévoiler une forme de défense face à la blessure narcissique causée par ce sentiment de trahison. Par ailleurs, cette défense nous indique que la perte n'a pu être encore symbolisée puisque le travail d'expression et de liaison affects-représentation est empêché. Les changements qualitatifs dans l'investissement de l'objet perdu ne pourront se faire tant que l'ambivalence amour-haine ne sera pas vécue. La blessure narcissique englobe toute la douleur et ne permet pas le passage à une forme d'expiation salutaire sous forme de culpabilité plus « névrotique » qui permettrait une meilleure circulation des affects.

L'identification, dans l'après coup, au père « fort » nécessite le recours à la sur-idéalisation et servirait de forteresse venant protéger le sujet d'un sentiment d'humiliation. En référence à la théorie sur le père symbolique, il semble qu'une telle problématique soit associée à une déficience du Surmoi dans sa fonction d'assujettissement à l'interdit. L'accès au réel est en partie compromis. Bien que cela puisse paraître contradictoire, la souffrance des sujets pourrait être précisément causée par une identification défailante au père fort qui aura compromis l'édification du Surmoi. Le fils n'a pas pu bénéficier d'un père suffisamment présent qui aurait pu l'amener à dépasser sa propre toute-puissance. Là où le père a échoué, le fils, ce nouveau père, cherche peut-être à se sécuriser auprès d'un père fantasmé qui soit

⁴⁹ Cette notion désigne un mécanisme primitif de défense contre l'angoisse décrit par Mélanie Klein. «[...] l'objet visé par les pulsions érotiques et destructrices est scindé en un « bon » et un « mauvais » objet qui auront alors des destins relativement indépendants dans le jeu des introjections et des projections » (Laplanche et Pontalis, 1967, p. 67).

aimant et idéal. La culpabilité ne peut alors entrer en jeu puisqu'elle constitue une menace à la toute-puissance.

L'analyse du récit des sujets nous amène à nous interroger sur les motivations inconscientes des sujets concernant le choix de leur partenaire. Qu'est-ce qui a pu mener les sujets à vivre la relation comme une trahison et causer une telle blessure narcissique? La façon dont les allégations de trahison par leurs conjointes sont racontées par les pères nous porte à les interpréter comme des réminiscences inconscientes de sentiments de détresse dus aux abandons de l'enfance et de l'adolescence. À cet effet, l'examen du matériel permet de relever combien les mécanismes de défense utilisés lors de la rupture peuvent illustrer le phénomène de répétition du traumatisme de l'enfance réactivé dans leur histoire d'homme. Les souvenirs relatés par Maurice nous donnent quelques exemples du recours répété au déni et à la fuite au cours de sa vie.

Maurice raconte que sa mère préférait son fils biologique, le « gâtait » tout en se montrant injuste envers son fils adoptif. Cette femme dépressive et exigeante semble avoir été à l'image de la « femme forte » de Maurice. Il aura vécu la vie de couple avec un enfant, et particulièrement la dépression post-partum de sa conjointe, comme une demande excessive se soldant par une trahison, à l'image de sa mère adoptive.

On peut mieux se représenter alors l'incapacité de Maurice à se montrer attentif aux besoins de sa conjointe en ces moments difficiles où celle-ci, tout en s'appropriant le contrôle de la relation avec le bébé, prenait le visage triste de sa mère. La relation de sa conjointe avec leur bébé pouvait représenter celle que vivait sa mère avec son demi-frère, c'est-à-dire une relation admirative et exclusive dans laquelle Maurice ne pouvait avoir de place. On comprend mieux que Maurice ne se soit pas intéressé à la vie de famille et ait dédaigné faire la vaisselle en rentrant à la maison alors que sa conjointe, triste et « *plaignarde* » prenait soin de son bébé. Devant cette triple image d'abandon : la mère naturelle, la mère adoptive et la conjointe, il a préféré fuir dans le monde magique et sans limite du jeu et de la drogue.

Si on recule davantage, on peut aussi se demander quel a été l'impact de la naissance de sa fille sur la vie psychique de Maurice. Pour Maurice, sa fille est « *élevée comme un*

gars », sans doute parce qu'il a besoin de se rassurer sur le fait qu'elle n'est pas plus châtrée que lui. « *Élevée comme un gars* », elle le rassure sur sa fonction phallique et ainsi il peut accepter plus facilement de léguer son nom. Les « *tournevis ça d'longs* » servent à se bricoler une fonction phallique précaire. Maurice a peut-être à régler la question du désir de mort envers son père – ou ses pères – et se rassurer que sa haine n'a pas pu réellement le tuer. Quoiqu'il en soit, ces exemples nous montrent que Maurice a pu recourir aux mêmes mécanismes de défense – déni, fuite et clivage – utilisés dans l'enfance et dans l'adolescence.

Le sujet s'est choisi une conjointe forte qui, en mettant un terme à la relation, a causé un grand sentiment de trahison. Freud nous a enseigné combien le deuil est un danger pour le Moi de l'endeuillé. Lors des situations de crise, le narcissisme primaire reprend tout son pouvoir et sa toute puissance et vient occulter toutes limites. Le sujet doit alors transformer sa perte narcissique en gain de sens. Mais dans les cas de complications psychiques dues à la perte, nous avons vu avec Hanus, que la fragilité du narcissisme était souvent déjà en cause. Lorsque la haine et l'amour sont l'un et l'autre aussi intenses, la situation conflictuelle instable rappelle qu'elle est de l'ordre du besoin pré-génital. L'amour n'est plus objectal et l'autre n'est qu'un moi-auxiliaire. Le Moi est donc fragile et la dépendance peut devenir très importante.

En 1979, dans son livre « *Le couple, sa vie, sa mort* », J.G. Lemaire nous invitait à considérer que, dans le couple, le partenaire est choisi inconsciemment par le sujet non seulement en références aux images parentales mais surtout en fonction de sa capacité à participer à son organisation défensive face aux pulsions les plus mal intégrées à l'ensemble pulsionnel. Plus récemment, Lemaire (2003) précisait que des manifestations pathologiques spécifiques à la vie de couple peuvent se manifester à l'intérieur de certains couples alors que, dans la vie sociale, l'existence des sujets est tout à fait normale. Par exemple, il est possible de retrouver à la base de la constitution inconsciente du couple des difficultés narcissiques et identitaires. En fonction de l'évolution du couple, celles-ci auront le potentiel de faire émerger chez un sujet particulier des incertitudes plus importantes au niveau des limites du Moi. Si la fragilité de l'un n'a pu être rassurée au sein du couple, des difficultés conjugales pourront porter l'autre partenaire à en tirer profit. Le sujet, dans une grande dépendance affective, se trouve alors sous l'emprise du partenaire qui vient accentuer son

sentiment de confusion identitaire. Bien que la relation soit devenue toxique, le sujet souhaite ardemment maintenir la relation par crainte d'une perte catastrophique pour le Moi.

C'est le conflit, à l'intérieur du couple, qui servira au conjoint dont le Moi est fragilisé — le plus souvent les deux partenaires sont fragiles — à confirmer la limite dans le couple « et par là, celle du sentiment profond d'identité, ou tout le moins de valeur propre » (Lemaire, 2003, p. 83). Dans le meilleur des cas, l'évolution du couple permettra de forger l'identité de chacun des partenaires en acceptant la désidérialisation de l'objet. Dans d'autres situations, le couple aura accentué les sentiments de contrainte et d'emprise chez l'un des partenaires qui en subira une perte identitaire. La séparation nécessaire impliquera un long et douloureux deuil qui permettra une possible restauration du Moi (Lemaire, 2003).

Lemaire nous offre des éléments de réflexion concernant nos sujets. Le sentiment de trahison éprouvé par les sujets pourrait traduire cette fragilité narcissique déjà présente que la rupture est venue révéler en force. La conjointe aura pu en tirer profit en exerçant une emprise sur son partenaire. Le conflit et la lutte seraient alors les outils nécessaires au conjoint à une affirmation auprès de la conjointe afin de recouvrer une identité plus solide. Ultimement, la lutte permettra le dépassement du narcissisme primaire et la maîtrise du manque menant au sentiment d'identité et d'estime de soi.

6.1.1.4 Le déni du manque

Au terme de cette section sur les antécédents, nous soutenons qu'une grande part de l'idéalisation, de la fuite et du clivage a pu servir à cacher une blessure archaïque empreinte d'hostilité. Cette blessure mise à jour par la rupture laisse entrevoir le manque et le désarroi qu'il suscite. Les antécédents de Maurice nous aident à mieux comprendre pourquoi il utilise la drogue et les sensations fortes du jeu pour combler le vide laissé par les autres : parents biologiques, parents adoptifs et la conjointe. Il dit à ce sujet : « *Tes émotions. tu cherches. tu cherches à geler tes sentiments. Au lieu de les vivre, t'es gèle ou t'es saoule (tu les gèles ou tu les saoules)* ».

Dans l'histoire de Mathias, la marque du manque sur son corps causée par la mutilation de sa jambe droite a été colmatée par le silence de son père. À ce sujet, il dit : « //

ne m'a jamais parlé de ça directement. Jamais, jamais. Absolument pas, jamais, jamais...». Pour Mathias, ce silence faisait de son père un complice intelligent, compréhensif et aimant. Paradoxalement, c'est un silence en Cour, après une seconde injure de son ex-conjointe au sujet de son handicap physique, qui deviendra le révélateur du vide et de l'indicible qu'a laissé cette blessure du corps sur sa psyché. Le fait que personne ne se soit prononcé en Cour faisait de la parole de son ex-conjointe « *il est handicapé* » un verdict absolu et dévoilé au grand jour. Le silence du père avait, jusqu'alors, permis le maintien précaire de l'identité instable de Mathias. Le silence aura servi de « contenant » rassurant l'enfant que sa différence ne l'écartait pas des « autres » ou, du moins, du père. On peut cependant, à la lumière des difficultés dans son adolescence et dans sa vie conjugale, se demander si le fait de parler de cette blessure physique et narcissique plutôt que de la cacher, n'aurait pas davantage soulagé l'enfant en lui permettant d'ouvrir ses horizons sur un présent concret, réel, envisageable avec les autres? Scelles (2003) offre une lecture intéressante des cas où le parent d'un enfant handicapé, confronté à son sentiment d'impuissance à l'aider, peut vivre l'enfant comme non séparé. Cela permet « de ne pas avoir à envisager la nécessité de la séparation et la construction d'une relation d'altérité » (2003, p. 131). L'enfant, dans ce cas pourrait sombrer dans « l'illusion d'une communion parfaite », telle que l'a vécue Mathias avec son père, son « *tout* ».

Il est intéressant de considérer que suite à cette insulte de la part de l'ex-conjointe en Cour, Mathias, a pu finalement affirmer, avec l'aide du juge, qu'il est bel et bien capable de s'occuper de son enfant malgré son handicap. Le conflit avec son ex-conjointe aura permis à Mathias de s'affirmer, de conforter son identité et de subjectiver sa réalité.

Nous avançons l'idée que la parole de l'ex-conjointe a eu valeur d'interprétation en prenant une place symbolique dans ce « théâtre de justice ». En se référant à la pensée de Pierre Legendre sur l'institution sociale du père, on peut dire que la parole a été sollicitée en Cour afin qu'il y ait de la parole à la place du silence : le silence du père de Mathias. La ritualité judiciaire a permis que la parole de l'ex-conjointe « *il est handicapé* » passe à celle du juge, tiers institutionnel représentant de la Loi du Père « *il peut prendre soin de son enfant* ». Cette assertion aura permis de lier la parole du Juge-Père à la « vérité du rapport à la Loi ». La notion de « théâtralité », nous dit Legendre, est nécessaire afin de « manier

l'imparable ». Dans le cas de Mathias, l'imparable signifie la perte de sa jambe droite qui renvoie inévitablement à l'angoisse de castration non surmontée sur le plan psychique. Angoisse qui a été possiblement maintenue du fait que l'interdit n'a pas été prononcé par le père. Il s'agirait alors d'un déni de la castration symbolique cependant qu'une castration réelle a eu lieu tout en étant déniée.

Un autre phénomène concernant le handicap de Mathias mérite d'être souligné afin d'illustrer combien le manque peut, par la force du déni, être transformé en avantage. La jambe absente aurait été, selon Mathias, l'indice qui aurait permis à son fils de vingt mois de le reconnaître après une année complète de séparation. Dans la réalité, cette théorie est plus qu'improbable, mais psychiquement, elle pourrait permettre au père de résister à l'effondrement dû à la perte (et aux pertes précédentes?). Cette représentation du manque sur le corps aura servi de référent pour une reconnaissance de son état de père par son fils. Ainsi reconnu, Mathias devient fantasmatiquement un « *tout* ». Il n'est plus castré, ni par la perte de sa jambe, ni par la perte de son fils et, ultimement, ni par la perte de son père qui vient reprendre sa place : père et fils reconnaissent Mathias tout en le construisant.

Didier, quant à lui, a préféré l'activité dans le monde extérieur et le travail avec son père pour se défendre de l'inconcevable au sein de sa famille. La psychose, l'inceste possiblement vécu par sa sœur et la dévotion religieuse des femmes de la maison reflètent le climat familial où régnait un silence mortifère sur l'absence de la limite et de la loi. Où était le père? Sa présence dans l'absence semble avoir échoué puisqu'il n'était apparemment pas là pour jouer son rôle de père-loi.

Didier a emprunté ce même comportement de fuite dans sa vie d'adulte avec sa femme et ses enfants alors qu'il préférerait travailler avec son père plutôt que de vivre les vacances en famille. Il dit qu'on le désigne parfois comme un « *workaholic* ». Peut-être le travail et les manifestations diverses dans la vie publique sont-ils pour lui des moyens de contrer un vide intérieur? Est-ce que le travail et l'agitation dans ses requêtes sociales ne seraient pas autant de questions qui sont restées trop longtemps sans réponse dans la famille de Didier? Ce manque du père dans le sens du tiers œdipien interdicteur aura laissé la porte ouverte à l'influence de la mère. C'est ce que laisse voir Didier lorsqu'au nom de la morale, il

se sent autorisé, presque magiquement et sans culpabilité, à rompre le lien avec ses enfants. Dans le cas d'un Œdipe escamoté par l'absence du père, l'enfant a pu s'identifier à la mère toute puissante et éprouver de la difficulté à se constituer un Surmoi. La fuite de Didier, lorsque vient le temps d'une plus grande intimité avec sa femme et ses enfants lors des vacances, est peut-être aussi celle du fils qui cherche à se dégager d'une emprise maternelle?

La drogue, l'excès de travail, la sur-idéalisation, la fuite et le déni sont autant de façons de se prémunir d'une souffrance narcissique trop importante. Ces hommes se posent alors en victimes et font de leur lutte un acte de courage, de sacrifice qui font valoir davantage un héros qu'un homme en souffrance.

6.1.2 Deuxième thème interprétatif : Avoir un enfant ou Être un père?

Le premier thème a rendu compte du cheminement tourmenté des sujets, de leurs blessures et des défenses qu'ils ont dû mettre en place pour faire face au manque. Le père « présent dans l'absence » idéalisé révèle un père qui a laissé un silence et un vide dans la vie des sujets. Dans cette deuxième section, nous verrons comment, à l'âge adulte, le processus de paternalisation écorché par la rupture est teinté des mêmes mécanismes de défense utilisés dans l'enfance et dans l'adolescence. La sur-idéalisation du père notamment assurera aux sujets l'illusion d'une toute-puissance paternelle qui viendra occulter tout sentiment de culpabilité. L'enfant sera inscrit dans cette dynamique idéalisante.

6.1.2.1 Le père comme un refuge

Les trois sujets interrogés disent qu'ils étaient, comme pères, souvent à l'extérieur de la maison et n'étaient pas très impliqués dans les soins à donner à leurs enfants, soit par manque de temps ou parce que cela revenait à la femme. Non pas qu'ils aient été inattentifs aux besoins de leurs enfants puisqu'ils les aimaient, travaillaient et pourvoyaient à leurs besoins matériels. Nous avons constaté néanmoins que du regard qu'ils portent sur leur paternité se dégage une image idéalisée du rôle du père. C'est comme si ces pères définissaient leur rôle comme une abstraction magnifiée dans l'après coup de cette famille désormais rompue. Peut-être ces pères ont-ils été portés à s'identifier davantage au modèle du père traditionnel « *présent dans l'absence* » plutôt qu'à une paternité plus concrète et moins

édifiante qui se serait traduite en soins à donner aux enfants dans le quotidien, à l'éducation, etc.?

La définition qu'ils donnent du père pourrait se résumer ainsi : *être un père, c'est devenir tel que mon père l'a été pour moi, c'est-à-dire un père présent dans l'absence*. Ce père absent, il est davantage imaginé, idéalisé que présent dans le quotidien. C'est le père imaginaire dans son pôle positif. Ce père est accessible à travers le travail et les valeurs à l'extérieur de la maison. Les fils se sont identifiés au père-héros tel qu'ils l'ont imaginé et intériorisé et, en devenant pères, ils se sont réfugiés dans cette image. Ainsi ces pères sont de fiers travailleurs, de valeureux combattifs mais leur place est à l'extérieur. On peut mieux comprendre qu'ils soient restés interloqués devant ce que leur conjointe réclamait : du temps de quiétude en famille, plus d'autonomie, un partage équitable des tâches et plus de présence auprès des enfants. Ce père réel réclamé par les conjointes avait été, à l'époque de l'enfance des sujets, absent et sans doute peu investi.

Il semble que le couple ait éprouvé de la difficulté à passer de la vie sans enfant à celle de la famille. Comme le dit Irène Bleton (2001), l'effort d'égalitarisme dans notre société mène à une indifférenciation des rôles parentaux que certains hommes ne conçoivent pas encore très bien. Pour ces pères, non seulement la demande de la conjointe constituait une trahison, mais la modification implicite du rôle paternel qu'elle oblige représentait une perte identitaire. L'incapacité des pères à s'adapter et à assumer le nouveau rôle demandé par la conjointe constitue un échec et contribue à la rupture. Ce passage forcé à un autre statut dans une vie de famille différente et la rupture ont occasionné chez ces pères un choc narcissique indéniable. L'utilisation défensive des mécanismes d'idéalisation du Moi à travers les valeurs nobles et édifiantes du père nous amène à penser que le Moi et la structure narcissique étaient déjà fragiles.

6.1.2.2 Le désir d'enfant : l'enfant réparateur

Le même type d'idéalisation est en jeu lorsque les pères, dans leur discours, évoquent la place de leurs enfants dans leur histoire paternelle. Ceux-ci sont davantage associés à la fierté du père et à l'importance de leur avenir plutôt qu'à la réalité objective des besoins

actuels ou des soins à donner au quotidien. Les valeurs abstraites associées à la paternité « *assurer un avenir* », « *être un guide* », « *montrer le chemin* » semblent avoir été à la base du désir d'avoir un enfant. La décision d'avoir un enfant n'a pas été nécessairement planifiée mais nous reconnaissons néanmoins des signes qui nous permettent de faire l'hypothèse qu'un désir inconscient d'avoir un enfant ait été très puissant pour ces pères. Les motifs pourraient être associés à une souffrance infantile. Nous pouvons, à partir des cas observés, prendre une certaine mesure de l'impact du phénomène inconscient de répétition en jeu dans ce désir d'enfant.

Un premier exemple provient de l'histoire de Mathias. Mathias dit qu'il ne désirait pas avoir un enfant trop tôt dans la relation pour pouvoir donner au couple le temps de se connaître. Mais il dénie certains faits entourant la venue de son enfant dans sa nouvelle famille. Plusieurs dates se contredisent entre celles concernant l'arrivée de son épouse au pays et celles de la décision d'avoir un enfant. Selon les informations données par le sujet, l'enfant serait né dix mois après l'arrivée de sa conjointe. Il prétend cependant que, suite aux pressions de sa conjointe, la décision d'avoir un enfant a été prise six mois après son arrivée. Puisqu'il n'est aucunement précisé que le bébé est né prématurément, nous pouvons présumer une confusion plus ou moins volontaire dans le souvenir de Mathias. Cela nous amène à croire que l'empressement reproché à la mère par le père d'avoir un enfant dès le premier mois de vie conjugale revenait peut-être aux deux conjoints. Par la manipulation des dates, le père aurait cherché à projeter sa part de désir d'enfant sur sa conjointe. Cette façon de se dérober devant ses propres responsabilités nous pousse à nous demander alors si cet enfant n'était pas, à la base, le désir secret de Mathias. Celui-ci était sans doute conscient que cet empressement était, en réalité, à éviter puisque les partenaires du couple ne se connaissaient à peu près pas. Mais avoir un enfant pour Mathias équivalait à « *être un père tel que mon père l'a été* ». Or, il s'avère que ce père était un « *tout* », un père qui sauve de l'humiliation. Devenir un père pouvait donc représenter quelque chose de capital pour lui. Si l'enfant devait au départ sauver le couple, peut-être était-il davantage le sauveur de Mathias en remettant le père au cœur de sa vie? Le fils devenait une forme de symbole du père de Mathias, celui qui protège par son silence et sa reconnaissance : l'enfant « *tout* », l'enfant réparateur.

Dans le cas de Maurice, l'enfant qu'il a eue avec son ex-conjointe était un « accident » et ils ont décidé de la garder. Cet évènement reflète sans conteste sa propre histoire « d'enfant-accident » adopté suivi d'un frère « accident » lui aussi. En gardant sa fille plutôt que de la donner en adoption, celle-ci allait pouvoir vivre avec lui ce que lui-même aurait aimé vivre avec ses parents. Par procuration, Maurice allait vivre avec sa fille une partie de cette enfance rêvée. Ne dit-il pas que c'est souvent lui qui s'amuse le plus à aller pêcher les grenouilles? Ne dit-il pas aussi qu'il élève sa fille « *comme un gars qui n'aura pas peur de rien* », qui pourra manipuler des « *tournevis, des vrais, ça d'longs* »? En ayant un enfant, Maurice allait pouvoir être un père idéal tel qu'il aurait souhaité en avoir : un père habile, joueur, merveilleux, imaginaire et non castré si l'on en juge l'importance des longs tournevis offerts à sa fille.

Je fais avec ma fille que c'est que j'ai... mon père aurait... que j'aurais aimé ça qu'il vienne faire avec moi. Aller pêcher les grenouilles. [...] Me faire faire des trucs que je peux conter aux autres enfants pis qu'y m'croient pas! (*qu'ils ne me croient pas!*)

Les propos des pères au sujet de leur enfant nous amènent à penser qu'ils sont devenus pères dans l'après coup. C'est comme si, plus que d'être des pères dans le réel, ils incarnaient davantage le père dans l'imaginaire, dans l'absolu, le héros. Cette forme de distance entre la réalité d'un père peu présent et l'idéal d'un père transcendant crée une forme de raisonnement qui s'articulerait ainsi : *Avoir* un enfant pour *Être* un père, un père idéal. Le père abstrait peut représenter un être tout puissant alors que l'enfant devient une forme de possession consacrée, symbole du pouvoir qui protège de l'abandon, de la honte, du manque. Nous y reviendrons lorsque nous présenterons l'impact du refus de la perte et du deuil sur la relation du père avec ses enfants.

Pour le moment, si, comme le soutient Bleton (2001), « la paternité repose sur la relation que le nouveau père a eue avec son propre père » (p. 42), on pourrait alors traduire ce désir d'enfant comme un désir de répétition de la relation avec le père dans le but d'une réparation. Or, certains évènements actuels concernant la quête de la garde montrent que la relation entre les sujets et leur enfant est perturbée. Pensons simplement à ces enfants qui sont lourdement impliqués, malgré eux, dans les procédures judiciaires. L'activisme des

pères dans ce contexte de désordre familial nous renvoie à la relation des sujets avec leur père qui est actuellement idéalisée de façon défensive.

Nous soutenons que soit le père idéalisé par le sujet est une défense face à un père réel absent et tenu responsable des manques de l'enfance ou soit, au contraire, qu'il est idéalisé en ce qu'il a offert jadis une protection psychique à l'enfant menacé d'une désintégration possible. Dans ce deuxième cas, il s'agirait alors du père auquel l'enfant œdipien se serait identifié. Or, cette identification semble défailante si l'on en juge par la fragilité du Surmoi et par le peu d'accès à la culpabilité. Quoi qu'il en soit, dans ce registre actuel de répétition, le père est « tout bon », idéal et s'il peut encore offrir un rempart psychique, celui-ci est fragilisé. C'est ce qui est donné à voir lorsque l'enfant devient symbole de réparation dans une optique de l'*Avoir* pour *Être* un père. Le Moi du père est affaibli par des identifications qui n'ont pas institué suffisamment l'interdit. La vie réelle n'a pas pu offrir ce qu'il fallait pour nourrir un état de paternité qui soit solide et une appréhension de la réalité du père qui ne soit pas menaçante sur le plan narcissique. Dans une optique lacanienne, *Avoir* l'enfant serait un fantasme du père de s'approprier l'enfant phallique afin de réincarner, d'*Être* le phallus, le non castré qui ne connaît pas encore la rivalité œdipienne. Ce fantasme d'un *Moi Idéal* référé à la toute-puissance de la mère serait la réparation ultime du narcissisme blessé par la crise actuelle.

6.1.3 Troisième thème interprétatif : Un deuil impossible

Alors que le premier thème présente la sur-idéalisation du père imaginaire comme une forteresse servant à protéger une identité fragile, le deuxième thème montre qu'elle a aussi porté le désir d'enfant des sujets dans le but d'une réparation narcissique. Le troisième thème montre comment la perte de la garde de l'enfant est une occasion de luttes qui servent à maintenir un état de paternité et un pouvoir. L'agir dans la lutte vient entraver un travail de symbolisation de la perte et sert peut-être, surtout, à éviter l'ambivalence.

Chacun des sujets a reçu, parfois au prix de lourds revers, une possibilité d'augmenter le temps de garde de leur enfant : davantage de fins de semaine, des vacances d'été ou la liberté offerte aux adolescents de visiter leur père. La perte de la garde n'est donc

pas définitive et le temps de garde accordé impose aux pères de nouvelles voies à inventer afin de vivre une vie désormais différente avec leur enfant. Mais pour ce faire, ils doivent néanmoins consentir à faire des deuils qui, pour le moment, sont impossibles à faire: le deuil du couple et celui du rôle de père dans une famille nucléaire traditionnelle. À ce sujet, nous observons effectivement que ce n'est pas de perte dont les pères nous parlent mais de leur rébellion et de la lutte mobilisée autour du temps de garde souhaité. L'emphase mise sur la requête du temps de garde occulte pour le moment le projet d'une nouvelle famille à bâtir en fonction du temps de garde actuellement octroyé. La colère est trop importante et les protestations consistent à dénoncer des situations d'injustices vécues par les pères.

Nous observons donc une absence de considération à l'égard de la perte effective de leur vie familiale et des besoins affectifs et relationnels actuels de leurs enfants. Cela nous donne à penser que les pères avaient besoin de mettre un écran de colère devant une souffrance autre, moins bien identifiée, mais tout aussi agissante et dont ils ne savent encore prendre la mesure. L'intensité des relations affectives a pu être telle qu'il leur a fallu protéger les frontières psychiques et les limites du Moi. Nous suggérons que la perte de l'unité familiale, la perte narcissique due au rejet de l'ex-conjointe et la perte du pouvoir conféré au rôle du père sont venues réactiver des pertes et des colères archaïques insoutenables.

6.1.3.1 Une perte identitaire : le désaveu du « bon père de famille »

La notion d'identité n'est pas, à proprement parler, une notion psychanalytique. Dans le langage courant, nous entendons, par identité, ce qui fait d'un individu, un être unique et distinct dont la différence doit être reconnue (Petit Robert, 2008). La psychanalyste Colette Soler, lors des journées de l'EPFCL⁵⁰ en décembre 2007, a présenté cette notion en disant que, le sujet étant affecté d'inconscient, la psychanalyse doit poser l'identité d'abord comme celle du manque d'identité. L'identité serait vacillante dit-elle et, rapportant des mots de Lacan, « toujours creusée de perte » (2007, p. 2).

Nous avons vu que le processus de deuil et de séparation est le processus par excellence qui convoque le sujet à un remaniement psychique important. Chez les pères qui

⁵⁰ EPFCL : École de psychanalyse des forums du Champ lacanien en France. Le thème de ces journées était *L'identité en question dans la psychanalyse*.

ont perdu la garde de leur enfant, une série de « quasi-certitudes » ont nécessairement été remises en question : le rôle du père et les fonctions dans la famille, la relation avec l'ex-conjointe et les enfants, la relation avec son propre père mais aussi le travail et même les traditions issues des origines.

Or, le père, nous dit Bleton (2001), a besoin d'un sentiment partagé d'être reconnu et compris à l'intérieur du couple afin « *d'assumer son état de paternité* ». Une fois le couple séparé, le père a pu ressentir une profonde déstabilisation de son état de père mais aussi de son identité masculine. Si, au départ, Mathias, Maurice et Didier ont accepté l'idée de la séparation d'avec leur conjointe, ils n'avaient pas mesuré le bouleversement que cela créerait dans leur vie. La situation de tourmente dans laquelle ils se trouvent face à l'ex-conjointe et aussi face à leurs enfants est telle qu'elle nous porte à croire que l'état de paternité était déjà incertain avant la rupture. Les enfants étant au cœur de la crise, la dépossession de la garde de leur enfant, qu'elle soit pleine ou partielle, s'est traduite sur le plan psychique comme une forme de temps d'arrêt sur leur identité d'homme, sur leur rôle social et familial. S'en sont suivis divers comportements : abus de substances, colère, agitation dans la lutte, etc. Ces pères se sont trouvés soudainement dépourvus, étonnés. Graduellement, et ce pour chacun des sujets dans son contexte propre, la demande d'un temps de garde prolongé est devenue prioritaire, voire vitale.

Une lutte pour la garde de leur enfant s'est peu à peu élaborée, entraînant d'innombrables disputes dans lesquelles les pères ont pu parfois emporter des batailles et des gains narcissiques. Cependant, ils ont aussi vu leur paternité désavouée non seulement par les ex-conjointes mais aussi par les magistrats, les familles et ultimement par leurs enfants. « *L'enfant l'a dit. Elle a dit Maurice, c'est plus mon papa, c'est maman qui a dit ça* ». Dans deux cas, des fausses allégations des ex-conjointes ont été reconnues par les magistrats. Les ex-conjointes auraient tenu des propos dénigrant le père à leur enfant. Elles auraient tenté diverses manigances afin d'incriminer le père comme mauvais parce que handicapé, abuseur, autoritaire.

Les sujets ont témoigné de leurs impressions que les conjointes n'étaient pas satisfaites du rôle de père qu'ils jouaient au sein de la famille. Mais malgré tout, tant que la

relation durait, une pseudo cohésion identitaire était maintenue. L'annonce de la rupture a pu créer chez les pères le sentiment d'un désaveu de leur paternité de la part de la conjointe. Ce désaveu venait en rappeler de plus anciens : le désaveu du mari mais aussi ceux concernant leur individualité propre comme enfant et adolescent.

Cette atteinte à l'identité du père a pu entraîner chez ces hommes une tentative de maintenir une image de soi positive comme père en mettant de l'avant l'homme combatif dans la lutte. Les affects associés au deuil telles la tristesse et la culpabilité sont ainsi voilés lorsqu'ils abordent les questions de la rupture, de la perte de la garde, de la non reconnaissance de la légitimité des requêtes, du refus des enfants. Cette tentative d'évitement se manifeste, entre autres, par une forme d'agitation dans la lutte. Comme si des dimensions fondamentales du lien amoureux et filial, ne pouvant surgir dans la conscience, opéraient un travail souterrain. J.G. Lemaire (2003) dirait que l'autre aimé continue d'avoir sur le sujet une emprise dont il ne sait pas qu'elle agit à son insu. Plutôt que de vivre le deuil qui permettrait peu à peu d'intégrer ses sentiments de tristesse, de culpabilité et de perte afin qu'ils deviennent *le* « moyen d'intégrer sa propre expérience de soi » (Winnicott, 1975, p. 33), le père tente d'affirmer son « Je » haut et fort dans le but d'obtenir une certitude subjective. Cette affirmation est plus ou moins « agie », de façon hyper-active, comme « défense maniaque » et viserait à maintenir de façon sûre et sécurisante une image positive de soi. Cette image correspondrait au *Moi idéal* comme en témoigne cette phrase « *S'il faut que je me batte jusqu'à la mort, je me battraï! Je suis innocent!* » Ici, l'idéal semble corrélé directement à un idéal primitif d'absolu et de toute-puissance. On le nomme *Moi idéal* dans le sens où il ne s'agit pas d'une identification au parent mais traduirait plutôt l'idéal archaïque du petit enfant (Lussier, 2006). En ce sens, la perte est peut-être davantage narcissique qu'objectale comme en témoignent les diverses tentatives de réparation narcissique. Du moins cette régression, due à la situation particulière de perte de la garde, renvoie à la période pré-œdipienne où l'autre devient un moi-auxiliaire et pourvoyeur de satisfaction.

6.1.3.2 La perte du pouvoir

Nous avons vu que le rôle du père a été déstabilisé suite à la rupture. Ces pères, s'étant identifiés à leur propre père « *présent dans l'absence* », ne voyaient plus quel sens donner à ce nouveau rôle de père à réinventer dans un tout nouveau contexte de vie avec leur enfant. La rébellion s'est d'abord exprimée à l'égard de l'ex-conjointe, responsable à leurs yeux de ce déchirement, et aussi à l'égard des magistrats et de la société. C'est sans doute la lutte dans laquelle ils se sont installés contre l'ex-conjointe qui rend le mieux compte de la quête d'un pouvoir perdu qu'il faut retrouver afin de rétablir le narcissisme et un sentiment d'identité ébranlé.

Au cours des entrevues, les pères ont parlé de ce qui a mené le couple à se séparer. Parmi ces raisons, ils ont évoqué le fait qu'entre le père et la mère les rôles s'étaient transformés. Les conjointes ont peu à peu affirmé davantage de pouvoir et de capacité à faire valoir leur place. Ce sont elles, enfin, qui ont mis un terme à la relation. Ces hommes n'avaient-ils pas choisi leurs partenaires parce qu'elles étaient des femmes fortes et déterminées? Il semble néanmoins qu'ils aient éprouvé de la difficulté à comprendre leurs requêtes et qu'ils aient été pris par surprise par l'annonce de la séparation. Les pères ont été contraints d'apprécier la force de caractère de leurs conjointes dans un contexte qui, plutôt que de leur accorder de la valeur, déconsidérait leur place de père au sein de la famille. Les pères perdaient du pouvoir dans cette sorte de renversement des rôles. Le pouvoir perdu est celui qui était initialement attribué au père et à son autorité et que les conjointes leur refusaient désormais. Il leur fallait le récupérer.

Là...c'est moi qui a le gros bout du bâton Ça a changé de bord parce que j'y donne pus le pouvoir pis ça, même à ça... ha!

Les pères n'avaient pas vu venir le coup et n'ont pas pu accéder à la capacité de remettre en question la relation et leur rôle dans cette séparation. Ils remettent en cause l'ex-conjointe davantage qu'eux-mêmes. Afin de recouvrer le pouvoir, leurs enjeux de lutte se présentent : le temps de garde de l'enfant, l'argent, les valeurs morales traditionnelles, etc. Ces pères tentent alors de démontrer qu'ils ont été de bons pères. Malgré le fait qu'ils disent ne pas avoir été soutenus dans leur paternité par les ex-conjointes, ils prétendent parfois être

de meilleurs parents qu'elles. Ils minimisent la perte ou reportent à la société la cause de cette souffrance. « *Ah, les femmes sont dures à comprendre!* » L'élaboration de toute cette lutte pourrait être interprétée comme une construction qui, dans l'après coup, vient justifier leur colère et peut-être, surtout, leur permet d'éviter l'ambivalence.

La rupture semble avoir reconduit les vieilles blessures narcissiques repérables par les comportements et les mécanismes de défenses qui s'en sont ensuivis : fuite, consommation, isolement, impuissance, détresse, déni et hyper-agitation dans la lutte. Le travail du deuil et de symbolisation est actuellement impossible ou, à tout le moins, entravé. Le sujet n'arrive pas à médiatiser sa réalité psychique et la réalité extérieure. Comme tentative de solution, il utilise la lutte comme une satisfaction immédiate dans l'agir. C'est peut-être ce qui lui permet d'éviter l'effondrement. Cette lutte constitue néanmoins un processus d'affirmation de soi et, ultimement, peut-être offrira-t-elle son lot de petits deuils qui permettront le renoncement nécessaire pour une accession à un Moi plus unifié?

6.1.4 Quatrième thème interprétatif : Conséquences du refus du deuil

Les trois thèmes précédents ont présenté un père sur-idéalisé aux prises avec des difficultés à rencontrer la réalité de la perte. La déstabilisation sur le plan identitaire mène le sujet à refuser le « travail du deuil ». Il se livre plutôt à une lutte qui vient réactiver l'illusion de la puissance du Père imaginaire alors que la situation requiert la création d'une vie réelle et concrète avec son enfant. Au cours de la présentation de ce dernier thème de l'analyse dynamique, nous verrons en quoi le refus du deuil vient affecter la relation du père avec son enfant. Nous verrons aussi en quoi la dynamique du refus du deuil rend compte d'une fonction symbolique défailante.

6.1.4.1 La lutte dans la sphère sociale : à la recherche d'un témoin parental

Ces hommes sont très amers face à la société qui permet une telle déconsidération du rôle du père et de tels abus. La décision des juges est perçue par les pères comme une remise en cause non seulement du père qu'ils ont été, bons ou mauvais, mais du rôle du père dans la société. Les pères critiquent les arguments des avocats et des juges et prétendent qu'on les accuse faussement en dévalorisant globalement la paternité. Le rôle du père, source de fierté,

n'étant plus un acquis dans la sphère familiale, devient une cause à défendre dans la sphère sociale. Afin de redorer le blason de la paternité, les pères vont se battre et s'appliqueront à défendre le rôle du père en présentant la meilleure image paternelle possible. La dévalorisation sociale entraînerait, dans un mouvement de balancier, une sur-idéalisation du père et de sa toute-puissance.

Cependant, afin que le pouvoir du père soit avéré, il doit être défendu et reconnu par un tiers dans la sphère sociale. Il est intéressant de considérer que malgré leurs difficultés à faire accepter leurs requêtes en Cour par les magistrats, ceux-ci conservent un statut élevé dans le discours des sujets. Le magistrat qui vient juger et trancher représenterait en quelque sorte un parent fort: « *l'avocat arrogant* », le « *juge logique* », la « *juge en colère* ». Ce juge-père pourrait se rapprocher du Père originaire de la horde primitive, père intolérant qui fait entrer ses fils dans le lien social, incarnant ainsi l'image de la souveraineté et de la puissance. Le juge est le porteur du pouvoir; un père suprême qui entend les causes en justice. Puisqu'il occupe la même place que le père, les sujets, en s'adressant au juge, lui soumettent dans la sphère publique une demande qui leur a été refusée dans la sphère privée par l'ex-conjointe.

Les juges, bien qu'accusés d'être partiaux et injustes par les sujets, conservent donc une image idéalisée du Père. Nous avons vu avec les théorisations de Legendre que le juge représente le tiers institutionnel et s'assimile donc à la fonction du Père symbolique. La demande des sujets envers le juge peut alors être interprétée comme une demande de limite. Mais cette figure du Juge-Père fort n'est pas aussi stable que le souhaiteraient les sujets et elle sera mise au défi au cours de leurs multiples revendications. C'est du moins ce qui ressort des requêtes réitérées par les sujets qui iront, parfois, jusqu'en Cour d'Appel et en Suprême. C'est comme si le juge, après le policier, l'avocat ou autres magistrats, devait enfin comprendre et homologuer la demande qui pourrait se traduire comme ceci : *reconnais-moi comme père, un bon père*. Ce « challenge » posé au Juge-Père est interprété comme une sorte d'appel inconscient l'invitant à sauvegarder son statut de toute puissance. Ainsi les sujets pourraient continuer de projeter sur lui leur Moi Idéal narcissique. Mais à la condition seulement que les juges-Pères acquiescent à la demande.

Les revendications des pères nous conduisent à nous interroger sur la possibilité pour les sujets d'assumer la fonction paternelle. Nous avons vu que la fonction paternelle, selon les dires des sujets, n'a pas été portée par la parole de la mère. Les pères eux-mêmes, en se réfugiant dans la sur-idéalisation du père imaginaire, viennent court-circuiter la fonction symbolique. Finalement, elle ne sera portée que chaotiquement par la société via les juges puisque la parole du juge est refusée ou mise au défi par les pères. Les pères cherchent d'abord l'assentiment du juge; sa sanction sera refusée tout en maintenant l'espoir de la faire changer.

Ainsi, l'approbation du juge concernant les prétendues fausses allégations de l'ex-conjointe procure à Maurice un sentiment de victoire et de triomphe associé à l'idéalisation du magistrat et de son pouvoir. « *Moi j'peux vous dire de quoi! Là là les émotions! Ha!!!! [...] La juge, a l'savait!* » Mais ce sentiment est de courte durée. Comme si tout ce désordre était insuffisant, la Cour ira accorder une partie du pouvoir décisionnel aux mères, et même parfois aux enfants. Le pouvoir est désormais partagé. C'est d'ailleurs ce que recommande Justice Québec qui a mis de l'avant, en 1997, des procédures de médiation familiale de façon à ce que les protagonistes de la famille trouvent, avec l'aide du médiateur, une solution commune avant d'entamer des procédures judiciaires⁵¹. Du point de vue de la psychanalyse, ce partage du pouvoir de la part du juge peut donner l'effet d'une distorsion au niveau de la représentation de l'instance du tiers séparateur. Le juge, de par son institution sociale, est bien une référence mais nous constatons qu'elle opère différemment qu'autrefois dans le cas des requêtes familiales puisqu'elle n'est plus seule. Le juge, la mère et le père et même parfois l'enfant se partagent le pouvoir. Il n'y a plus, comme autrefois, un seul médiateur, celui qui incarnait le « au moins un », la référence. Le père ou le juge peut-il incarner la référence si la mère ou l'enfant la discrédite ensuite? Ce pouvoir partagé appelle une question concernant la place du père et de la mère auprès de l'enfant mais aussi la question de savoir qui assure les fonctions du tiers œdipien (Hurstel, 2005)? D'un autre point de vue, le fait de partager le pouvoir oblige les parents à faire appel à une plus grande tolérance envers leur propre ambivalence. Mais cette exigence demande un fonctionnement

⁵¹ Voir le site Internet de Justice Québec : www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/sep-div.htm

psychique suffisamment apte à intégrer des sentiments opposés. Or, nous avons vu que les sujets se situent dans la logique du clivage, laissant peu de place à l'ambivalence.

Quoi qu'il en soit, – et la dialectique du « tout bon » « tout mauvais » vient l'expliquer davantage – à travers la perte de la garde de leur enfant, c'est peut-être, en premier lieu, le partage du pouvoir qui est refusé par nos sujets. Cela entraîne la mise en place de luttes agies dans une hyper-agitation et une difficulté à inventer une nouvelle famille qui pourrait ouvrir à un nouveau mode relationnel. Nous verrons dans la section suivante que pour l'instant cette relation est perturbée.

6.1.4.2 Silence sur la perte au profit de la lutte : l'absence de l'autre

Dans l'après coup de cette vie à l'intérieur de la cellule familiale, la relation entre les membres de la famille est peu abordée. Les pères parlent davantage de leur situation actuelle de père en souffrance; la lutte, le sacrifice, le sentiment d'être trahi. Ils ne questionnent pas la relation perdue avec leur ex-conjointe ou avec leurs enfants. La femme est située du côté de la trahison alors que l'enfant est du côté de l'enjeu de la bataille. De la relation avec l'enfant, ces pères ne parlent que très peu.

Il est possible, par l'analyse du matériel de recherche, de constater l'écart entre ce qui est dit au sujet du rôle paternel, abondamment discuté, et de tout ce qui pourrait concerner la relation perdue avec leur enfant. Certes, ils ont été de bons pères, parfois « *papa gâteau* », qui ont chéri leur enfant. Cependant, nous n'en savons que très peu sur ces enfants, sur leur tempérament, leurs talents et sur leur mode relationnel. Les pères ont adopté une façon détachée de parler de leur enfant en utilisant les termes techniques de la Cour. On parle davantage de « *l'enfant* », « *les ados* » ou « *les enfants* » en général, en utilisant un article défini « le » ou « les » plutôt que le nom de leur enfant. Ce nom propre n'est nommé qu'entre une et trois fois au maximum pour l'ensemble des verbatims de chacun des sujets. Lorsque l'adjectif possessif « mon enfant » ou « mon fils » est utilisé, c'est pour faire entendre que cet enfant est aussi à eux et non seulement à la mère. Le « mon » est alors prononcé de façon affirmative, il est combatif.

C't'assez là! Je veux voir mon enfant là! Là je m'en vais faire une urgence
là! Je veux voir mon enfant. Vous n'avez aucune raison de la retenir!

Les pères ont cherché, d'après leurs propos, à faire valoir le rôle important du père dans leur famille mais aussi dans la société. Ils voulaient démontrer combien un père est important et combien leur histoire est un témoignage illustrant leur souffrance mais aussi celle d'une grande proportion de pères ayant perdu la garde de leur enfant. Les relations au sein de la famille sont donc peu décrites.

Cela laisse présumer que l'urgence de parler de leurs revendications puisse correspondre à un évitement ou à un report de la souffrance due à la perte partielle de la relation avec leur enfant. Nous pourrions expliquer ce phénomène comme une tentative de se défendre d'un deuil à faire à la fois du couple, de celui de la relation avec l'enfant telle qu'ils l'avaient envisagée au départ et peut-être surtout de la perte narcissique entraînée par le désaveu du père au sein de la famille. Contrairement au deuil, l'investissement dans la lutte pourrait occasionner des gains narcissiques importants. Cela nous amène à penser que la lutte engagée viendrait protéger le père d'un sentiment d'infériorité et que plutôt que de ressentir la culpabilité, ils auraient peur de perdre leur sentiment de toute-puissance.

La famille est irrémédiablement brisée et les relations sont à inventer dans de nouveaux contextes. Même si l'enfant devait être davantage confié au père, la relation familiale ne sera plus jamais la même. Mais le père bafoué étant au centre des préoccupations, il semble que les membres de la famille éclatée ne sont présentés qu'à partir de l'angle de l'injustice et de la trahison. C'est comme si cette dénonciation avait pour effet de maintenir fantasmatiquement l'ex-conjointe et les enfants dans l'unité familiale imaginaire. Le père chercherait à travers sa lutte une réparation qu'il lui est impossible d'obtenir auprès de son ex-conjointe. Celle-ci aura empêché le rôle du père, et l'enfant, placé au centre de cette querelle, est présenté comme l'objet à acquérir. L'autre « affectif » est placé sous le mode de l'évitement : il est absent dans le discours. L'autre, ce sont la conjointe et les enfants auxquels on s'était attaché et qui sont perdus. Le refus de cette perte rend l'autre à la fois absent et omniprésent parce que retenu fantasmatiquement.

Les membres de la famille semblent dissous comme « personnes » dans cette nouvelle réalité. Ces pères cherchent à faire entendre leur désaccord et tant qu'ils n'obtiendront pas satisfaction, ils n'auront pas accès, semble-t-il, à la peine sous-jacente au deuil de cette unité familiale; un deuil qui leur reste à faire?

6.1.4.3 La demande du père adressée à l'enfant : des rôles inversés

La mère, du fait de sa présence plus accrue dans les soins à donner aux enfants, était une forme de pivot autour duquel s'était articulé le système relationnel entre les membres de la famille. Les rôles étaient donc placés d'une façon relativement claire pour le père, la mère et les enfants. En prenant sa décision de quitter son conjoint, la mère a provoqué le déplacement du pivot, entraînant du même coup une désarticulation de la relation entre le père et l'enfant. Le père aura pu se sentir plus ou moins dépossédé quant à sa place auprès de l'enfant selon l'importance des querelles dans le couple et du temps de garde réclamé par la mère, mais aussi en fonction de la relation déjà établie avec l'enfant.

De nombreux extraits du discours nous ont menés à penser que la rupture familiale et le refus de la garde par les mères et les juges ont contraint les pères à se tourner vers leur enfant pour témoigner de leur rôle de père, de leur paternité. Puisque ni la cellule familiale, ni le système judiciaire et ni la société ne se portent garants du bon père, celui-ci, désarçonné par la rupture familiale, a besoin de son enfant pour reprendre sa place de père. L'enfant devient en quelque sorte porteur de la réponse qui fera du père un père. En acquiesçant à la demande du père, l'enfant deviendrait momentanément le parent du père et l'aiderait à se remettre de ce bouleversement. De façon plus ou moins directe, les pères ont demandé à leur enfant de témoigner qu'ils étaient bel et bien leur père, un bon père, le représentant de l'autorité. Les enfants ont été placés devant une demande qui pourrait s'articuler ainsi: *Dis que je suis ton père, reconnais-moi puisque ta mère ne le fait plus, intervient afin que je puisse reprendre mon rôle.* Afin d'en bien percevoir les nuances, il est peut-être utile d'illustrer ici la demande particulière de chacun des trois sujets à leur enfant.

Après douze mois d'absence, Mathias reprend contact avec son fils alors âgé de vingt mois. Mathias croit que son fils a été capable de le reconnaître après quinze minutes de

contact. Son fils prononcera le mot *papa*. Mathias sait que la relation est à reconstruire avec son fils mais il estime que celui-ci a pu le reconnaître par quelques signes particuliers qui font de Mathias le père de son fils. Mathias accorde à son fils une capacité et un pouvoir qu'il n'a pu encore développer pour son niveau de maturation actuel.

Il y avait quelque chose de particulier en lui déjà. C'est lui, déjà c'est lui, c'est, c'est lui, qui, qui, quelque part, quelque part, il a trouvé quelque chose qu'il a reconnu en moi... [...] je peux pas définir c'est quoi au juste mais je pense qu'il y a quelque chose qui l'a... qui lui a rendu un p'tit peu... une certaine mémoire...

La fille de Maurice doit accompagner son père dans sa sobriété. Un jour, après un « *black out* » dû à une surconsommation, celui-ci oublie d'aller chercher sa fille et pense au suicide. Son enfant devient le tuteur qui lui procurera une stabilité, garante de sa santé mentale.

J'avais une dépendance affective via mon enfant. J'faisais beaucoup d'apitoiement. [...] Là, j'y ai écrit une belle lettre comme quoi j'ai une maladie pis que j'ai besoin d'aide pis veux-tu m'aider? J'ai demandé à mon enfant de m'aider!

Suite à la décision de la Cour, les adolescents de Didier choisissent de vivre avec leur mère mais Didier refuse ce jugement. La demande qu'il fait à ses enfants est de choisir la garde partagée systématique sinon, il coupera les liens. Or, une première entente familiale stipulait qu'ils pouvaient vivre chez leur mère avec la pleine liberté de vivre chez leur père à leur convenance. Les enfants de Didier, en acquiesçant à la demande du père auraient renoncé à leur choix véritable déjà établi lors de ce conseil familial. Didier cherchait à maintenir son rôle de père selon ses propres valeurs, selon son autorité. La réaction de Didier semble tyrannique. Le père ne peut accepter d'être démis de son autorité et impose sa puissance au prix d'un renoncement à ses enfants. Ce triomphe répond-t-il à une poussée maniaque le protégeant de l'humiliation comme s'il avait enfin accès au père fort secrètement souhaité, capable de mettre les limites et d'interdire?

Je refuse que mes enfants aient le droit de décider... à moins que je ne sois un mauvais père. Mais j'ai jamais été un mauvais père. [...] Ils vont décider? Mais quand ils vont décider, ils vont assumer! [...] Depuis le jugement j'ai

durci ma position. [...] Mais là, je dis aux enfants : vous vous rejetez vous-mêmes!

Les demandes des pères semblent avoir été très lourdes pour les enfants qui ont alors réagi de façons différentes. Les procédures en Justice ont été très difficiles et imposantes pour les enfants. Ils n'ont pu échapper au lourd poids du désarroi de leur père. Pour Mathias, l'enfant a refusé de voir son père après quelques visites. Il criait « *non* » alors que son père, désarçonné par ce refus, n'y comprenait rien. La fille de Maurice s'est trouvée prise dans un conflit de loyauté entre le père et la mère. Elle a alors fait des menaces de fugue, elle refusait de le voir, elle lui a fait des grimaces et lui a menti. Pour Didier, les adolescents ont refusé de consentir à la garde partagée. Pour eux, c'est le père qui ne respectait pas l'entente faite en famille et qui leur faisait faux bond par ces requêtes en Cour. Après le jugement, Didier a changé la serrure de sa porte et les enfants ne peuvent plus venir voir leur père.

Les pères agissent comme s'ils évitaient ce passage de la séparation qui leur permettrait d'affirmer leur paternité auprès des enfants malgré l'absence de la mère et peut-être même grâce à cette absence. Parce que, peut-être serait-ce une occasion pour ces pères de s'en remettre à leur désir initial pour cet enfant qui, malgré la séparation, ne sera jamais effacé? Peut-être leur serait-il possible aujourd'hui d'accéder à un état de paternité qui ne passe plus par la conjointe mais par un engagement plus individuel de père qui se positionne dans sa différence de père? Quoi qu'il en soit, en mettant leurs enfants dans une position telle qu'ils doivent répondre à leur demande, les sujets ne s'affirment pas en tant que pères. Ils refuseraient, comme le suggèrent Pierre Legendre (1989) et Piera Aulagnier (1975), de renoncer à leur place d'enfant pour la céder à leur enfant : renoncement obligé qui fait le père. C'est comme si ces luttes étaient un appel de l'enfant en eux, un cri, afin que la souffrance initiale de l'abandon et du rejet soit enfin entendue. La perte initiale non assumée, chacun des pères se trouve en rivalité avec son propre enfant : tous deux des enfants, sans père. La lutte se révèle jouer un rôle de protection contre cet enjeu qui reste pour le moment inadmissible : renoncer à son statut d'enfant en faisant ce « *deuil impossible nécessaire* ».⁵²

⁵² *Le deuil impossible nécessaire* est le titre de l'essai de Nicolas Lévesque (2005) sur la perte, la trace et la culture.

6.2 Essai d'interprétation clinique

Nous avons observé au cours de l'analyse du matériel que la reconnaissance de la paternité, le partage de l'autorité et du pouvoir n'ont pu se faire à l'intérieur de la famille tels que l'auraient souhaité les sujets. Il leur a donc fallu avoir recours au monde extérieur, sinon pour trancher, du moins pour être entendu : familles d'origine et belle-famille, avocats, juges, système judiciaire, thérapeutes, ressources d'aide et enfants. Dans cette foulée, nous présumons que les pères, en acceptant notre requête auprès d'eux pour cette recherche, venaient nous demander aussi d'être le témoin de leur souffrance afin que nous puissions en témoigner par la suite. Nous verrons dans cet essai que la demande particulière des pères a créé chez la chercheuse un sentiment d'ambivalence envers les sujets. L'analyse de la situation contre-transférentielle mènera à une compréhension plus profonde de la souffrance et de la demande de ces pères. Quelques pistes seront proposées dans une perspective d'un travail clinique auprès des pères présentant une situation problématique similaire aux sujets de la recherche.

6.2.1 La quête de l'enfant perdu : le désir d'emprise

Au cours des entrevues, les sujets auront tous cherché à montrer un père blâmé et déjoué par l'ex-conjointe et par la société. Le père serait une victime ignorée de tous parce qu'il se voit accusé et privé de son enfant alors qu'il ne se sent aucunement responsable de cette perte. Ces pères ont été confrontés à un rôle paternel fort différent du rôle auquel ils s'étaient identifiés. Le père « concret dans l'action » réclamé par les conjointes venait bouleverser la place idéalisée du père « présent dans l'absence ». Les enjeux étaient de taille; l'attribution du pouvoir, de l'autorité et de la puissance d'une image idéalisée s'est vue transformée, voire inversée.

Les pères prétendent que la société accuse les pères qui perdent la garde de leur enfant d'être de « *mauvais pères* ». Ils décrivent la société comme une « *société hédoniste* » qui ne prend pas ses responsabilités, des « *féministes enragées* », une société qui laisse des enfants sans pères, bref « *le monde à l'envers* ». Le père, insatisfait, se voit *contraint* de déclencher une lutte par des procédures judiciaires longues et coûteuses. L'enfant est au cœur

de ces luttes, et autant pour les mères que pour les pères, il en est devenu l'enjeu. L'enfant représente ce qu'il faut se réapproprier parce que l'autre l'aura pris; l'enfant symbolise le pouvoir à reprendre, l'autorité sur l'autre, le contrôle. La souffrance et la réalité de l'enfant ont dû être sacrifiées au profit de l'idéal de la conquête. L'enfant porté aux nues représenterait-il l'objet « paré », le *phallus* (Dor, 1989)?

Si l'enfant représente le pouvoir du parent, sa conquête a pris alors différentes figures au cours des revendications. Il était d'abord question d'argent, beaucoup d'argent à investir dans ses avocats pour accéder à la victoire sur l'autre ou encore de faire appel aux principes, à la morale ou aux valeurs traditionnelles afin de sensibiliser tout interlocuteur significatif à sa cause.

Encore aujourd'hui j'paye! Vingt-cinq mille piastres en cinq ans! [...] Pis là, j'vas récupérer toutes mes fins de semaine que j'ai perdues. Pis j'ai plus de fins de semaine que mon ex. C'est une victoire! Fait que j'ai setté pour ça. J'ai pas setté pour l'aliénation totale... Tu comprends, l'extermination de mon ex! On va dealer ça d'même. C'est parfait!

Je vais me battre.... Je vais me battre sans arrêt. Pour moi ça a toujours été des principes qui ont toujours existé depuis que le monde est monde là... (*L'ex-conjointe*) a manqué en disant que c'est les enfants qui décident. Donc, elle a laissé le pouvoir aux enfants.

Dans ces extraits, nous pouvons voir que la lutte ne sert pas uniquement à récupérer du temps avec son enfant. Elle est davantage une façon de s'affirmer devant l'ex-conjointe et de gagner sur elle. Il s'agit ici non seulement d'obtenir du temps de garde mais surtout de retirer de l'ex-conjointe le pouvoir dont il la croit pourvue. Un exercice d'emprise s'est révélé chez les conjoints au moment des luttes pour la garde. Nous croyons que cette emprise était déjà présente chez les conjoints avant la rupture. Déjà, le choix des conjointes s'est fait en fonction de leur « force » et de leur détermination. On peut penser que le conjoint souhaitait que cette force, reflet de sa propre force, puisse être maintenue par la conjointe dans la position de double qui lui était assignée. Cette « force » devait servir de « faire valoir » au conjoint en lui permettant de maintenir son Moi Idéal. Dans ce couple, la différence entre les deux partenaires était illusoirement exclue. C'est ce que laisse voir la réaction de surprise des sujets lorsque leurs conjointes ont exprimé et défendu leur propre désir. L'emprise dans le

couple comporte donc une dimension destructrice car il s'agit de nier le désir de l'autre. Mais nous avons vu dans les théorisations de Lemaire sur le couple que l'emprise peut servir à une affirmation de soi dans le but de s'affranchir d'une emprise exercée trop fortement par l'autre. Dans le couple, la relation d'emprise s'exerce à deux et sert aux deux partenaires. Dans les récits des sujets, nous constatons que l'emprise s'est exercée, non seulement entre les membres du couple, mais aussi sur les enfants par la demande du père et de la mère de les choisir et de les préférer.

L'emprise est au cœur du discours des sujets et affecte la relation à autrui. Aussi, nous jugeons opportun de définir brièvement la notion d'emprise, afin de présenter le contexte de la demande des sujets. Selon Paul Denis⁵³ (1992), le désir d'emprise recouvre le champ du pouvoir, de la volonté et de la possession. Pour lui, l'emprise serait présente dans la constitution de toute pulsion. Il écrit que la pulsion résulte de la synergie de deux courants : l'emprise et la satisfaction. C'est de l'équilibre entre ces deux pôles que dépend l'ensemble du fonctionnement psychique. L'objet d'emprise, par définition extérieur au psychisme, correspond à ce que l'emprise va chercher à l'extérieur pour construire ses objets internes. L'appareil d'emprise est une forme d'interface entre la réalité externe et la réalité interne qui renvoie, quant à elle, à la dynamique de la satisfaction. Cette expérience de la satisfaction vient parachever la constitution de la pulsion. Elle sera nécessaire pour la création, dans le psychisme, de la représentation. Chez le névrotique, l'objet est à la fois investi sur le mode de l'emprise et de la satisfaction. L'emprise est donc nécessaire au fonctionnement psychique.

Chez nos sujets, les stratégies utilisées afin d'obtenir la garde de l'enfant peuvent s'expliquer par le phénomène de l'emprise en ce qu'elle s'inscrit dans la dialectique d'*avoir* l'enfant afin d'*être* un père. L'emprise, de par sa fonction, concourt à l'être en réalisant l'avoir. L'avoir est du domaine de l'emprise, de « l'avoir pour être ». Il s'agit de posséder d'abord l'objet pour ensuite conduire à la satisfaction et ainsi « d'être ». Mais si l'objet n'est pas disponible et se refuse, l'exercice de l'emprise sera la seule façon d'être. Dans cette perspective, lors de la disparition de l'objet, l'exacerbation de l'emprise comporte une

⁵³ Denis, P. 1992. Emprise et théorie des pulsions. *Revue Française de Psychanalyse*, t. 56.

menace de désorganisation et de dépersonnalisation. L'investissement moteur est alors exacerbé par la reconquête de l'objet. Cela explique l'hyperactivité des sujets de recherche concernant le rapport à l'ex-conjointe et les requêtes pour la garde de l'enfant. Il semble que cette agitation concerne tout autant la perte de la relation conjugale que la garde de l'enfant. Paul Denis⁵⁴ précise que lorsque le lien entre les deux systèmes de la pulsion n'est plus possible, la satisfaction introuvable se substitue en recherche de sensations intrapsychiques : jubilation, triomphe. Au sein de la relation, il y a impossibilité de la réciprocité, confusion entre le désir de dominer et le désir d'aimer, incapacité à la satisfaction réciproque. À l'occasion de l'échec conjoint de l'emprise et du système représentatif, l'épreuve de réalité de la perte est remplacée par une épreuve de force entre l'objet et le moi. C'est un combat d'emprise. Seul le lien entre l'emprise et la satisfaction redonnera le sentiment d'exister. Ainsi, la névrose serait un renoncement à l'exercice d'emprise au profit d'un fantasme représentatif du « moi-plaisir ».

Ces explications nous aident à comprendre le besoin des sujets de s'engager dans la lutte et leurs difficultés à renoncer à l'objet perdu, l'ex-conjointe et l'enfant. Le sentiment de triomphe est de courte durée et la lutte est réitérée dans le but d'avoir l'enfant, lutte qui se traduit en un sentiment d'exister par l'action en tant qu'homme et père. Parallèlement, la relation est altérée parce que le renoncement est impossible. Les représentations sont figées.

L'emprise doit être comprise dans l'interprétation clinique en ce sens qu'elle a pu aussi s'exercer au sein de la recherche entre les sujets et la chercheuse. Dans ce contexte, la notion d'emprise sert à mieux analyser la demande inconsciente des sujets de recherche.

6.2.2 Témoigner et trahir?

Parmi les nombreux acteurs rencontrés dans les récits — adversaires, victimes, détracteurs ou héros — on peut se demander de quel côté les sujets ont placé la chercheuse doctorante en psychologie? Que souhaitent ces pères en consentant à se prêter à cette recherche? De quoi allait rendre compte l'analyse? Les résultats seraient-ils en accord avec la demande des sujets? Est-il possible de témoigner de leur souffrance et de l'injustice dont ils

⁵⁴ Ibid.

se disent victimes ou seront-ils accusés de nouveau comme ils l'avaient été par l'ex-conjointe et les autres? Certains fragments des témoignages, dont ces courts extraits, ont interpellé directement la chercheuse et l'invitaient à poser un jugement sur leur situation.

Les femmes me disent absent d'amour. Moi, je passe pour le méchant qui ne veut pas voir ses enfants... Là, j'suis le méchant là de ne pas voir mes enfants...

Q. C'est ça qu'on vous reprochait?

Mais tout le monde me reproche ça! Peut-être vous-même? Mais là vous pouvez pas, vous êtes neutre après-midi. Ce soir, vous en ferez autre chose. N'est-ce pas?

Ainsi, la chercheuse peut-elle être neutre ou fera-t-elle autre chose avec le matériel de recherche? Le chercheur n'est-il pas toujours, de par sa position, aux prises avec une peur de trahir? Les questions et impératifs de la part du sujet invitent à réfléchir sur une possible trahison et illustrent un aspect particulier de la demande de ces pères que nous articulons ainsi : *Témoigne de ma souffrance mais ne me trahis pas, comme les autres*. Ces propos sont accompagnés d'attitudes, de gestes de la main frappée sur la table et de postures que nous interprétons comme une injonction paradoxale : *témoigner signifie trahir*. Elle n'est pas sans rappeler la demande du père adressée à l'enfant en Cour. Le mot *trahison* est au cœur de leur discours. Ces pères se sont sentis trahis par leur famille, leur ex-conjointe, les magistrats et même par leurs enfants. Leur situation est complexe et délicate.

Il n'entre pas dans le mandat de la recherche de porter un jugement sur les responsabilités respectives des acteurs. Cependant, une certaine subjectivité s'est immiscée au cours de l'analyse des verbatims et demande à être examinée par l'écoute du contre-transfert. Le sentiment d'une trahison possible des sujets est devenu un indicateur d'un certain frein qu'il faut considérer pour mieux avancer dans la recherche. Cette limite subjective de la chercheuse est interprétée comme un indice de compréhension de l'univers intrapsychique des patients. Il est nécessaire de considérer la demande plus ou moins inconsciente des sujets au sein de la recherche afin d'en saisir la portée clinique.

Le sentiment de contrainte créée par la demande paradoxale rappelle l'emprise qui a pu s'exercer entre les membres du couple dans la relation conjugale et post-rupture. Cette

impression de trahison et d'emprise constitue une limite que nous avons tenté de comprendre à l'intérieur du travail d'élaboration et d'analyse du matériel de recherche. Certes, la façon d'interpeller la chercheuse afin d'obtenir son avis a pu jouer un rôle dans le sentiment de trahison que celle-ci a pu éprouver. Ainsi, la question « *n'est-ce pas?* », à laquelle la position de la chercheuse ne lui permet pas de répondre, exerce une impression d'emprise sur elle. Cet appel à l'autre crée une situation « contre transférentielle » d'ambivalence et d'impuissance. La nature de cette demande offre néanmoins une opportunité d'éclairer notre compréhension d'une part de la dynamique inconsciente de ces pères.

6.2.3 Le refus de l'offre.

Un autre extrait des verbatims est venu enrichir cette analyse. Dans un récit évoquant un moment en Cour, la réponse d'un juge à un de ces pères nous a interpellée. « *Le père va transcender sa souffrance* » disait le juge au père. Le sujet de recherche, de répondre promptement et en colère : « *Vous l'écrirez : Fuck le juge!* » Cette phrase et les sentiments qu'elle a suscités servent de base à cette partie de l'interprétation.

Le refus énergique du sujet à cette offre du juge et l'exhortation à l'écrire dans la recherche ont été interprétés comme un refus adressé au juge et à la chercheuse. Après tout, comme psychologue, n'est-ce pas ce que nous pouvons offrir ultimement à ces pères, c'est-à-dire de « *transcender leurs souffrances* », de surmonter la perte après l'avoir traversée de façon à vivre le présent avec leur enfant? En somme, ce que le juge et la chercheuse peuvent leur proposer est de se préparer à faire le travail du deuil : travail qui se résume en une acceptation de la perte sans se laisser détruire. Le refus opposé par le père à l'offre de la psychologue vient renforcer le sentiment d'impuissance de celle-ci. Ce refus est aussi un indicateur qu'ils vivent une réelle souffrance qui demande à être comprise et sur laquelle il faut se pencher. Il semble que l'invitation à une introspection doit être ajournée. Quelque chose d'autre doit d'abord être entendu.

6.2.4 Le silence sur les enfants

À ce sentiment d'impuissance, s'ajoute le fait que la situation des enfants dans l'histoire des sujets est préoccupante. Nous pressentons ces enfants abandonnés dans ces

luttres, peut-être autant par la mère que par le père. Les pères ne parlent à peu près pas de leur enfant. Sont-ils réellement « *absents d'amour* » au point de ne pas aborder davantage la réalité de leur enfant? Faut-il qu'ils soient réellement incapables de penser à l'autre, à leur enfant? Assurément, la question du silence sur les enfants ne peut être ignorée dans l'analyse du matériel. Ce silence représente un élément objectif à l'analyse qui néanmoins se fait très actif sur le plan du contre-transfert. Cette impression de trahison à l'égard des pères ne vient-elle pas, prioritairement, de la réaction de la part de la chercheuse au silence sur les enfants? Comment concilier ce paradoxe du désir de comprendre et de prendre soin de ces pères souffrants tout en dénonçant ce lourd et injuste silence sur les enfants dans l'analyse?

Pourquoi le refus par les sujets d'un deuil à faire, le refus de « *transcender sa souffrance* » est-il accompagné d'un tel silence sur l'enfant? Y a-t-il un lien? Nous avons tenté de répondre à ces questions en situant autrement les enjeux des demandes des sujets et de leur refus.

Nous avons eu recours à un « *travail d'absence* », formule empruntée à Gantheret (1992) au sujet de l'écoute en psychanalyse. L'écoute du contre-transfert est devenue indispensable pour mettre de l'ordre, pour donner vie à la parole des sujets à partir de ces dernières données. Il ne suffit pas de témoigner en se faisant porte-parole des sujets mais d'utiliser ce témoignage afin de penser une interprétation plus clinique bien que paradoxale. À l'intérieur de la recherche, au-delà des entrevues, l'écoute peut mener à une reconstruction d'une « certaine » vérité. Viderman (1982) insiste sur la part d'incertitude qu'offre cette rencontre des inconscients puisqu'elle met l'observé et l'observateur sur un pied d'égalité. Pontalis (1981) ajoute que cet effet du discours sur le psychisme de l'analyste est toujours présent et ouvre des pistes nécessaires à explorer, à condition que cette dimension ne soit pas prévalente. Il nous revient donc, comme chercheur clinicien, d'assumer la non certitude des avancées en ne sous-estimant pas la portée de la réalité psychique.

[...] il n'y a d'analyse effective, c'est-à-dire d'analyse qui engage aussi l'inconscient de l'analyste, que celle qui nous porte aux limites, dans une épreuve des limites de l'analyse et de nos propres limites (Pontalis, 1981, p. 59).

6.2.5 La parole au silence

C'est la durée du temps de la recherche qui nous a permis « d'entendre » autrement ce silence sur les enfants comme un indice significatif du vécu de ces pères. Ces interrogations provoquées par le silence des sujets sur leur enfant et par le refus du deuil ont créé d'abord chez la chercheuse un sentiment d'impuissance à penser la clinique. La chercheuse était-elle elle-même réduite au silence? Peu à peu, du silence et de cette impuissance a surgi du sens. Ce silence, nous l'entendons désormais comme un silence qui, autrefois, a été porté sur ces pères qui *sont* les enfants. Des enfants en colère et qui refusent. Ce refus des pères, nous avons pu l'entendre comme celui de l'enfant, d'abord eux-mêmes, des enfants qui disent non. *Non* au silence pesant sur leur propre enfance?

Comme le suggère Pontalis⁵⁵ au sujet de la réaction thérapeutique négative, nous avons, interprété cette réaction de refus des sujets, comme un « ré-agir » en ce qu'il est « réponse à un « agir » antérieur » (Pontalis, 1981, p. 61). Le silence dans l'histoire des sujets aura pris « valeur d'acte » dans le sens qu'il a été « prononcé », si l'on veut, comme s'il avait agi le « rien » de l'enfant. Un silence absolu sur l'enfant qu'ils ont été n'a pu être relativisé. Le silence du père de Mathias sur son amputation, le silence du père biologique de Maurice qui ne l'a jamais rencontré, le silence du père de Didier à l'endroit de sa sœur, mais aussi le silence de l'absence du père; tous ces silences sont venus confirmer un tout ou rien. Le silence du père s'est transformé en un idéal qui aurait pu, à l'inverse, provoquer un effondrement. D'un côté ou de l'autre, l'enfant était tenu, sans possibilité de nuancer, de jouer, et ultimement de s'individualiser.

La réaction des sujets, par leur refus du deuil et par leur silence, peut être comprise comme un non au silence porté sur eux dans leur enfance. Nous avons vu au cours de l'analyse dynamique que la situation dans laquelle ils se trouvent dans cette lutte pour la garde de leur enfant est une occasion de dénoncer des injustices. Peut-être s'agit-il, à un niveau plus inconscient, en dénonçant les injustices dont ils se disent victimes, de dénoncer les manques dus à l'absence et au silence du père et de la mère dans l'enfance? Cette crise

⁵⁵ Pontalis, J.B. 1981. « Non, deux fois non ». *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, no. 24, Paris : Gallimard, p. 53-73.

actuelle serait alors l'entrée dans un processus qui sert en premier lieu à refuser ce silence pour ensuite y mettre de la parole, un « Je », une identité. Ce serait le pré-requis au processus identificatoire. Le travail du deuil viendra peut-être ensuite. Pour Pontalis, ce non particulier, ce non à un agir antérieur aurait un effet thérapeutique en ce sens que la réaction de refus serait « salutaire à l'organisme en tant qu'il se ressaisit – c'est-à-dire lutte pour se dessaisir de l'emprise de l'autre et s'affirmer dans son individualité » (Pontalis, 1981, p. 65). Bien qu'il ne s'agisse pas, dans les cas qui nous intéressent, d'une réaction thérapeutique négative, ce texte de Pontalis nous inspire à penser le refus comme un non à l'emprise du silence de l'autre, un non au silence qui sidère et empêche l'individualité propre. Le refus des pères serait une forme de réaction, de défense face à l'emprise du silence. Le rôle de l'analyste est alors de reconnaître la violence du silence qui leur a été faite, un silence qui a défini l'enfant. Pensons simplement à nos sujets dont le Moi est fragilisé et qui ont fait de leur père silencieux et souvent absent, un « tout », un idéal.

Dans le registre actuel de la lutte pour la garde de l'enfant, le non *agi* dans la lutte serait adressé particulièrement à la conjointe en ce qu'elle a « trahi » une unité familiale imaginaire. Cette unité illusoire propre au Moi Idéal était maintenue tant que la conjointe projetait sur son conjoint, comme en un miroir, l'image de sa force. En affirmant ses besoins et en le quittant, l'ex-conjointe se positionne en tant que sujet. Cela vient détruire l'image spéculaire imaginaire propre à la relation d'emprise. Le conjoint est alors projeté dans une insécurité profonde pré existante au couple. Cette vulnérabilité excessive du sujet renvoie aux silences, abandons, rejets et condamnations subies dans l'enfance. Nous croyons que l'emprise dans le couple serait assimilable à celle que la mère a pu exercer sur l'enfant par son silence et sa demande excessive. La mère aurait établi avec l'enfant une relation dans laquelle l'enfant est investi comme objet plutôt que sujet. L'enfant n'a pu que se tenir passif face au désir de sa mère sans possibilité de faire valoir le sien propre. Le père absent n'a pas joué le rôle de père séparateur dans la relation mère-fils et a privé l'enfant d'une possibilité de s'affranchir de l'emprise de la mère. La réaction actuelle d'emprise des sujets envers l'ex-conjointe et les enfants serait, sous la forme d'une répétition, une façon de dire non à l'emprise de la mère. L'emprise actuelle servirait à protéger le sujet d'une angoisse archaïque. L'enfant, non confronté avec l'expérience originaire de la différence, n'a pas eu

accès au processus de symbolisation de la perte. La mère a fait défaut en ce qu'elle n'a pas introduit le père et déniait de ce fait la castration. L'enfant, devenu adulte, a répété ce type de relation avec sa conjointe en reproduisant avec elle une unité imaginaire empreinte du déni du manque. Dans cette nouvelle relation, l'emprise permet au sujet de prendre une position active et de lutter. Les deux partenaires sont plongés dans une relation d'emprise où tour à tour, ils se trouvent dans une position de dominant ou de dominé. La relation de pouvoir exercé dans la lutte pour la garde de l'enfant représente ce mouvement de balancier par les gains et les pertes de chacun des membres du couple. Ce jeu de pouvoir assure un maintien de la relation non médiatisée. Le recours à un tiers — juge, enfant, chercheuse — sert davantage à marquer le pouvoir sur l'autre plutôt qu'à soutenir les membres du couple dans leur individuation.

Le deuil à faire constitue non pas celui de l'enfant, qui reste présent dans la vie de chacun des parents, mais celui de l'unité fusionnelle imaginaire qui est entretenue dans la lutte. En référence aux théories de Freud et de ses successeurs, nous pouvons dire que le deuil à faire est intimement lié au père. Le père imaginaire doit laisser la place au père réel afin qu'il puisse représenter le père symbolique. La Loi du père fait cruellement défaut et l'appel des sujets lors des requêtes constitue, comme le dit Legendre, une demande de limite. L'emprise dans la lutte sert à maintenir le couple dans le registre de l'imaginaire mais elle peut être entendue comme un désir de s'en affranchir. La limite du Père, de la Loi, pourrait marquer la différence des sexes et des générations et offrir à l'individu la possibilité de devenir un sujet désirant.

En se référant à la théorie présentée sur la symbolisation de la perte et sur quelques éléments associés à la notion d'emprise, nous pouvons avancer que les sujets de recherche sont tous trois porteurs d'une fragilité particulière qui rend le deuil difficile. Nous avons vu, au sujet des deuils difficiles, que l'enfant qui a trop attendu la réponse de la mère, fait de cette absence l'objet de ses investissements. D'autant plus lorsque le père n'apporte pas la tiercité qui pourrait protéger l'enfant de l'emprise de ce silence maternel. La relation objectale organisée sur le manque opère alors sur le modèle négatif. La relation étant indépendante de l'objet, la séparation ne peut alors offrir son apport structurant. Le processus de différenciation est entravé et la symbolisation devient impossible. L'absence vient à

prendre plus d'importance que l'objet. Seul le silence devient réel. L'autre est « *présent dans son absence* », peut-être, alors, uniquement dans son absence.

6.2.6 Repenser le silence dans la clinique

Pour conclure cet essai, nous proposons de réfléchir sur quelques pistes de travail clinique auprès de patients qui pourraient présenter une dynamique similaire aux sujets de la recherche. Il semble indiqué que, pour l'analyste, il ne s'agit pas de reproduire ce silence mais de « faire agir la réalité, de la rendre agissante dans le présent de la situation » (Pontalis, 1981, p. 68). Reconnaître la légitimité du refus des sujets, c'est aussi accepter celle de notre impuissance de chercheur et de clinicien. Le silence aura emprisonné l'enfant et celui-ci tente de s'en dessaisir en refusant. Trop de silence a envahi l'enfant en le faisant quasiment disparaître, un presque rien. Le laisser dire non, c'est lui permettre de s'affirmer, de s'affranchir du silence et de l'emprise pour pouvoir, ensuite, penser l'autre dans sa différence. Encore faut-il que l'analyste puisse utiliser sa réaction psychique, non pas en un refus, mais comme un « *temps nécessaire pour comprendre* » (Aulagnier, 1986).

Le silence doit être relativisé afin de mesurer le pouvoir de celui qui s'est tu. Le non du sujet, à l'intérieur de la cure, permet cette relativisation. L'analyste doit pouvoir recevoir ce non du patient, non pas en réagissant par un non, mais en assumant son impuissance jusqu'à ce que le silence dévoilé puisse être mobilisé, transformé et qu'advienne le oui. Alors seulement le silence du psychanalyste sera entendu sous sa forme castratrice afin que l'idéal ne vienne pas prendre toute la place mais qu'il puisse en laisser suffisamment pour que le Sujet advienne. L'analyste se fait le représentant du Père symbolique.

Demander au père de « *transcender sa souffrance* », ce serait lui demander d'accepter une part de la perte. Cette demande, si elle est trop précoce, se traduirait pour le sujet en une exigence de se soumettre à la trahison première de laquelle il tente, justement, de se défaire. L'acceptation de cette exigence aurait l'effet d'augmenter ce sentiment d'emprise déjà existant sur le sujet. L'analyste doit accepter un temps de sursis au travail du deuil sans s'engager dans un rapport de force avec le sujet. Il s'agit en effet de ne pas « trahir » en reproduisant le silence sur le non prononcé par « l'enfant » qui tente de s'affirmer. L'analyste

doit aussi accepter cette forme d'emprise du non du patient à son offre jusqu'à ce que ce « *temps pour comprendre* » advienne,

Pour Winnicott (1956), les changements ne dépendent pas du travail interprétatif mais de la capacité de l'analyste à survivre aux attaques. L'activité destructrice du patient tente de placer l'analyste hors du contrôle omnipotent, dans le monde extérieur. L'analyste doit survivre et la technique doit sauver son intégrité. La question n'est peut-être plus de savoir si c'est la parole ou le silence qui convient, mais ce que l'analyste ressent. Ne pas exercer de représailles peut autant se faire dans le silence que dans la parole. Le silence est une réponse, une présence, non un retrait. Il suffit de rester vivant nous dit Winnicott.

La fonction paternelle défaillante a entraîné un lourd silence sur l'enfance des sujets. Une emprise silencieuse de la mère exercée sur l'enfant est causée par l'absence du père. Ces silences combinés empêchent les sujets, dans leur vie d'adulte, d'assumer eux-mêmes la fonction paternelle auprès de leurs enfants. L'emprise actuelle, agie dans la lutte, sert d'appel afin de se dessaisir du silence. Le dévoilement du silence, par une écoute particulière, peut ouvrir la porte à une élaboration de la perte qui soit plus symbolique dans un réel travail du deuil.

Le père a besoin de dire ce non pour pouvoir ensuite dire oui. Alors seulement le silence de l'analyste peut prendre sa fonction de séparation; élément d'une mort qui est donnée au père afin qu'il puisse la subjectiver et devenir un homme, un père vivant qui parle et nomme son enfant.

CONCLUSION

Cet essai a tenté de mieux comprendre, d'un point de vue psychanalytique, le vécu de pères ayant perdu la garde de leur enfant suite à une séparation conjugale. La recherche qualitative a laissé la parole aux sujets de recherche afin de leur permettre d'exprimer la situation douloureuse relative à l'éclatement de leur famille. L'analyse thématique élaborée à partir du récit des trois pères interrogés a fait ressortir les réactions et stratégies des pères pour faire face à la perte partielle de la garde de leur enfant et leurs répercussions sur la relation à autrui.

Le but de la recherche était de faire ressortir les enjeux de la perte de la garde de leur enfant sur le vécu de ces pères, notamment au niveau de l'identité paternelle et masculine. Cette recherche requérait, de par son caractère exploratoire et son orientation psychodynamique, d'introduire les questions de la paternité et de la perte sur la base de deux concepts centraux en psychanalyse. La fonction paternelle, élaborée par Freud puis par Lacan, a été examinée parce qu'elle permet à l'individu la structuration psychique nécessaire à la construction de son identité. Par cette fonction, la paternité limite la sexualité du sujet, elle le mène à dépasser son ambivalence et à s'identifier au père. Elle est nécessaire à l'organisation du Moi et permet à l'enfant de s'individualiser. La fonction paternelle soutient la séparation d'avec la mère et induit, par le renoncement à la toute puissance et l'obéissance rétrospective aux limites du père, le passage dans l'ordre social. Ensuite, les théories de Freud et de Hanus ont permis d'interroger le « travail du deuil » en fonction de ses relations avec la fonction paternelle notamment en ce qui concerne l'éventuelle résolution du complexe d'Œdipe et la capacité du sujet à accepter et à symboliser la perte.

L'élaboration des thèmes descriptifs et interprétatifs de l'analyse thématique a mis à jour certains éléments qui semblent avoir joué un rôle important dans le sens que les sujets ont donné à leur expérience comme homme et comme père. Le parcours des sujets nous montre une histoire de vie empreinte de l'absence du père réel et du manque de la fonction

paternelle. Les sujets ont mis en place des mécanismes de défense qui s'expliquent par les événements douloureux subis au cours de leur petite enfance. Le recours au déni, au clivage, à la fuite et à la sur-idéalisation du père traduit un conflit pré-œdipien qui a été réactivé à différents moments de leur histoire. La relation avec les parents, empreinte d'absence et d'abandons, sera rejouée avec autrui dans la vie adolescente et adulte. Les sujets se sentiront trahis par les amis, leur femme et par la société.

Le père sur-idéalisé des sujets serait le Père imaginaire, c'est-à-dire un père rêvé, un héros indestructible auquel l'enfant s'identifie. Le besoin de sur-idéaliser le père marque une identification défaitiste du sujet avec son père. Cette identification serait responsable de l'affaiblissement du Moi. Actuellement, le sujet sur-idéalise le père, dans l'après-coup, de façon à se bricoler un faux-semblant de relation à base d'amour filial, alors que la rivalité œdipienne a pu être esquivée, jadis, dans l'enfance du sujet. La fonction paternelle est défaillante alors qu'elle n'est soutenue à présent ni par l'ex-conjointe, ni par la société.

Par la valorisation de l'imaginaire, l'enfant marque l'absence du père réel. En sur-idéalisant le père, l'enfant demeure dans le registre de l'imaginaire et tente de conserver la relation archaïque avec la mère. L'absence d'un tiers médiateur du désir de la mère et de l'enfant aura laissé la porte ouverte à l'influence de la mère. Le sujet enfant a le champ libre pour une identification à la mère toute puissante en devenant lui-même invulnérable et sans culpabilité. C'est ce que laissent voir les sujets lorsque, au nom de la morale et de l'injustice, ils se sentent autorisés, presque magiquement et sans culpabilité, à rompre le lien avec leurs enfants. Le sujet se positionne dans sa toute-puissance, dénie toute responsabilité de son geste en projetant sa culpabilité sur ses enfants. Le père réel du sujet étant absent, l'enfant n'a pas eu accès au père symbolique qui lui aurait permis de se constituer un Surmoi. L'enfant n'a pas eu accès à la Loi du père et n'a pas su symboliser l'interdit.

La perte primordiale nécessaire que représente la médiation du père entre la mère et l'enfant a été escamotée en laissant une difficulté à vivre les pertes ultérieures. La sur-idéalisation du père a maintenu le père imaginaire idéal et bon. Sans place pour le père symbolique, la structuration psychique n'a pu soutenir un dépassement du narcissisme primaire. La perte ne peut être symbolisée puisqu'elle est déniée. La perte de la garde de

l'enfant met à jour les limitations dans le développement psychique et les tentatives de maintien de l'idéal comme protection.

La situation actuelle des pères montre l'expression d'une révolte et d'un refus de la perte. Les négociations entre les ex-conjoints pour une entente de séparation concernant la garde de l'enfant sont à peu près inexistantes. Les sujets ont alors recours à la Justice. Les comportements des sujets semblent contribuer au maintien du refus de la perte et affectent les relations avec leur enfant : séparations prolongées ou rejet des enfants. Une hyperagitation dans la lutte et un sentiment de victoire apporté par les dénonciations, les dépenses d'argent et les causes défendues offrent une impression de triomphe sur la conjointe.

Une non séparation d'avec la mère a pu mener à une emprise de la mère exercée sur l'enfant. Cette emprise, subie parce que le père est absent, mène le sujet à s'identifier à la puissance de la mère. Plus tard, l'enfant, devenu homme, se choisit une femme forte comme la mère qui pourra, grâce à une relation spéculaire imaginaire, venir refléter la force sur son conjoint. Mais cette femme, dans sa recherche d'une voie pour s'épanouir, désavoue le père de ses enfants et le « trahit » en le quittant. Cet affront détruit l'édification du Moi idéal. La femme, en interrompant le lien, provoque chez son conjoint un désir de s'accaparer du pouvoir dont il la croit pourvue. La fragilité du Moi a besoin de la force de l'autre. L'emprise constitue la façon de maintenir une pseudo relation et de protéger le Moi.

La relation d'emprise dans laquelle les deux ex-conjoints semblent s'être installés au cours de cette lutte révèle au moins deux choses. Elle permet d'abord aux sujets, par l'équation *avoir l'enfant = être un père*, de se protéger d'un sentiment de paternité appauvri. De plus, l'emprise concourt à maintenir un lien plus ou moins imaginaire entre les deux ex-conjoints ou, du moins, laisse une impression illusoire d'une durée de l'unité familiale. Le but de l'emprise est, soit de s'emparer de la force de l'autre afin de sauvegarder le narcissisme ou encore de s'affirmer et de se défaire de l'emprise exercée par l'autre. Cette dernière avenue permettrait d'en arriver à une certaine maîtrise du manque de façon à se construire un sentiment d'identité plus solide. L'épreuve de la perte aurait alors montré le chemin de la symbolisation et du travail du deuil.

Sur le plan clinique, les résultats ont permis d'acheminer la chercheuse vers quelques pistes. Une certaine emprise s'est révélée à l'intérieur des entretiens de recherche et a donné lieu à l'investigation de quelque singularité de la demande inconsciente des sujets. Nous croyons que le silence des pères au sujet de leur enfant au cours des entretiens vient révéler une souffrance ancienne due à un silence similaire qui a été porté sur eux dans leur propre enfance. La lutte et le refus des pères à « *transcender leurs souffrances* » seraient une façon de dire non à une emprise subie par le silence de leurs père et mère. Le père des sujets semble alors avoir été érigé en un idéal — refuge pour cacher la blessure.

Cette recherche ne visait pas à dresser un portrait représentatif de l'ensemble des pères qui ont perdu la garde de leur enfant au Québec. Néanmoins, elle permet de montrer la complexité de la réalité des pères et celle des enjeux conscients et inconscients de la lutte pour obtenir davantage de temps de garde de leur enfant. Les interprétations doivent être considérées comme des pistes, des propositions afin d'accorder et de formuler du sens à ce qui est resté inconscient. Il serait intéressant pour l'avancement des connaissances de vérifier ces pistes dans la multitude des possibles lors de recherches cliniques ultérieures. Le silence des sujets à propos de leurs enfants d'une part et la sur-idéalisation du père d'autre part, nous apparaissent des données complémentaires aux recherches qui ont révélé l'absence de modèle de « père idéal » par les nouveaux pères au Québec (Dike et Saucier In Saucier 2001). On ne sait pas être père mais on le devient. Peut-être sommes-nous, avec la venue des nouveaux pères, à la recherche d'un équilibre entre l'absence de modèle et le père sur-idéalisé qui pourrait mener à un père présent « suffisamment bon »?

De nouvelles recherches pourraient être poursuivies dans une perspective longitudinale en y incluant le point de vue des mères et des enfants. Cela permettrait d'enrichir et de solidifier les analyses au sujet du travail clinique concernant un travail du deuil spécifique aux différentes pertes lors des ruptures conjugales. Nous pouvons, par exemple, penser au temps de présence écourté pour les deux parents auprès de leur enfant, à la prise en compte des nouveaux partenaires dans la vie des ex-conjoints et de leur rôle d'adulte auprès de l'enfant. Ultimement, ce type de recherche pourrait nous aider à mieux comprendre, dans le contexte actuel de division et de reconstruction des familles, comment le père peut assumer son rôle de père comme tiers œdipien et comment cela affecte le vécu de

l'enfant. Encore faut-il que ce soit encore le père qui joue ce rôle. La possibilité d'interroger les membres de la famille après la rupture permettrait de mieux saisir si la fonction paternelle — telle que nous la définissons actuellement — peut opérer de façon « intacte » ou si elle est appelée à être modulée en fonction des nouvelles réalités. La fonction paternelle serait-elle en train de subir le même bouleversement que ces glaciers millénaires qui, depuis quelques décennies seulement, fondent et se transforment en une nouvelle mer?

APPENDICE A

Guide d'entretien : thèmes à aborder

Données biographiques :

Âge :
Enfants :
Parents :
Fratric :
Rang dans la famille :
Profession :
Conjoint(e) actuel:
Année du mariage ou liaison :
Âge de l'ex-conjointe au mariage :
Fratric de la mère :
Parents de la mère :

Question principale

Racontez-moi votre histoire concernant la séparation et la perte de la garde de votre enfant?

Situation actuelle

Comment ça se passe pour vous actuellement? (perception de soi, sentiments, nouvelle relation, droit de visite...)

Comment pouvez-vous vous expliquer ces événements qui vous sont arrivés en fonction de votre histoire à vous?

Situation passée avec l'ex-conjointe

Pouvez-vous me parler de la relation avec votre ex-conjointe, la rencontre, la vie commune?

Comment s'est prise la décision d'avoir un enfant?

Aviez-vous une préférence pour le sexe de l'enfant?

Comment s'est passé le temps de la grossesse pour vous?

Comment s'est passé l'accouchement pour vous?

Comment étaient répartis les rôles dans cette nouvelle situation familiale?

Pouvez-vous me parler de la situation avec votre ex-conjointe au moment de la rupture?

Quelles ont été pour vous la ou les raisons principales qui ont mené à la rupture?

Père et mère

Qu'est-ce que c'est être un père pour vous?

Qui a été un père pour vous? Quelles étaient les figures paternelles autour de vous?

Pouvez-vous me parler de la relation que vous aviez avec votre père? Votre mère?

Comment était la relation entre vos parents?

Comment était la relation de votre mère avec son père à elle?

Perte d'un enfant

Qu'est-ce que c'est perdre un enfant?

Débriefing

Y a-t-il quelque chose que nous n'ayons pas abordé lors des entretiens que vous aimeriez me dire?

Que souhaiteriez-vous pour l'avenir?

Comment avez-vous trouvé votre expérience de parler de tout ça?

APPENDICE B

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Recherche doctorale en psychologie

Formulaire de consentement

Présentation de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un essai doctoral comme exigence du profil professionnel (Psy.D). Il s'agit d'une recherche qualitative en psychologie d'orientation psycho-dynamique. Cette recherche est menée par Mireille Charron, candidate au doctorat en psychologie, sous la direction de Marie Hazan, professeure au département de psychologie. Le but de cette recherche est d'apporter une meilleure compréhension du vécu paternel de pères en situation de séparation au cours de laquelle ils ont perdu la garde de leur enfant. Elle devrait, de plus, permettre d'améliorer l'aide que l'on pourrait apporter à ces hommes qui vivent des difficultés psychologiques dans cette situation de crise.

Description de la procédure

Le participant pour cette recherche est un père âgé de 18 à 45 ans qui a perdu la garde de son enfant suite à une séparation. Afin de nous raconter son expérience, il sera interviewé au cours de 1 à 3 entretiens semi-directifs d'une à deux heures et espacés d'un moins une semaine. Les entrevues seront enregistrées afin d'en faire une analyse ultérieure.

- le participant est libre de participer ou non à la recherche.
- le participant est libre de refuser de participer et de se retirer en tout temps
- le participant dispose du temps nécessaire avant de donner son consentement
- le but de la recherche n'est pas d'ordre thérapeutique

Engagement du participant

Le participant s'engage à

- participer aux entrevues
- permettre à la candidate chercheuse de publier des extraits de l'entretien à titre d'illustration des résultats de l'analyse
- permettre l'enregistrement des entrevues

Engagement de la candidate chercheure

Afin d'assurer les principes éthiques de la recherche de façon à respecter les sujets humains qui auront consenti à se prêter à la recherche, la chercheure s'engage à :

- assurer l'anonymat du participant en ne divulguant ni le nom ni toutes informations susceptibles de dévoiler son identité. Ainsi les citations seront anonymes et ne serviront qu'à illustrer les concepts. Chaque participant de la recherche aura son propre code. Son nom ne sera jamais divulgué.
- conserver les informations, enregistrements et verbatims en lieu sûr et sous clé. Ils seront conservés pendant cinq ans puis détruits par la suite.

Avantages et inconvénients

Le participant, en se racontant, devrait pouvoir bénéficier de ces entrevues comme une occasion de s'expliquer et de construire son propre point de vue sur lui-même et sur sa relation conjugale. Un autre bénéfice de cette participation est le fait d'apporter sa contribution à la connaissance. Si le récit de son histoire personnelle devait occasionner des bouleversements émotionnels ou un besoin spécifique, le participant, s'il le désire pourrait être orienté vers des ressources d'aide psychologique telle l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, l'Ordre des Psychologues du Québec, le Réseau Hommes Québec, les CLSC, l'organisme Repère etc.

Consentement

J'ai lu et je comprends tous les renseignements inclus dans ce formulaire de consentement. Un laps de temps m'a été accordé afin que je puisse poser mes questions et réfléchir sur mon engagement. Je consens à participer à cette recherche doctorale.

Signature du participant : _____ Date : _____

Je m'engage à respecter les règles et principes inscrits sur ce formulaire.

Signature de la candidate chercheure : _____ Date : _____

Téléphone : 514-598-1081 Courriel : mireillecharron@sympatico.ca

Directrice : Marie Hazan. Tél. 987-3000 poste 7864 Courriel : hazan.marie@uqam.ca

APPENDICE C

ORGANIGRAMME DES RUBRIQUES ET THÈMES EN FONCTION DES UNITÉS DE SENS SANS LES CODES INITIAUX. MATHIAS

Le travail

Le handicap

Le handicap dans l'enfance

Le handicap et l'évolution professionnelle

Le handicap et évolution personnelle

La famille

Le père de Ma / données biographiques

Le père de Ma/ ses valeurs

Le père de Ma / Relation père et fils

Le père de Ma/ attitudes du père face au handicap

Le père de Ma / le deuil du père

Famille / la fratrie

Famille / la relation de Ma avec sa mère

Famille / Relation entre les parents de Ma

Famille : relation de Ma avec ses oncles

Famille / Rôle des oncles dans le deuil du père

Le silence

Perceptions négatives du silence

Perceptions positives du silence

Le silence trahison

Le silence accusation

La garde de l'enfant

Garde de l'enfant / Déroute de la 1ère visite à l'enfant

La garde de l'enfant/ justifications pour la garde partagée

La garde de l'enfant / pour l'avenir de l'enfant

La garde de l'enfant / On lui refuse la garde partagée

La garde de l'enfant / une longue attente

La garde de l'enfant / évolution des visites

Garde de l'enfant / interprétations de Ma sur les agissements de la mère

Organisme de pères

L'avenir

La paternité

Être un père : pour l'avenir de l'enfant

Relation père-enfant / prise de contact lors de la 1ère visite

Relation père-enfant / interprétations de Ma au sujet de la prise de contact lors de la 1^{ère} visite

Relation père-enfant / comparaison entre la relation mère-enfant et père-enfant

Relation père-enfant : aspirations du père face à l'enfant

Système Judiciaire

S.J./accusations

S.J. / perceptions de Ma concernant l'importance accordée à la mère par le S.J.

S.J. / perceptions de Ma concernant l'importance accordée au père par le S.J.

S.J. / perceptions de Ma concernant la demande du S.J. adressée au père

S.J. / interprétations du Ma sur le fonctionnement du S.J.

S.J. Sentiments exprimés face au S.J.

S.J. / Réflexion de Ma concernant son rôle dans la bataille judiciaire

S.J. / Une accusation de l'ex-conjointe en cour

Juge / Échanges entre le juge et Mathias

Le couple

Couple / le choix de la conjointe

Le couple/contexte du mariage

Le couple/ Mathias s'explique l'objectif de l'ex-conjointe à se marier

Le couple /Arrivée de l'ex-conjointe au pays

Le couple / difficultés de l'ex-conjointe à son arrivée au pays

Le couple / difficultés du couple au pays

Le couple / l'aspect financier

Le couple et l'enfant

Le couple / le désir d'enfant de l'ex-conjointe

Le couple / le désir d'enfant de Mathias

Le couple / la grossesse

Le couple / la naissance de l'enfant vue par Mathias

Le couple / Interventions de l'ex-conjointe dans la relation père-enfant

Le couple / La relation mère-enfant

Le couple / l'enfant au cœur de la crise parentale

Le couple/la rupture

Le couple / Mathias s'explique la rupture

le couple / enjeux de la séparation

Le couple / le jour de la séparation

Problèmes psychologiques

Problèmes psychologiques / Situations de crise

Problèmes psychologiques / recherche d'aide psychologique

Problèmes psychologiques / relations difficiles avec différents intervenants

Problèmes psychologiques / Stratégies de Ma afin de contrer la souffrance psychologique

ORGANIGRAMME DES RUBRIQUES ET THÈMES EN FONCTION
DES UNITÉS DE SENS SANS LES CODES INITIAUX.
MAURICE

Systeme judiciaire

DPJ / enquête
 DPJ / interventions de Mo face à la DPJ
 DPJ / Perceptions négatives de Mo
 DPJ / Perceptions positives de Mo
 Avocat / Perceptions positives de son avocat
 Avocat / Évocation des stratégies utilisées par son avocat
 Procès / Accusations envers Mo
 Procès / Des témoignages
 Jugement / raisons de l'acquittement
 Juge / Perceptions positives du juge

Couple

Couple / Historique
 Couple / La venue du bébé
 Couple / L'accouchement
 Couple / Le sexe de l'enfant
 Couple-rupture/ Explications de Mo
 Couple - rupture / La lutte de pouvoir
 Couple-rupture / L'argent
 Couple-ruptures / Les accrochages du couple
 L'ex-conjointe

Vie de famille

Portrait / Données biographiques
 Famille / Relation du sujet dans sa famille adoptive
 Famille / Relation avec la mère
 Famille / Relation avec le père
 Famille / Relation du sujet avec sa famille biologique
 Famille / Relation entre les parents adoptifs de Mo
 Famille / Relation entre la mère et le frère
 Famille / Relation du sujet et de son frère
 Famille / Rivalité fraternelle

Vie de jeunesse

Enfance
 Adolescence
 Relation avec les femmes

Problèmes psychologiques : Difficultés affectives et comportementales

Difficultés / Impact des difficultés sur la relation Père-enfant

Difficultés / Stratégies employées par Mo afin de contrer ses difficultés

Difficultés / Manifestations de comportements posant problèmes au sujet

Difficultés / Les thérapies

Garde de l'enfant

Garde de l'enfant / Parcours de la demande de garde

Garde de l'enfant / Interprétations de Mo au sujet des raisons de la lutte pour la garde

Garde de l'enfant / Mo soupçonne l'aliénation parentale

Garde de l'enfant / Mo s'explique le conflit de loyauté de son enfant

Garde de l'enfant / Le comportement de l'enfant au cours des querelles parentales

Paternité

Relation père-enfant / les retrouvailles

Relation père-enfant / l'autorité

Relation père-enfant / le refus de l'enfant

Relation père-enfant / au cœur des querelles parentales

Relation père-enfant / aspects financiers

Relation père-enfant / aspirations du père pour sa fille

Être un père c'est... / rendre son enfant fier

Être un père c'est... / protéger sa fille des querelles parentales

Avenir

Organismes d'aide aux pères

Se battre pour l'avenir

Nouvelle conjointe de Mo

ORGANIGRAMME DES RUBRIQUES ET THÈMES EN FONCTION
DES UNITÉS DE SENS SANS LES CODES INITIAUX.
DIDIER

Famille de DI / données biographiques

Le couple
Le couple / vie conjugale
Le couple / attitudes homme-femme différentes
le couple / la crise conjugale
le couple / la rupture expliquée par Di
Le couple / la venue de l'enfant

Les enfants

Enfants / considérations de Di sur ses enfants vivant la séparation
Enfants / considérations de Di sur la responsabilité de ses enfants

La paternité

Paternité / Être un bon père
Paternité / les valeurs du père
Paternité / confrontation des valeurs du père avec le système judiciaire
Paternité / pluralité des pères

Le système judiciaire

Système judiciaire / la place accordée à Didier dans le jugement
Juge / perceptions négatives du juge de la part de Didier
Juge / autorité
Lois en matière de garde critiquées
Avocat de l'ex-conjointe
Médiation

La garde de l'enfant

Garde d'enfants / contexte d'une première entente
Garde d'enfants / requête pour une responsabilité parentale partagée
Garde d'enfants / désillusions
La perte des enfants / de multiples responsables

Souffrances psychologiques

Souffrances / vivre ses souffrances
Souffrances / différents contextes

Nouvelle-conjointe de Di
Nouveau conjoint de Ex
Belle-famille dans la vie de Di
Travail
La société / confrontations des valeurs sociales et personnelles
Organismes pour les pères
Avenir

RÉFÉRENCES

- Arseneault, A. et C. Boudreau. 1994. « La recherche qualitative : une méthodologie différente, des critères de scientificité adaptés ». *Revue de l'Association pour la Recherche Qualitative*, vol. 10, (hiver), p.121 –137.
- Assoun, P.L. 1989. « Fonctions freudiennes du père » In *Le père : métaphore paternelle et fonctions du père*. Collectif dirigé par Patrick Guyomard et Maud Mannoni, Paris : Denoël, p. 25-51.
- . 1997. *Psychanalyse*. Paris : PUF, 763 p.
- Aubert-Gaudard, A. « Paternité ». In *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Paris : Calmann-Lévy, éd. 2002.
- Aulagnier, P. 1975. *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*. Paris : PUF.
- . 1986. « Demande et identification ». In *Un interprète en quête de sens*. Paris : Ramsay.
- Bacqué, M.F. 1998. « Inégalités des sexes face à la mort et au deuil ». *Pratiques psychologiques*, no 3, Le Bouscat : L'esprit du temps éditeur, p. 7-15.
- Bernard, M-L. 1989. « Séparation, deuil, dépression » *Les cahiers de l'IPPC, Institut de Psycho-Pathologie Clinique : Séparation impossible, séparation nécessaire*, no 10, (nov.).
- Bleton, I. 2001. « Le père en chair et en os : une réflexion psychanalytique » *Santé mentale au Québec : Paternité et santé mentale*, vol. 26, no 1 (printemps), p. 39-57.
- Bouchard, C. 2001. *Le père développeur. Sur le terrain des pères*. Projet de soutien et de valorisation du rôle parental, Montréal.
- Bouchard, C. et F. Coblenche. 2001. « Argument ». *Revue Française de Psychanalyse : La séparation*, t. 65, Paris : PUF, p. 349-353.
- Bourdieu, P. 1997. *La misère du monde*. Paris: Seuil.
- Brunet, L. 2000. « L'identification projective et la fonction contenante : illusions nécessaires ou délire partagé? » *Journal de psychanalyse de l'enfant*, no 26, p. 161-192.
- . 2003. « Les manifestations de l'archaïque et la fonction de l'analyste ». *Colloque de l'APPQ* (Montréal, juin 2003).

- Castelain-Meunier, C. 1997. *La paternité*. Coll. « Que sais-je? », no 3229, Paris: Presses Universitaires de France, 124 p.
- Chabert, C. 2004. « La voie du père : une seconde chance » In *L'oubli du père*, sous la dir. de J. André et C. Chabert, Paris : PUF, Petite bibliothèque de psychanalyse, p.11-20.
- Chemama, R. et B. Vandermersch. *Dictionnaire de la psychanalyse*. Paris : Larousse, éd. 2003, 462 p.
- Delaisi de Parseval, G. 1981. *La part du père*. Paris : Éditions du Seuil, 379 p.
- . 2000. « De la paternité triomphante à la paternité négociée ». Chap. in *Histoire des pères et de la paternité*, sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche, p. 463-482. Paris : Larousse.
- Delaisi de Parseval, G. et F. Hurstel. 2000a. « Le pardessus du soupçon » Chap. in *Histoire des pères et de la paternité*, sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche, p. 381-398. Paris : Larousse.
- Delaisi de Parseval, G. et F. Hurstel. 2000b. « Mon fils, ma bataille ». Chap. in *Histoire des pères et de la paternité*, sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche, p. 399-421. Paris : Larousse.
- Delamazière, G. et O. Kremp. 2001. « Naissance « bousculée » et devenir de la représentation paternelle » *Santé mentale au Québec : Paternité et santé mentale*, vol. 26, no 1 (printemps), p.70-100.
- Delumeau, J. et D. Roche. 2000. *Histoire des pères et de la paternité*. Paris : Larousse, 535 p.
- De Mijolla, A. *Dictionnaire international de la psychanalyse*. Paris : Calmann-Lévy, éd. 2002.
- De M'Uzan, M. 1994. « Pendant la séance ». In *La bouche de l'inconscient*. Paris : Gallimard, p. 45-68.
- . 2001. « Séparation et identité ». *Revue Française de Psychanalyse : La séparation*, t.65, p. 355-360.
- Denis, P. 1992. « Emprise et théorie des pulsions ». *Revue Française de Psychanalyse : De l'emprise à la perversion*, t. 56, p. 1295-1421.
- . 1997. *Emprise et satisfaction : Les deux formants de la pulsion*. Paris : PUF, 262 p.
- Denike, M., Huang et A., Kachuk. 1998. « Mythes et réalités sur la garde des enfants et le droit de visite ». In *The FREDA Center for Research on Violence against Women and children*.

- Devereux, G. 1980. *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris: Flammarion, 474 p.
- Dor, J. 1988. *Le père et sa fonction en psychanalyse*. France : Point hors ligne, 155 p.
- Dorey, R. 1981. « La relation d'emprise ». *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, no. 24, p.117-139.
- Forget, G. 2001. « L'itinéraire d'une formation : Pères en mouvement, pratiques en changement ». *Colloque du groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE)*, (Sainte-Adèle, novembre 2001).
- Frappier, J. 2001. La séparation, un concept psychanalytique? *Revue Française de psychanalyse : La séparation*, t. 56, p. 361-368.
- Freud, S. 1913/1965. *Totem et tabou*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 185 p.
- . 1914/1969. « Pour introduire le narcissisme ». In *La vie sexuelle*, Paris : PUF, p. 81-105.
- . 1915/1968. « Deuil et mélancolie » In *Métapsychologie*, Paris : Gallimard, p. 147-174.
- . 1920/2001. « Au-delà du principe de plaisir ». In *Essais de psychanalyse*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, p. 47-128.
- . 1923/1969. « La disparition du complexe d'Œdipe ». In *La vie sexuelle*, Paris : PUF, p. 117-122.
- . 1938/1985 « Le clivage du moi dans le processus de défense ». In *Résultats, idées, problèmes II*, Paris : PUF, p. 283-286.
- Gabbard, G.O. 2000. Disguise or consent : problems and recommendations concerning the publication and representation of clinical material. *The international Journal of Psychoanalysis*, 81, p.1071-1086.
- Gaudet, J. 2005. « *Exploration des processus d'adaptation et des trajectoires parentales post-rupture : la situation des pères présents dans la vie de leurs enfants* ». Thèse de doctorat en psychologie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 235 p.
- Gazaille, J.F. 2007 « Le papa nouveau ». *Gazette des femmes*, Conseil du statut de la femme du Québec.
- Gibeault, A. 2002. « Symbolisation ». *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Paris : Calmann-Lévy, éd. 2002.
- Golse, B. 2001. *Du corps à la pensée*. Paris : Le fil rouge PUF, 375 p.

- Granet, F. 2000 « Le père au regard du droit ». Chap. in *Histoire des pères et de la paternité*, sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche, p.439-462. Paris : Larousse.
- Green, André. 1983 « La mère Morte » Chap. In *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Paris : Les Éditions de Minuit, p.222-253.
- . 1990 *La folie privée*. Paris : Gallimard.
- . 1993. *Le travail du négatif*. Paris : Les Éditions de Minuit, 397 p.
- Hanus, M. 2000. *La mort retrouvée*. Paris : Frison-Roche, 370 p.
- Hazan, M. 1992. « Fille ou garçon » *Filigrane*, no 1, p. 109-125.
- Hurstel, F. 2005. « Penser la paternité contemporaine dans le monde occidental : quelles places et quelles fonctions du père pour le devenir humain, sujet et citoyen des enfants? ». *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol. 53, no 5, (septembre), p. 224-230.
- Jacques, J. 2002. « La mort d'un enfant et le deuil parental ». *Psychologie Québec*, vol. 19, no 6, (nov).
- Joyal, R. et É. Lapierre-Adamcyk. 2005. «Les pères ont-ils raisons de se plaindre?» *Le Devoir* (Montréal), 26 septembre, p. A7.
- Julien, Philippe. 2000. *Tu quitteras ton père et ta mère*. Paris: Flammarion, 151 p.
- Laplanche, J. et J.B. Pontalis. 1967. *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris: PUF, 523 p.
- Lamour, M. 2004. « Co-construire la paternalité : une expérience de recherche-action-formation à la crèche » In. *L'oubli du père*, sous la dir. de J. André et C. Chabert, Paris : PUF, Petite bibliothèque de psychanalyse, p.87-119.
- Laufer L. 2006. *L'énigme du deuil*. Paris : PUF.
- Le Camus, J. 1995. «Le dialogue phasique, nouvelles perspectives dans l'étude des interactions père-bébé». *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 43, p.53-65.
- Legendre, P. 1989. *Le crime du caporal Lortie : Traité sur le père*. Paris : Fayard, 186 p.
- Lemaire, J.G. 2003. « Formation et limites de « Je » et du « Nous » au sein du couple. In *Limites, liens et transformations*. Paris : Dunod, p.81-97.
- . 1979. *Le couple, sa vie, sa mort. La structuration du couple humain*. Paris : Payot, 357 p.

- Lepage, L. et R. Letendre. 1998. «L'intervention de manifestations contre-transférentielles dans le déroulement de la recherche: réflexions sur une pratique et exemples». *Recherches qualitatives*. U. Q. T. R., vol.18, p. 51- 76.
- Lévesque, N. 2005. *Le deuil impossible nécessaire : Essai sur la perte, la trace et la culture*. Montréal : Éditions Nota bene, 224 p.
- Levet, G. 2006. « La fonction paternelle est-elle aujourd'hui devenue une fonction à géométrie variable? » *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*. No 2, (Avril), p. 82-85.
- Lussier, A. 2006. *La gloire et la faute*. Québec : Presses de l'université du Québec, 182 p.
- Martin, L., Terri, Doka, J. Kenneth, (2000) *Men don't cry... Women do: Transcending gender stereotypes of grief*, Brunner/Mazel, Philadelphia, 188 p.
- Mucchielli, A. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et Sociales*, éd. 2002. Paris: Armand Colin, 275 p.
- Nasio, J.D. 1995 « Le père – et non la mère – est le personnage principal de l'Œdipe masculin ». *Le bloc-notes de la psychanalyse : Le père*, no 13, Neuilly : éd. Georg, 1994-1995, p. 89-99.
- Nasio, J.-D., 1992. *Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse*. Paris : Petite bibliothèque Payot, 263 p.
- Paille, P et A. Mucchielli. 2003. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 211 p.
- Paillé, P. 1994. « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, 23, p. 244-260.
- Pélicier, Y. 2000 « Notre contemporain ». Chap. in *Histoire des pères et de la paternité*, sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche, p. 425-462. Paris : Larousse,
- Quinodoz, J.M. 1991. *La solitude apprivoisée*. Paris : PUF, 241p.
- Robert, P., Rey-Debove, J. et A. Rey. 2008. *Le Nouveau Petit Robert 2008*, France : Éditions Le Robert, 2007, 2838 p.
- Pontalis, J.B. 1981. « Non, deux fois non » *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, no 24, Paris : Gallimard, p. 53-73.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A. Mayer, R. et A. Pirès. 1997. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : gaëtan morin éditeur, 405 p.

- Poupart, J. 1993 « Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche » *Sociologie et sociétés*, vol. 25, no 2 (automne) p. 93-110.
- Roudinesco, E. et M. Plon. *Dictionnaire de la psychanalyse*, éd. 2000, Paris : Fayard, 1213 p.
- Saucier, J.F. 2001. « L'Occident se questionne sérieusement sur la paternité ». *Santé mentale au Québec*, vol. 26, no 1 (printemps), p. 15-26.
- Scelles, R. 2003. « Construction des limites entre soi et l'autre : cas de personnes atteintes d'un handicap ». In *Limites, liens et transformations*, Paris : Dunod, p. 125-152.
- Segal, H. 1979. *Mélanie Klein: développement d'une pensée*. Paris : PUF, 173 p.
- Nietzel, M., Douglas, A.B. et R. Milich. 1998. *Introduction to Clinical Psychology*. New Jersey : Prentice Hall, 646p.
- Théry, I. 1987 « Les beaux-enfants au risque de la recherche : l'exemple des États-Unis ». *Dialogue*, no 97, p.87-97.
- Tort, M. 2005. *Fin du dogme paternel*. Paris : Aubier Psychanalyse, 490 p.
- Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C. et D. Paquette. 2001. « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants : Une revue des déterminants de l'engagement paternel ». *Revue canadienne de Psychoéducation*, 30, 1, p. 39-65.
- Unrug, Marie Christine D'. 1974. *Analyse de contenu et acte de parole : De l'énoncé à l'énonciation*. Paris : Éditions universitaires.
- Van der Maren, J.-M. 1995. *Méthodes de recherches qualitatives pour l'éducation*. Montréal: Presse de l'Université de Montréal, 506 p.
- Viderman, S. 1982. *La construction de l'espace analytique*. Paris: Gallimard.
- Widlöcher, D. 1983. Les logiques de la dépression ». Paris : Fayard, 274 p.
- . 1989. *La dépression*. Paris : Hermann, 109 p.
- Winnicott D.W. 1956. « On transference ». *International Journal of Psychoanalysis*, 37, p.386-388.
- . 1975. *Jeu et réalité*, Paris : Gallimard, 212 p.

Références électroniques

- Berger, M. 2002. « Le bébé et la garde alternée. : Le droit d'hébergement du père concernant un bébé » *Dialogue*. no 155, (Janv.-mars), p. 90-104.
<<http://perso.wanadoo.fr/maurice.berger> >
- Cross, P. 2003. *Les partisans des droits des pères veulent imposer la garde obligatoire*. Projet C-22c sur la réforme du droit de la famille. (10 mars),
Sisyph.org.<sisyphe.org/article.php3?id_article >
- Castelain-Meunier, C. 2003. *Être père aujourd'hui, un rôle qui n'est plus donné par la fonction*. Publication no 677 (11 septembre 2003)
<www.lien-social.com/article.php3?id_article=251&id_groupe=5 >
- Dallaire, F. 2006. « Le deuil de la conjointe chez l'homme âgé ». Présentation au *Seizième congrès du réseau de soins palliatifs du Québec*. (26 avril).
<www.aqsp.org/images/CONGRES_2006/2006_A-1.pdf >
- Delaisi de Parseval, G. 2005. « Profession du père ». *Libération*, (Jeudi 24 mars).
<<http://www.liberation.fr/page.php>>
- Duchesne, L. *Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée*. Institut de la Statistique du Québec, bulletin, vol.7, no 2. (Octobre 2002).
<www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_dembref2002T03F00.pdf>
- Dufresne, M. 2003. La « responsabilité parentale » tiendra-t-elle ses promesses ? Projet de réforme du droit de la famille au Canada. *Sisyph*, (Dimanche 8 juin 2003).
<<http://sisyphe.org/article.php3?>>
- Gantheret, F. 1992. Interpréter? *Trans* (Automne 1992)
<<http://mapageweb.umontreal.ca/scarfone/Trans-1.html>>
- Canada, Ministère de la Justice. 2004. Heather, J., Marcil-Gratton, N., et C. Le Bourdais. *Quand les parents se séparent: nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ministère de la Justice du Canada 2004-FCY-6F. <<http://Canada.justice.qc.ca/fr/ps/pad-reports/2004-FCY-6F>>
- Lussier, A. (1995) « L'objet ou le rien ». In *Trans*, (été), 1995.
<www.mapageweb.umontreal.ca/scarfond/T6/6-Lussier.pdf>
- Prospère. *Un projet de soutien à l'engagement paternel*. Direction de la santé publique Montréal-Centre. 2003
<www.graveardec.uqam.ca/prospere>

- Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2007. *D'égal à égal : Modalité de garde des enfants lors d'un jugement de divorce : Un portrait statistique des femmes et des hommes.*
<www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/egale-a-egal.pdf>
- Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2007. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action 2007-2010*
<http://www.crelaval.qc.ca/doc/Politique_egalite.pdf>
- Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2007. *Emploi du temps – travail – famille – étude : D'égal à égal. Un portrait statistique des femmes et des hommes.*
<www.scf.gouv.qc.ca/publications/pdf/egale-a-egal.pdf>
- Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. 1998. *Avis sur le suicide et la toxicomanie.* <www.msss.gouv.qc.ca>
- Quinodoz, J.-M. 2000. *Freud, l'angoisse de séparation et de perte d'objet.* 1^{ère} partie.
<www.sospsy.com.bibliopsy/biblio049.htm>
- Robinson, J.P. 2004. « Regards sur les parents d'aujourd'hui : Changements et facteurs explicatifs de l'emploi du temps chez les parents, aux États-Unis, au Canada et au Québec. No 1, sous la direction de Gilles Pronovost, Dir., Gilles Pronovost. Éd., Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) Université du Maryland, College Park.
<www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html>
- Québec, Ministère de la santé et des services publics. Rondeau, Gilles. 2004 « Les hommes : s'ouvrir à leur réalité et répondre à leurs besoins ». Rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes.
<<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2004/04-911-01rap.pdf>>
- Soler, C. 2007. « L'identité en question dans la psychanalyse » *Journées de l'EPFCL* . (1 et 2 décembre). <www.Champlacanianfrance.net/article.php3?id_article=41soler>
- Statistique Canada. « Étude : Rupture conjugale et dépression subséquente ». *Le quotidien* (22 mai 2007). <http://www.statcan.ca/francais/freepub/82-003-X1F/2006005/articles/maritalbreakdown-fr.htm>
- Statistique Canada. « Étude : Fréquence de contact entre les pères et leurs enfants après une séparation. 1994-1997 ». *Le Quotidien*, (29 octobre 2007).
<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071029/q071029b.htm>

Canada, ministère de la Justice. 2004. Wichmann, Cherami et Gill Rick (2004) « Ententes de garde partagée : entrevues de parents » (étude pilote), 2004-FCY-5, Section de la famille, des enfants et des adolescents.
<<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/reports/2004-FCY>>